

Les Cahiers de recherches criminologiques

CAHIER NO 1

**LES ATTITUDES DU PUBLIC CANADIEN
ENVERS LES POLITIQUES CRIMINELLES**

**Yves Brillon
Christiane Louis-Guérin
Marie-Christine Lamarche
(1984)**



**LES CAHIERS DE RECHERCHES CRIMINOLOGIQUES
CENTRE INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE
Université de Montréal**

Case postale 6128, Succursale Centre-ville
Montréal, Québec, H3C 3J7, Canada
Tél.: 514-343-7065 / Fax.: 514-343-2269
cicc@umontreal.ca / www.cicc.umontreal.ca



110.0084

RAPPORT FINAL

Phase II

LES ATTITUDES DU PUBLIC CANADIEN
ENVERS LES POLITIQUES CRIMINELLES

Yves Brillon

Christiane Louis-Guérin

Marie Christine Lamarche

LES CAHIERS DE RECHERCHES CRIMINOLOGIQUES

Comité éditorial des Cahiers

Yves Brillon

Maurice Cusson

Danièle Laberge Altmejd

Ce texte a été publié grâce à une subvention du fonds F.C.A.C.
pour l'aide et le soutien à la recherche

Solliciteur Général du Canada
TB/CT Reg. 23012

Centre International de Criminologie Comparée

1984

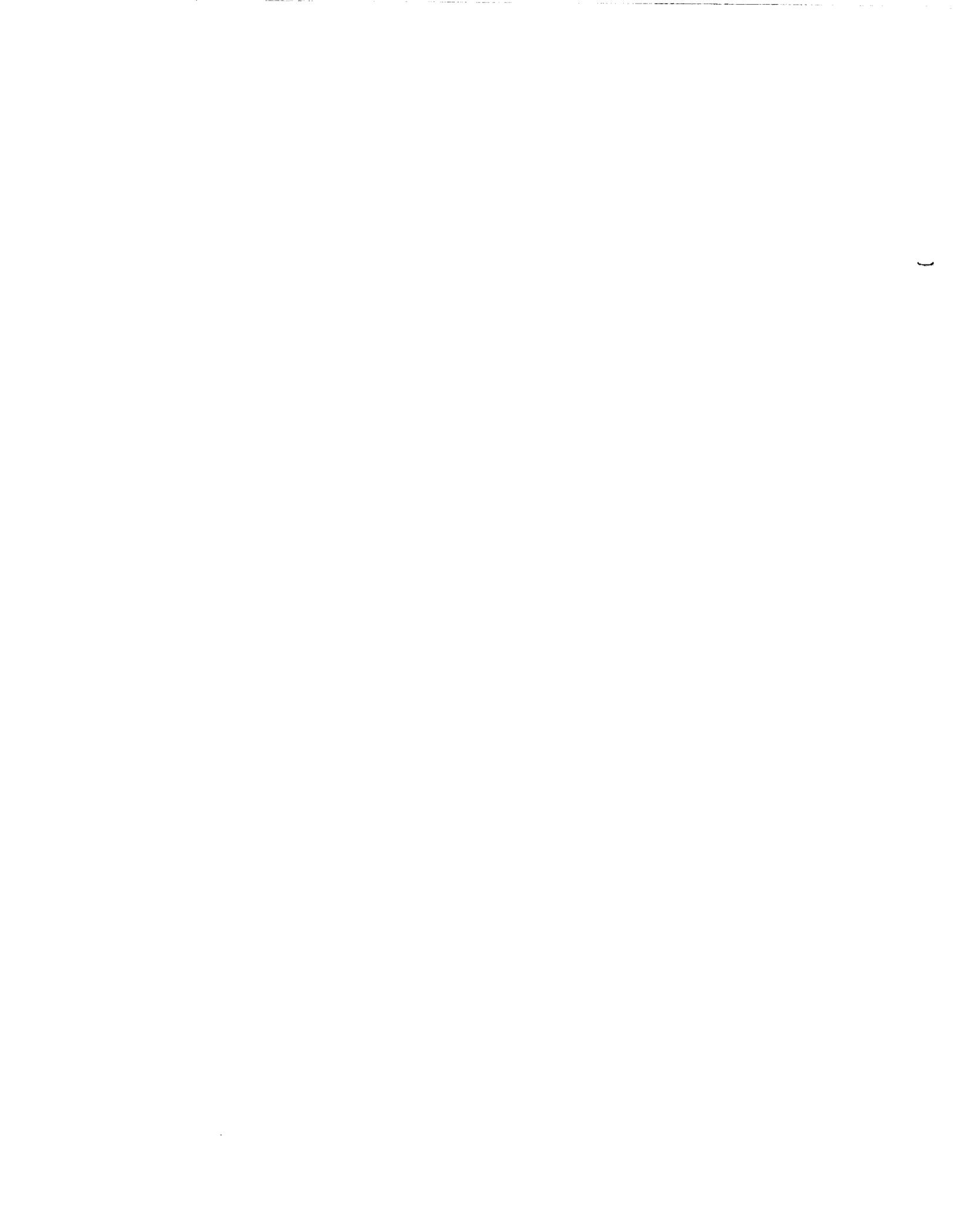


TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGES</u>
ENGLISH SUMMARY	I - XII
INTRODUCTION	1
<u>SECTION I :</u>	
<u>OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE LA RECHERCHE</u>	3
1. Les objectifs de la recherche	4
2. La phase qualitative	7
3. Les consultations avec les groupes de travail du Ministère du Solliciteur Général du Canada	20
4. Modèle de réactions face au crime tel que l'on peut le construire à partir des images que la population a des criminels	32
5. La phase quantitative	41
 <u>SECTION II :</u>	
<u>SAILLANCE DU CRIME ET REACTIONS ENVERS LA CRIMINALITE ..</u>	50
<u>Chapitre I :</u>	
<u>Modèle d'analyse de la saillance du crime et des réac-</u> <u>tions envers la criminalité</u>	51
Introduction	52
1.1. Mesures de prévention	54
1.2. Facteurs influençant les réactions envers la criminalité	60
<u>Chapitre II:</u>	
<u>Résultats de l'analyse sur la saillance du crime et les</u> <u>réactions envers la criminalité</u>	75
2.1. Saillance sociale et personnelle de la criminalité	77
2.2. Comportement de protection	114
2.3. Solutions favorisées pour répondre au problème criminel	140
<u>Conclusion :</u>	156
<u>Références :</u>	179
 <u>SECTION III :</u>	
<u>ATTITUDES VIS-A-VIS DU SYSTEME PENAL</u>	183
<u>Chapitre I :</u>	
<u>Le public et la police</u>	184

TABLE DES MATIERES (Suite)

Pages

1. Les attitudes face au travail de la police	185
2. Attitudes face à l'ampleur des pouvoirs policiers	194
3. Conclusion	200
<u>Chapitre II:</u>	
<u>Le public face aux mesures pénales et correctionnelles</u>	201
1. Punitivité de la population ou attitudes des citoyens envers la sévérité des sentences	202
2. Les attitudes de la population face à la réhabilitation et à la réinsertion sociale des délinquants et des criminels	223
3. Conclusion	237
<u>Chapitre III:</u>	
<u>La confiance du public dans la justice pénale</u>	239
Introduction	240
1. La perception de l'équité de la justice pénale	242
2. Opinion sur la discrimination du système pénal	246
3. La confiance/méfiance de la population dans le système pénal	253
Conclusion	259
<u>Bibliographie</u>	262
<u>SECTION IV :</u>	
<u>IMPLICATIONS DE LA RECHERCHE POUR LES POLITIQUES CRIMINELLES</u>	264
1. Représentation de la criminalité	268
2. Représentation du criminel	273
3. Représentation du système pénal et punitivité	276
4. Peur du crime et prévention	280
<u>ANNEXE</u>	
1. Questionnaire	284

English SummaryINTRODUCTION

The present document is a summary of the principal conclusions contained in the Final Report of Phase II¹ of the research on "Attitudes of the Canadian Public toward Crime Policies". This research, financed by the Department of the Solicitor General of Canada, constituted an exploratory pilot study on the images, perceptions and views of the citizens with regard to the crime situation and the measures taken by the government authorities to prevent crime and neutralize or rehabilitate criminals.

This study was carried out in two successive and complementary phases. The first, qualitative, was designed to determine the salient aspects, visible to the citizens, of crime, justice and crime policies. This phase, by means of in-depth and unstructured interviews, made it possible to understand how these views are formed and, at the same time, the important variables that determine the reactions to crime and crime policies. It is on the basis of these data (the visibility of these realities and identification of the variables) that a questionnaire for the second quantitative phase² was designed in order to answer a number of concerns expressed by the administrative authorities responsible for the functioning and development of crime policies.

This questionnaire, comprising 111 questions and 348 variables, dealt with the following subjects: the general and specific concerns of the public with regard to the crime situation; the fear of crime and of being

-
1. BRILLON, Y.; LOUIS GUERIN, C. and LAMARCHE, M-C. (1982): Attitudes of the Canadian Public Toward Crime Policies. Final report. I.C.C.C., G.R.A.C. (324 pages). University of Montreal.
 2. For the quantitative phase, the "theoretical" sample was made up of a highly urbanized population (Montreal, Toronto and Winnipeg: No. = 614) and of a rural population from the provinces of Quebec, Ontario and Manitoba (No. = 203). The total sample numbered 817 subjects.

victimized; people's perception of crime and of the criminal; experiences of victimization; the objectives sought by the criminal justice system when it sanctions crimes; the quality of justice; the punitive attitudes of the population; the confidence of the citizens in criminal justice; satisfaction with the work accomplished by the police; the public's perception of the prisons and correctional measures; people's general attitudes to life and society (their "world view").

The following pages contain a resumé and enumeration of the salient facts researched by grouping them under seven major headings.

- 1- The concern of the population vis-à-vis crime;
- 2- How Canadians evaluate the risk of victimization and the danger of the crime situation affecting them personally;
- 3- The behaviour adopted by people to protect themselves against crime;
- 4- The public's attitude toward measures to prevent or fight crime;
- 5- The attitude of the citizens toward the police;
- 6- The people's attitude toward penal and correctional measures;
- 7- Public attitudes with regard to criminal justice.

1. The concern of the population vis-à-vis crime

- 1.1 A majority of the population is concerned about crime. However, it is a general concern that seems to be a social reaction more than an actual concrete fear. The media is certainly not without responsibility for this growing concern among Canadians.
- 1.2 For the large majority of the persons questioned, it is violent crimes against the person that fosters this concern about crime. It is this type of criminality that draws their attention and it is also this type of criminality that they fear the most. Our data show, in fact, that the people most concerned about crime are mostly those who define "criminality" as "acts of violence".

- 1.3 We found, too, that there seems to be a similarity today between the evaluations of the crime problem made by Canadians and by Americans. We find the same general concern in the two countries, although the volume of crime is much lower in Canada than in the United States.
- 1.4 It is the people most exposed to the mass media who manifest the most concern about crime. Since there is greater concern in the English-speaking provinces, we believe that through the media, especially television, the American crime situation has probably affected the perceptions of Canadians, particularly those who are English-speaking.
- 1.5 People who are concerned have a tendency to overestimate the volume of crime at the national level and underestimate it when it comes to their city or neighbourhood. It seems that what is distant and cannot be verified creates greater anxiety.
- 1.6 Our data show that the perceptions of the evolution of crime nationally are influenced by the mass media but the perceptions of the local crime are not. On the contrary, the latter seem to be based more on crime in the neighbourhood and experiences of victimization.
- 1.7 When there is relatively little crime in the surrounding area, well-to-do people are less preoccupied by the crime problem than those who are not so well-off. However, when affluent people feel directly threatened, they tend to be much more worried about the problem than poorer people.
- 1.8 The more liberal people's "world view" and the more they are open to change, the less they tend to consider the crime problem a serious or priority issue. The more "liberal" and tolerant people are, the less they see crime as greatly increasing, either

at the local or national level. Thus there is a close link between general attitudes toward society and social change and the idea people have of crime and its evolution.

2. How Canadians evaluate the risks of victimization and the danger of the crime situation

- 2.1 Barely one person in ten feels he is in danger in his area of residence. The people who perceive a high risk of victimization are also few in number and think of theft more than personal attack. It would seem, then, that there is a difference between the perception Canadians have of crime as a social problem (at the national level) and their perceptions of crime as a personal problem (one that can affect their daily lives).
- 2.2 The persons who feel most in danger of criminal attack are those who live in disadvantaged neighbourhoods, who have had actual experiences of victimization, who see a very great increase in crime and who are not well-integrated in their neighbourhood.
- 2.3 The feeling of being in danger is more common among women than men.
- 2.4 The people most concerned about the extent of crime at the national level are just as concerned at the local level. Thus some would tend more than others to be concerned about the gravity and dangerousness of crime as they see or understand it. A feeling of vulnerability and "social conservatism" seem to be elements that increase a person's general concern and his perception of a personal threat or potential danger.
- 2.5 Sex, the degree of exposure, the level of socio-economic well-being as well as the degree of integration in the neighbourhood are all determining factors in the feeling of being personally more or less in personal danger due to the crime situation.

3. The behaviour adopted by the population to protect itself against crime

- 3.1 Age and sex are the principal factors that motivate people to adopt avoidance tactics (not going out alone at night...; avoiding certain activities or places...; staying home...); they are much more frequent among women and the elderly. Another factor that causes certain people to avoid exposing themselves to possible danger, is that they see crime as a personal threat, a real danger.
- 3.2 On the average, the majority of the respondents take between three and five measures to protect their property. These are mainly to have the home watched during their absence, have a chain on the door, a safety lock, have the radio or lights on and put their valuables in safe-keeping. These protective measures seem to depend on a certain lifestyle and vague concern about crime.
- 3.3 Among the population studied, we found only a minority of people who resort to specific protective measures (advising the police of an absence; a personal alarm system; identification of valuable objects). Generally speaking, it is the people who live in high-crime areas or have had the experience of being victimized who seek to protect themselves better by means of special permanent measures.
- 3.4 People's feeling of being able to control crime or being capable of holding it in check is negatively connected with avoidance and positively with the other protective measures. In other words, the persons who think crime is inevitable and uncontrollable resort more to passive retreat and avoidance (women, the elderly) whereas those who believe it is possible to effectively fight crime take active protection of measures (people who are well-off, living with family, well integrated in the neighbourhood, have a high level of education).

3.5 Persons who participate in prevention programmes (Operation-Identification, Block Parents, etc.) are predominantly those who perceive a high risk of danger because of their living milieu and/or a previous victimization. They also belong to a relatively privileged social class and seem to be involved in other types of social activities as well.

4. The public's attitude toward measures to prevent or fight crime

- 4.1 Generally speaking, whether through the media or discussions with their associates, people say they are fairly well informed on the subject of crime and criminal justice (the police, courts, prisons, laws, etc.). The better informed people are, the more they want additional information.
- 4.2 The desire to be better informed seems to be partly motivated by the feeling that it is possible as well as helpful to do something to reduce the risks of victimization. The ineffectiveness of the police seems to prompt some people into taking their own protection in hand more effectively.
- 4.3 The fact remains that, according to our data, few people think they can do anything, either alone or with others, to reduce the crime in their neighbourhood.
- 4.4 Although the majority of people say they are ready to help the police, in practice they are negligent and passive. A good proportion of the victims of assault and battery, fraud and rape had not reported these incidents to the police.
- 4.5 Among our respondents, we note a relative tolerance with regard to the reinsertion of criminals in society and a willingness on the part of many to become more or less directly involved in the control and prevention of crime as well as in the services giving aid to victims.

4.6 Our data indicate that the attitudes toward possible solutions to the crime problem (prevention, control, aid to victims) mainly depend on people's general attitudes and the image they have of crime, criminals and the criminal justice system. A high degree of liberalism will favour prevention measures rather than control. The opposite is true in the case of a high degree of "conservatism", which is shown to be closely connected with "punitiveness". It therefore predisposes people to opt for more repressive measures of control (prison and the death penalty).

4.7 Our data show, and this is extremely important, that people's judgment of crime directly depends on their "world view". The image a person has of the crime problem and its extent is mainly determined by his general attitude to society and human nature.

5. Public attitudes toward the police

5.1 The police, in general, have an extremely favourable and positive public image. In fact, among the persons questioned, most of them have a great deal of respect for the police and say they are satisfied with the work they accomplish.

5.2 It is the most traditional tasks (traffic control, protection of people and property, the search for criminals) that are evaluated most positively.

5.3 Despite the fact that more than half of the policemen's time is spent in assistance services and responding to the citizens' requests for help, people do not consider these tasks to be the real work of the police. There seems to be a contradiction between the use people make of the police and the roles they attribute to them.

- 5.4 We find more dissatisfaction with the police among the young, among persons who have insecure lives, among victims and persons of low income.
 - 5.5 Contact with the system of criminal justice (as a victim, a witness, etc.) and knowledge of the courts through experience lead to a more negative view of the police.
 - 5.6 The majority of the persons questioned are of the opinion that the present powers of the police forces regarding the identification and interrogation of individuals are sufficient. Furthermore, more than half are not in favour of the police being able to resort to certain special powers of investigation: wire-tapping, opening mail and access to social and medical files.
 - 5.7 The citizens' attitudes toward the police depend on two distinct levels of approach. On the one hand, the degree of satisfaction with the police is based on their overall evaluation of the tasks of the police and how they think the police fulfill them. On the other hand, tolerance toward extending the investigative powers of the police seems to be based on people's view of the world and ideological parameters. There is certainly a connection between willingness to grant the police more powers and a high degree of punitiveness.
 - 5.8 People, in general, seem to equate the number of police with the degree of safety. Consequently, the demand for increased security is expressed by a request for more policemen.
6. Attitudes of the public toward penal and correctional measures
- 6.1 For the public, the principal objectives of the penal system are to deter criminals and protect the citizens. Rehabilitation seems to be of secondary importance compared with these objectives, aimed directly at ensuring public order.

- 6.2 People believe that punishment should serve to neutralize a threat to the public order rather than punish, reform or rehabilitate criminals. For most people, these functions of punishment seem subsidiary to the "putting away" and neutralization of criminals.
- 6.3 Generally speaking, people believe that the penal system, as it is today, does not discourage criminals and prevent them from doing harm. This is why a large proportion of the persons questioned felt that the sentences handed down by the court were not harsh enough.
- 6.4 It is important to note, however, that when people evaluate the severity of sentences, most of them are referring to "big-time" criminals, that is, murderers, rapists and violent individuals, recidivists and hardened criminals.
- 6.5 It is in terms of this type of violent criminal that people judge the prisons. This explains the fact that the majority of the respondents said they were against improving the living conditions of the prisoners. Many of them, in fact, consider that life in prison is too "easy", too soft.
- 6.6 The public, in its majority, equate "penal justice" with "imprisonment". For most people, there is a homology between "sentence" and "prison". This leaves little room for "alternatives" to imprisonment.
- 6.7 People's punitive attitude seems to be somewhere between a perception of dangerousness and a reaction of ostracism. They divide criminals into two categories, those who are dangerous and those who are not; the "true" criminals who should be put away and those whose actions present no great threat.

- 6.8 People in general do not believe that prison rehabilitates anyone, but they prefer this measure because from the moment offenders are "locked up" and "isolated", their safety is ensured.
- 6.9 The popular support for the death penalty for extremely dangerous criminals is because, in the eyes of many people, it is the ultimate way of ensuring this safety. While eliminating incurable offenders, it would play a role in deterring potential criminals.
- 6.10 The punitiveness of the public is directed toward only the most dangerous criminals. These actually constitute only a very small minority of persons responsible for particularly heinous crimes. It would be wrong to conclude, then, that the public would like more severe sentences for every type of crime and offence.
- 6.11 The punitiveness of the public reflects the gravity of the crimes that serve as their gauge for measuring the severity of the sanctions and not the fact that serious crimes engender a fear of crime or dread of victimization among some people more than others. It is for this reason that there is no connection between fear and punitiveness.
- 6.12 The people who would like the penal system to be more severe and take a harder line with criminals are largely those who have a more conservative view of the world and are more deeply rooted in traditional values.
- 6.13 The most punitive people are most in favour of prisons, believe least in rehabilitation and are least in favour of transitional measures, such as parole and halfway houses.
- 6.14 The degree of punitiveness conditions the image people have of prison institutions and criminals. The more punitive they are, the more they tend to take the "violent criminal" as their point

of reference to justify their belief that the prisons are too lenient and to demand more repressive sentences.

7. Public attitudes toward criminal justice

- 7.1 The population has a very negative image of penal justice. There are two fundamental reasons for this: a) It is considered too lenient and b) it is seen to be unjust and discriminatory.
- 7.2 A large majority of the public thinks that justice favours the rich over the poor. Furthermore, in the opinion of many, this discrimination seems to play in favour of the most dangerous criminals, who very often are in a position to employ the services of a "good" lawyer.
- 7.3 The experience of having been a victim or having knowledge of the courts engenders a greater distrust of the justice system.
- 7.4 What the majority of citizens criticize in the justice system is that it is too complicated, too lenient, too unequal, too slow and too far behind the times.

CONCLUSION

The analyses of our data have shown that the attitudes of the public toward crime policies is determined in relation to two major factors.

1. People's perceptions (or experiences) of crime as a real or potential threat; these perceptions engender personal reactions (fear of victimization, measures to protect themselves against victimization; distrust, condemnation, desire for vengeance against criminals, participation in programmes, etc.) and social reactions (the importance of crime as a national problem; pressure on the government for measures of protection, safety, the suppression of crime, prevention, the rehabilitation of delinquents, etc.).

2. People's perceptions of the penal system as a more or less adequate answer, first with respect to the pursuit of the objectives assigned it (the maintenance of law and order, the punishment or rehabilitation of criminals, service to victims, etc.) and next, with respect to its operational methods (satisfaction with the methods used, the tasks accomplished, the efficacy of the efforts made, their legitimacy, etc.).

Although the public's perceptions are partly a result of crime and its saliency, they greatly depend as well on people's more general perceptions and attitudes toward society.

Each society, each group or individual forms an image of the world in which he lives in an effort to give it some meaning. This image, this world view, more or less founded on the human experience, finds and uses a number of truths to support it, but is not based on these. This is why the same event, the same situation, can be interpreted differently depending on each person's norms and values, his beliefs and previous experience. These are not mere general observations; they have direct implications where crime policies are concerned. In fact, the dynamics of the public's attitudes and behaviour vis-à-vis crime and solutions to the crime problem can never be understood and reconstructed without an understanding and analysis of the normative system of the perceptions that mediate and determine them.

What might be called the external variables (contextual, social and personal characteristics), although important, are only indirectly associated with these attitudes and behaviour. They mold the normative ideas and images, and in this sense, they partly aid in identifying the variations that may exist between different groups or individuals, but not in predicting reactions.

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

SECTION I

Tableau 1	Types d'images du criminel et modèles de réaction au crime
Tableau 2	Caractéristiques des différentes strates de Montréal et Toronto
Tableau 3	Répartition de l'échantillon par strates pour Montréal et Toronto
Tableau 4	Echantillon à Toronto et à Montréal, selon le mode de cueillette des données

SECTION II

Tableau 1	Problèmes les plus importants au Canada (Q.4) et mauvais aspects de la Société Canadienne (Q.7)
Tableau 2	Inquiétude générale envers la criminalité (indice)
Tableau 3	Inquiétude générale envers la criminalité et image dominante de la criminalité
Tableau 4	Degré d'inquiétude et exposition aux media
Tableau 5	Inquiétude envers la criminalité et exposition aux media selon le lieu de résidence
Tableau 6	Inquiétude envers la criminalité et exposition aux media selon les groupes culturels
Tableau 7	Fréquence des échanges interpersonnels et inquiétude
Tableau 8	Evaluation des taux et de l'augmentation de la criminalité pour le Canada, la ville et le quartier
Tableau 9	Relation entre les perceptions de la criminalité, l'exposition et le type d'expérience (gamma)

SECTION II (suite)

Tableau 10	Exposition à la criminalité et importance sociale du problème criminel (gamma)
Tableau 11	Relation entre les perceptions de la criminalité, l'importance sociale et le degré d'exposition en contrôlant les variables socio-démographiques
Tableau 12	Importance et perception de la criminalité selon le niveau de bien-être socio-économique (gamma)
Tableau 13	Environnement criminel, bien-être socio-économique et importance sociale accordée à la criminalité par rapport aux autres problèmes sociaux (N=476)
Tableau 14	Importance sociale et perception de la criminalité selon le niveau de bien-être et le degré de libéralisme (gamma)
Tableau 15	Environnement criminel, libéralisme et importance sociale accordée à la criminalité par rapport aux autres problèmes sociaux (N=476)
Tableau 16	Distribution des répondants sur les indices de risques et de danger
Tableau 17	Relation des variables contextuelles et individuelles avec la perception des risques et du danger personnel (gamma)
Tableau 18	Relation entre la saillance sociale et la saillance personnelle de la criminalité
Tableau 19	Facteurs explicatifs de la saillance du crime
Tableau 20	Facteurs explicatifs de la saillance personnelle de la criminalité
Tableau 21	Saillance de la criminalité et préoccupation
Tableau 22	Facteurs explicatifs des préoccupations envers la criminalité
Tableau 23	Relation entre l'évitement, l'âge et le sexe
Tableau 24	Relation des variables contextuelles et individuelles avec le comportement d'évitement (gamma)
Tableau 25	Facteurs explicatifs du comportement d'évitement
Tableau 26	Distribution des réponses sur les deux indices de mesures générales et spécifiques de protection

SECTION II (suite₂)

Tableau 27	Distribution des réponses sur l'indice global de protection
Tableau 28	Relation des variables contextuelles et individuelles avec les mesures de protection
Tableau 29	Facteurs explicatifs des précautions prises contre la victimisation
Tableau 30	Relation des variables contextuelles et individuelles avec le désir exprimé d'information (gamma)
Tableau 31	Facteurs explicatifs du désir d'information
Tableau 32	Facteurs explicatifs des précautions prises contre la victimisation
Tableau 33	Distribution des réponses sur les indices de prévention, de contrôle et de service aux victimes
Tableau 34	Relation entre les solutions préférées pour réduire la criminalité et les variables contextuelles et individuelles
Tableau 35	Facteurs explicatifs des attitudes favorables à la prévention sociale
Tableau 36	Facteurs explicatifs des attitudes favorables au contrôle pénal

SECTION III

Tableau I	Degré de satisfaction de la population selon l'ordre décroissant des % des personnes interrogées envers chacune des tâches de la police mentionnées
Tableau 2	Degré de satisfaction et de confiance dans la police aux Etats-Unis (1980), au Canada (Québec, Ontario, Manitoba, 1981)
Tableau 3	Opinions de la population concernant les pouvoirs de la police dans l'exercice de certains moyens d'investigation

SECTION III

(suite₁)

Tableau 4	Distribution de la population en fonction des degrés selon lesquels les gens acceptent ou pas que la police puisse recourir à l'identification et à l'interrogation des citoyens, à l'écoute électronique, à l'ouverture du courrier et à la consultation des dossiers non-judiciaires
Tableau 5	Importance accordée par la population avec divers objectifs que poursuit la justice criminelle en donnant des sentences
Tableau 6	Distributions comparatives des opinions à l'égard de la sévérité, des sentences d'un échantillon de la population canadienne (C.R.O.P., 1980 ; N=979) et d'un échantillon des provinces de Québec, de l'Ontario et du Manitoba (G.R.A.C., 1981 ; N=817)
Tableau 7	Distribution dans l'échantillon des diverses opinions sur la peine de mort
Tableau 8	Distribution de la population de l'échantillon selon un degré croissant de punitivité
Tableau 9	Relations existant entre le degré de punitivité des gens et leur degré de satisfaction envers la police
Tableau 10	Relation entre la punitivité et l'acceptation de déléguer à la police plus de pouvoirs d'enquête (identification et interrogation des citoyens, écoute électronique, ouverture du courrier et accès aux dossiers non judiciaires)
Tableau 11	Relations entre la punitivité et le libéralisme
Tableau 12	Relation entre les attitudes face à la réhabilitation des criminels et les opinions concernant la sévérité des sentences
Tableau 13	Relation entre la confiance dans le rôle rééducatif de la prison et le degré de punitivité de la population
Tableau 14	Relation entre le degré de confiance dans le rôle rééducatif des institutions carcérales et le libéralisme
Tableau 15	Relation entre le degré de punitivité et le fait, pour les gens, de considérer ou pas les prisons comme de "véritables hôtels"

SECTION III

(suite₂)

Tableau 16	Relation entre le libéralisme et l'image de la prison
Tableau 17	Images de la prison et attitudes vis-à-vis des alternatives à l'emprisonnement
Tableau 18	Opinions de la population envers l'équité du système de justice au Canada
Tableau 19	Distribution de l'échantillon en fonction des degrés selon lesquels les gens doutent ou ne doutent pas de l'équité de la justice pénale
Tableau 20	Opinions de la population face aux pratiques discriminatoires du système pénal
Tableau 21	Distribution de la population selon le degré de discrimination qu'elle attribue au fonctionnement du système pénal
Tableau 22	Relation entre la perception de l'équité et celle de la discrimination qu'ont les gens de la justice pénale
Tableau 23	Distribution de la population selon les degrés de confiance/méfiance en la justice pénale
Tableau 24	Relations entre la confiance/méfiance de la population envers la justice pénale et les attitudes de satisfaction à l'égard de la police
Tableau 25	Relations entre la confiance/méfiance de la population envers la justice pénale et les attitudes concernant l'administration de la justice criminelle.

SECTION I

- Figure I Types de criminel et types d'intervention en fonction du degré de responsabilité et de la possibilité de changement...

SECTION II

- Chapitre I -

- Figure I Modèle général des réactions envers la criminalité
- Figure 2 Facteurs déterminant la perception de la criminalité dans le quartier et pour l'ensemble du pays
- Figure 3 Perceptions de la criminalité et réactions

- Chapitre II -

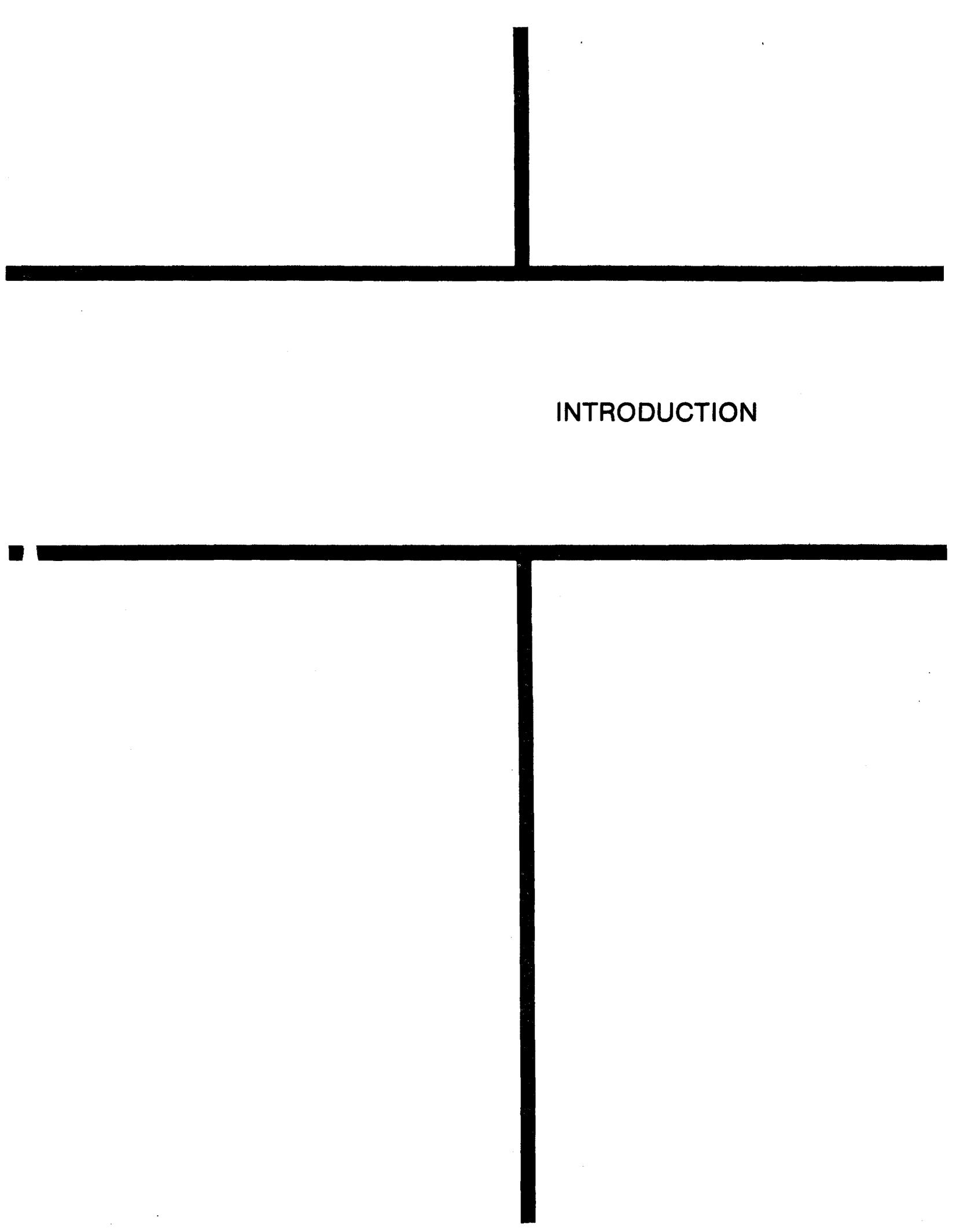
- Figure 1 Relations entre le degré d'exposition, la perception du taux de criminalité au niveau local et l'importance sociale donnée au problème criminel
- Figure 2 Facteurs explicatifs de la saillance sociale de la criminalité
- Figure 3 Facteurs explicatifs de la saillance personnelle de la criminalité
- Figure 4 Facteurs explicatifs de la préoccupation exprimée envers la criminalité
- Figure 5 Facteurs explicatifs des précautions prises contre la victimisation
- Figure 6 Facteurs explicatifs de la prévention
- Figure 7 Facteurs explicatifs du contrôle
- Figure 8 Relation entre les facteurs expliquant la saillance et la peur du crime

SECTION II (suite)

- Chapitre II -

- Figure 9 Relation des facteurs expliquant les
précautions personnelles contre la victimisation
- Figure 10 Relation des facteurs expliquant le degré de support
et le type de solutions préférées pour répondre au
problème criminel
- Figure 11 Les composantes majeures pour l'analyse des réac-
tions individuelles et sociales à la criminalité
- Figure 12 Modèle explicatif des réactions envers la crimi-
nalité.





INTRODUCTION

Introduction

Le présent rapport livre les résultats de la phase II de "La recherche sur les Attitudes du Public Canadien à l'égard de la Justice Pénale". Tous les travaux effectués, dans le cadre de ce projet, l'ont été selon les termes d'un contrat intervenu entre le Ministère du Solliciteur Général du Canada et le Centre International de Criminologie Comparée, de l'Université de Montréal; contrat qui est entré en vigueur le 9 avril 1979 et qui a pris fin le 28 février 1982.

Il est important de souligner que, tout au long des diverses étapes qui ont constitué cette phase II de la recherche, les chercheurs du C.I.C.C. affectés à ce projet ont travaillé en étroite collaboration avec ceux qui, pour le gouvernement fédéral, devaient en assurer la supervision soit, principalement, avec Madame Francine Bertrand et Monsieur Scott Burbridge, du Ministère du Solliciteur Général du Canada. Cette collaboration s'est traduite, dans les faits, à la fois par de multiples et constantes consultations entre les deux équipes de recherche, et à la fois par de nombreuses rencontres avec des représentants des diverses agences pénales (les services correctionnels, la commission des libérations conditionnelles, la gendarmerie royale) de même qu'avec des comités consultatifs spécifiques (comité de planification des politiques et comité de consultations techniques).

C'est donc dire que, d'une part, au fur et à mesure que s'élaboraient le modèle d'investigation et la structuration des instruments d'enquête, et que, d'autre part, chaque fois qu'une étape était franchie et qu'une autre était abordée, c'était en accord avec les représentants scientifiques du Ministère. Dans cette perspective, le projet s'est réalisé selon un processus d'échanges et d'interactions, formels et informels, entre l'équipe du C.I.C.C. et celle du Solliciteur; processus qui a permis de s'assurer que chacun des stades de la recherche répondait aux principales attentes et préoccupations des autorités administratives qui finançaient la seconde phase de cette enquête.

La phase II de la recherche sur les attitudes à l'égard des politiques criminelles comportait deux étapes séquentielles, à savoir une étape qualitative et une étape quantitative. Beaucoup de chercheurs ont participé à l'une ou l'autre de ces étapes puisque le Centre de Sondage et le Centre de Calcul de l'Université de Montréal ont été appelés à collaborer directement au projet. L'équipe de recherche, placée sous la coordination et la responsabilité du C.I.C.C., dont Monsieur Denis Szabo est le directeur, se composait comme suit :

Chercheurs principaux : Yves Brillon
Christiane Louis-Guérin

Assistante de recherche permanente: Marie-Christine Lamarche

Assistants de recherche : Micheline Baril
Catherine Szirt
Amnon Suissa
Judith Gold

Aides de recherche : José Fortin
Johanne Beaudry
Bibiane Belan
Gilles Lamarche
Marie-Marthe Cousineau
Sylvie Gravel

Conseillers scientifiques : Danièle Laberge-Altmejd, Ecole de Criminologie
Micheline Baril, Ecole de Criminologie
André Clouâtre, Centre de Calcul

Secrétaire générale du projet : Claire-Emmanuelle Depocas

Traductrice : Dorothy Crelinsten

Centre de Sondage : Pierre Bouchard (responsable de la passation
des questionnaires et du test des deux modes
de cueillette)
Victor Tremblay (Directeur du Centre de Sondage)
Jean Noiseux (stagiaire)

Solliciteur Général du Canada : Francine Bertrand (chef, Recherche sur les
politiques de justice criminelle)
Scott Burbidge (chercheur senior)

SECTION I

OBJECTIFS ET ORIENTATION DE LA RECHERCHE

1. Les objectifs de la recherche

La phase II de la recherche sur "Les attitudes du public canadien à l'égard de la justice pénale" a été essentiellement une étape exploratoire qui avait pour objectifs fondamentaux :

- 1) de développer des moyens fiables pour mesurer les attitudes et les comportements envers la justice pénale et pour identifier les variables sociales et psychologiques qui les influencent ;
- 2) d'élaborer un modèle explicatif et prédictif pouvant relier les attitudes et les comportements aux variables qui les sous-tendent ;
- 3) de spécifier des modes d'utilisation des résultats de la recherche permettant d'échafauder et de mettre en marche certaines politiques criminelles ;
- 4) de formuler une proposition de recherche pour la phase III; phase qui devrait constituer le stade opérationnel d'une enquête nationale sur les attitudes et les comportements des Canadiens vis-à-vis des politiques ayant trait à la prévention du crime et au traitement des délinquants.

Les objectifs de la recherche, ainsi formulés, s'avéraient tout à la fois extrêmement vastes et vagues puisqu'ils consistaient, en définitive, à analyser "les attitudes et les comportements envers la justice pénale". L'étendue et la focalisation de l'étude dépendaient donc de ce que l'on entendait par "attitudes", "comportement" et "justice pénale".

Au niveau du Ministère du Solliciteur Général, ce que l'on souhaitait c'était de connaître ce que pensaient les citoyens des principales tâches dévolues aux agences pénales et de la façon dont celles-ci s'en acquittaient. En fait, on voulait connaître les perceptions et les réactions du public face aux politiques criminelles dans les grands secteurs suivants :

- 1) La neutralisation et la répression de la violence (crimes de violence et criminels violents); ce qui impliquait d'évaluer, dans la population, les opinions sur :
 - a) la peine capitale
 - b) les mesures correctionnelles répressives
 - c) le contrôle des armes à feu
 - d) la violence dans les media

- 2) La prévention de la criminalité
- 3) L'élaboration des sentences (le sentencing) et la déjudiciarisation
- 4) Les mesures correctionnelles à base communautaire
- 5) La délinquance juvénile
- 6) Le rôle de la police.

Dans le premier document de travail, préparé par les chercheurs du Solliciteur Général (Automne 1975 : Sondage des attitudes en matière de politique criminelle; 5 pages), il était précisé que les attitudes du public à l'égard des politiques devraient être analysées en tenant compte des variables ou des axes qui suivent (et nous citons les pages 2 et 3 du document):

- 1) les perceptions que la population a du système : quelle connaissance la population a-t-elle de l'étendue de la criminalité, du fonctionnement, des objectifs du système et des alternatives existantes ?
- 2) la philosophie pénale de la population : quelles sont les perceptions de la population des causes du crime, ses idées sur ce que les objectifs du système devraient être et ses idées sur la part de la responsabilité personnelle et collective dans le changement social ?
- 3) le niveau de tolérance de la population pour le comportement criminel :
 - a) types de comportements devant engendrer une réaction officielle
 - b) étendue de la criminalité et perceptions de l'accroissement de la criminalité ;
- 4) l'anxiété de la population en regard de la criminalité :
 - a) le niveau d'anxiété : peur de victimisation personnelle ou inquiétude par rapport au crime
 - b) sources de l'anxiété ;
- 5) la confiance de la population dans le système de justice criminelle ;
- 6) les variables socio-démographiques.

Ainsi définis, les objectifs de la recherche étaient, d'une certaine façon, beaucoup trop ambitieux pour être réalisables dans la mesure où ils englobaient presque toutes les facettes de la politique criminelle canadienne. A partir de ce canevas initial, proposé par l'équipe scientifique du Solliciteur Général, il fallait donc circonscrire de façon plus précise et plus opérationnelle ce que l'on pourrait appeler l'"espace" de la recherche, c'est-à-dire

les aspects du phénomène criminel et des mesures prises pour le contrer qui pouvaient faire l'objet d'une étude auprès de la population générale. Cette démarche se trouvait assujettie à deux contraintes importantes dont il fallait tenir compte pour que la recherche puisse déboucher sur des résultats qui soient à la fois scientifiquement valables, et à la fois aptes à éclairer les décideurs et les planificateurs des politiques de défense sociale.

En d'autres mots, le problème qui était soulevé était le suivant : comment peut-on obtenir de la population des informations valables qui puissent être utiles à des administrateurs qui doivent élaborer des programmes visant la prévention du crime, l'élaboration des sentences, le traitement des délinquants et la formulation de diverses mesures législatives ? Autrement dit, comment la connaissance des attitudes des citoyens, lesquels sont généralement très peu ou très mal informés sur les politiques criminelles, peut-elle répondre aux questions précises, et souvent techniques, que se posent les administrateurs chargés d'assurer la sécurité publique ?

Ces questions ont largement orienté le modèle de recherche et ont conduit les deux équipes de chercheurs - celle du Solliciteur et celle du C.I.C.C. - à mettre sur pied une démarche dialectique qui avait pour but de confronter les attitudes et les attentes du public vis-à-vis de la prévention de la criminalité et de la lutte contre le crime avec les préoccupations qu'avaient les agences pénales dans l'application de leurs programmes et dans la recherche de nouvelles politiques criminelles. Il s'agissait, en définitive, d'élaborer un instrument d'investigation (un questionnaire) qui soit susceptible (1) de refléter les perceptions, les comportements et les inquiétudes des citoyens face à la justice pénale et (2) d'apporter des données pertinentes aux autorités administratives responsables du fonctionnement et du développement du système de justice criminelle.

Pour parvenir à cette fin, deux étapes importantes furent mises au point :

- 1) une phase qualitative destinée à déterminer les aspects saillants et visibles pour chaque citoyen concernant les diverses facettes de la justice, de la criminalité, des politiques criminelles; ses propres définitions et interprétations de la situation, ses connaissances et expériences, ses préoccupations, satisfactions et insatisfactions ainsi que ses attentes et ses idées personnelles concernant les solutions des problèmes soulevés par le crime et par sa répression ;

- 2) une série de consultations avec des groupes de travail du Ministère du Solliciteur Général portant sur les politiques pour lesquelles la recherche sur les attitudes du public devait être jugée importante et sur les analyses de ses attitudes de façon à ce qu'elles soient utiles au développement et à la mise en place des politiques de justice pénale.

En analysant brièvement le déroulement de chacune de ces étapes, nous serons amenés à décrire le cheminement qui a conduit à l'élaboration du questionnaire définitif qui devait servir à l'enquête pilote et dont les résultats seront analysés dans les sections II et III de ce rapport.

2. La phase qualitative

Peu de recherches se sont soucies d'aller au-delà des opinions dans le but de découvrir les attitudes de base qui caractérisent les différentes factions de la société et qui expliquent leurs comportements envers l'administration de la justice. Pourtant, c'est la connaissance de ces attitudes fondamentales, de leur répartition sociologique, qui fournira aux législateurs, aux administrateurs et aux chercheurs des explications sur les résistances aux changements et aux innovations, sur les buts et les objectifs que les populations assignent aux agences du système, sur leurs attentes concernant les multiples aspects du fonctionnement de la justice.

Aussi, lorsque l'on considère, dans leur ensemble, les enquêtes d'opinion qui ont été faites dans le domaine de la justice, on doit convenir que la plupart d'entre elles ont apporté très peu de données pouvant éclairer les décideurs sur les attitudes du public, sur leur compréhension et leur interprétation. Cela est dû à plusieurs raisons qui relèvent de la problématique et de la méthodologie.

a. Les finalités de la phase qualitative

Dans la plupart des recherches, l'approche méthodologique est hypothético-déductive, c'est-à-dire que l'on procède à partir d'hypothèses que l'on tente ensuite de vérifier. Quelques fois (malheureusement trop souvent), les hypothèses elles-mêmes sont vagues, voire inexistantes, et on se contente de formuler une série de questions destinées à vérifier l'état de l'opinion les concernant. Il s'agit d'une démarche qui va de haut en bas dans la

mesure où l'on définit le ou les thèmes à étudier selon les préoccupations immédiates des fonctionnaires ou des chercheurs et où, à partir de ces prémisses, on "confectionne" un questionnaire en prenant pour acquis que les résultats obtenus seront susceptibles de refléter l'opinion publique et d'éclairer les responsables dans l'orientation de leur action politique ou sociale. D'une façon un peu simpliste, on semble postuler, entre autres:

- 1) que la population a réponse à tout et que, étant informée, ses opinions sont sources d'informations ;
- 2) que ce qui préoccupe les autorités politiques ou les scientifiques intéresse, au même titre, les justiciables ;
- 3) que les politiques criminelles, l'organisation des agences pénales, leur rôle et leur fonctionnement, comportent assez de transparence pour que le public soit en mesure d'exprimer ses opinions ou ses attitudes à leur égard ;
- 4) que les opinions des individus, quels qu'ils soient, et quel que soit leur degré d'information sur le sujet traité, ont le même poids, la même signification.

Pour ces raisons, la dimension explicative de ces enquêtes est toujours très limitée. On se borne à analyser la répartition des réponses, question par question, selon quelques variables dont les plus souvent employées sont l'âge, le sexe, l'état civil, la religion, le niveau d'instruction et le statut socio-économique.

Les questions posées recouvrent tous les domaines : tels la connaissance et la perception des lois et du système législatif; l'écart existant entre les normes sociales et les normes légales; les conflits et les discordances qui existent entre la législation et la population aux niveaux des incriminations, des châtements, des sanctions et de l'exécution des mesures pénales; l'évaluation que fait le public du phénomène criminel, de son évolution, de son ampleur, de ses causes; l'étendue et l'intensité de la peur du crime et de la crainte de victimisation ; l'efficacité des lois et des mesures préventives ou répressives ; le consensus concernant les règles juridiques, la gravité des actes incriminés et des réactions institutionnalisées; la satisfaction envers l'organisation et le fonctionnement du système et de ses agences ou agents; l'écart entre les fonctions perçues de la justice et les aspirations de la communauté ; la légitimité que l'on reconnaît au système de justice criminelle, à ses mécanismes et à ses modes d'opération, etc.

Le défaut majeur d'un très grand nombre de recherches sur les opinions est que l'on y décèle très peu de tentatives pour perfectionner les instruments de sondage en vue de déboucher sur des modèles explicatifs qui dépassent les simples compilations de réponses. En effet, si les recherches se multiplient, il faut bien, par ailleurs, admettre que notre connaissance a peu évolué depuis les premières études. On trouve rarement un souci de la part des chercheurs de s'inscrire dans un processus cumulatif de connaissances. Les recherches antérieures sont imitées, sans que l'on remette en question la méthodologie utilisée et sans que l'on s'interroge sur ce que l'on cherche à mesurer et sur la qualité des instruments dont on se sert pour effectuer les mesures. Pour parvenir à une meilleure compréhension des attitudes, il s'avérerait nécessaire de procéder selon une démarche inductive, basée sur l'exploration des attitudes de la population.

En conséquence, la phase qualitative a consisté à effectuer des entrevues en profondeur auprès de citoyens qui furent choisis selon un échantillonnage de type contrasté (selon les variables d'âge, de sexe, d'éducation, de statut socio-économique et de contexte social). Cette méthode a permis de dépasser le niveau élémentaire des "opinions" isolées, sur des sujets ponctuels (tels, par exemple, "la peine de mort" ou "la sévérité des sentences") pour déboucher sur les images et les attitudes beaucoup plus globales et profondes concernant la justice pénale.

En effet, les entrevues non-structurées offrent la possibilité de générer un discours sur le crime et la justice, c'est-à-dire de saisir de quelle manière le crime et la justice sont "pensés" et "parlés" couramment dans la population. Il s'agit ainsi de définir ce que représentent (les idées, les images, les perceptions) le criminel, le crime et le système de justice dans le contexte socio-culturel propre à chaque répondant, en même temps que ses réactions (attitudes et comportements) à l'égard de ces différents objets sociaux et des politiques criminelles (dans la mesure de leur visibilité).

Ainsi, les entrevues non-structurées nous ont semblé être la première étape, et la plus essentielle, de l'édification du questionnaire. Déjà, à ce stade, se sont révélés des images et des schèmes explicatifs qui ont servi par la suite. Dans le domaine des attitudes du public envers le phénomène

criminel et envers la justice, l'important n'était pas d'imposer les préoccupations des criminologues, des entrepreneurs moraux et des responsables du système pénal mais, au contraire, de débusquer celles des justiciables. Et, dans cette optique, la méthode qualitative était la seule à offrir une certaine garantie sans, pour autant, que cette garantie soit absolument certaine.

La méthode qualitative, de la manière dont elle fut utilisée ici, s'apparentait à la démarche ethnologique. Même si les enquêteurs ne parvenaient pas à se débarrasser entièrement de leurs idiosyncrasies, du moins se plaçaient-ils en situation de réceptivité; ce qui limitait le plus possible les interventions directives, aptes à fausser ou à orienter la cueillette des témoignages. De toute évidence, la présence même d'un chercheur, son intrusion dans la vie privée des locuteurs, son mandat, sont autant de facteurs qui agissaient dans l'interaction provoquée entre "enquêteur" et "enquête". Toutefois, cette interaction elle-même, du fait qu'elle se situe à un niveau de relations interpersonnelles, favorisait l'exploration de l'univers des personnes interrogées et l'identification des représentations et des images les plus prégnantes qui colorent cet univers; lesquelles ont été d'une importance capitale pour permettre de structurer l'instrumentation quantitative, à savoir le questionnaire.

La phase qualitative poursuivait donc les buts suivants : d'une part, explorer le discours des gens par rapport au phénomène criminel et à la politique criminelle, dégager les grands thèmes qui en émergeaient afin d'élaborer une grille de matériel utilisable dans la phase ultérieure de quantification et, d'autre part, dégager des structures d'attitudes servant d'hypothèses de départ devant être vérifiées par le questionnaire.

b. L'échantillon contrasté pour les entrevues en profondeur

Un total de cent cinquante-trois (153) entrevues en profondeur ont été recueillies auprès de la population du Québec, de l'Ontario et du Manitoba. Nous avons basé la sélection de l'échantillon sur un critère de diversification afin d'obtenir une population la plus contrastée possible.

C'est pourquoi tant de membres des communautés urbaines ou rurales ou de groupes ethniques différents, entre autres la communauté juive anglophone et francophone de Montréal, ont été sollicités. Pour de plus amples détails sur la composition des différents échantillons, on pourra se reporter à l'appendice du document synthèse sur la phase qualitative soumis au Solliciteur en novembre 1979*.

En bref, l'échantillon francophone comprenait 62 répondants divisés en deux catégories, urbaine et rurale. Pour l'échantillon urbain, nous nous sommes limités à deux quartiers de Montréal, soit Ville Mont-Royal et St-Jacques qui présentent une grande différence dans le niveau socio-économique. Rimouski et les comtés adjacents ainsi que Matapédia ont été la source de l'échantillon rural. L'échantillon comportait 40 hommes et 22 femmes, la plus grande proportion des répondants, c'est-à-dire 31, étant âgée entre 25 et 50 ans. Pour ce qui est de la scolarité, 27 avaient complété le cours secondaire, 15 l'élémentaire et finalement 14 étaient gradués de l'Université.

L'échantillon anglophone se répartit entre 52 répondants de Montréal, Toronto, Winnipeg et des régions rurales avoisinantes. Trente-quatre (34) d'entre eux sont nés au Canada, la plupart des autres proviennent d'Europe, mais tous sont citoyens canadiens. Les hommes et les femmes sont en nombre presque égal : 29 hommes contre 23 femmes. La plus grande proportion des répondants se retrouve dans la catégorie d'âge comprise entre 20 et 39 ans. Dix-sept (17) ont complété l'élémentaire ou le secondaire alors que 27 autres se sont rendus à l'Université.

Le total de l'échantillon de la communauté juive de Montréal est de trente-neuf (39) divisé entre quinze (15) francophones et vingt-quatre (24) anglophones. Dix-huit hommes (18) et vingt et une (21) femmes ont été interviewés, le groupe d'âge se concentrant entre 20 et 36 ans. En ce qui concerne l'éducation, quatorze (14) ont complété un cours élémentaire ou secondaire et vingt-quatre (24) ont fréquenté l'Université.

*G.R.A.C. 1979. Information concerning the research on the Attitudes of Canadians toward the country's crime policy. Phase II, exploratory qualitative study. Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal.

Après transcription du verbatim de ces entrevues, nous avons procédé à une analyse thématique afin de dégager ce que les gens pensent de la criminalité et du système judiciaire et aussi de savoir comment ils en parlent, c'est-à-dire en quels termes ils l'expriment.

L'analyse des thèmes nous a donc permis d'identifier ce qui est visible ou non pour les gens en ce qui concerne les systèmes judiciaire et pénal. Partant de là, nous avons pu dégager l'orientation que pourraient prendre certains thèmes dans le questionnaire, c'est-à-dire savoir en quelque sorte ce qui est plus ou moins pertinent à aborder et les points qui poseraient le plus de difficulté. Un autre avantage de cette analyse thématique réside dans le fait que la formulation des questions a bénéficié du vocabulaire même que les gens utilisaient, ce qui a rendu les questions plus aisément compréhensibles. C'est l'ensemble de cette base de données qui a servi à l'élaboration du questionnaire. Une description complète de ces thèmes peut être trouvée dans le rapport soumis au Solliciteur en mars 1980*.

c. Identification des grands thèmes recensés par l'exploration qualitative

Les entrevues en profondeur, comme nous l'avons expliqué plus haut, ont permis - parce qu'elles étaient très peu directives - de mettre en évidence les éléments de l'administration de la justice qui sont les plus visibles, les plus préoccupants et les plus connus au niveau de l'ensemble de la population. De la sorte, la phase exploratoire qualitative a pu montrer, d'une part, que les gens sont très peu informés des aspects spécifiques des politiques criminelles et, d'autre part, qu'ils développent des théories criminologiques "profanes" assez bien articulées; théories qui s'intègrent dans leur vision du monde et dans leurs façons de percevoir et le phénomène criminel et les moyens qu'emploient les agences pénales pour le prévenir ou le neutraliser.

* G.R.A.C., 1980. Enquête nationale sur les attitudes du public canadien à l'égard de la justice pénale : recherche exploratoire qualitative. Rapport intérimaire. Énumération synthétique des principaux thèmes abordés par les citoyens canadiens lors d'entrevues portant sur les politiques criminelles. Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal.

Les données ainsi recueillies au cours des 153 entretiens ont fourni un matériel de base extrêmement riche et complexe sur les manières dont le crime, le criminel, la justice et son fonctionnement étaient vues, jugées et évaluées par les justiciables. Ce sont ces données que nous voulons brièvement décrire, maintenant, puisqu'elles ont constitué l'ossature sur lequel s'est édifié, par la suite, le questionnaire qui a servi d'instrument pour la réalisation de l'enquête pilote. Ces données s'articulent autour de trois pôles principaux que nous avons définis comme étant :

- les préoccupations du public vis-à-vis de la criminalité et du crime ;
- les attentes de la population concernant les interventions policières, judiciaires et correctionnelles en fonction des divers types de crimes et/ou de criminels ;
- les perceptions qu'ont du système pénal les citoyens et la confiance qu'ils manifestent à l'égard de la justice et des agences pénales.

En ce qui concerne les préoccupations du public vis-à-vis de la criminalité et du crime, les entrevues ont permis d'identifier différents degrés selon lesquels les crimes et les délits pouvaient influencer sur la vie des individus :

- 1) A un premier degré, le crime apparaît comme une atteinte à la sécurité et à la qualité de la vie en société. Beaucoup d'individus évoquent une sorte de montée de diverses formes de violence dans notre société, dont le crime ne serait qu'un exemple. Ce qui paraît prédominer, chez certaines personnes, c'est une vision pessimiste du monde moderne où, avec le déclin des valeurs traditionnelles, apparaissent des conflits qui sont sources d'injustices et d'intolérances : exploitation des faibles, luttes syndicales, discrimination raciale, enrichissement des multinationales sur le dos des ouvriers, inégalités des conditions de vie et de traitement selon le sexe et l'âge, l'inflation, le chômage, la drogue dans les écoles ... Par rapport au passé, certaines personnes considèrent les conditions sociales contemporaines comme imprégnées de violence, comme causes, donc comme largement responsables de toutes les formes de déviance.

- 2) A un second degré, le phénomène criminel est appréhendé comme une préoccupation spécifique face au crime, laquelle se manifeste de façon plus ou moins intense, plus ou moins diffuse, selon les individus. Ce qui est alors perçu, c'est surtout la criminalité de violence (c'est-à-dire les meurtres, les viols, les assauts...) ; criminalité qui incite les gens à exiger des mesures pénales plus sévères, plus répressives. Le public est enclin à juger la criminalité comme un phénomène en hausse constante, et il semble que cette perception de l'augmentation des crimes et des délits soit associée plus particulièrement à un accroissement des actes violents. Ceci étant, on voudrait que la police intervienne davantage pour sécuriser les citoyens et que les tribunaux sanctionnent plus durement les criminels pour les décourager plus efficacement. Les perceptions du crime, à ce degré de préoccupation, sont généralement très stéréotypées.
- 3) Enfin, à un niveau beaucoup plus spécifique, la criminalité est vécue, par une partie de la population, sous la forme d'une peur personnelle de victimisation. Cette peur, parfois directe, le plus souvent diffuse, ne se traduit pas toujours par des mesures de prévention ou de protection particulières. Elle pourrait se rattacher aux conditions de vie des répondants, à leur degré d'exposition aux risques d'être victime, à leur style de vie et à des caractéristiques personnelles (sexe, âge, revenu, genre de travail...). Toutefois, on note qu'en général les gens ne se voient pas eux-mêmes comme des victimes potentielles (comme la maladie c'est quelque chose qui arrive surtout aux autres...) et se sentent en sécurité dans leur quartier ou dans leur zone d'habitation.

Le deuxième pôle, autour duquel les personnes interrogées élaborent leurs représentations sociales en ce qui touche le système pénal, se rapporte à l'adéquation entre les réactions sociales au crime et la gravité des infractions commises. Sur ce pôle se focalisent les attentes que manifeste la population à l'égard des interventions de la police, des tribunaux et des institutions pénitentiaires selon les crimes ou les criminels qui sont en cause. Les résultats des entrevues exploratoires ont mis en évidence deux paliers distincts de discours, l'un abstrait, l'autre concret :

- 1) Palier abstrait de discours sur le crime et le criminel. Ce qui émerge, à ce palier, ce sont les attitudes spontanées et globales, qui découlent d'une image monolithique du crime et du criminel; image qui ne s'embarrasse d'aucune nuance, d'aucune distinction et qui - de ce fait - s'apparente au stéréotype (celui que véhiculent les romans policiers, les séries noires à la télévision, les causes crapuleuses qui font la manchette des journaux). Ce qui ressort alors, chez beaucoup de personnes interviewées, c'est un discours axé presque uniquement sur la criminalité grave, sur les crimes violents, sur ceux qui, de surcroît, sont le fait de criminels professionnels, dangereux et irrécupérables. Comme il s'agit là d'une catégorie de gens qui sont sans pitié et sans conscience, les mesures répressives qui sont préconisées à leur endroit consistent ou bien en l'élimination (peine de mort), ou bien en la neutralisation (par des sentences longues et assez sévères pour châtier et pour amender).
- 2) Palier concret de discours sur le crime et le criminel. A ce palier, les répondants énoncent leurs points de vue, sur la justice pénale, en fonction de catégories ou de cas particuliers de crimes et de criminels. Généralement, les propos exprimés rejoignent en quelque sorte les théories criminologiques les plus nuancées. En effet, les jugements sont rarement faits seulement en référence à la nature de l'acte, mais ils prennent en considération (a) les caractéristiques aussi bien du délinquant que de la victime; (b) l'intentionnalité qui a présidé au passage à l'acte; (c) ses conséquences et (d) les circonstances (aggravantes ou atténuantes) qui l'entourent. Le fait de pouvoir ou pas s'"identifier" à l'auteur du crime (est-ce que, ayant grandi dans le même milieu familial ou social et ayant été dans une situation similaire à celle qui a déclenché la commission de l'infraction, j'aurais pu agir comme il l'a fait ?) paraît orienter les attitudes. Ainsi, dans le public, on semble distinguer trois grandes classes d'infractions criminelles (reliées aux types de délinquants) qui appellent des types de sanctions différentes. Ce sont :
- les actes excusables ou pardonnables. Ce sont ceux pour lesquels les individus interrogés peuvent s'identifier avec leur auteur, c'est-à-dire qu'ils conçoivent qu'ils auraient pu agir de la même façon dans une situation pareille. Pour de telles infractions (mineures ou sérieuses)

la sanction s'avère surtout nécessaire pour renforcer les normes sociales car le coupable apparaît comme apte à se réhabiliter et à se réintégrer socialement. L'élément de dangerosité est vu comme s'étant, en grande partie, désintégré avec la commission de l'acte ou comme pouvant être désamorcé par un traitement approprié; crimes passionnels; vols par nécessité; actes commis sous une impulsion ou dans des conditions psychologiques particulières (vol à l'étalage, kleptomanie, vandalisme...). Un éventail de sanctions (dépendant des éléments mentionnés plus haut) est préconisé par les répondants qui va de la réprimande à de courtes peines d'emprisonnement, d'une cure psycho-médicale à la réparation faite à la communauté ou à la victime ;

- les actes inexcusables ou impardonnables. Ce sont les crimes dont les auteurs ne suscitent, chez les citoyens, aucune possibilité d'identification. Il s'agit des actes qui ont des conséquences sérieuses (meurtres prémédités, vols à main armée, etc.) et qui sont le fruit d'une préméditation et d'un sang-froid inexcusables. Les auteurs de tels forfaits ou bien appartiennent à la pègre, ou bien sont des récidivistes impénitents, ou bien sont des individus incorrigibles "qui ont le mal dans le sang". Ils sont jugés, par les répondants, comme non réhabilitables, et le but premier des sentences, en ce qui les concerne, doit être avant tout la protection de la société. Selon la gravité de l'acte et la dangerosité du criminel, les châtements les plus adéquats sont: la peine de mort et les longues sentences d'emprisonnement (qui ne devraient en aucun cas être raccourcies).
- les actes criminels commis par des malades mentaux. Ces personnes étant irresponsables, elles ne peuvent faire l'objet, d'une façon générale, que d'un internement psychiatrique qui ne devrait prendre fin qu'avec la guérison complète du malade.

Au vu des entrevues, on constate que, dans son ensemble, la population n'a des sentences qu'une image limitée qui laisse une très large place à l'incarcération. On imagine peu d'alternatives à l'emprisonnement.

Cependant, une importance considérable est accordée au "travail" comme moyen de rééduquer tous les types de délinquants, quels que soient les actes qu'ils ont commis et quelles que soient les sentences qui leur ont été données.

Le travail apparaît à la fois comme une discipline, comme une thérapie, voire même comme une des valeurs fondamentales à inculquer aux condamnés pour prévenir la récidive. Par ailleurs, les citoyens ont tendance à voir leur propre rôle et leur propre responsabilité, dans la prévention et dans la répression de la criminalité, comme restreints : pour eux, ce sont là des problèmes et des tâches qui relèvent de la compétence presque exclusive des experts et des agences du système de justice criminelle.

Les entretiens en profondeur ont également permis de constater que l'évaluation que font les gens de la sévérité des sentences n'est pas la même que celle des juges, des policiers et des autres agents du système. Par exemple, une peine d'emprisonnement, d'une longueur donnée, peut être considérée comme très sévère ou pas selon l'image que l'on se fait de la prison, selon que l'on considère celle-ci comme un lieu cruel et inhumain, comme un milieu de réhabilitation ou comme une sorte d'"hôtel de luxe". Ainsi, la longueur de la sentence ne peut pas être utilisée, comme c'est souvent le cas dans certains sondages, comme une mesure en soi de "punitivité" sans tenir compte des attitudes et des représentations qu'ont les citoyens des sentences d'emprisonnement et des moyens d'intervention qui sont utilisés dans les institutions carcérales.

Enfin, la phase qualitative a montré que les perceptions que les gens ont du système de justice criminelle et que la confiance qu'ils lui accordent constituent un troisième pôle en fonction duquel se cristallise l'essentiel de la philosophie pénale de la population.

La police est l'agence la plus visible du système pénal. Les tribunaux et les maisons de détention ainsi que les programmes de probation et de libérations conditionnelles projettent des images beaucoup plus floues et imprécises dans la population.

Le fonctionnement des tribunaux, notamment, apparaît comme extrêmement complexe et peu compréhensible pour le profane. Peu de gens ont eu une expérience directe du système et leurs informations proviennent surtout des media d'information et des ouï-dire. Les jugements que portent les gens sur le système de justice procèdent le plus souvent par induction généralisante : à partir d'une information sur l'acquittement d'un inculpé, d'une récidive ou d'autres faits qui font la manchette des journaux, on infère le fonctionnement d'une agence ou de l'ensemble du système.

Le degré de confiance que manifestent les personnes interrogées à l'égard de la justice semble dépendre des évaluations qu'elles font des quatre critères suivants :

- 1) l'équité de la justice, c'est-à-dire sa capacité d'être juste, donc d'appliquer uniformément la loi sans favoritisme et sans parti pris ;
- 2) la fiabilité des tribunaux, c'est-à-dire leur capacité de découvrir la vérité et d'établir de façon indiscutable les preuves de culpabilité de façon à éviter toute erreur judiciaire ;
- 3) l'efficacité du système, c'est-à-dire sa capacité de remplir les fonctions et les objectifs qui lui sont attribués (punition, dissuasion, réhabilitation et protection de la société) ;
- 4) l'adaptabilité du droit pénal et de son application, c'est-à-dire sa capacité de s'adapter à l'évolution et aux changements dans les valeurs et dans les conditions culturelles et sociales de la communauté.

En ce qui concerne les objectifs du système pénal, les résultats des entrevues font émerger trois fonctions :

- protéger la société et les individus en assurant la sécurité et la qualité de la vie ;
- maintenir l'ordre social en renforçant les normes sociales de base. On assigne, ici, au système pénal, un rôle d'éducation morale et légale, rôle qui traditionnellement était rempli par les groupes primaires. Les valeurs morales et religieuses s'affaiblissant, le système pénal constitue

une forme de contrôle externe qui vient pallier les faiblesses des contrôles internes des individus ;

- dominer et manipuler la société au nom de l'"establishment". Dans cette perspective, le système pénal est perçu par certaines personnes comme un instrument au service d'un ordre social établi qu'elles contestent. A leurs yeux, c'est le système social dans son ensemble qui est remis en question parce qu'il est injuste, répressif et que les valeurs qui sous-tendent le système pénal ne sont celles que d'une élite qui désire protéger ses privilèges.

Plusieurs aspects des tribunaux, des services correctionnels et de la commission des libérations conditionnelles n'ont que peu ou pas de visibilité pour le public (par exemple, la population confond probation et libération conditionnelle). Fréquemment, les diverses composantes du système de justice criminelle ne deviennent visibles, au niveau des citoyens, que lorsqu'elles échouent dans l'accomplissement de leurs tâches essentielles. Ainsi, on reproche aux tribunaux d'être trop indulgents dans les sentences accordées aux criminels; on blâme les prisons et les pénitenciers parce qu'ils se montrent incapables de réhabiliter les prisonniers, et on accuse la commission des libérations conditionnelles de mettre en danger la vie communautaire en libérant trop tôt les détenus.

La phase qualitative, dont nous venons de donner un résumé trop succinct des entrevues réalisées, a fourni la toile de fond qui devait permettre l'élaboration du questionnaire devant servir à sonder les attitudes du public, lors de l'enquête pilote. En effet, l'analyse des entretiens en profondeur a permis d'identifier les éléments de la criminalité et des politiques criminelles qui étaient les plus visibles pour la population, de différencier la gamme des attitudes qui se manifestaient à leur égard et d'inventorier les façons dont pouvaient s'agencer les attitudes. A partir des résultats ainsi obtenus, il fallait ensuite déterminer les données qui devaient être retenues dans le questionnaire final. Ces données devaient être choisies de façon à être utiles à ceux qui, au Ministère du Solliciteur Général du Canada, ont la charge de planifier, d'ébaucher, de définir, de réaliser et d'appliquer les

politiques criminelles. Le passage de la phase qualitative à la phase quantitative, c'est-à-dire la sélection du matériel contenu dans les 153 interviews et sa transformation pour qu'il puisse se reformuler sous forme de questions, s'est effectué au cours d'une série de consultations avec les représentants des agences pénales et des membres de divers comités scientifiques, spécialement mis sur pied par le Ministère du Solliciteur Général. Il nous semble important de faire état de ces consultations qui ont conduit à privilégier et à retenir certains thèmes pour la confection de l'instrument qui a permis d'analyser les attitudes du public canadien vis-à-vis des aspects jugés les plus fondamentaux de la justice pénale.

3. Les consultations avec les groupes de travail du Ministère du Solliciteur Général du Canada

Tout au long de la phase II de la recherche, de nombreuses rencontres ont eu lieu entre, d'une part, l'équipe de recherche du C.I.C.C. et, de l'autre, les chercheurs et les comités de consultations du Ministère du Solliciteur Général. Ces rencontres visaient à concilier, au niveau de la confection du questionnaire, les questions qu'avaient soulevées, au sujet de la justice pénale, les personnes interrogées, lors de la phase qualitative, et les questions que désiraient poser, à la population, les autorités administratives sur certaines politiques criminelles spécifiques.

Ces consultations se sont avérées extrêmement enrichissantes, bien que parfois ardues, autant pour les responsables administratifs que pour les chercheurs. Les premiers qui, par leurs fonctions, sont aux prises avec les problèmes que pose l'application des politiques criminelles, auraient voulu que l'instrumentation de la recherche, c'est-à-dire le questionnaire, soit tout entier axé sur l'évaluation des programmes et des orientations du système pénal. Les seconds, quant à eux, préconisaient, pour les raisons qui découlent de la nature même de l'approche qualitative, une démarche qui se focaliserait presque uniquement sur les aspects "visibles" du système pénal et sur les attitudes fondamentales qu'ils suscitent au niveau du public. C'est à travers cette dialectique entre des préoccupations administratives et des contraintes méthodologiques que se sont négociés, peu à peu, les thèmes qui devaient être retenus pour faire l'objet de l'investigation lors de cette enquête pilote.

Ces rencontres, avec les représentants des agences pénales et avec les responsables de la planification des politiques ont surtout permis (a) d'éliminer, du questionnaire final, des thèmes qui touchaient des aspects trop techniques de certains programmes et (b) de retenir certaines questions qui, même si elles offraient peu de visibilité, pouvaient tout au moins mesurer le degré de connaissance qu'en avaient les citoyens. En gros, les discussions entre les agences pénales et les équipes de recherche se sont déroulées en prenant, comme base de départ, les sujets et les attitudes qu'avaient révélés spontanément les personnes interrogées lors de l'exploration qualitative. En les repassant en revue, nous allons, dans ce qui va suivre, expliciter les préoccupations exprimées par les agences gouvernementales et montrer l'impact qu'elles ont eu sur la construction du questionnaire. Pour ce faire, nous allons nous référer de nouveau aux trois grands pôles déjà identifiés, à savoir :

- 1) les perceptions du phénomène criminel et leurs conséquences sur les attitudes et les comportements des citoyens;
- 2) l'adéquation entre les interventions policières, judiciaires ainsi que correctionnelles et les types de crimes ou de criminels;
- 3) les représentations et les images qu'ont les gens du système pénal, de son fonctionnement et de son efficacité.

- 1) En ce qui a trait, en premier lieu, aux perceptions du phénomène criminel et à leurs conséquences sur les attitudes et les comportements des citoyens, les représentants du Ministère ont formulé de nombreuses questions qui pouvaient être envisagées dans le cadre de la recherche. Ces questions se rapportaient aux deux concepts fondamentaux que sont a) la criminalité et b) le criminel.

a) Questions se rapportant à la criminalité

De quelle façon est perçu le phénomène criminel au Canada ? En hausse ou en baisse ? Pire qu'ailleurs ou pas ? Que définit-on comme crime ? Que pensent les citoyens des divers types de déviance, telles la criminalité féminine, la délinquance juvénile, la criminalité économique...? En terme de tolérance sociale, quelles sont les tendances qui se manifestent pour criminaliser certains actes (assauts sexuels entre conjoints, pollution ...) et pour en décriminaliser d'autres (pornographie, prostitution, drogues légères, avortement...)?

Les gens sont-ils conscients du coût économique et social de la criminalité ?

La perception qu'ils ont de la criminalité a-t-elle des incidences sur leurs conditions de vie : peur du crime, crainte de victimisation, qualité de l'environnement, bien-être ?

b) Questions se rapportant au criminel

Quelles sont, dans le public, les images que l'on a des criminels ?

Qui sont-ils ? Comment et pourquoi devient-on délinquant ?

Est-ce que les personnes distinguent diverses catégories de criminels en fonction de leur personnalité (dangerosité), de leurs origines sociales (culture) ou de leurs actes (nature, gravité) ?

Presque toutes ces questions répondent à des préoccupations qui trouvent leur écho dans la population générale. Cependant, certaines d'entre elles ont dû être éliminées ou n'ont été retenues que pour être abordées, dans le questionnaire final, de façon allusive. Par exemple, après les pré-tests et à cause de la longueur du questionnaire initial, il s'est avéré nécessaire de ne pas s'aventurer dans une analyse en profondeur des différentes manifestations criminelles (criminalité féminine; délinquance juvénile; crimes des cols blancs...).

Il a paru opportun, également, de ne pas orienter la recherche vers une enquête approfondie du type "index de gravité des crimes", ce vers quoi risquaient de nous entraîner les notions de "criminalisation" et de "déjudiciarisation". De même, les interrogations que soulevaient les origines de la déviance (étiologie individuelle et/ou sociale ; causes biologiques et/ou sociologiques; facteurs innés et/ou acquis...) auraient exigé des développements beaucoup trop longs pour être retenues dans le cadre du projet.

En ce qui a trait à ce premier pôle, celui de l'image du crime et de ses incidences sur la vie privée des individus, les points saillants qui ont été conservés, en accord avec les représentants des agences pénales et des chercheurs du Ministère du Solliciteur Général, pour inclusion dans le questionnaire, sont les suivants :

- les préoccupations générales du public vis-à-vis du phénomène criminel (Le crime est-il un des problèmes sociaux importants dans notre société ? Est-il perçu comme un phénomène inquiétant ?) ;
- les préoccupations spécifiques vis-à-vis du phénomène criminel (Quand les gens pensent à "crime", à quoi se réfèrent-ils exactement ? Est-ce que, à leurs yeux, la criminalité, depuis cinq ans, a diminué, est restée la même ou a augmenté ? Qu'en est-il de cette augmentation au niveau du Canada dans son ensemble, au niveau de la ville du répondant ou à celui de son quartier ?) ;
- La peur du crime et la crainte de victimisation (De quel crime les individus ont-ils le plus peur ? Cette peur a-t-elle des conséquences sur les comportements - éviter de sortir le soir, utiliser des moyens de protection ... - et lesquels ? Est-ce que les gens estiment qu'ils pourraient être volés ou attaqués à leur domicile ? Se sentent-ils en sécurité là où ils habitent ? Ont-ils recours à certains moyens pour réduire la criminalité dans leur voisinage ? Lesquels ?) ;
- la perception du criminel (Si vous songez à "criminel", qu'est-ce qui vous vient spontanément à l'esprit ?) et les idées que les justiciables se font de certains éléments criminogènes (Pourquoi devient-on criminel : Est-ce parce que les tentations sont trop fortes ? Est-ce à cause des circonstances, du milieu social ou de la personnalité du délinquant ? Est-ce par suite du déclin des principes religieux ou est-ce consécutif à une trop grande indulgence de la part des tribunaux ?) ;
- l'image de la victime (Est-ce que tout le monde peut être victime ou est-ce le fait de personnes imprudentes ou d'individus qui s'y exposent ?) ;
- la victimisation effective (Les gens ont-ils été victimes de crimes ou de délits ? Quand ? Lesquels ?) ;
- la réhabilitation des criminels (Est-ce que, dans le public, on pense que tous, la plupart ou quelques-uns seulement des délinquants peuvent être réhabilités ? Lesquels ? Comment ?).

2) Le deuxième pôle, autour duquel se regroupe une autre série importante de thèmes, est celui de l'adéquation entre les interventions du système pénal et les types de crimes ou de criminels. Face à cet axe de la recherche, les représentants du Ministère ont suggéré que l'enquête pilote identifie les attentes du public en ce qui se rapporte directement a) aux fonctions de la justice pénale, b) à l'évaluation du sentencing et c) à la participation communautaire. Les principales questions qui furent proposées, par les agences pénales, pour être introduites dans le questionnaire, peuvent se résumer comme suit :

a) Questions portant sur les fonctions de la justice pénale

Comment les individus et les groupes conçoivent-ils les fins de la justice ? Quelles sont leurs perceptions des objectifs et des fonctions du système pénal ? Comment est-ce qu'ils concilient l'élaboration de certaines politiques criminelles et la protection des libertés individuelles (contrôle des armes à feu, carte d'identité, écoute électronique, ouverture du courrier ...) ? Quels sont les jugements qu'ils portent sur l'administration de la justice et sur le fonctionnement des agences ? Quelles sont les attentes qu'ils manifestent en ce qui a trait à la philosophie pénale qui devrait être à la base des politiques criminelles ?

b) Questions portant sur les sentences

En ce qui concerne le "sentencing", les citoyens définissent-ils des orientations spécifiques qui tiennent compte des types de crimes et des catégories de délinquants ? Comment se manifestent leurs attitudes à l'égard de l'équilibre qui doit exister entre les sentences, la personnalité des criminels et la gravité des actes qu'ils ont commis ? Quels objectifs assigne-t-on aux sanctions ? Parmi ces dernières, de quelle façon sont envisagées la peine de mort, les sentences d'incarcération de longue durée et les alternatives à l'emprisonnement : déjudiciarisation, indemnisation de la victime, travaux communautaires...?

c) Questions portant sur la participation communautaire

Les justiciables sont-ils conscients de leur propre responsabilité et de leur rôle dans la prévention de la criminalité et dans la lutte contre le crime ?

En quels termes envisagent-ils l'implication du citoyen, de la famille, de l'école, des groupes communautaires, des organisations commerciales, et autres, dans l'administration de la justice ? Perçoivent-ils une responsabilité individuelle et sociale des citoyens dans la suppression des causes du crime et dans la réinsertion sociale des délinquants?

A partir des résultats de la phase qualitative ainsi que des remarques et suggestions exprimées par les comités consultatifs du Ministère, nous avons retenu, pour le questionnaire, les thèmes qui suivent :

- les objectifs poursuivis par la justice criminelle lorsqu'elle sanctionne les crimes et les délits (les sentences doivent-elles d'abord punir le délinquant, protéger la société, décourager le crime ou réparer le tort causé à la victime ?) ;
- les principaux facteurs qui doivent intervenir dans l'élaboration d'une sentence (est-ce la nature de l'acte, la récidive, la personnalité de l'accusé, la façon dont il a commis son forfait, ses mobiles, le fait que l'acte incriminé ait été prémédité ou non ?) ;
- la qualité de la justice (comporte-t-elle davantage de bons côtés que de mauvais ? Est-elle compréhensible ? Le citoyen pense-t-il pouvoir être bien traité devant les tribunaux ? Permet-elle, cette justice, de garantir à tous les justiciables une défense, par un avocat, adéquate, pleine et entière ? Est-elle adaptée aux moeurs et aux valeurs de notre société contemporaine ?) ;
- les attitudes vis-à-vis des divers modes de sentence (les sentences prononcées par les cours sont-elles trop, assez ou pas assez sévères ? A quel type de criminel pense-t-on en évaluant la sévérité des sentences ? Est-on pour ou contre la peine de mort ? Dans quels cas ? Favorise-t-on les peines d'emprisonnement ? Les sentences de vingt-cinq ans de prison sont-elles estimées comme étant inhumaines ? Dans le cas d'un premier vol, de peu de gravité, de plusieurs vols répétés, dans celui d'une première infraction se traduisant par le fait de commettre un vol à main armée, quelle sentence (amende, liberté surveillée, prison) les répondants privilégieraient-ils ?

Seraient-ils prêts à favoriser, pour chacun de ces cas, des alternatives à l'emprisonnement : travaux communautaires, remboursement de la victime ou travail en vue de l'indemniser ?) ;

- la prévention et la lutte contre le crime en fonction des droits et des libertés des individus (selon les gens, la police, dans l'exercice de ses fonctions, devrait-elle avoir plus de pouvoir, moins de pouvoir ou conserver le même pouvoir pour obliger n'importe qui à s'identifier dans la rue ? Pour utiliser les armes à feu ? Pour faire usage de la violence lorsqu'un individu résiste à l'arrestation ? Pour procéder à des arrestations préventives de personnes suspectes ? Pour surveiller des conversations téléphoniques ? Pour ouvrir le courrier ? Pour contrôler les grèves ou les manifestations ? Pour consulter les dossiers des citoyens, tels les rapports d'impôt et les fiches médicales ... ?) ;
- la participation des citoyens à la prévention et à la répression du crime (si quelqu'un est témoin d'un méfait, serait-il disposé à en prévenir la police ? Quel est le degré de tolérance des individus vis-à-vis d'un ex-détenu ? Accepteraient-ils de participer à des activités en vue d'aider des jeunes délinquants ? Seraient-ils prêts à payer plus d'impôts pour permettre au gouvernement d'améliorer la prévention, le traitement, la réinsertion sociale, les fonctionnements respectifs des tribunaux, de la police et des services correctionnels ?).

3) Enfin, le troisième pôle de la recherche (qui est celui qui se focalise sur les perceptions qu'ont les gens des agences pénales) est peut-être celui qui - au cours des rencontres avec les comités consultatifs - a suscité le plus de discussions. Ce pôle, en effet, est de première importance puisqu'il concerne les représentations et les images que la population a du système de justice criminelle, de son fonctionnement et de son efficacité. Il est donc, plus que les autres, directement dirigé vers les politiques criminelles elles-mêmes. Les questions qui furent soumises, par les représentants administratifs, se concentraient autour de problèmes institutionnels précis, à savoir autour a) des tribunaux, b) de la police

et de la gendarmerie royale, c) des institutions carcérales et d) des libérations conditionnelles. En général, ces questions touchent donc de plus près les divers programmes et l'application des politiques de défense sociale. Et, à cause de leur contenu plus spécifique, voire même plus technique, certaines des questions, soulevées à leur sujet, ont une moins grande visibilité pour l'ensemble de la population. C'est ce qui ressort de l'énumération synthétique que nous en faisons ci-dessous :

a) Questions se référant à la confiance du public envers la justice pénale

Quelles images ont les Canadiens des fonctions de la justice et des tribunaux ? Quelles sont leurs attitudes face à l'équité de la justice, face à la fiabilité des tribunaux pour rechercher la vérité, face à l'efficacité générale du système pénal et face à l'adaptabilité du droit aux moeurs et aux valeurs sociales ?

b) Questions ayant trait à la police et à la gendarmerie royale.

De quelle manière, au niveau des divers groupes sociaux, se représente-t-on les différents corps de police ? Quels sont les rôles, remplis par les policiers, qui apparaissent comme les plus visibles et/ou les plus essentiels ? Ces rôles coïncident-ils avec les attentes des citoyens ? Ceux-ci sont-ils prêts à sacrifier certains services policiers pour en voir d'autres se renforcer ? Lesquels ?

Comment réagissent les gens vis-à-vis de l'attribution de pouvoirs spéciaux susceptibles d'accroître l'efficacité de la police dans la lutte contre le crime, notamment contre le crime organisé ?

Quelles sont les attitudes des justiciables à l'égard de l'efficacité et des comportements des forces policières : pouvoir discrétionnaire, relations avec le public, avec les victimes, avec les délinquants ?

c) Questions relatives aux institutions carcérales

Dans la population en général, comment se définissent les buts des institutions carcérales, les populations à qui elles sont destinées et les programmes qu'elles offrent (ou devraient offrir) : éducation, apprentissage, travail, réhabilitation ?

Comment les gens conçoivent-ils la réinsertion sociale : sorties, congés temporaires, visites des conjoints, maisons de transition, travail rémunéré, etc. ? Que pensent-ils des droits des détenus ? Les Canadiens sont-ils disposés à s'impliquer dans certaines mesures aptes à faciliter le retour des détenus dans la société ? Accepteraient-ils des tâches bénévoles ? Seraient-ils prêts à admettre qu'une maison de transition soit établie dans leur quartier ? Quel impact peut avoir, sur le public et sur ses attitudes envers les criminels et la criminalité, les évasions, les prises d'otages et les incidents qui se produisent dans le milieu carcéral ? Rôle des mass media en ce qui a trait à la diffusion d'images concernant la vie en milieu pénitentiaire ?

d) Questions se rapportant aux libérations conditionnelles

Comment perçoit-on, chez les justiciables, la définition, les objectifs et le fonctionnement de la Commission Nationale des Libérations Conditionnelles ?

Est-ce que les personnes interrogées sont en mesure de suggérer certains critères qui devraient présider à la sélection des libérés sous conditions ? Qui devrait en bénéficier ? Quand et comment ?

Quelle est la marge de risque que la population peut tolérer ?

Qui doit prendre les décisions concernant les libérations conditionnelles (la direction de la prison, des experts, des citoyens ...) ?

Que pensent les gens du pouvoir discrétionnaire de la Commission Nationale des Libérations Conditionnelles ?

Parmi les centres d'intérêt manifestés par les agences pénales, il est évident que certains d'entre eux, comme par exemple ceux qui se rapportent aux institutions carcérales, aux libérations conditionnelles et aux maisons de transition reposent, dans l'opinion publique, sur des images floues et plus ou moins déformées. Par contre, il est indéniable que la police apparaît comme l'agence pénale la plus proche des citoyens et la mieux connue. Dans la communauté, les gens considèrent les policiers à la fois comme des gens "comme eux" et à la fois comme des "agents" du système. Ce qui témoigne d'une plus grande proximité entre les citoyens et les policiers qu'entre les citoyens et les agents des tribunaux ou des services correctionnels.

Ainsi, la phase qualitative a montré que, pour la majorité des personnes interviewées, il y a chez les policiers, comme dans tout groupe d'individus, de bons et de mauvais sujets. Ces derniers, en minorité, ternissent la réputation de la police parce que les mass media gonflent les incidents négatifs (racisme contre les Haïtiens à Montréal et contre les Noirs à Toronto : références à des événements qui eurent lieu pendant la cueillette des entrevues). On trouve, en général, que la police fait de son mieux, qu'elle accomplit bien son travail, qu'elle n'a pas la tâche facile et que ce n'est pas de sa faute si les tribunaux remettent parfois en liberté les criminels qu'elle arrête. Ceci étant, nous avons retenu beaucoup de questions destinées à évaluer la satisfaction du public vis-à-vis de la police et vis-à-vis de ses principales tâches.

En ce qui concerne les institutions carcérales et les libérations conditionnelles, les représentations que les citoyens en ont sont très imprécises. Par exemple, il est à noter qu'il y a un manque d'informations, et donc une confusion, au niveau des programmes offerts aux détenus. Beaucoup de personnes ne font pas la différence entre les prisons provinciales et les pénitenciers fédéraux, entre la probation et les libérations conditionnelles, entre les centres d'accueil et les maisons de transition. La visibilité extrêmement restreinte de ces politiques criminelles et de ces programmes nous a conduit à limiter au minimum les aspects portant sur ces sujets.

Pour ces raisons, les questions choisies, pour l'instrument d'investigation, laissent une large place à la police. Pour les autres agences, les éléments retenus servent surtout à identifier les images de base (images de la prison et des criminels réhabilitables); les représentations que les gens ont des conditions d'emprisonnement (travail, sorties, droits des détenus); leurs opinions sur les libérations conditionnelles et sur les maisons de transition (qui doit en bénéficier ?) et leurs attitudes fondamentales face à l'administration de la justice (confiance dans l'équité de la Justice et dans l'impartialité de son fonctionnement). Compte tenu, d'une part, des attentes des comités consultatifs et, de l'autre, des discours exprimés par les 153 individus interrogés, lors des entrevues en profondeur, les questions qui suivent sont celles qui ont semblé les plus pertinentes pour inventorier et analyser les idées que se fait le public des diverses agences pénales et de leurs buts :

- la confiance du public dans la justice pénale (Est-ce que la justice est impartiale ? Traite-t-elle de la même façon les riches et les pauvres ? Le fait d'avoir un bon avocat favorise-t-il l'issue d'un procès ? La lenteur de la justice décourage-t-elle les citoyens d'y faire appel ? Les lois actuelles sont-elles en retard par rapport à la mentalité des gens ? Peut-on être sûr de la culpabilité d'un accusé ? Le système de justice doit-il rester tel qu'il est, être légèrement modifié ou être transformé complètement ?) ;
- le degré de satisfaction à l'égard des forces policières (Dans quelle mesure les gens sont-ils satisfaits de la façon dont la police recherche les criminels ? maintient la sécurité ? répond aux appels d'urgence ? assure la protection des biens et de la vie des citoyens ? joue un rôle d'information et de prévention auprès des jeunes ? et se comporte avec le public ? La police a-t-elle trop de pouvoirs ? Les policiers agissent-ils de façon discriminatoire envers les pauvres et les groupes minoritaires ?) ;
- la définition des tâches de la police (Est-ce à la police d'intervenir : pour faire cesser le bruit et le tapage la nuit ? pour organiser les loisirs des jeunes ? pour mettre fin à des querelles violentes de famille ? pour escorter les écoliers et les personnes âgées ? Est-ce à la police de s'occuper des infractions aux règlements de stationnement, des accidents de peu de gravité, du transport ambulancier, de la protection des édifices commerciaux ? Les policiers doivent-ils intervenir dans les querelles violentes entre voisins, dans le contrôle des grèves et des manifestations ? Quelles sont les tâches auxquelles les policiers devraient accorder plus d'attention ? moins d'attention ? Les patrouilles à pied seraient-elles de nature à sécuriser davantage les gens ? Quels sont les aspects du travail policier qui pourraient être délégués à d'autres organismes civils ou sociaux ?) ;
- l'image que la population se fait de la prison (Est-ce une école du crime, un hôtel ou un lieu de rééducation ? Les prisons devraient-elles servir uniquement pour les criminels violents ? Les gens croient-ils que beaucoup de condamnés sont en prison pour défaut de paiement d'amende ?) ;

- les conditions de vie en prison (Selon la population, les détenus devraient-ils pouvoir travailler à l'extérieur ? Devraient-ils avoir un salaire équivalent à celui des ouvriers et payer les frais de leur détention ? Devraient-ils travailler sans salaire dans les ateliers de la prison ou du pénitencier ?);
- les droits des détenus (Est-on, dans le public, favorable à ce que les prisonniers aient le droit de vote aux élections gouvernementales ? à ce qu'ils aient de fréquentes sorties dans leur famille ? à ce qu'ils aient des relations sexuelles en prison avec leur conjoint ?) ;
- les libérations conditionnelles et les maisons de transition (Est-ce que les citoyens sont pour ou contre les libérations conditionnelles ? Dans tous ou dans certains cas ? D'une manière générale, pensent-ils que les détenus sont mis en libération conditionnelle trop ou pas assez rapidement ? Quels devraient être, selon eux, les éléments les plus importants pour que l'on accorde une libération conditionnelle : le temps déjà fait en prison ? les antécédents judiciaires ? la conduite en institution ? les risques de récidive ? le milieu et les possibilités d'emploi du détenu ? la gravité de l'acte commis ? Les gens sont-ils pour ou contre les maisons de transition ? Seraient-ils prêts à accepter que le gouvernement ouvre une telle institution dans leur voisinage ?).

Comme ce qui précède le démontre, le canevas du questionnaire a été conçu à partir de la phase qualitative et à partir des discussions avec les comités consultatifs du Ministère. Ces comités étaient les suivants :

- Comité d'avis technique : dont les membres donnaient leurs avis sur la méthodologie, la problématique et les grandes orientations de la recherche.
- Comité consultatif pour le service correctionnel : dont les membres sensibilisaient les chercheurs sur les problèmes à analyser au niveau des sentences de pénitencier et à celui des libérations conditionnelles.
- Comité consultatif pour la police : dont les représentants avaient pour objectif de sensibiliser l'équipe de recherche sur les aspects de la police les plus aptes à être intégrés dans la recherche.
- Comité consultatif pour la planification des politiques : les membres de ce comité avaient pour tâche de voir à ce que les orientations de la recherche coïncident avec les démarches entreprises, au Ministère, au niveau de l'élaboration et de la planification des politiques criminelles.

Tout ce travail de consultation s'est fait avec la participation continue et active des chercheurs du Solliciteur Général (dont, plus particulièrement F. Bertrand et Scott Burbidge, ainsi qu'avec l'aide occasionnelle de S. Arthurs et I. Waller). Ces derniers, en plus d'apporter leurs propres conceptions de la recherche, ont joué un rôle primordial et déterminant pour amener les intérêts des agences pénales et ceux de l'équipe universitaire du C.I.C.C. à se concilier. C'est donc à travers cette dynamique entre les équipes de recherche et les agences pénales que s'est peu à peu effectué le passage de la phase qualitative à la phase quantitative, que s'est peu à peu défini et structuré le questionnaire final.

4. Modèle de réactions face au crime tel que l'on peut le construire à partir des images que la population a des criminels

Avant d'entreprendre l'analyse des données recueillies par le questionnaire auprès de notre échantillon, nous voudrions esquisser - à partir des principaux résultats de la phase qualitative - les images que se font les gens des criminels et les types de réaction qui en découlent. Cette description constitue une sorte de cadre théorique qui se retrouvera sous-jacent à l'analyse et à l'interprétation des données quantitatives, fournies par le questionnaire, en ce qui concerne les attitudes du public envers le traitement des criminels. La différenciation de ces attitudes en une typologie de modèles de réaction face au crime permettra de comprendre, par exemple, la répartition des niveaux de tolérance ou de punitivité du public et à quelles conditions ces mécanismes de tolérance ou de punitivité doivent être appliqués.

En effet, l'étude des représentations sociales, telle que nous l'avons conçue, a cherché à identifier le champ idéologique dans lequel et par rapport auquel se situe l'action individuelle et collective. Dans cette perspective, on a mis l'accent sur l'étude des rapports entre l'individu et l'objet caractérisé comme élément d'un système social. On a ainsi cherché à définir ce que représentait l'objet, dans le contexte socio-culturel et idéologique des répondants, en prenant en considération les liens qui pouvaient exister entre la vision du monde des individus et les images qu'ils avaient et des criminels et des types d'intervention à leur égard. C'est sur ce modèle que nous allons, maintenant, nous attarder brièvement.

Quatre éléments essentiels président à la construction de l'image du criminel. Il s'agit premièrement de la typologie du criminel c'est-à-dire qui est criminel et, en deuxième lieu, de l'étiologie ou des causes : comment et pourquoi devient-on criminel. Les deux derniers éléments se rattachent au pronostic : le criminel peut-il changer et si oui comment.

Il existe trois grandes interprétations en ce qui concerne les images cibles du criminel et la réaction qui en découle. Ces interprétations sont en partie basées sur un critère de responsabilité attribuée à l'auteur d'un acte déviant ou criminel. Ce concept de responsabilité est une notion centrale de l'interprétation que les gens se font du criminel. De plus ce concept a été fréquemment associé, d'une part, à un jugement de déviance et, d'autre part, au degré de punitivité (Robert et Faugeron, 1973 ; Vidmar et Miller, 1980).

Les trois interprétations de l'image du criminel se répartissent sur un continuum du degré de responsabilité allant de l'individu non responsable de son acte, à l'individu possédant une responsabilité totale, le moyen terme étant un degré de responsabilité intermédiaire. A ces trois degrés de responsabilité sont associées trois images types du criminel et diverses possibilités d'intervention. Ceci a permis d'identifier six constructions ou six modèles différents d'intervention selon que le criminel est jugé plus ou moins responsable. Il s'agit des modèles de révolution, de réforme sociale, de réinsertion sociale, de réhabilitation, de répression et de traitement médical.

1. Le modèle de révolution :

Cette première construction se distingue des cinq autres parce que l'image type du criminel est pratiquement absente du tableau. Il s'agit d'une image globale et abstraite qui n'a rien à voir avec la définition classique légale du criminel. Le criminel n'est pas celui qu'on pense. Le criminel est une victime d'un système social injuste et, par conséquent, il n'est pas responsable des conditions qui l'ont amené à commettre un acte criminel.

Par contre, le criminel qui devrait être dénoncé est l'exploiteur capitaliste propriétaire de grandes multinationales. Les causes de la criminalité étant d'origine sociale, aucune solution judiciaire n'est acceptable, c'est le changement radical des structures sociales qui éliminera l'injustice et la criminalité. Il existe donc dans ce système de pensée, une adéquation entre la cause de la criminalité et la solution qui y est apportée, plutôt qu'une adéquation entre le type de criminel et la sentence. Il semble clair au niveau des politiques criminelles que quoiqu'on fasse au niveau de l'intervention face au criminel, il y aura insatisfaction de la part des tenants de ce modèle puisque leur moyen d'intervention vise le pouvoir socio-politique global.

Les autres modèles d'intervention reposent, en plus du critère de responsabilité, sur un autre critère implicite qui est la possibilité de changement. La combinaison du critère de responsabilité et du critère de changement détermine des types de criminels et des types d'intervention différents comme le montre la figure 1 :

	Pas responsabilité	Responsabilité intermédiaire	responsabilité	
Changement	Réforme	Petit criminel Réinsertion-réhabilitation		Réhabilitable
Pas de Changement	Criminel malade traitement médical		Vrai criminel répression	Non Réhabilitable

Figure 1

Types de criminel et types d'intervention en fonction du degré de responsabilité et de la possibilité de changement.

On voit ainsi apparaître la triade petit criminel - vrai criminel - criminel malade, qui est déterminante de la philosophie pénale de la plupart des gens. C'est l'apparition de cette typologie très différenciée du criminel qui produit le glissement de la cible d'intervention. De sociale qu'elle est

dans les modèles révolutionnaires et réformistes, elle devient individuelle dans les autres cas, probablement parce qu'au contraire du modèle révolutionnaire, le criminel est clairement identifié par une image type.

2. Le modèle de réforme sociale :

Ce modèle est orienté lui aussi vers l'intervention sociale avec solutions externes au système pénal. Le type de criminel est encore ici le criminel qui n'est pas responsable de sa condition puisque les causes de la criminalité sont d'ordre social. Par contre, on entretient l'idée qu'il peut changer en lui donnant ce qu'il n'a pas eu, c'est-à-dire en rétablissant la justice sociale par une série de réformes visant à améliorer les conditions de vie : accessibilité accrue à l'éducation, du travail pour tous, des salaires décents etc. L'idée de réforme est souvent associée à l'idée de prévention au niveau de la famille, de l'école et de l'apprentissage de la vie en société.

3. Le modèle de réinsertion :

Dans ce modèle, l'intervention devient individuelle et non plus sociale avec des mesures alternatives au système pénal. Le type de criminel à qui on fait référence ici devient plus complexe. Il est soit pas responsable de ses actes, soit plus ou moins responsable, les causes étant sociales. Par ailleurs, on croit qu'il peut changer et se réinsérer dans la société. Il existe donc ici une interaction entre les causes du crime, qui sont sociales et l'idée de récupération associée au traitement individuel.

L'attitude de base envers le criminel est la tolérance en raison même de sa responsabilité partielle dans l'acte déviant. L'image du criminel qui correspond à l'idée de responsabilité partielle est celle du petit criminel, de celui qui n'est pas enraciné dans la carrière. Le petit criminel est celui qui commet des infractions sans gravité extrême, comme des petits vols ou celui qui agit par nécessité. Le jeune délinquant fait aussi partie de cet ensemble parce qu'en raison de son jeune âge, le processus de criminalisation n'est pas irréversible. Une autre catégorie de crimes est celle des

crimes commis par accident, sans préméditation. Ce peut être le cas du meurtre passionnel commis sur l'impulsion du moment.

Parallèlement à cette minimisation de l'image du criminel, se développe tout un système d'images sur le système carcéral dont la pierre de touche est le constat de l'échec de la prison comme mesure de réinsertion. C'est ce constat d'échec qui motive les gens à préconiser des mesures alternatives à l'emprisonnement dans le cas des petits criminels. A leurs yeux, la prison est une cause supplémentaire de criminalité puisque c'est une "école du crime": la prison ne réhabilite pas et est inefficace dans sa lutte contre le crime. Cette insatisfaction à l'endroit de la mission punitive des prisons couplée à la conviction que le système judiciaire possède une mission de réhabilitation entraîne l'adhésion à des mesures de type communautaire, comme les travaux communautaires, la réparation à la victime plutôt que des mesures privatives de liberté. Pour ces gens, le contact avec la communauté demeure un facteur de premier plan dans la réinsertion de l'individu.

4. Le modèle de réhabilitation :

Ce modèle est un des plus répandus et, comme le précédent, se base sur la prédominance du type de criminel plus ou moins responsable de ses actes mais qui peut changer. C'est comme nous l'avons vu précédemment, le petit criminel. Les causes de la criminalité sont sociales avec, parfois, des variantes individuelles se rapportant à des facteurs familiaux et éducatifs. Ce modèle se caractérise principalement par l'idée qu'il est plus facile d'adapter l'individu à la société plutôt que l'inverse. Le type de société idéale est un facteur décisif dans l'orientation de l'intervention à prendre face au criminel. C'est en raison d'une profession de foi envers notre système démocratique actuel, un rejet du socialisme comme modèle de société et un désir de maintenir le statu quo, que dans cette logique la solution du crime réside dans l'individu plutôt que dans la Société. L'image du système

judiciaire qui est celle d'un système acceptable, bien qu'imparfait, conduit à souhaiter que sa fonction première qui est la punition, se transforme en fonction plus humaine : il ne faut pas éliminer les déviants, puisqu'ils peuvent changer, il faut les récupérer, les réhabiliter. C'est cette notion de réhabilitation qui est centrale ici. Mais il convient d'être prudent et d'aller plus loin que les apparences d'indulgence. Ce n'est pas parce qu'on exerce de la compréhension et de l'humanité à l'endroit des criminels qu'on ne veut pas qu'ils "paient" pour les fautes commises. La sentence est nécessaire et exerce, en plus de sa fonction de réhabilitation, une fonction de dissuasion. Les criminels doivent en quelque sorte faire la preuve qu'ils se sont amendés.

L'image de la prison est double. D'une part, elle est négative parce que le système est inadéquat à la réhabilitation. D'autre part, elle remplit deux fonctions nécessaires à la vie sociale : d'abord la garantie que les mauvais éléments de la société sont récupérés et ensuite la garantie que les gens honnêtes sont protégés. C'est en raison de ce double rôle qu'on souhaite le maintien des prisons comme lieu privilégié de la réhabilitation.

La réhabilitation dans les prisons peut prendre la forme de différents programmes servant à intensifier l'apprentissage soit d'un nouveau métier ou de connaissances académiques, soit de nouvelles valeurs, ce qui fait appel à des notions de modification du comportement. Par ailleurs, la productivité et le travail deviennent les moyens par excellence pour faciliter la réhabilitation. Le travail sert un objectif de protection sociale visant à neutraliser le mieux possible un individu qui par ses valeurs et son mode de vie est une menace à l'ordre établi.

5. Le modèle de répression :

Ce modèle est caractérisé par la prédominance de l'image du vrai criminel responsable de ses actes et qui ne peut pas changer. Les causes sont principalement individuelles, d'ordre biologique ou psychologique.

Puisque l'acte est individualisé dans ses causes, le criminel est perçu comme responsable de son acte: ce qui entraîne une réaction d'intolérance. Toutefois, l'idée que le changement est impossible pour tous les criminels reste une notion fondamentale. Le portrait du vrai criminel peut se résumer comme suit. Le vrai criminel agit de façon délibérée, intentionnelle. Son action est orientée vers un but bien défini. Il exploite et tire avantage du système, ce qui le rend dangereux. Parmi les types les plus courants, on note le criminel de métier, bien implanté dans la carrière criminelle, le criminel intelligent qui s'adonne au crime organisé ou à la criminalité économique et, enfin, le meurtrier qui prémédite son acte et qui a toutes les chances de recommencer.

Quant au système judiciaire, il est perçu comme étant inefficace dans sa lutte contre le crime, la meilleure preuve de cela étant l'augmentation constante de la criminalité. Pour les gens qui font référence à ce modèle, les sentences ne sont pas assez sévères, et la prison n'est pas dissuasive en raison des récidives nombreuses. Il existe de plus un lien direct entre la récidive et le fait que les libérations conditionnelles sont accordées trop vite. Dans cette optique, on demande au système de remplir des fonctions de vengeance et de protection par mise à l'écart. Deux moyens sont préconisés pour remplir ces fonctions : l'emprisonnement à vie ou la peine de mort. On s'assure ainsi que les personnes dangereuses ne se promèneront plus en liberté.

6. Le modèle de traitement médical :

Ce modèle est sous-tendu par l'image du criminel malade non responsable et qui ne peut pas changer. La criminalité est conçue comme un mal incurable, hors de contrôle de l'individu qui en est atteint. La plupart du temps les causes sont individuelles, biologiques ou génétiques, c'est le criminel qui "a ça dans le sang"; ou psychologiques, c'est par exemple le meurtrier psychopathe. Dans un tel contexte, il est difficile d'intervenir selon les moyens pénaux classiques. C'est cette reconnaissance du statut spécial de ces

individus qui amène les gens à aborder l'optique thérapeutique. Il faut soigner l'individu et traiter son mal, la plupart du temps par techniques psychiatriques. La thérapie est couplée avec l'institutionnalisation à vie en hôpital psychiatrique dans les cas les plus graves et les plus dangereux.

Dans le tableau qui suit, (Tableau 1) nous avons résumé les principales caractéristiques des modèles que nous venons de décrire.

TABLEAU 1
Types d'images du criminel et modèles de réaction au crime

Types de modèles	Types d'images du criminel	Causes	Types d'intervention	Lieu d'intervention
1. Révolution	.pas responsable .Victime du système .le vrai est l'exploiteur capitaliste	Sociales	.Cible d'intervention: Société .Révolution	Société
2. Réforme sociale	.pas responsable .peut changer	Sociales	.Cible d'intervention: Société .réforme sociale : améliorations des conditions de vie, prévention	Société
3. Réinsertion Sociale	.pas responsable à plus ou moins responsable .peut changer .petit criminel	Sociales	.Cible d'intervention: individu .mesures communautaires: travaux communautaires, réparation à la victime	Alternative au système pénal
4. Réhabilitation	.plus ou moins responsable .peut changer .petit criminel	Sociales, Individuelles	.Cible d'intervention: individu .réhabilitation: apprentissage, travail	Interne au système pénal

Tableau 1 (suite)

5. Répression	.responsable .ne peut pas changer .vrai criminel	.Individuel- les	.Cible d'inter- vention: individu .emprisonnement .peine de mort	Interne au système pénal
6. Traitement médical	.pas responsa- ble .ne peut pas changer .criminel malade	.Individuel- les	.Cible d'inter- vention: individu . thérapie .Institutionnali- sation	Externe au système pénal

En dernier lieu, il importe de souligner l'importance du type de criminel que les gens ont en tête quand ils pensent à des moyens d'intervention. C'est ce type d'image qui sert de critère et de point de départ à l'élaboration de la réaction. Notons que les modèles décrits plus haut reposent sur la prédominance d'un type d'images plutôt qu'un autre, ce qui ne signifie pas que les autres types ne coexistent pas en même temps. Mais ils ne sont pas dominants et déterminants de l'attitude subséquente. Il existe trois mécanismes de base dans la création du type d'images du criminel : ce sont l'abstraction, la minimisation et l'amplification. L'abstraction de l'image est caractéristique du modèle révolutionnaire et à un moindre degré de celui de réforme sociale alors que la minimisation, c'est-à-dire la perception du criminel en tant que petit criminel, est commune aux modèles de réinsertion et de réhabilitation. Ce type de criminel est excusable, on devient plus tolérant à son égard parce que moins responsable et surtout récupérable. Par contre, le mécanisme d'amplification, assorti de la perception de "vrai criminel" entraîne une réaction punitive basée, en partie, sur le fait que le criminel est perçu comme irrécupérable. Ainsi, trois mécanismes de perception impliquent des cibles différentes au niveau de l'intervention qui est soit collective et sociale (révolution, réforme), soit individuelle (réinsertion, réhabilitation, répression). Enfin, la perception que le public a de l'efficacité ou de la finalité du système pénal influence directement le choix de moyens d'intervention à utiliser. Selon le cas, ils seront externes, alternatifs ou internes au système pénal.

Il va sans dire qu'au niveau de l'élaboration des politiques criminelles une telle diversité de vues suggère des applications intéressantes. On pourrait par exemple moduler les interventions politiques en fonction de la cible d'intervention. Il s'agirait de décider si on privilégie des interventions de type social ou individuel. Une autre façon d'envisager l'intervention serait de la différencier et de l'adapter en fonction du type de criminels, toujours en se basant sur les critères de responsabilité et de possibilité de changement. L'intervention pourrait alors être adaptée différemment si le criminel est un petit criminel ou un criminel malade par exemple. Enfin, la troisième alternative pourrait s'inspirer de la finalité qu'on veut bien attribuer au système judiciaire et pénal. Est-ce qu'on mettra l'emphase sur la réhabilitation et la réinsertion ou sur la protection et la dissuasion ? Toutes ces solutions sont des pistes possibles que nous suggèrent les attitudes du public en regard des réactions au crime. La stratégie la plus rentable sera basée sur un modèle de politique susceptible de rallier la plus grande adhésion de la part du public.

5. La phase quantitative

La phase quantitative se divise en trois étapes : la préparation proprement dite du questionnaire, un pré-test de la première version auprès de différents groupes ethniques et auprès d'un échantillon de francophones et d'anglophones et, enfin, une enquête pilote auprès d'une population plus grande avec la forme définitive du questionnaire.

5.1 Le questionnaire

Plusieurs versions du questionnaire ont été élaborées en concertation avec l'équipe de recherche du Solliciteur Général avant d'en arriver à une version finale. Par ailleurs, deux versions de travail ont fait l'objet de pré-tests qui ont servi à élaborer la forme définitive du questionnaire. La version du premier pré-test était unique; la version du second pré-test était divisée en deux versions A et B, division justifiée par la longueur du questionnaire initial. La division a été effectuée pour que les deux versions contiennent un tronc commun de questions et des thèmes différents qu'on souhaitait aborder. Suite à ce deuxième pré-test, d'après les résultats obtenus pour les deux versions A et B, on a procédé à la formulation définitive d'une seule version du questionnaire. C'est cette version qui a servi à l'enquête pilote. Précisons finalement que les versions de pré-tests et la version de l'enquête pilote ont été rédigées en français puis traduites en anglais.

La version finale du questionnaire de l'enquête pilote comprend cent onze (111) questions soit trois cent quarante huit (348) variables! Les principaux points abordés sont les suivants : premièrement des informations relatives au répondant soit les variables socio-démographiques classiques: le sexe, l'âge, le statut civil, l'appartenance ethnique, l'occupation, le revenu, etc. Un deuxième bloc de questions inventorie les caractéristiques psycho-sociales du répondant en fonction du dogmatisme, de l'orientation socio-politique et de l'aliénation. Un autre groupe de questions touche l'intégration à travers la dimension objective : durée de résidence, réseau social, participation sociale et la dimension subjective : sentiment d'appartenance et perception de la qualité de vie du voisinage. En ce qui a trait plus précisément au phénomène criminel, le questionnaire se divise en deux modules principaux, premièrement tout ce qui se rapporte à la perception et à la connaissance du phénomène criminel et deuxièmement ce qui se rapporte à la perception et aux attitudes face au système de justice et aux politiques criminelles. La perception du phénomène criminel est abordée par le biais de la préoccupation et de l'importance accordée à la criminalité en tant que problème social et, d'autre part, par la connaissance par expériences directes, entre autre la victimisation, ou par expériences indirectes. L'image du crime, du criminel et de la victime complètent ce tableau. La peur du crime est étudiée sous ses dimensions perceptives et comportementales, c'est-à-dire les moyens et les réactions de défense utilisés pour se protéger du crime. Le deuxième module du questionnaire commence par un inventaire des perceptions et attitudes face à un agent du système judiciaire, la police. Nous abordons entre autres la satisfaction face aux tâches de la police, les tâches que le public souhaite être remplies par la police et celles qui devraient l'être par d'autres organismes et l'accroissement ou la diminution des pouvoirs de la police dans leur intervention. La deuxième partie de ce module s'adresse au fonctionnement du système judiciaire, à travers la perception que le public en a, par exemple en ce qui concerne le fonctionnement général, la sévérité des sentences, l'équité, et aussi à travers les objectifs et les critères de sentencing. Enfin, on étudie diverses mesures pénales en fonction de la perception et du support que le public entretient à l'égard de la prison, de la peine de mort, de la libération conditionnelle et des maisons de transition.

1. On trouvera en annexe 1 le questionnaire final ainsi que le tri à plat des résultats aux questions.

5.2 Les pré-tests

Deux versions du questionnaire ont été soumises au pré-test habituel. Le premier pré-test, vu l'ampleur des groupes ethniques au Canada, a été réalisé auprès de dix groupes ethniques différents à Montréal, Toronto et Vancouver. Ce pré-test portant sur une version unique a été réalisé par un expert sous forme de discussions de groupe. Ce pré-test visait surtout à obtenir les réactions des participants notamment au sujet de la formulation et de la compréhension des questions.

Le deuxième pré-test a servi à mettre à l'épreuve une version A et B du questionnaire auprès de la population francophone de Montréal et de la population anglophone de Toronto. Comme mentionné précédemment, le questionnaire a été divisé en deux versions A et B en raison de la longueur du premier questionnaire. Un des objectifs du pré-test était alors de minuter le temps de passation afin d'en évaluer la longueur et de le raccourcir le cas échéant. Le questionnaire a été administré entre le 16 janvier 1981 et le 10 février 1981. Afin de diversifier la population, des secteurs urbanisés, semi-urbanisés et des secteurs ruraux ont été retenus. Six strates ont été choisies pour la région de Montréal dont quatre en milieu urbain (Ile de Montréal), une en milieu semi-urbain (Rive-Sud) et une autre en milieu rural. A Toronto, cinq strates ont été retenues, dont trois dans la ville même. Le résultat final est de cinquante et un (51) questionnaires complétés pour la région de Montréal et de cinquante-trois(53) pour la région de Toronto. Pour de plus amples détails concernant le pré-test, on peut se reporter au document produit par le Centre de Sondage à cet effet*. C'est à la lumière des résultats de ce dernier pré-test qu'une version unique du questionnaire a été finalisée. C'est cette version qui a été utilisée lors de l'enquête pilote.

5.3 L'enquête pilote

L'objectif de l'enquête pilote est double : d'une part, tester la démarche du sondage en vue d'une éventuelle enquête nationale et, d'autre part, élaborer un modèle d'analyse des attitudes du public en regard de la criminalité et des politiques criminelles.

* Bouchard, P., Noiseux, J., 1981. Résultats du pré-test (population en général). Centre de Sondage. Université de Montréal.

L'échantillon utilisé n'est donc pas représentatif au sens d'une reproduction à plus petite échelle de la population générale. La stratégie d'échantillonnage visait plutôt la représentativité locale à travers des critères de degré d'urbanisation, niveau socio-économique, homogénéité culturelle et taux de criminalité. L'échantillon se répartit donc comme suit : les villes de Montréal et de Toronto ont été divisées en strates combinant un niveau socio-économique, un degré d'homogénéité culturelle et un taux de criminalité différents. Les strates ont été sélectionnées à l'aide de données de Statistiques Canada, pour le niveau socio-économique et l'homogénéité culturelle, et de données administratives provenant des services de police pour le taux de criminalité. Le résumé des strates obtenues se trouve au tableau 2, tableau tiré d'un rapport du Centre de Sondage*.

Tableau 2
Caractéristiques des différentes strates de Montréal et de Toronto

Strate	Caractéristiques		
	Socio-économique	Homogénéité culturelle	Taux de criminalité
<u>Montréal</u>			
1. (111-114)	Faible	Homogène	Elevé
2. (121-124)	Elevé	Homogène	Faible
3. (131-134)	Faible	Hétérogène	Faible
4. (141-144)	Faible	Homogène	Faible
<u>Toronto</u>			
1. (311-313)	Elevé	Homogène	Elevé
2. (321-323)	Elevé	Homogène	Faible
3. (331-333)	Faible	Hétérogène	Faible
4. (341-343)	Faible	Homogène	Faible
5. (351-353)	Elevé	Homogène	Elevé

*Bouchard, P., 1981. Résultats de l'enquête-pilote. Centre de Sondage. Université de Montréal.

Le reste de l'échantillon a été recueilli à Winnipeg et dans des secteurs ruraux du Québec, de l'Ontario et du Manitoba. Il a été impossible pour cette partie de l'échantillon d'établir une stratification en fonction des critères mentionnés précédemment en raison des bases restreintes de l'échantillon.

La cueillette des données s'est effectuée entre le 22 avril et le 22 juin 1981. L'échantillon final comporte huit cent dix sept (817) questionnaires complétés.

La répartition de l'échantillon est la suivante : 37.1% des répondants sont au Québec, soit 27.2% (N=222) à Montréal et 9.9% (N=81) dans les secteurs ruraux; 37.9% des répondants proviennent de l'Ontario avec 31.1% (N=253) de l'échantillon à Toronto et 6.9% (N=57) en région rurale et enfin 25.0% des répondants sont du Manitoba avec 16.9% (N=138) à Winnipeg et 8.1% (N=66) en région rurale. En ce qui concerne la répartition par strates pour les villes de Montréal et Toronto, le tableau 3 en présente le détail.

Tableau 3
Répartition de l'échantillon par strates pour Montréal et Toronto

	% Montréal	% Toronto
Revenu bas - homogène - criminalité faible	5.8	8.6
Revenu bas - homogène - criminalité élevée	6.1	-
Revenu bas - hétérogène - criminalité faible	5.9	5.6
Revenu élevé - homogène - criminalité faible	9.4	4.4
Revenu élevé - homogène - criminalité élevée	-	12.4

Enfin l'échantillon est divisé en 48.0% d'hommes et 52.0% de femmes répartis dans les groupes d'âge suivants : 29.2% ont de 18 à 30 ans, 33.3% ont entre 31 et 50 ans, 15.1% ont entre 51 et 60 ans et 22.4% sont âgés de 61 ans et plus. Pour ce qui est de la scolarité, 41.5% ont fréquenté l'école primaire contre 36.7% pour l'école secondaire et 21.8% ont fait des études collégiales ou universitaires. Le reste des informations sur la composition de l'échantillon se trouve dans le document soumis au Solliciteur Général en janvier 1982¹.

5.3 Les entrevues face à face et les entretiens téléphoniques : un test de deux modes de cueillette de données

Dans le cadre de la phase II de la recherche sur les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles, le Ministère du Solliciteur Général nous avait demandé de comparer l'impact que pouvait avoir, sur les réponses, le mode de passation du questionnaire. Il s'agissait de comparer les résultats obtenus par des entrevues face à face à ceux récoltés au cours d'entretiens téléphoniques. Cette tâche et cette analyse ont été confiées au Centre de Sondage de l'Université de Montréal et ont été réalisées par Pierre Bouchard, en collaboration avec Victor Tremblay (pour plus de détails concernant cette étude, on pourra se référer au rapport exhaustif fourni par le Centre de Sondage²).

A la suite de réunions de travail entre les chercheurs du Solliciteur Général, ceux du C.I.C.C. et ceux du Centre de Sondage, une version du questionnaire, passablement abrégée, a été retenue pour ce test des deux modes de cueillette (67 questions au lieu de 111; 170 variables au lieu de 348). Ce questionnaire abrégé a été utilisé pour les deux types d'entrevues. La durée moyenne des entrevues, selon le mode, fut de 36 minutes, en face à face, et de 32 minutes, au téléphone. Pour le questionnaire intégral, administré uniquement en entrevues individuelles, la durée moyenne a été pour les 817 répondants de 78 minutes.

1.G.R.A.C., 1982, Les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles. Enquête pilote. Présentation préliminaire des réponses aux questionnaires. Centre International de Criminologie Comparée. Université de Montréal.

2.Bouchard, P. (1982). Différences imputables au mode de cueillette : entrevue face à face vs entrevue téléphonique. Rapport photocopié. Centre de Sondage, Université de Montréal, 213 p.

Le modèle d'échantillonnage choisi pour cette analyse comparative a été élaboré de façon à tenir compte du facteur linguistique et de la méthode de cueillette. La portion française du projet fut exécutée dans un secteur homogène francophone¹ de l'Ile de Montréal² et la portion anglaise dans un secteur anglophone de Toronto. Pour s'assurer de la validité de cette analyse comparative, il y a eu jumelage géographique de l'échantillon de numéros de téléphone et de l'échantillon d'adresses ; jumelage qui s'est fait en utilisant le préfixe (échange) du numéro de téléphone. Le préfixe téléphonique détermine ordinairement assez précisément la localisation d'un ménage sur le territoire. Ce préfixe a été recueilli auprès des informateurs interrogés en entrevue face à face, à qui on demandait les trois premiers chiffres de leur numéro de téléphone. De là, on a pu obtenir l'ensemble des échanges couvrant le territoire visé et, à l'aide de la méthode de génération aléatoire de numéros de téléphone, mise sur pied par le Centre de Sondage³, y sélectionner le nombre de numéros de téléphone nécessaire. Cette procédure de sélection a abouti à l'échantillonnage suivant pour le test des deux modes de cueillette de données (tableau 4).

Tableau 4

Echantillons, à Toronto et à Montréal, selon le mode de cueillette des données

Mode de cueillette	Francophones (Montréal)	Anglophones (Toronto)	Nombre total
Téléphone	103	105	208
Face à face	103	100	203
Nombre total	206	205	411

1. Par secteur homogène, le Centre de Sondage définit un secteur où la population est majoritairement de langue maternelle française (Montréal) ou de langue maternelle anglaise (Toronto).
2. L'opération de la cueillette ne s'est déroulée qu'en français à Montréal et qu'en anglais à Toronto, escomptant ainsi que la langue maternelle soit la première langue apprise et encore comprise.
3. Cette procédure a été conçue par Victor Tremblay, directeur du Centre de Sondage de l'Université de Montréal. Pour plus d'informations, il est possible de consulter le texte suivant : "Sur la génération aléatoire de numéros de téléphone", communication présentée dans le cadre du Congrès des Sociétés Savantes, 1980, par Victor Tremblay.

L'analyse du type de réponses obtenues, lors de ce test, apparaît comme très révélatrice car les différences imputables au mode de cueillette ne sont pas aussi importantes qu'on aurait pu le croire à prime abord. Les principales conclusions de cette étude de Pierre Bouchard peuvent se résumer comme suit :

- l'entretien téléphonique génère un plus grand nombre de refus que le face à face et, de ce fait, l'entrevue téléphonique obtient plus d'informations manquantes. Par contre, si on fait abstraction de ces refus imputables au mode, on arrive à dire qu'il n'y a pas de différence significative entre les deux modes quant à cette question des informations manquantes ;
- pour les "ne sais pas", la situation est sensiblement la même. Les "ne sais pas" paraissent plutôt liés à la question et à l'interviewer qu'au mode d'entrevue ;
- les questions d'attitude ne semblent pas davantage soumises à l'impact du mode de cueillette ;
- le mode de cueillette n'aurait pas, en conséquence, de véritable impact sur le fait de répondre ou non à une question (si on a décidé de compléter l'entrevue) et sur l'attitude générale du répondant (positive ou négative) et sur le rendement de la question ouverte en termes de contenu ;
- à questionnaire identique, l'entretien téléphonique est, en moyenne, plus court que l'entrevue face à face et il est étonnant de constater que les répondants acceptent assez facilement de compléter une entrevue de 30 minutes au téléphone. Une telle durée, par contre, pose certains problèmes et nous avons cru comprendre qu'idéalement une entrevue téléphonique ne devrait pas dépasser les 20-25 minutes; le répondant semblant ressentir, au-delà de ce seuil, une certaine fatigue et/ou perdre le goût de collaborer ;
- il y a une différence importante entre les deux modes et elle a trait aux coûts impliqués. Pour un même questionnaire, l'entrevue face à face est environ deux fois plus dispendieuse que l'entretien téléphonique et ce pour à peu près les mêmes résultats.

En conclusion, le test des deux modes montre qu'il pourrait être avantageux de procéder à des études d'attitudes par entrevues téléphoniques pourvu que le questionnaire soit assez bref et que sa passation soit relativement courte. Il est évident que le questionnaire global, dont nous allons maintenant faire l'analyse, était beaucoup trop long et complexe pour faire l'objet d'une recherche par téléphone. Pour une enquête qui, comme celle-ci, touchait plusieurs dimensions, plusieurs axes et plusieurs politiques criminelles, les entrevues en face à face ont permis de couvrir un champ beaucoup plus vaste que ce qu'aurait pu toucher une recherche faite uniquement par entretiens téléphoniques. La méthodologie à utiliser dépend donc, en fin de compte, de l'objet de la recherche, de son étendue et de ses objectifs.

SECTION II

SAILLANCE DU CRIME ET REACTIONS
ENVERS LA CRIMINALITE

chapitre I

MODELE D'ANALYSE
DE LA SAILLANCE DU CRIME DANS LA POPULATION

Introduction

Ces dernières années la criminologie, de l'intérêt presque exclusif pour les causes de la criminalité et le comportement criminel, se préoccupe de plus en plus des autres facteurs impliqués dans la situation criminelle, notamment du rôle de la victime dans sa propre victimisation (Von Hentig 1948, Wolfgang 1958, Hindelang 1976 ...) et plus généralement du rôle du public dans la définition et le contrôle de la criminalité (Becker 1963, Turk 1971, Robert et Faugeron 1980 ...).

Dans cette perspective, l'étude des différentes réactions du public face à la criminalité et aux moyens de contrôle devient un axe central. En plus de cet intérêt théorique, il est certain que la dramatisation d'un discours public sur l'augmentation de la violence et de la criminalité et la peur apparemment de plus en plus grande de la population (voir Figgie 1979), ont des répercussions sociales importantes. Comme le souligne Jendy (1979) :

"Si le conflit a pu être considéré comme un catalyseur dans le développement des sociétés, réactivant des contradictions et générant des mouvements sociaux, au contraire le phénomène de peur apparaît comme destructeur et inhibiteur du changement social"(p. 15).

La peur du crime conduit à des réactions de retrait, de méfiance et d'intolérance plutôt qu'à une participation sociale (Conklin 1975).

S'il est nécessaire d'inciter les citoyens à s'impliquer davantage et plus activement dans le contrôle et la prévention du crime, on risque en même temps d'exacerber les sentiments d'insécurité et la peur. L'équilibre est certainement difficile à faire lorsqu'on développe des politiques dans ce domaine. C'est dans ce contexte qu'on a vu se développer de plus en plus d'études sur les conséquences de l'augmentation de la criminalité et notamment la peur du crime.

Un récent sondage Gallup (novembre 1981) indiquait qu'un Canadien sur quatre avait été victime d'un crime au cours des douze derniers mois. Dans notre propre recherche plus de la moitié des gens interrogés (59.4%) ont été victimes au moins une fois d'un acte criminel dans leur vie.

La criminalité certainement laisse peu de gens indifférents et modèlè en partie notre façon de vivre. Elle affecte la qualité de vie autant des gens qui ont été victimes que de ceux qui n'ont pas été directement victimisés. Par exemple, Conklin (1975) montre que la victimisation indirecte, tout comme la victimisation réelle, a des répercussions sur le bien-être individuel en même temps qu'elle affecte la collectivité toute entière.

Le type d'organisation et les interactions à l'intérieur d'un quartier affectent certainement le taux de criminalité et en même temps le taux de criminalité en retour peut affecter la vie quotidienne des gens.

Les individus ou les groupes de citoyens réagissent envers la criminalité de façons très diverses autant au niveau des attitudes (peur, punitivité...) que des comportements, (reportabilité, prévention ...). Les réponses peuvent être axées davantage sur les causes de la criminalité (prévention du crime) ou vers les moyens pour se protéger (prévention contre la victimisation). Les études sur la peur du crime ont montré, comme le soulignait Furstenberg (1972) il y a déjà plusieurs années que :

"The relationship between crime and its consequences is neither obvious nor simple."

En effet cette relation n'est pas directe mais médiatisée par des perceptions. C'est moins la réalité criminelle qui modèlè les réactions que l'idée que l'on s'en fait. Ainsi les réactions peuvent être très différentes dans un

même quartier selon la perception que se font les gens des caractéristiques de la criminalité (volume, dangerosité ...), de l'importance perçue par rapport à d'autres problèmes et/ou priorités (tolérance), des idées sur ce qu'ils peuvent faire et/ou ce qu'on peut faire et doit faire (sentiment de contrôle, solutions). Egalement les réactions émotives à la perception d'une situation peuvent varier selon les individus et les groupes (exposition, vulnérabilité): Ainsi des gens peuvent avoir une même perception des "faits" ou de la "réalité" mais évaluer différemment le danger et les mesures à prendre. Cette partie a pour objet de proposer un modèle des réactions du public face à la criminalité et des solutions utilisées ou favorisées par les gens. Dans la suite de ce chapitre on présentera à la lumière de la littérature existante les facteurs explicatifs retenus dans le modèle et leur interrelation. Le deuxième chapitre présentera les résultats obtenus et nous indiquerons en conclusion certaines implications importantes pour les politiques criminelles.

1.1. Mesures de prévention

Les mesures que les gens peuvent prendre pour se protéger ou réduire la criminalité sont extrêmement diverses. Ils peuvent réduire leur exposition à la criminalité (éviter certains endroits, réduire certaines activités etc...), rendre plus difficile l'accès de leur domicile et/ou diminuer leur vulnérabilité personnelle (serrure de sécurité, alarme, chien de garde, port d'arme, sport d'auto-défense etc...), minimiser les pertes (assurances, objets de valeurs mis en sécurité etc...). En plus de ces mesures de protection plus spécifiquement axées contre la victimisation, ils peuvent participer et/ou supporter des programmes de prévention plus généralement contre le crime (surveillance de quartier, report des activités suspectes et/ou criminelles, identification des objets pour faciliter la recherche, programme de réhabilitation et de réinsertion sociale des criminels, etc...). Devant cette diversité des moyens pour se protéger et/ou réduire la criminalité, il est nécessaire de tenter une certaine classification.

Les études faites dans ce domaine se sont le plus souvent contentées de sélectionner certains types d'activités (Rifai, 1976, Bickman et Lavrakas 1976, Wilson 1976, tous les sondages Harris, Gallup, CROP etc...) sans procéder à une conceptualisation au départ. D'autres ont utilisé une mesure globale du changement de comportement (Garofalo 1977, Hindelang et al. 1978). Furstenberg (1972) le premier a tenté de développer une distinction analytique entre ce qu'il a appelé le comportement d'évitement et les techniques de mobilisation. L'évitement vise à adopter des stratégies de retrait pour ne pas s'exposer au crime (éviter certains endroits ...). En revanche la mobilisation requiert certains efforts, des dépenses et une planification dans le but de prendre des mesures pour résister à la victimisation (serrure, alarme, chien de garde, arme ...). Cette catégorisation est intéressante car elle permet de distinguer deux types de réactions à la menace, l'un plus passif, l'autre plus actif. Cependant elle ne recouvre pas tous les comportements. Une perspective un peu différente a été développée par Conklin (1975) ou par Schneider et Schneider (1978). Ils catégorisent les réactions préventives selon la dichotomie individuelle/collective (Conklin 1975) ou privée/publique (Schneider et Schneider 1978). Les réponses individuelles ou privées sont celles que prennent les gens pour se protéger personnellement ou protéger leurs biens, alors que les réponses collectives ou publiques sont les actions de prévention prises en groupe. Cette distinction est importante pour étudier les conséquences du crime sur l'organisation et les interactions dans un quartier. En effet les mesures de protection individuelle renforcent souvent la méfiance qui peut contribuer à détériorer les interactions sociales. En revanche les actions collectives favorisent la participation et les échanges sociaux. Mais peut-être l'effort de clarification conceptuelle le plus grand qui a été fait jusqu'ici, est celui de DuBow et al (1979) dans leur revue de littérature sur les réactions envers le crime. Ces auteurs distinguent 6 types de comportement:

- 1- Evitement. Ce sont toutes les actions prises pour diminuer l'exposition à la criminalité.
- 2 et 3- Protection. Ce sont les comportements qui visent à augmenter la résistance à une victimisation (du domicile ou personnelle)
- 4- Assurance. Il s'agit ici de minimiser les coûts d'une victimisation. On inclut ici non seulement l'achat d'une assurance mais également les autres façons de réduire les conséquences d'une victimisation (transporter peu ou pas d'argent sur soi, ne pas avoir d'objets de valeurs dans la maison ou les mettre en sécurité lors d'un départ, marquer les objets pour accroître la chance de les retrouver après un vol).
- 5- Communication. Cette catégorie concerne moins des actions spécifiques que l'échange d'informations et d'émotions entre les gens à propos de la criminalité et de leurs expériences de victimisation. La communication est essentielle car c'est à travers elle que les gens se forment une idée du crime, des solutions pour se protéger ou réduire la criminalité.
- 6- Participation. Ce sont les actions prises individuellement ou avec d'autres motivées par un crime particulier ou la criminalité en général. On regroupe dans cette catégorie la participation à des programmes de prévention et la collaboration avec les agences pénales. Comme le soulignent DuBow et al si la participation est motivée le plus souvent essentiellement par la criminalité, dans certains cas la perception de la criminalité n'est qu'un des nombreux facteurs de la participation.

Garofalo (1981), dans son modèle, propose d'ajouter une septième catégorie proche de la communication mais avec des objectifs quelque peu différents.
- 7- Recherche d'information. Il s'agit ici d'une recherche active pour s'informer sur la situation criminelle à travers les media ou d'autres sources. La communication aurait davantage un but de catharsis sans autre objet particulier, alors que la recherche d'information est plus systématique et vise à mieux comprendre et/ou se renseigner sur la criminalité et les moyens pour diminuer les risques de victimisation.

De ces trois approches, discrète, globale et typologique, la dernière nous semble la plus fructueuse pour développer un modèle explicatif des comportements. En effet, les études mesurant une série de comportements isolés sont obligées de toute façon de procéder à une certaine sélection. La sélection est difficile à faire et ne peut être que très arbitraire. Cette énumération de mesures peut avoir un intérêt si l'on veut connaître le comportement spécifique d'un groupe vis-à-vis de mesures particulières. Dans le second cas, une mesure globale de changement reste très générale et risque de surévaluer les réponses de défense des gens, en plus de ne donner aucune indication sur ce que les gens font réellement.

Dans notre recherche, nous avons donc retenu les principales catégories suggérées par DuBow et al. (1979) et Garofalo (1981), tout en proposant quelques modifications. Mais également, nous avons élargi la gamme des réactions pour inclure en plus des mesures comportementales, des mesures d'attitudes. En effet, dans une étude sur les politiques criminelles, il nous semble utile de connaître et comprendre l'implication directe des gens dans le contrôle et la prévention du crime mais tout aussi important, en même temps, d'identifier les attitudes favorables ou non envers différentes solutions pour répondre au problème de la criminalité. L'opinion publique exerce certaines pressions et demandes sur le système politique qui peuvent influencer l'allocation des budgets, le déploiement des forces de police autant que les décisions judiciaires et correctionnelles.

Nous avons donc deux séries de mesures ; les premières axées sur les comportements : ce que les gens font réellement (ou sont prêts à faire) pour se protéger et minimiser les risques de victimisation (protection contre le crime) et les secondes sur les attitudes envers diverses solutions: ce que les gens pensent que l'on devrait faire pour réduire la criminalité et ses conséquences (solutions des problèmes).

Les mesures retenues dans la protection contre le crime recouvrent l'univers des catégories précédemment discutées (éviter, protection, minimisation des conséquences, recherche et communication d'informations, participation). A la suite des analyses du prétest, certaines questions ont été éliminées (assurance, protection personnelle) en raison de l'ambi-

guité des réponses ou de leur faible pouvoir discriminatif ¹.

En ce qui concerne les solutions au problème de la criminalité, nous avons distingué les mesures axées vers la prévention (actions dirigées vers les facteurs sociaux, économiques ou du milieu favorisant la criminalité) ; celles axées vers le contrôle (identification et surveillance des comportements illégaux par la police, sévérité des sentences) et enfin celles portant sur le service aux victimes (aide, dédommagement).

En résumé, les questions développées sont les suivantes :

I. Protection contre le crime

a. évitement

- . endroits non fréquentés dans le quartier et motifs (Q.15)
- . activités évitées par peur du crime (Q.15)
- . évitement de sortir seul le soir par peur du crime (Q.22)

b. protection

- (. chien de garde
-) (. armes
- (Q.26) (. chaînes ou serrures de sécurité
-) (. système d'alarme
-) (. autres spécifications
- (. faire surveiller domicile
-) (. prévenir police ou concierge
-) (. laisser lumières ou radio allumées
- (Q.27) (. faire occuper le logis
-) (. faire tondre la pelouse ou enlever la neige
-) (. faire enlever ou arrêter courrier
-) (. autres spécifications

c. minimisation des conséquences

- . identification des objets de valeurs (Q.26)
- . mise en sécurité des objets de valeurs (Q.27)

1. Ainsi pour l'assurance contre le vol, la plupart des contrats d'assurance pour la maison incluent presque automatiquement cette assurance. En ce qui concerne les protections prises par la personne, de nombreux répondants ont refusé de répondre.

d. recherche et communication d'informations

- . communication avec l'entourage (Q.76)
- . consultation des media (TV, radio, journaux) (Q.75)
- . demande d'informations (Q.79)

e. participation

- (. opération-identification
-) . escortes pour personnes âgées
-) . parents - secours
- (Q.83) (. associations contre le viol
-) . patrouilles de citoyens
-) . comité de quartier citoyens-polices
-) . autres spécifications

II. Solutions des problèmes de la criminalité

a. prévention

- . programmes sociaux pour les personnes défavorisées (Q.72-2)
- . programmes spécifiques de prévention du crime (Q.68)
- . création d'emplois pour les gens sortant de prison (Q.68)
- . maisons de transition (Q.68)
- . ouverture de la fonction publique aux ex-détenus (Q.59)*
- . implication personnelle ou de la collectivité dans la réinsertion des criminels (Q.59, Q.66 et Q.67)*

b. contrôle

- . augmentation des pouvoirs de la police (Q.41)*
- . augmentation du nombre de policiers (Q.68)
- . augmentation du nombre des prisons (Q.68)
- . sévérité des sentences (Q.48)*
- . peine de mort (Q.60)*
- . implication personnelle ou de la collectivité dans le contrôle du crime (Q.43 et Q.40-10)

c. services aux victimes

- (. centre d'aide
- (Q.68) (. dédommagement

* Ces questions comportent plusieurs items. Voir questionnaire en annexe.

1.2 Facteurs influençant les réactions envers la criminalité

Dans cette section, nous examinerons les divers facteurs qui peuvent influencer les réactions envers la criminalité à partir de nos données¹ et de la littérature existante. Nous proposerons un premier modèle général des réactions envers la criminalité pour ensuite reprendre en détails les relations entre les différentes variables explicatives. Comme nous l'avons précédemment indiqué, nous avons distingué les comportements face à la criminalité (éviter, protection, minimisation des conséquences, communication et recherche d'information, participation), des attitudes envers les solutions des problèmes liés à la criminalité (prévention, contrôle et services aux victimes). Dans le premier cas, on a donc des réactions surtout face à la menace que peut représenter la criminalité dans la vie quotidienne des gens alors que dans le second cas, ce sont surtout des jugements de valeurs sur les solutions à adopter. On peut donc penser que les comportements de protection vont dépendre plus étroitement des caractéristiques de l'environnement et du style de vie. En revanche, les attitudes et préférences envers différents types de solutions seront davantage influencées par des facteurs idéologiques (croyances et valeurs).

Cependant, cette relation n'est pas directe mais médiatisée par la représentation que l'on se fait du phénomène criminel et de la criminalité en particulier qui existe dans la zone où l'on habite. On peut ainsi déjà présenter un premier modèle général des réactions envers la criminalité (figure 1).

A. Environnement et style de vie

L'explication la plus évidente des perceptions de la criminalité et de la saillance du phénomène est certainement le volume et les taux réels qui existent. Ainsi, les sondages qui sont faits depuis des années sur la criminalité indiquent que l'inquiétude des citoyens augmente en même temps qu'augmente la criminalité (Biderman et al. 1967, Stinchcombe et al. 1980). On postule ici que les perceptions reflètent la situation réelle et qu'il y a une relation directe entre l'évaluation des risques et les

1. Phase exploratoire et prétest.

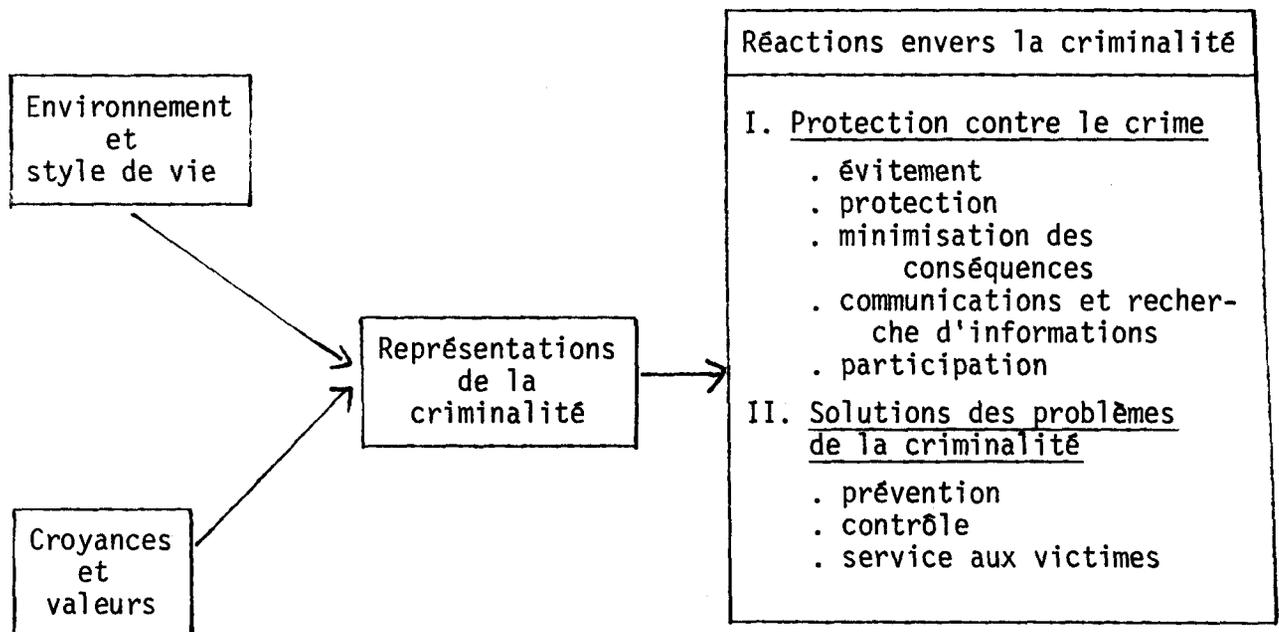


Figure 1 : Modèle général des réactions envers la criminalité

risques objectifs. Cependant, même si l'on constate que les résidents de zones avec de hauts taux de criminalité ont tendance à évaluer leurs risques de victimisation comme plus élevés que ceux habitant des zones faiblement criminogènes (Reiss 1967, Furstenberg 1972, Fowler and Mangione 1974, Conklin 1975, McPherson 1978), il reste que la relation entre la réalité criminelle et la perception de cette réalité est souvent faible et inconsistante. Notamment, les résidents de zones relativement à l'abri de la criminalité surévaluent souvent leurs risques et d'une manière générale la peur du crime est plus élevée que les conditions objectives le demandent. On explique cette situation par les informations sur la criminalité que transmettent les media. Comme le soulignent Conklin (1975) et Ennis (1967), les gens sont particulièrement sensibles à une augmentation soudaine de la criminalité plutôt qu'aux taux eux-mêmes. Également, un événement criminel particulièrement dramatique et visible entraîne une augmentation de la peur. En revanche, une diminution des taux de criminalité est rarement perçue et n'a pas d'effets significatifs sur le niveau de peur (M.O.R.1977). Toutefois, à part quelques rares études, lorsqu'on parle de la perception des taux de criminalité et de l'évaluation des risques, souvent on néglige de distinguer les perceptions reliées à la situation locale et celles plus générales sur la criminalité. Peu d'études, en fait, ont intégré dans leurs analyses le taux de criminalité réel qui existe dans un quartier et la perception de ces taux par les résidents (Nehnevajsa, 1977). Pourtant, il existe une différence de niveau dans les perceptions que peuvent avoir des résidents de leur localité et les perceptions qu'ils peuvent avoir d'autres endroits ou de l'ensemble du Canada. En effet, lorsqu'ils évaluent la criminalité dans leur quartier, ils peuvent se baser sur une expérience concrète et quotidienne alors que leurs évaluations d'autres endroits moins familiers et, à fortiori pour l'ensemble du pays, restent relativement abstraites et sans autres repères que les informations recueillies indirectement, le plus souvent à travers les media. Il nous semble donc essentiel pour étudier la relation entre les taux de criminalité et les perceptions d'avoir des mesures sur la criminalité qui existe dans la zone d'habitation et en même temps les perceptions que se font les résidents de la criminalité dans cette zone.

Si les taux de criminalité sont certainement un facteur prédominant des perceptions qui existent, d'autres caractéristiques de la communauté peuvent avoir une influence. Ainsi la densité de la population, l'intégration sociale et raciale de la communauté, les activités de la police peuvent également avoir un impact. On peut penser que les gens utilisent ces caractéristiques comme des indices pour se former une idée de la criminalité dans leur quartier et le degré de sécurité. On constate ainsi que plus la ville est petite plus les gens se sentent en sécurité. Egalement, comme le montrent Stinchcombe et al. (1980), les résidents de quartiers intégrés à proximité de ghettos se sentent plus menacés que ceux habitant des quartiers où existent une certaine homogénéité raciale ou sociale.

Un autre facteur qui semble important pour influencer les perceptions est le degré de familiarité avec le voisinage ou la zone d'habitation. Ainsi, les gens ont tendance à évaluer leur quartier comme moins dangereux qu'ailleurs (Biderman et al., 1967; Boggs, 1971; Garofalo, 1977). On explique cette perception par le fait que, dans l'esprit des gens, le crime et le danger sont associés à l'inconnu. Or, d'une manière générale, on connaît mieux son quartier que d'autres et cette connaissance permet de repérer plus facilement des gens ou des situations suspectes. Egalement, on sait plus facilement où demander de l'aide en cas de danger. Le degré d'intégration dans la communauté apparaît donc comme une variable importante.

Enfin, les études de victimisation montrent que le style de vie, déterminé principalement par le revenu, l'âge, le sexe, la race, le fait de vivre seul ou pas, a une incidence sur la victimisation en plus des caractéristiques de l'endroit où l'on vit. Le degré d'exposition et la vulnérabilité peuvent ainsi avoir un impact sur le sentiment de sécurité. Certaines études ont montré que la distribution de la peur est assez similaire à la distribution de la victimisation (Biderman et al., 1967; Furstenberg, 1971; Stinchcombe et al., 1980).

Pour évaluer l'impact de ces différents facteurs, nous avons développé dans notre étude des mesures de certaines caractéristiques de l'environnement local (variables contextuelles) et du style de vie (variables individuelles) déterminant le degré d'exposition et de vulnérabilité au crime, en même temps que les perceptions du danger.

Les variables retenues dans notre analyse sont les suivantes :

I. Variables contextuelles

- . taux de criminalité du quartier
- . degré d'urbanisation
- . revenu moyen du quartier
- . degré d'hétérogénéité culturelle

II. Variables individuelles

- . âge
- . sexe
- . revenu familial
- . ethnicité (origine française, britannique, autres)
- . vivant en famille ou seul
- . intégration dans le quartier
(temps de résidence, contacts avec voisins, proximité de la famille ou d'amis; sentiment d'appartenance, qualité de vie, communalité)

Egalement, on a distingué les perceptions relatives à la zone d'habitation, des perceptions plus générales de la criminalité¹.

On peut s'attendre à ce que les caractéristiques de l'environnement où résident les gens, leur style de vie et leur intégration dans le quartier soient des facteurs déterminants dans leurs représentations de la criminalité relative au quartier.

1. Les indices retenus seront présentés un peu plus loin dans la section sur les représentations de la criminalité.

Les constatations précédentes suggèrent que les caractéristiques de l'environnement où résident les gens, leur style de vie et leur familiarité ou intégration dans le quartier auront des effets relativement directs sur les perceptions qu'ils se font de la criminalité dans leur zone de résidence et du danger. En revanche, les perceptions plus générales de la criminalité dans la nation seront plus sensibles aux informations transmises dans les media et aux croyances et valeurs. On peut également s'attendre à ce que les comportements de protection contre la victimisation dépendent plus étroitement du danger perçu dans la zone où l'on habite alors que les attitudes envers les solutions au problème de la criminalité seront davantage influencées par les perceptions de la criminalité en général, notamment des causes. On peut représenter ces relations de la façon suivante (figure 2).

B. Perception et saillance de la criminalité

Les mesures développées sur la perception de la criminalité et la peur du crime sont inconsistantes d'une étude à l'autre et manquent souvent de rigueur sur le plan conceptuel (DuBow et al., 1979). La peur n'est pas un sentiment simple et toutes les mesures qui ont pu être développées ne peuvent cerner que des aspects partiels. Notamment, comme le souligne Garofalo (1981), la peur exprimée dans un sondage n'est certainement pas la même que celle expérimentée par une personne seule marchant le soir dans une zone à forte criminalité. En outre, Lawton et al. (1976) par exemple ont montré que les gens ont souvent tendance à dénier des sentiments désagréables; également certains admettent plus difficilement que d'autres qu'ils peuvent avoir peur; enfin les gens peuvent sous-évaluer leur peur parce qu'ils ont déjà pris en compte le fait qu'ils ont réduit leurs risques soit en ayant changé certaines habitudes, soit par des mesures de protection. C'est dans cette perspective que les études sur la peur du crime, de plus en plus ces dernières années, ont traité le phénomène comme une variable complexe multidimensionnelle.

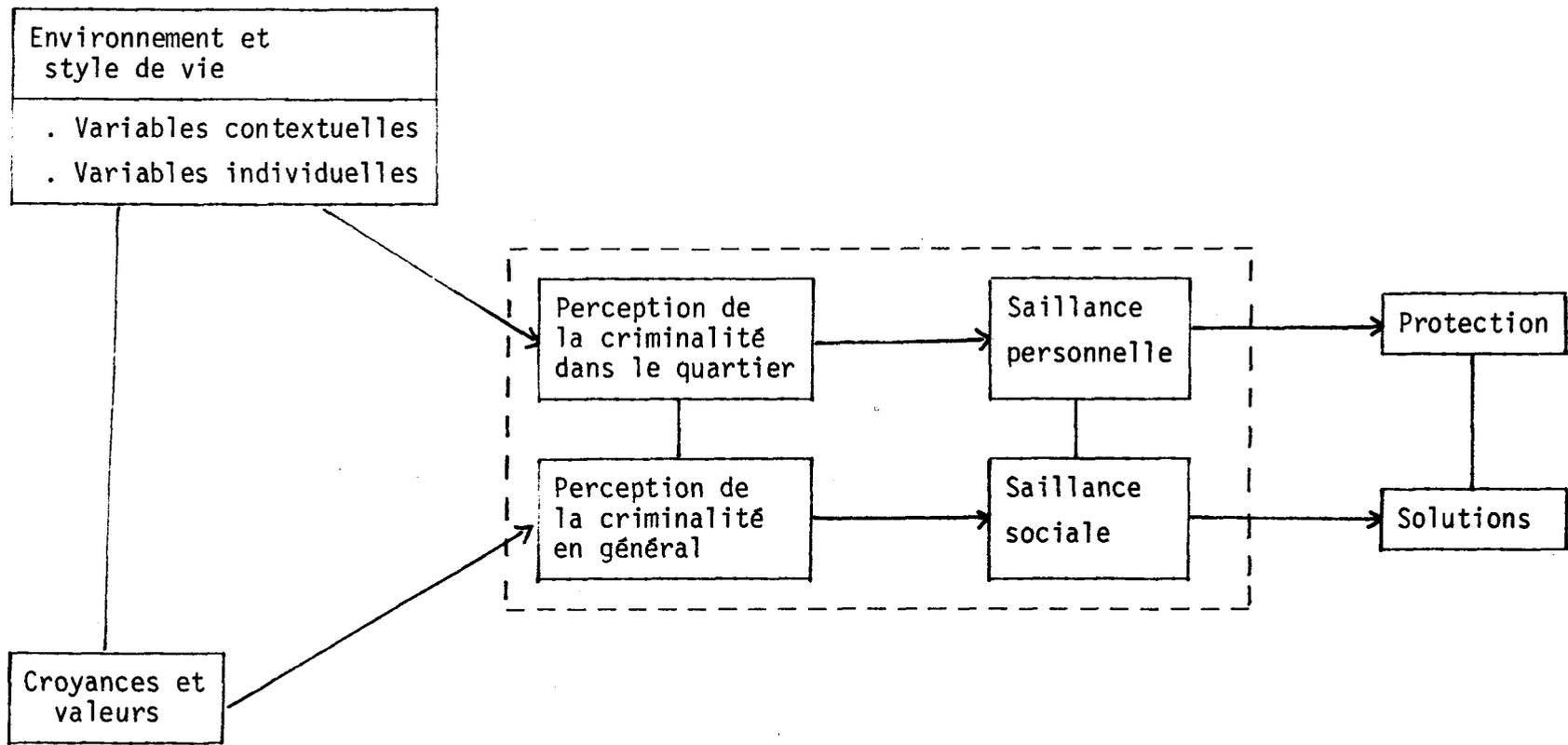


Figure 2. Facteurs déterminant la perception de la criminalité dans le quartier et pour l'ensemble du pays

Furstenberg (1972) est un des premiers à avoir introduit une distinction entre la préoccupation générale envers la criminalité et l'évaluation spécifique des risques de victimisation. Dans

le premier cas, il s'agit d'un jugement de valeurs sur l'importance de la criminalité par rapport à d'autres problèmes sociaux alors que l'évaluation des risques représentait pour Furstenberg la peur du crime. Fowler et Mangione (1974), pour leur part, apportent une distinction conceptuelle plus fine en distinguant l'évaluation des risques de la réaction émotionnelle face à la menace de la criminalité. En effet, des gens peuvent faire une même évaluation de leurs risques de victimisation mais réagir différemment face à cette menace par une anxiété plus ou moins grande. Ces distinctions sont importantes car elles rendent compte de dimensions différentes des perceptions et n'auront pas le même impact sur les comportements et les attitudes. On retiendra notamment quatre dimensions :

- I. Importance relative de la criminalité.
- II. Evaluation du volume et de l'augmentation de la criminalité (pour l'ensemble du Canada et localement dans la zone d'habitation).
- III. Evaluation des risques personnels et de victimisation.
- IV. Sentiment de sécurité.

I. Importance relative de la criminalité

La priorité donnée à la criminalité par rapport à d'autres problèmes dans la société reflète un jugement de valeurs sur ce qui est acceptable ou non et tolérable dans une société. L'importance accordée à la criminalité par rapport à d'autres problèmes dépend certainement des taux de criminalité mais fluctue selon les conditions économiques et sociales, la visibilité de certains événements dramatiques (voir par exemple assassinat du président Kennedy) et l'imminence d'autres problèmes. Elle reste donc une mesure très imparfaite des préoccupations que peut représenter la criminalité dans la vie quotidienne des gens. Même si depuis ces quinze dernières années, il semble exister une inquiétude de plus en plus grande dans le public, la criminalité étant considérée comme l'un des deux ou trois problèmes les

plus graves dans la société (Biderman et al. 1972, Erskine 1974, Stinchcombe et al. 1980, Figgie report 1980), on peut penser que cette dimension ne joue que très indirectement sur la peur et les comportements de prévention. En revanche, elle devrait être très liée avec les valeurs et la punitivité. Furstenberg (1971) a montré, ainsi, que les gens les plus préoccupés par le problème de la criminalité sont également ceux qui sont les plus opposés au changement social.

II. Evaluation du volume et de l'augmentation de la criminalité

Il nous semble important ici de distinguer, comme on l'a déjà noté, les évaluations générales de la criminalité au niveau national et celles spécifiquement reliées à la zone d'habitation.

Les gens ont tendance en général à évaluer la criminalité comme augmentant beaucoup plus au niveau national en comparaison du niveau local (Garofalo, 1977) et perçoivent les taux de criminalité beaucoup plus élevés ailleurs que dans leur propre zone d'habitation (Biderman et al. 1967, Boggs 1971). Nous avons déjà discuté des raisons de cette différence entre les perceptions, les unes renvoyant à une situation relativement abstraite et distante alors que les secondes sont ancrées dans une expérience quotidienne et prennent appui sur des indices familiaux.

Tout comme les jugements de valeur sur l'importance sociale de la criminalité, les jugements, sur l'ampleur et l'évolution de la criminalité en général, semblent davantage des mesures de la saillance sociale du phénomène que d'une saillance au niveau personnel reflétant la crainte plus ou moins diffuse ou concrète d'être victime d'un acte criminel. D'une manière générale, on peut ainsi penser que les comportements de prévention seront plus liés à la saillance personnelle de la criminalité alors que les attitudes envers les solutions au problème plus global de la criminalité dépendront davantage de la saillance sociale du phénomène. Cependant, il sera intéressant de voir les interrelations entre ces différentes variables. Les représentations que l'on se fait de la criminalité, en effet, forment un tout, une espèce de gestalt dont les éléments

entretiennent des relations étroites. Sans que l'on puisse déterminer le sens exact de la relation, il existe certainement un lien intime entre la saillance sociale et la saillance personnelle de la criminalité.

III. Evaluation des risques personnels de victimisation

L'évaluation des risques personnels est certainement une des mesures la plus directe de l'impact du crime sur une personne. Bien que ce type de perception offre un lien logique entre l'environnement criminel et les réactions individuelles, cette mesure, comme le souligne DuBow et al (1979), est rarement utilisée dans les enquêtes et les sondages.

D'une manière générale, les études rapportent que les gens voient leur probabilité d'être victimisés de plus en plus grande (Garofalo, 1977) et leurs perceptions des risques sont étroitement reliées à celles qu'ils se font des taux de criminalité. Garofalo (1977) indique à partir des données du "National Crime Survey" dans les villes américaines que les risques perçus sont plus fortement corrélés avec les perceptions de l'augmentation de la criminalité au niveau national qu'au niveau local. Il sera intéressant de voir si l'on retrouve les mêmes résultats en contrôlant l'effet du contexte criminel de la zone de résidence. En effet, la perception des risques reflète-t-elle davantage une crainte généralisée envers le crime ou dépend-elle du contexte de vie et donc d'une situation plus ou moins réelle de menace immédiate ?

IV. Sentiment de sécurité

Le sentiment de sécurité ou le danger perçu de la zone dans laquelle on habite est une mesure axée plus directement que l'évaluation des risques personnels sur la perception de la criminalité au niveau local.

Ces deux mesures (évaluation des risques et sentiment d'insécurité), bien que proches, peuvent renvoyer à des dimensions distinctes. Ainsi, certaines personnes peuvent considérer leur quartier comme relativement dangereux mais estimer qu'elles ont moins de chances que d'autres d'être

victimes. Ceci est particulièrement frappant dans des zones fortement criminogènes où les résidants perçoivent leurs risques comme relativement plus faibles que ce qu'on pourrait attendre (Reiss, 1967). Ces gens peuvent se voir comme moins vulnérables parce qu'ils se jugent plus forts, plus intelligents, plus durs ou prennent davantage de précautions que les autres (DuBow et al. 1979).

Si avec Stinchcombe et al. (1980), on définit la vulnérabilité comme une incapacité de résister à une attaque, la force physique et l'agilité sont des caractéristiques importantes. On peut donc penser que les gens les plus vulnérables seront les femmes et les personnes âgées et donc les plus sensibles à la menace du crime. Ainsi, dans un même quartier, on peut s'attendre à ce que les plus vulnérables soient aussi ceux qui se sentent les plus en danger. Le sexe est constamment trouvé associé à la perception du danger, les femmes se sentant plus menacées que les hommes (Biderman et al. 1967, Conklin 1975, Garofalo 1977, Clemente et Kleiman 1977, Stinchcombe et al. 1980). Cette relation est moins évidente pour l'âge où certaines études constatent une corrélation (Conklin 1975, Garofalo 1977, Clemente et Kleiman 1977, Hindelang et al. 1978) alors que d'autres n'en trouvent pas (Biderman et al. 1967, Fowler et Mangione 1974). Ceci peut être dû en partie à la non linéarité de cette relation (Cook et al. 1978). Ainsi, Skogan (1978) a montré que la différence est surtout nette pour ceux au-dessus de 60 ans. Il est important donc si l'on veut mesurer l'impact de l'âge de tenir compte de cet aspect.

Pourquoi certaines personnes ont-elles plus peur que d'autres ? On peut penser qu'une personne qui a déjà été victime a des raisons de craindre davantage une autre victimisation. Cependant les études dans ce domaine montrent qu'il n'y a pas de relation ou même quelquefois une relation négative entre la victimisation et la peur du crime (Antunes et al. 1977, Cook and Cook 1976, Cook et al. 1978). Les recherches, en outre, indiquent que les gens ayant le plus peur sont les personnes âgées et les femmes (Clemente and Kleiman 1977, Conklin 1975, Erskine 1974, Furstenberg 1972, Hindelang 1974). Pourtant, ces deux groupes sont moins victimisés que les autres comparativement. Si la victimisation

n'apparaît donc pas comme un facteur déterminant, en revanche le sentiment de contrôle de la situation semble fortement lié avec la peur ou pas. En effet, les gens qui pensent que l'on peut faire quelque chose pour réduire la criminalité et/ou se protéger contre la victimisation ont moins peur que ceux qui ont un sentiment d'impuissance et estiment que l'on ne peut rien faire (Lawton et al. 1976). Deux autres études (Merry 1976, Baumer 1978) sur la connaissance et l'intégration dans le voisinage sont intéressantes parce qu'elles montrent concrètement que le sentiment de contrôle sur la situation criminelle est fortement lié à la familiarité et/ou l'intégration dans le quartier. Ainsi, les gens familiers avec leur quartier, ayant des contacts avec leurs voisins, affichent un plus grand sentiment de contrôle et ont moins peur du crime que les autres.

L'évaluation des risques personnels et la perception de la dangerosité du quartier devraient théoriquement être étroitement liées aux comportements de protection. On peut penser que les gens percevant leur quartier comme dangereux vont avoir plutôt tendance à prendre des mesures d'évitement alors que l'évaluation des risques de victimisation spécifique (vol, attaque...) sera lié à des comportements de protection. Peu d'études ont inclus ces deux mesures dans leurs analyses, pourtant elles devraient aider à mieux cerner l'impact de la peur sur les comportements.

Des questions telles que "dans quelle mesure avez-vous peur" du crime ou de tel acte particulier nous semblent peu adéquates pour comprendre les différents types de réactions à la criminalité. En plus, on a montré que les gens reconnaissent difficilement avoir peur, notamment les hommes. En revanche, on minimise cet effet de désirabilité sociale en demandant aux gens d'évaluer leurs risques personnels et le danger objectif de leur zone d'habitation.

Les mesures retenues, dans notre étude, des différentes dimensions de la perception du crime sont les suivantes :

I. Importance relative de la criminalité

- . Problèmes personnels les plus importants (Q.2))
- . Problèmes au Canada les plus importants (Q.4) (3 choix
- . Aspects négatifs de la société canadienne (Q.71)
- . Préoccupation envers la criminalité (Q.17)

II. Evaluation du volume et de l'augmentation de la criminalité

- (. Au Canada
- (Q.20) (. Dans la ville
-) . Dans le quartier ou zone de résidence

III. Evaluation des risques personnels de victimisation

- . Vol au domicile (Q.24)
- . Attaque personnelle (Q.25)

IV. Sentiment de sécurité

- . Danger perçu de la zone d'habitation (Q.21)
- . Volonté de déménager par insécurité (Q.23)

On peut représenter graphiquement les relations entre ces différentes variables et leur influence sur les comportements et les attitudes envers la criminalité (figure 3).

C. Autres variables potentiellement corrélées avec la perception et les réactions envers la criminalité

En plus des variables précédemment discutées, nous avons développé une série d'indices qui, comme on l'a souligné, peuvent jouer un rôle sur les perceptions et réactions envers la criminalité.

I. Caractéristiques personnelles

- . Optimisme (Q.1 et Q.3)
- . Confiance dans les gens (Q.72-3)
- . Anomie (Q.72-4-10-11-12)
- . Libéralisme (Q.72-5-6-8-14-15)
- . Participation sociale (Q.14 et Q.109)
- . Sentiment de contrôle sur la situation criminelle (Q.28 et Q.29-3)

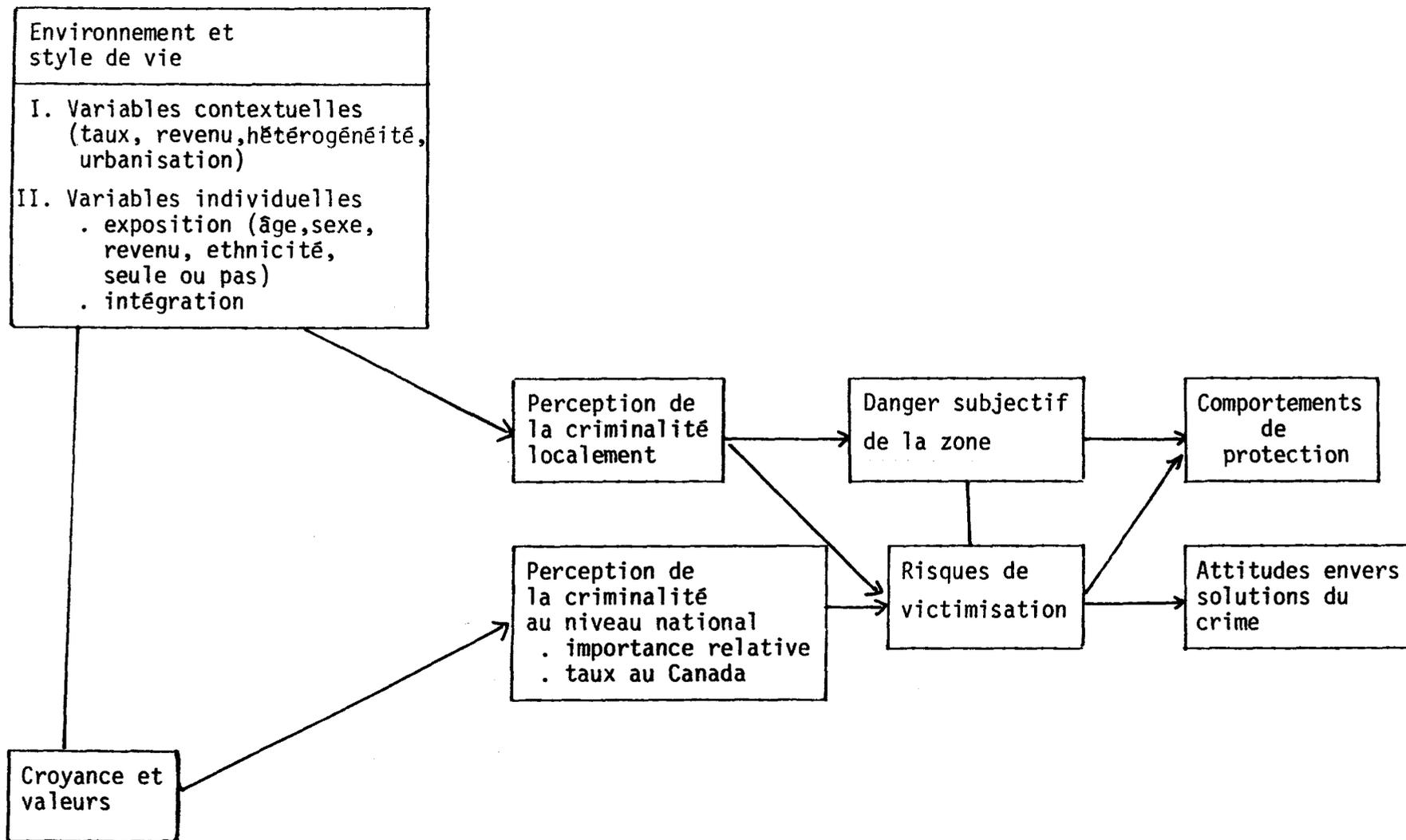


Figure 3. Perceptions de la criminalité et réactions

II. Informations sur la criminalité

- . Expériences directes de victimisation (Q.73)
- . Expériences indirectes (connaissance de personnes, assistance procès) (Q.80 et Q.82)*
- . Exposition aux media d'information (Q.75)
- . Echanges interpersonnels (Q.76)

III. Images de la criminalité

- . Nature de la criminalité (violence et dangerosité) (Q.16 et Q.30)
- . Caractéristiques des criminels (changement et réhabilitation)(Q.32 et Q.57-9)
- . Caractéristiques des victimes (responsabilité) (Q.29-1-2-4)
- . Causes de la criminalité (sociales, familiales, morales, personnelles, sentences douces) (Q.31)*

IV. Images du système de justice

- . Efficacité et légitimité de la police (Q.36 et Q.40)
- . Efficacité et légitimité du système de justice (Q.45)*

V. Autres caractéristiques

- . Propriétaire ou locataire (Q.90)
- . Niveau d'éducation (Q.105)
- . Occupation (actif, non actif) (Q.91)
- . Profession (indice composé)

* Questions à plusieurs items. Pour des détails, se référer en annexe au questionnaire.

chapitre II

LA PREOCCUPATION ET LA PEUR DU CRIME
CHEZ LES CITOYENS

Dans la première partie de ce chapitre, nous discuterons des données sur les différents types de perception et les variables contextuelles et individuelles qui influencent ces perceptions. La seconde partie portera sur les réactions différentielles envers la criminalité. On cherchera notamment à explorer ce qui favorise ou non certains comportements de protection plutôt que d'autres et pourquoi certaines personnes acceptent ou encouragent des mesures de contrôle plus répressives envers les criminels ou bien des mesures de prévention. Enfin, on verra les interactions qui peuvent exister entre la saillance personnelle de la criminalité et la saillance sociale et leur rôle respectif sur les comportements de protection et les attitudes envers les solutions au problème de la criminalité.

Le but de cette recherche étant de présenter un modèle explicatif des perceptions et des réactions envers la criminalité, les données seront présentées principalement sous forme corrélationnelle. Cependant, les résultats majeurs concernant la saillance de la criminalité d'une part et les réactions envers la criminalité d'autre part seront décrits pour donner un profil de ce que perçoivent, pensent et comment réagissent actuellement les Canadiens. Il s'agit ici non pas d'un échantillon représentatif mais d'un échantillon théorique, c'est-à-dire établi en fonction des hypothèses de départ que l'on veut tester. Ces résultats ne sont donc pas généralisables au-delà de notre échantillon qui inclut, rappelons-le, une population fortement urbanisée (Montréal, Toronto et Winnipeg; $N \approx 614$) et une population rurale des provinces du Québec, Ontario et Manitoba ($N \approx 203$). Pour les villes de Montréal et Toronto, la population urbanisée a été sélectionnée à l'intérieur de zones fortement criminogènes ($N \approx 152$) et de zones faiblement criminogènes ($N \approx 324$), en tenant compte également du niveau moyen des revenus de ces zones et de leur degré d'hétérogénéité culturelle. Ce type d'échantillonnage nous permet ainsi de mesurer l'influence de l'urbanisation, de l'environnement criminel et du contexte socio-économique sur les perceptions et les réactions envers la criminalité.

En effet, une des caractéristiques majeures de ce modèle est de pouvoir comparer directement le rôle de l'environnement, notamment criminel, sur les perceptions et les réactions envers la criminalité en même temps que celui des caractéristiques personnelles et de l'idéologie. La thèse centrale est que s'il existe une interaction entre la saillance personnelle et la saillance sociale de la criminalité, la première sera plus fortement reliée à des comportements de protection individuelle contre la victimisation alors que la seconde sera davantage liée à une demande générale pour un plus grand contrôle de la criminalité et des mesures plus punitives. Si ceci est vrai, on peut voir deux implications immédiates : tout d'abord la nécessité dans toute autre recherche future de distinguer les perceptions à ces deux niveaux et d'incorporer dans les analyses les variables contextuelles en même temps que les variables individuelles. D'autre part, sur le plan pratique pour les politiques criminelles, de tenir compte dans les programmes de prévention de la double contrainte : en sensibilisant les gens aux risques de victimisation et au danger, on induit peut-être des mesures de protection mais en même temps un discours trop général sur la criminalité peut susciter des réactions punitives et une pression sur le système politique pour une demande de mesures plus répressives.

2.1 Saillance sociale et personnelle de la criminalité

La criminalité, comme on va le voir, semble inquiéter une majorité des gens interrogés dans notre étude mais cette préoccupation reste relativement générale et apparaît davantage comme une réaction sociale qu'une peur concrète de la vie quotidienne en relation à une menace perçue. L'influence des media n'est certainement pas étrangère à cette inquiétude grandissante que l'on peut constater parmi les Canadiens.

2.1.1 Inquiétude générale envers la criminalité

Dans les années 70, à peine un Canadien sur dix mentionnait la criminalité comme un problème social important (Courtis 1970, CROP 1972). Actuellement, dans notre étude, une personne sur cinq (19.3%) mentionne la criminalité comme le problème le plus important au Canada*. Parmi les trois problèmes jugés comme étant les plus graves, la criminalité est mentionnée au moins une fois sur deux (55%) autant que la moralité et les valeurs (54%), le problème prioritaire restant l'économie (87%)¹. Si l'on compare ces

1. Pourcentage cumulé sur les trois choix.

* Ces résultats sont très proches de ceux trouvés aux Etats-Unis (M.O.R., 1977).

résultats avec ceux d'une autre question ouverte sur les pires aspects de la société canadienne (voir tableau 1), on constate que la criminalité vient ici en premier (19.3%), avant même l'économie (14.5%) et les valeurs (16.0%). Enfin, à la question directe : "Est-ce que la criminalité vous préoccupe beaucoup, assez, peu ou pas du tout", huit personnes sur dix (83.7%) se disent (beaucoup ou assez) préoccupées. Ces premiers résultats montrent qu'apparemment la criminalité laisse peu de gens indifférents actuellement. Un indice d'inquiétude générale a été construit à partir de ces trois questions

Le tableau 2 montre la distribution de l'échantillon sur cet indice. On voit que la majorité (59%) des gens se situe au centre de l'échelle et que seule une faible minorité (11.3%) apparaît peu inquiétée par la criminalité.

Mais de quelle criminalité s'agit-il et qu'est-ce qui fait le plus peur ou inquiète ? En effet, pour chacun de nous, le mot "crime" ou "criminel" renvoie spontanément à certaines idées ou images dominantes qui, à un niveau non élaboré, déterminent en partie nos opinions et réactions. Dans un questionnaire où l'on utilise les notions de crime, criminalité et criminel de façon abstraite et générale, il est important de pouvoir cerner les idées ou images auxquelles renvoient ces notions dans l'esprit des gens. Deux questions ouvertes (Q.16 et Q.30) nous permettaient de voir quelles étaient les images dominantes des gens lorsqu'ils pensent et parlent de la criminalité en général. Les réponses à ces deux questions ont été regroupées pour former une seule échelle. Pour la majorité des répondants, l'image de la criminalité qui prédomine est celle d'une criminalité de violence contre les personnes (68.7%), la criminalité non-violente contre les biens ou sans victime reste minoritaire (18.8%). Les autres réponses (12.5%) ne renvoyaient pas explicitement à des actes ou des acteurs criminels et donc ont été classées à part.

On voit qu'il va s'agir de faire attention lorsqu'on étudie les perceptions et les réactions des gens envers la criminalité. En effet, pour le plus grand nombre d'entre eux, lorsqu'ils pensent et parlent de la criminalité à un niveau global, il s'agit d'une criminalité de violence

1. Analyse de consistance inter-items : Alpha = .32.

Tableau 1

Problèmes les plus importants au Canada (Q.4) et mauvais aspects de la société canadienne(Q.71)

	Q. 4	Q.71
	(%) ¹	(%)
. Economie (inflation, emploi, chômage...)	30.7	14.5
. Criminalité	19.4	19.3
. Valeurs	19.0	16.0
. Sociaux (injustice, inégalité, conflits, ...)	14.1	14.7
. Politique (nationale et internationale)	6.1	8.7
. Autre (immigration ...)	1.9	8.8
. Ne sait pas	8.9	18

Tableau 2

Inquiétude générale envers la criminalité (indice)

	%	(N)
(1) faible	11.3	(92)
(2) moyenne	59.0	(482)
(3) forte	29.7	(243)

1. Les réponses ont été ramenées à 100% pour permettre la comparaison entre les deux questions.

et c'est justement ce type de criminalité qui fait le plus peur (79.8%) et beaucoup moins la criminalité contre les biens ou celle dite "sans victime" (12.3%).

Si l'on croise le degré d'inquiétude générale envers la criminalité et l'image dominante que l'on se fait de la criminalité (tableau 3), on voit ainsi qu'il existe une relation significative entre les deux. Les gens les plus inquiets envers la criminalité sont également les plus nombreux à voir une criminalité de violence (74.1% VS 58.7%).

De tels résultats montrent que les gens sont surtout inquiets face à la criminalité de violence et que leurs réactions se déterminent principalement en fonction de cette criminalité. Mais également il faut noter la convergence qui semble exister actuellement entre les évaluations du problème criminel faites par les Canadiens et les Américains. En effet, s'il y a une dizaine d'années on constatait un énorme écart entre les deux pays, les Américains évaluant déjà la criminalité comme un problème prioritaire (cf. Erskine 1974) alors que le crime et la violence ne figuraient pas spontanément parmi les préoccupations des Canadiens (Courtis 1970, CROP 1972), on trouve actuellement une même inquiétude générale dans les deux pays. Pourtant le volume de la criminalité reste toujours moins élevé au Canada qu'aux Etats-Unis. Est-ce une influence plus grande des media et/ou une plus large exposition à travers les media à la situation criminelle des Etats-Unis ? Ou bien y a-t-il un seuil critique dans les perceptions du problème criminel qui entraînerait une soudaine inquiétude ? Ou encore comme le soulignait Conklin (1975) les évaluations de la criminalité comme problème social sont-elles liées et reflètent-elles un malaise plus général dû aux conditions économiques et sociales autant qu'aux perceptions du problème criminel en lui-même. Certaines questions dans notre étude nous permettent sinon de répondre à ces interrogations tout au moins d'avancer quelques hypothèses.

Tout d'abord en ce qui concerne la relation entre les évaluations du problème criminel et le malaise économique et social, deux questions portaient sur la satisfaction de la qualité de vie au niveau personnel et pour l'ensemble du Canada (Q.1 et Q.3). On ne constate aucune relation significative

Tableau 3

Inquiétude générale envers la criminalité et image dominante de la criminalité

		Image dominante			Total
		Contre les personnes	Contre les biens et autres crimes	Autres aspects mentionnés	
		%	%	%	%
Inquiétude générale	(1) faible	58.7	21.7	19.6	11.3
	(2) moyenne	67.8	20.5	11.6	59.0
	(3) forte	74.1	14.4	11.5	29.7
Total		68.7	18.8	12.5	100

$p \leq .04$

entre ces deux questions et le degré d'inquiétude envers la criminalité en général. On verra d'ailleurs plus loin qu'il existe un lien avec presque toutes les autres questions sur la perception et les réactions envers la criminalité.

En ce qui concerne l'influence éventuelle des media (Q75) sur le degré d'inquiétude, en revanche une relation nettement significative apparaît ($\gamma = .34$ $p \leq .001$), les gens les plus exposés aux media étant également les plus inquiets (tableau 4).

Tableau 4
Degré d'inquiétude et exposition aux media

		inquiétude			
		faible (1)	moyenne (2)	forte (3)	
		%	%	%	
Exposition	non (-)	22.3	56.6	21.1	
	oui (+)	8.3	59.7	32.1	

p. 000

Il peut être intéressant de comparer les différences entre les villes et les zones rurales des trois provinces ainsi qu'entre les groupes culturels francophones et anglophones d'origine britannique ou autres.

Dans une étude de victimisation à Toronto, Waller et Okihiro (1976) suggéraient la possibilité d'une contamination à travers les media, notamment la télévision, de la situation criminelle des Etats-Unis sur les perceptions que se faisaient les Torontois de la criminalité locale. Ceci expliquerait, selon eux, la peur démesurée qu'ils constataient parmi les résidents de cette ville. Sans pouvoir confirmer ni infirmer cette hypothèse, nos résultats montrent effectivement une inquiétude plus élevée dans les provinces anglophones

et parmi les groupes d'origine britannique ou autres minorités comparativement au Québec et au groupe francophone. Ainsi, on voit (tableau 5) que si l'on contrôle l'exposition aux media et le degré d'inquiétude, ce sont comparativement les ruraux du Québec (16.3%) et les Montréalais (10.7%) qui sont les moins inquiets. En revanche, les plus inquiets sont les ruraux de l'Ontario (40.9%), les résidents de Winnipeg (43.9%) et de Toronto (36.3%).

On retrouve cette même tendance entre les groupes culturels (tableau 6), les moins inquiets étant les répondants d'origine française (11.1%) et les plus inquiets ceux d'origine anglaise (34.5%) ou d'une autre ethnie (37.1%). D'une manière générale, les gens appartenant aux minorités ethniques, même parmi ceux faiblement exposés aux media (30.8%), apparaissent sensiblement plus inquiets que les autres groupes français (14.9%) ou britannique (22.6%). Ils vont être aussi ceux qui craignent le plus une victimisation.

Ces résultats indiquent, sinon une contamination éventuelle de la situation criminelle américaine, tout au moins une relation significative de l'exposition en général aux media et l'importance accordée au problème criminel. Il est difficile de déterminer le sens de cette relation, en effet il est possible que ce soit au départ les gens les plus préoccupés qui s'intéressent davantage aux informations sur le crime, nourrissant en retour leur inquiétude. Ainsi on constate qu'il existe également une relation très significative avec le degré d'inquiétude et la fréquence des échanges interpersonnels sur la criminalité ($\gamma = .33$ $p \leq 001$). Les gens ayant le plus d'échanges avec leur entourage sur des affaires touchant la criminalité apparaissent en effet beaucoup plus inquiets (71.2%) que les autres (28.8%) (tableau 7). On verra plus loin l'influence sur les perceptions mêmes de la criminalité.

2.1.2 Perception de l'augmentation du taux de criminalité

Une explication assez logique de l'inquiétude et de la place accordée au problème criminel est la perception que l'on peut se faire du taux de criminalité. Pour sa part, Conklin (1975) estime que ce serait moins la perception du volume ou du taux de la criminalité en eux-mêmes qui induiraient une inquiétude que celle d'une rapide progression de ce taux. Nous avons donc formulé nos questions dans ce sens. Si l'on regarde (tableau 8) le nombre élevé de gens (73.8%) qui

Tableau 5

Inquiétude envers la criminalité et exposition aux media selon le lieu de résidence

Lieu de résidence	Degré d'inquiétude et exposition					
	faible		moyenne		forte	
	-	+	-	+	-	+
	%	%	%	%	%	%
Montréal	37.8	<u>10.7</u>	40.0	65.5	22.2	<u>23.7</u>
Toronto	9.7	7.1	71.4	56.6	19.0	<u>36.3</u>
Winnipeg	12.5	5.3	62.5	50.9	25.0	<u>43.9</u>
Québec rural	34.2	<u>16.3</u>	57.9	72.1	7.9	<u>11.6</u>
Ontario rural	8.3	<u>2.3</u>	33.3	56.8	58.3	<u>40.9</u>
Manitoba rural	7.1	9.6	71.4	63.5	21.4	26.9
Total	22.3	8.3	56.6	59.7	21.1	32.1

p .000

Tableau 6

Inquiétude envers la criminalité et exposition aux media selon les groupes culturels

Origine culturelle	Degré d'inquiétude et exposition					
	faible		moyenne		forte	
	-	+	-	+	-	+
	%	%	%	%	%	%
Française	31.1	<u>11.1</u>	54.1	64.1	14.9	<u>24.7</u>
Anglaise	14.5	6.9	62.9	58.6	22.6	<u>34.5</u>
Autres	17.9	7.1	51.3	55.7	<u>30.8</u>	<u>37.1</u>

p .05

Tableau 7

Fréquence des échanges interpersonnels et inquiétude

Inquiétude	Echanges	
	-	+
	%	%
(1) faible	63	37
(2) moyenne	38.4	61.6
(3) forte	28.8	71.6

p.000

Tableau 8

Evaluation des taux et de l'augmentation de la criminalité pour le Canada,
la ville et le quartier

	Canada	Ville	Quartier
	%	%	%
Moins ou égal	3.1	12.2	24.4
Faible augmentation (1-2)	23.1	30.4	39.5
Forte augmentation (3-5)	73.8	57.4	36.1

perçoit une très forte augmentation de la criminalité au Canada par rapport à il y a cinq ans, on peut comprendre leur inquiétude. La relation est effectivement élevée entre le degré d'inquiétude et la perception d'une forte augmentation du taux de criminalité au Canada ($\gamma = .35, p \leq 001$). Cependant, il est intéressant de voir que les évaluations qui sont faites au niveau de la ville de résidence mais surtout du quartier ou de l'environnement immédiat, sont beaucoup moins dramatiques.

Ainsi, au niveau de la ville, beaucoup moins de gens (57.4%) perçoivent une augmentation aussi forte de la criminalité et ils ne sont plus qu'une minorité au niveau du quartier (36.1%), une personne sur quatre (24.4%) estimant même qu'il n'y a eu aucun changement (18.4%) ou une diminution (2.8%). On retrouve, comme au niveau national, bien que moins forte, une relation entre le degré d'inquiétude et la perception d'un changement important dans le taux de la criminalité localement ($\gamma = .24, p \leq 001$). Ceci indiquerait une tendance plus généralisée à surévaluer le volume de la criminalité lorsqu'on est inquiet, tendance que l'on retrouvera également pour les risques perçus. Il reste qu'il existe une différence très nette entre les perceptions de la criminalité au niveau national et celles au niveau local, invitant à beaucoup de prudence lorsqu'on parle de l'incidence de la criminalité sur la vie des gens et de leur inquiétude grandissante devant l'augmentation perçue du phénomène. Il s'agit ici de bien distinguer les deux niveaux de perception qui, certainement, n'ont pas le même impact sur les comportements.

Certaines études américaines ont déjà mis en évidence cette tendance à percevoir une augmentation beaucoup plus élevée au niveau national comparativement au niveau local (Garofalo, 1977). On peut expliquer cette différence en raison du caractère relativement abstrait des perceptions nationales qui ne peuvent se déterminer que par rapport à un discours public généralement alarmiste. Alors que les perceptions locales, s'appuyant davantage sur des indices immédiats de l'environnement et une expérience quotidienne, permettent une estimation plus réaliste de la criminalité environnante. En outre, il existe un autre phénomène qui peut se surajouter, à savoir la tendance à croire et à penser que la criminalité est toujours plus grave et inquiétante ailleurs

que dans son propre environnement immédiat avec lequel on est plus familier. En effet, pour la majorité des gens, le danger vient surtout de l'inconnu et moins on est familier avec les lieux et les gens, plus on a tendance à se méfier. Une étude, réalisée il y a une dizaine d'années, avait montré une relation significative entre la peur du crime et la perception des risques allant de pair avec une méfiance et une peur des inconnus (President's Commission, 1967), les caractéristiques de ces inconnus variant naturellement selon les époques et le milieu social.

Notre étude nous permet de vérifier certaines de ces hypothèses pouvant expliquer la différence entre les perceptions nationales et locales expliquée notamment par le type d'expérience et l'incidence du taux de criminalité dans la localité (zones fortement criminogènes vs faiblement criminogènes¹; degré d'urbanisation).

Tout d'abord les perceptions nationales sont-elles réellement beaucoup plus influencées par les media que les perceptions locales, ces dernières dépendant davantage des expériences quotidiennes ? Les résultats (tableau 9) semblent effectivement confirmer cette hypothèse. Ainsi, on peut voir une relation significative entre l'exposition aux media et les perceptions nationales de la criminalité ($\gamma = .13$, $p \leq .05$) alors que la relation est nulle (00) avec les perceptions locales. En revanche, ces dernières semblent étroitement liées à l'environnement criminel et aux expériences de victimisation, les gens résidant dans des zones avec un haut taux de criminalité ($\gamma = .34$, $p \leq .001$), les citadins ($\gamma = .57$, $p \leq .001$) et ceux qui ont été victimisés ($\gamma = .16$, $p \leq .001$) percevant une augmentation plus forte de la criminalité environnante que ceux non-victimisés, habitant des zones faiblement criminogènes ou rurales.

(1) Etablies à partir des statistiques de la police. De nombreux auteurs (voir Biderman, 1967, Skogan, 1976) ont largement critiqué la validité de ces statistiques du fait des pratiques différentes tant au niveau de la police que des citoyens. Cependant il reste comme le souligne Dubow (1979) que même si la reportabilité des taux de criminalité est biaisée dépendant des zones géographiques et du type de crime, ces statistiques sont un des moyens pour les citoyens de caractériser la situation criminelle d'une zone particulière. En outre, nous avons également une mesure indirecte avec le degré d'urbanisation, les zones fortement urbanisées ayant une criminalité beaucoup plus élevée que les zones rurales ou faiblement urbanisées.

Comme on pouvait le penser, l'intégration et la familiarité avec le quartier jouent en sens contraire ($\gamma = -.16$, $p \leq .001$), plus on est intégré et familier avec son quartier moins on perçoit des changements drastiques dans la criminalité locale.

Au niveau des perceptions nationales, l'influence de l'environnement criminel et des expériences est tout à fait inversée. Ce sont, en effet, les résidents les moins exposés des zones faiblement criminogènes ($\gamma = -.12$, NS), ruraux ($\gamma = -.24$, $p \leq .01$), non-victimes ($\gamma = -.19$, $p \leq .01$) et les mieux intégrés ($\gamma = .21$, $p \leq .001$) qui perçoivent significativement la plus forte augmentation de la criminalité au Canada comparativement à ceux moins à l'abri dans leur quartier.

Tableau 9
Relation entre les perceptions de la criminalité, l'exposition et le type d'expérience (γ)

	Taux perçus Canada	Taux perçus Quartier
. Exposition media	.13*	.00
. Taux de criminalité locale ^o	-.12	.34***
. Urbanisation	-.24**	.57***
. Victimisation	-.19**	.16***
. Intégration	.21***	-.16***

*** $p \leq .001$ ^o N 474
 ** $p \leq .01$
 * $p \leq .05$

On voit ainsi que les gens moins exposés que d'autres à la criminalité ont plus tendance à percevoir des changements importants au niveau national en comparaison de leur propre environnement immédiat qui leur paraît relativement protégé. En revanche, les gens plus exposés de par leur milieu de vie ou leurs expériences directes de victimisation semblent moins percevoir ou faire une différenciation aussi nette entre leur propre environnement, perçu comme relativement criminogène et ailleurs dans le reste du Canada. Peut-on parler

d'un certain mécanisme d'accoutumance au fait criminel. Ce qui est habituel ou toléré dans la quotidienneté rend moins intolérant ou intolérable le phénomène général d'une augmentation de la criminalité. Ceci semble vrai si l'on regarde l'importance accordée au problème criminel par les gens justement les plus exposés à la criminalité (tableau 10). Ainsi l'on voit que l'expérience la plus directe de la criminalité qui est le fait d'être victimisé, est liée négativement avec l'importance sociale que l'on donne au problème criminel ($\gamma = -.14$, $p \leq 001$). On retrouve un même phénomène de tolérance en relation avec l'exposition indirecte liée au milieu de vie, les gens habitant des grands centres urbains plus criminogènes accordent moins d'importance sociale à la criminalité ($\gamma = -.10$, $p \leq 05$) que les résidents des zones rurales relativement à l'abri du phénomène. De la même façon, bien que cette relation ici ne soit pas significative ($\gamma = -.11$, NS), les résidents des zones fortement criminogènes apparaissent sensiblement plus tolérants que ceux habitant des zones faiblement criminogènes.

Comme on pouvait soupçonner un certain effet d'interaction, avec ces variables d'exposition et avec la victimisation, des variables socio-démographiques individuelles (âge, sexe, revenu familial, éducation) et des variables contextuelles de la zone de résidence (revenu moyen, composition culturelle et pour la victimisation, le degré d'urbanisation), on a procédé à une analyse de corrélation partielle en contrôlant l'effet de ces variables sur les perceptions et la tolérance envers le phénomène criminel.

Tableau 10

Exposition à la criminalité et importance sociale du problème criminel (γ)

. Taux de criminalité locale	-.11
. Urbanisation	-.10*
. Victimization	-.14***

*** $p \leq 01$
 ** $p \leq 01$
 * $p \leq 05$

Les variables socio-démographiques du niveau individuel et contextuel ayant été contrôlées, le tableau 11 montre que seule l'exposition aux media joue un rôle significatif sur les perceptions de la criminalité au niveau national. Les expériences de victimisation et l'environnement criminel ainsi que le degré d'intégration n'introduisent plus de différences réellement significatives entre les évaluations. Par contre, au niveau local, les perceptions de la criminalité continuent à dépendre étroitement des expériences et de l'environnement criminel. De façon nette on voit encore apparaître un contraste évident entre l'importance sociale accordée à la criminalité par les résidents des zones faiblement criminogènes en comparaison de la relative sécurité perçue dans l'environnement immédiat.

Tableau 11

Relation entre les perceptions de la criminalité, l'importance sociale et le degré d'exposition en contrôlant les variables socio-démographiques (1)

	Taux perçus	Taux perçus	Importance	Taux perçus	Taux perçus	Importance
	Canada	Quartier	sociale	Canada	Quartier	sociale
	(correlation ordre zero)			(correlation partielle Beta)		
Exposition media	.05*	00	04	.06*	-06	-02
Taux de criminalité locale	-07	.19***	-07	-05	.21***	-10***
Urbanisation	-08**	.32***	-07*	-04	.33***	-05
Victimisation	-08*	.11***	-11***	-02	.07*	-09**
Intégration	.14**	-.12**	.06	.10	-.06	.02

*** p 001

** p 01

* p 05

(1) Les variables contrôlées sont le sexe, l'âge, le revenu familial et l'éducation. Pour la victimisation et l'intégration, le degré d'urbanisation de la zone de résidence a été également contrôlé et pour les zones de résidence à fort ou faible taux de criminalité le revenu moyen de la zone et la composition culturelle.

Ces résultats mettent en évidence le rôle des media sur les perceptions sociales alors que les perceptions de la criminalité au niveau local dépendent étroitement des expériences concrètes de victimisation et du taux de criminalité. Egalement, on a indiqué cet effet de contraste qui existe entre l'importance sociale de la criminalité et la relative sécurité perçue au niveau local. On peut schématiser ce mode de relation particulier existant entre ces différentes variables de la façon suivante :

degré d'exposition (taux de criminalité et victimisation)	perception du taux de criminalité au niveau local	importance sociale donnée au problème criminel
élevé	élevé	faible
faible	faible	élevée

Figure 1 . Relation entre le degré d'exposition, la perception du taux de criminalité au niveau local et l'importance sociale donnée au problème criminel.

Furstenberg (1971) ayant noté également un tel phénomène, l'expliquait par l'importance attachée à d'autres problèmes sociaux plus urgents, par les résidants de zones fortement criminogènes (emploi, santé, chômage). Les résidants de zones faiblement criminogènes, généralement plus à l'aise économiquement, accorderaient une plus grande importance au problème criminel parce qu'ils n'ont pas d'autres problèmes aussi importants d'ordre économique. Pour cet auteur le bien-être socio-économique serait donc la variable explicative de ce contraste entre les évaluations générales du problème et celles relatives à la zone de résidence.

Pour vérifier cette hypothèse, non testée directement par cet auteur, nous avons élaboré un indice de bien-être socio-économique en prenant deux

indicateurs objectifs : le revenu familial et le revenu moyen de la zone de résidence et un indicateur subjectif : la satisfaction avec la qualité de vie ($\text{Alpha} = .40$).

D'une manière générale, sans tenir compte de la zone de résidence, il ne semble pas exister (tableau 12) de relation significative entre le niveau de bien-être socio-économique et le jugement social sur l'importance du problème criminel ($\text{gamma} = -.07$; p, NS). En revanche, le bien-être exerce une influence significative sur les perceptions de la criminalité au niveau national ($\text{gamma} = -.20$, p.01) et local ($\text{gamma} = -.24$, p.000). Plus on est à l'aise économiquement moins on a tendance à percevoir une évolution dramatique dans les taux de criminalité ces cinq dernières années.

Peut-être existe-t-il une interaction significative entre le bien-être et l'exposition à la criminalité environnante ?

- tableau 12 -	
<u>Importance et perception de la criminalité selon le niveau de bien-être socio-économique (gamma)</u>	
Importance sociale	.-07
Taux perçus Canada	.-20**
Taux perçus quartier	.-24***
***	p \leq 001
**	p \leq 01
*	p \leq 05

Nous avons vu notamment l'existence d'un certain effet de contraste entre la relative sécurité de la zone de résidence et l'importance sociale donnée au problème criminel. Le bien-être

explique-t-il ce contraste, les moins nantis des zones criminogènes, ayant d'autres problèmes économiques avant de penser à la criminalité, le contraire étant vrai pour les mieux nantis des zones non-criminogènes ?

Une partie de cette hypothèse semble se confirmer si l'on regarde la relation inverse qui existe entre les deux zones et le bien-être ($\gamma = -.20$), les plus pauvres étant dans les zones plus criminogènes. Afin de contrôler cette différence nous avons croisé le bien-être des résidents selon le type de zone où ils habitent (faiblement ou fortement criminogène) avec l'importance accordée à la criminalité ou à d'autres problèmes sociaux.

Le tableau 13 indique que le niveau de bien-être d'une manière générale n'introduit pas de différence significative dans la place donnée au problème criminel ou à d'autres problèmes selon l'environnement criminel. Cependant, il est intéressant de noter que les gens les plus à l'aise dans les zones faiblement criminogènes mentionnent plus fréquemment d'autres problèmes que la criminalité (59.1%) en comparaison des gens moins favorisés citant plus souvent le problème criminel (50.9%). En revanche, dans les zones fortement criminogènes c'est l'inverse, les plus favorisés mentionnant davantage le problème criminel (42.6%) alors

- tableau 13 -

Environnement criminel, bien-être socio-économique et importance sociale accordée à la criminalité par rapport aux autres problèmes sociaux (n = 476)

Problèmes sociaux jugés prioritaires	Taux crimes					
	faible			élevé		
	Bien-Etre			Bien-Etre		
	faible	moyen	élevé	faible	moyen	élevé
	%	%	%	%	%	%
	(n 110)	(n 99)	(n 115)	(n 48)	(n 50)	(n 54)
criminalité	50.9	44.4	40.9	37.5	42	42.6
autres problèmes (économie, emploi, santé, etc...)	49.1	55.6	59.1	62.5	58	57.4

que les plus défavorisés accordent plus d'importance à d'autres problèmes (62.5%), La différence selon le niveau de bien-être est plus nette dans ces dernières zones où les gens sont plus exposés que dans les zones relativement plus protégées.

Ces résultats semblent indiquer que lorsque la criminalité environnante est relativement faible, les gens aisés sont moins inquiets par le problème criminel comparativement aux plus défavorisés ; alors que lorsqu'ils se sentent plus directement menacés dans leur propre environnement, ils ont tendance à être beaucoup plus préoccupés par ce problème social en comparaison des gens plus défavorisés.

La relation inverse que l'on constate entre l'importance sociale accordée à la criminalité et la perception de dangerosité du quartier semble ainsi moins s'expliquer, comme le suggérait Furstenberg, par le fait que les gens plus à l'aise sont moins préoccupés par des problèmes économiques; ce qui fait que la criminalité pour eux devient prioritaire et vice versa pour les plus défavorisés. En effet si l'on retrouve un pattern semblable dans les zones fortement criminogènes, il est inversé dans les zones faiblement criminogènes. Le bien-être seul ne peut donc expliquer l'importance accordée à la criminalité mais l'incidence de l'environnement criminel joue également un rôle déterminant et le seuil de tolérance semble différent entre les gens plus à l'aise économiquement et ceux plus défavorisés notamment dans les zones fortement criminogènes. On peut également se demander dans quelle mesure la priorité donnée à certains autres problèmes socio-économiques tels que l'emploi, le chômage, etc. ne reflète pas indirectement une préoccupation envers les causes de la criminalité. Ainsi, l'on voit que les gens plus défavorisés ont tendance à penser que les causes de la criminalité sont davantage d'ordre social (76% VS 69%) ou dues aux tentations trop nombreuses dans notre société (60% VS 45%) alors que ceux d'un niveau socio-économique plus élevé ont tendance à rendre le criminel plus responsable de ses actes (33% VS 23%).

Conklin (1975) pour sa part, suggérait une autre hypothèse qui pouvait expliquer l'importance sociale plus grande qu'accordaient à la criminalité les résidants des zones faiblement criminogènes, rapportée par Furstenberg. Les zones faiblement criminogènes que ce dernier avait étudiées, étaient également des zones où existait une forte opposition raciale. Les résidants de ces zones, à travers leurs préoccupations face au problème criminel, exprimeraient alors en même temps leurs inquiétudes devant le changement racial, les Noirs étant blâmés pour la plupart des crimes contre les Blancs. Conklin postule ici une relation entre un certain conservatisme social et l'importance accordée au problème criminel comme manifestation d'une attitude plus générale devant le changement social.

Un indice de libéralisme a été élaboré regroupant cinq items (1) touchant aux attitudes face au changement social et à l'autorité ($\text{Alpha} \approx .67$) pour vérifier si la différence dans l'importance sociale donnée au problème criminel selon le degré d'exposition serait due à une différence face au changement social entre les deux types de zones (faiblement et fortement criminogènes).

Le tableau 14 montre, indépendamment de l'exposition, l'influence très nette du degré de libéralisme sur les représentations que l'on se fait de la criminalité. Plus on est libéral et favorable au changement social moins on a tendance à voir le problème criminel comme prioritaire et grave ($\text{gamma} \approx -.22$, $p.000$) et à percevoir une plus forte augmentation de la criminalité aussi bien au niveau local ($\text{gamma} \approx -.23$, $p.000$) mais surtout au niveau national ($\text{gamma} \approx -.48$, $p.000$). Le niveau de bien-être, fortement corrélié au degré de libéralisme ($\text{gamma} \approx .29$, $p.000$);

(1) Question 72, items : 5,6,8,14,15.

exerce une influence dans le même sens bien que seulement significative sur les perceptions de la criminalité et non, comme on l'a vu, sur l'importance sociale accordée au problème criminel.

- Tableau 14 -

Importance sociale et perceptions de
la criminalité selon le niveau de bien-
être et le degré de libéralisme (gamma)

	(1)	(2)	(3)	(4)
Importance sociale	.24***	.06	-.07	-.22***
Taux perçus Canada (1)	-	.47***	-.20**	-.48***
Taux perçus quartier (2)		-	-.24***	-.23***
Bien-être (3)			-	.29***
Libéralisme (4)				

Indépendamment du degré d'exposition à la criminalité, ces résultats indiquent le lien étroit qui existe entre les attitudes générales face à la société et au changement social et l'idée que l'on se fait de la criminalité. On verra plus loin que ces attitudes générales influencent également la punitivité et les solutions envisagées pour réduire la criminalité beaucoup plus que les expériences et la peur du crime.

Y-a-t-il une différence entre les gens exposés ou non à la criminalité ? D'une manière générale on ne constate pas de différence dans le degré de libéralisme entre les résidents des zones fortement criminogènes ou faiblement criminogènes ($\gamma \approx .00$), cependant le tableau 15 montre que, dans les zones fortement criminogènes, même les plus conservateurs mentionnent beaucoup moins la criminalité comme problème social (39.1%) comparativement à ceux des zones faiblement criminogènes (56.6%).

- tableau 15 -

Environnement criminel, libéralisme et im-
portance sociale accordée à la criminalité
par rapport aux autres problèmes sociaux. (n=476)

Problèmes sociaux ju- gés priori- taires	Taux crimes					
	Faible			Elevé		
	libéralisme			libéralisme		
	1	2	3	1	2	3
	%	%	%	%	%	%
	(n=53)	(n=201)	(n=70)	(n=23)	(n=95)	(n=34)
Crimi- nalité	56.6	47.3	31.4	39.1	44.2	32.4
Autres problè- mes (économie, emploi, santé etc...)	43.4	52.7	68.6	60.9	55.8	67.6

p. 05

Ces résultats confirment encore une fois l'effet significatif du contexte et le rôle qu'exercent les expériences plus ou moins directes du phénomène sur l'idée que l'on se fait du problème. En effet, les gens confrontés dans la quotidienneté avec un environnement criminel peuvent se baser sur leurs expériences pour évaluer le problème criminel alors que ceux relativement à l'abri ne peuvent se faire une idée qu'à travers le discours public sur le crime, discours généralement alarmiste qui ne peut qu'exarcerber l'inquiétude. Ceci semble d'autant plus vrai qu'il existe une nette différence dans l'exposition aux media entre les résidents

des zones faiblement criminogènes plus exposés et ceux des zones fortement criminogènes sensiblement moins exposés ($\gamma = -33$, $p001$).

Nous avons jusqu'ici étudié les perceptions relativement générales du problème criminel et des taux de criminalité mais personnellement les gens se sentent-ils en danger et estiment-ils leurs risques de victimisation élevés ou non ? L'évaluation des risques et du danger personnel sont peut-être les mesures les plus directes de l'incidence de la criminalité dans la vie quotidienne.

2.1.3 Evaluation des risques et du danger personnel.

Si, dans l'ensemble, les gens interrogés apparaissaient relativement inquiets devant l'augmentation de la criminalité au Canada, on a vu qu'au niveau local peu de gens percevaient de très grands changements. On ne peut donc s'étonner que, dans la vie quotidienne, seule une minorité également se sente personnellement menacée. Ainsi à peine une personne sur dix a le sentiment d'être en danger dans sa zone de résidence et encore moins (7.7%) ont déjà songé à déménager parce qu'elles ne se sentaient pas en sécurité. Les gens qui perçoivent de hauts risques de victimisation sont également relativement peu nombreux et pensent davantage au vol (38.4%) qu'à une attaque personnelle (21.9%). Enfin, bien que l'on ait vu que la criminalité ne laisse presque aucune personne indifférente (plus de 80% se disant beaucoup ou assez préoccupés), elle est mentionnée comme un des problèmes personnels importants dans la vie quotidienne par moins d'une personne sur dix (9.6%) *. La santé (27.9%)*; la famille (15.5%)* mais surtout les problèmes d'ordre économique (64.3%) * sont nettement prioritaires.

Il est frappant de voir ici la différence avec ce qui est vécu actuellement aux Etats-Unis. En effet, d'après le récent rapport Figgie (1979) sur la peur du crime aux Etats-Unis, la majorité des Américains

* pourcentage cumulé sur les trois choix.

semble terrorisée et cette peur "diffuse" ou "concrète" atteint presque toutes les couches sociales et s'étend à tous les milieux géographiques. Il semblerait ainsi exister un certain hiatus dans les perceptions que se font les Canadiens de la criminalité en tant que problème social au niveau national et comme problème personnel dans la quotidienneté. On avait vu que l'idée qu'ils se faisaient de l'ampleur et de la gravité du phénomène était très proche de celle des Américains alors que, dans la quotidienneté, l'incidence de la criminalité apparaît encore très différente, affectant seulement une minorité.

Même si seule une minorité est touchée, il est intéressant de voir quels sont les facteurs qui expliquent la perception des risques et du danger personnel.

Des indices de risque et de danger ont été construits. Le premier inclut les deux items sur la perception des risques de vol et d'une attaque personnelle (Alpha \approx .63) et le second comprend l'item portant sur le sentiment de sécurité dans la zone de résidence ainsi que le désir ou non exprimé de déménager (Alpha \approx .47).

Le tableau 16 montre la distribution des répondants sur les deux indices de risques et de danger. On voit que les gens percevant de hauts risques (17%) et un fort danger (3.3%) sont très minoritaires, la majorité ayant un score moyen pour les risques (56.1%) et faible pour le danger (85.6%).

L'évaluation des risques et du danger dépend étroitement des conditions de vie et des expériences concrètes de victimisation ainsi que des perceptions du taux de criminalité. En revanche les media comme la connaissance du système ne semblent pas jouer un rôle significatif, ni les attitudes plus générales envers le changement social.

- Tableau 16 -

Distribution des répondants sur
les indices de risques et de danger

	<u>risques</u> % (n)	<u>danger</u> % (n)
faible (1)	26.9 (220)	85.6 (699)
moyen (2)	56.1 (458)	11.1 (91)
fort (3)	17.0 (139)	3.3 (27)

Le tableau 17 montre que le sentiment de danger dépend principalement des caractéristiques du milieu de vie : le taux de criminalité ($\gamma = .55$) et l'urbanisation ($\gamma = .57$) ainsi que des expériences personnelles de victimisation ($\gamma = .33$) et de la perception que l'on se fait de la criminalité environnante ($\gamma = .55$).

- Tableau 17 -

Relation des variables contex-
tuelles et individuelles avec
la perception des risques et du
danger personnel (gamma)

		<u>Risques</u>	<u>Danger</u>
Exposition	. taux de criminalité (n=476)	.06	.55***
	. urbanisation	.30***	.57***
	. victimisation	.10*	.33***
Informa- tion	. connaissance justice	.00	-10
	. media	.09	-10
Saillance	. importance sociale	.04	-02
	. taux perçus Canada	.17***	.32**
	. taux perçus quartier	.27***	.55***
	. préoccupation	.50***	.22*

- tableau 17 (suite) -

		<u>Risques</u>	<u>Danger</u>
Style de vie	. Sexe	-40***	-33***
	. Age	-10	-06
	. Education	.01	-16*
	. Revenu familial	-02	-30***
	. Propriété	-.00	-.43***
	. Intégration	-.16***	-.48***
	. Participation sociale	-.10*	-.26***
Images crime et justice	. Violence crime	.12*	.12
	. Sens de contrôle	-10*	-10
	. Satisfaction police	-06	-18***
	. Confiance justice	.07	.04
Valeurs	. Libéralisme	-06	-13

*** p \leq 001
 ** p \leq 01
 * p \leq 05

Un autre facteur situationnel important qui semble expliquer le sentiment de danger est le faible degré d'intégration et de participation sociale. En effet l'intégration dans le quartier ($\gamma = -.48$), la propriété ($\gamma = -.43$), la participation sociale ($\gamma = -.26$) sont liées négativement ainsi que le revenu familial ($\gamma = -.30$). Notons également qu'il existe une relation négative entre le sentiment de sécurité et la satisfaction envers l'efficacité de la police ($\gamma = -.18$). Enfin, l'on retrouve comme ailleurs une différence nette entre les hommes et les femmes, ces dernières ayant davantage le sentiment d'être en danger ($\gamma = -.33$). L'âge ne semble pas jouer significativement ($\gamma = -.06$).

Le sentiment de danger apparaît ainsi très directement lié à l'incidence de la criminalité et à des facteurs situationnels notamment une certaine isolation sociale.

On retrouve sensiblement le même pattern pour les risques perçus mais ils semblent davantage être reliés à des caractéristiques personnelles, principalement le sexe ($\gamma = -.40$) et la préoccupation envers la criminalité ($\gamma = .50$).

L'exposition à la criminalité, singulièrement la victimisation ($\gamma = .10$) et le taux de criminalité ($\gamma = .06$, p.NS), apparaît moins déterminante. Cependant, le degré d'urbanisation ($\gamma = .30$) et la perception du taux de criminalité localement ($\gamma = .27$) restent fortement reliés aux risques perçus. Également on voit que l'intégration ($\gamma = -.16$) et la participation sociale ($\gamma = -.10$) ont une influence négative bien que beaucoup moins forte que pour le danger, et la propriété ne joue plus systématiquement ($\gamma = -.00$). Enfin le sens d'un contrôle sur la situation criminelle est relié négativement ($\gamma = -.10$) et l'image d'une criminalité de violence positivement ($\gamma = .12$).

Les risques perçus apparaissent une mesure plus globale et diffuse des préoccupations envers la criminalité alors que le sentiment de danger semble davantage lié aux conditions de vie et aux caractéristiques du milieu. Cependant ces deux mesures, comme la perception du taux de criminalité au niveau local, dépendent étroitement des expériences personnelles et semblent peu influencées par les media ou les attitudes plus générales envers la société contrairement à la perception du taux de criminalité au niveau national et l'importance sociale accordée à la criminalité.

On peut donc penser qu'il existe réellement deux niveaux très distincts dans les perceptions de la criminalité. Au niveau le plus général il y a l'idée que l'on se fait de la criminalité globalement au Canada et de l'importance du phénomène social. C'est ce que l'on a appelé la sillance sociale de la criminalité qui est apparue principalement liée à des facteurs idéologiques et influencée par les media.

A un second niveau plus concret, il y a les perceptions que l'on se fait de la criminalité environnante, du danger et des risques personnels de victimisation. Ces perceptions ou saillance personnelle de la criminalité dépendent directement des conditions de vie et des expériences personnelles. Elle est ainsi apparue comme la mesure la plus directe de l'impact de la criminalité sur la vie quotidienne des gens.

Nous avons élaboré deux indices à partir de ces questions.

Le premier indice de saillance sociale inclut les deux items sur les perceptions générales (Alpha .32) et le second indice de saillance personnelle les trois autres items sur les perceptions de la criminalité locale, des risques et du danger personnel (Alpha .50). Le tableau 18 indique la distribution des répondants sur ces deux indices et en même temps la relation entre les deux types de perception. On voit tout d'abord qu'il y a une différence significative entre les deux types de perception (χ^2 p.000), la saillance sociale plus élevée ayant une distribution inverse de la saillance personnelle. Ainsi pour plus d'un tiers des répondants (35.9%) la saillance sociale de la criminalité est très élevée alors qu'elle est aussi élevée pour à peine quinze pour cent (14.9%) au niveau personnel. On retrouve l'inverse pour les scores les plus faibles. Cependant, il existe une relation significativement positive ($\gamma = .28$) entre les deux types de perception, les gens les plus préoccupés par l'ampleur social du phénomène le sont également par la criminalité au niveau local.

Certaines personnes auraient ainsi plus que d'autres tendances à être inquiètes devant la gravité et la dangerosité perçues de la criminalité. Le sexe (femme), le revenu (faible), la satisfaction envers la qualité de vie (faible) et l'attitude face au changement social (conservatisme) sont apparus des facteurs déterminants en plus du sentiment de contrôle sur la situation criminelle (faible) et de la confiance en général à l'égard des gens (faible). Le sentiment de vulnérabilité et le conservatisme social augmenteraient ainsi l'inquiétude générale et la perception d'une menace personnelle.

- tableau 18 -

Relation entre la saillance sociale
et la saillance personnelle de la
criminalité

<u>Saillance sociale</u>	<u>Saillance personnelle</u>			Total
	Faible % (n)	Moyenne % (n)	Forte % (n)	
Faible	8.9 (73)	7.7 (63)	1.0 (8)	17.6 (144)
Moyenne	13.8 (113)	24.5 (200)	8.2 (67)	46.5 (380)
Forte	7.6 (62)	22.5 (184)	5.8 (47)	35.9 (293)
Total	30.4 (248)	54.7 (447)	14.9 (122)	100 (817)

$\text{Chi}^2 = 45.4$

$\text{gamma} = .28$ $p.000$

$\text{rho} = .19$

Nous avons discuté des facteurs principaux qui peuvent influencer les perceptions de la criminalité mais en les considérant séparément. Cependant une telle présentation ne permet pas de comprendre le rôle réel des différents facteurs qui peuvent interagir sur les perceptions. Seules des analyses multivariées peuvent permettre de rendre compte des facteurs qui expliquent le mieux les perceptions tout en contrôlant les effets d'interaction entre ces facteurs. Comme le soulignent DuBow et al. (1979), dans leur revue de la littérature sur les réactions envers la criminalité, il n'existe actuellement aucune analyse multivariée assez exhaustive qui a permis d'examiner les différentes dimensions des perceptions de la criminalité et les principaux facteurs pouvant affecter ces perceptions. Notre étude, incluant un très grand nombre de variables socio-démographiques, situationnelles et personnelles au niveau individuel et en même temps des variables contextuelles, offre cette possibilité. Egalement un effort a été fait pour distinguer les différentes dimensions de la perception de la criminalité qui recourent, en grande partie celles suggérées par ces auteurs (valeurs, jugements, et émotions) à partir de toutes les données qu'ils ont pu recueillir.

2.1.4 Intercorrélation et facteurs explicatifs de la saillance du crime.

Une série d'analyses de régression multiple a été faite sur la saillance sociale et la saillance personnelle du crime ainsi que sur les préoccupations envers la criminalité qui reflètent davantage l'aspect émotionnel des réactions. On a cinq grands blocs de variables⁽¹⁾:

(1) Tous les indices construits sont additifs exceptés les indices de risque et de sécurité où l'on a procédé à un recodage logique pour permettre de distinguer plus nettement des groupes selon les questions incluses dans l'indice. Des analyses de consistance ont été faites pour chaque échelle avec des coefficients "Alpha" variant entre .30 et .85. Egalement des tests d'additivité (Tukey) et d'homogénéité (Hotelling T. Carré) entre les items ont été calculés pour chaque échelle. Enfin, certaines variables ont été recodées sous forme dichotomique pour pouvoir les traiter comme des variables linéaires. On a opérationnalisé de la même façon toutes les variables mesurant les réactions envers le crime (protections. solutions).

1. Exposition directe

- . taux de criminalité
- . urbanisation
- . victimisation

2. Information

- . connaissance du système
- . media

3. Caractéristiques socio-démographiques

liées au style de vie et à la vulnérabilité

- . sexe
- . âge
- . éducation
- . bien-être socio-économique
- . isolation (vivant en famille ou seul)
- . intégration dans le quartier
- . participation sociale

4. Attitudes générales et valeurs

- . libéralisme
- . anomie
- . confiance dans les gens
- . punitivité

5. Représentations de la criminalité et de la justice

- . violence/crime
- . responsabilité/victime
- . criminel réhabilitable
- . sentiment de contrôle sur la situation criminelle
- . satisfaction envers l'efficacité de la police
- . confiance dans la justice
- . causes de la criminalité (sociales, personnelles et sévérité des sentences)

Pour les zones de résidence où l'on contrôlait directement le taux de criminalité, des analyses ont été faites à part, en raison de l'échantillon incluant seulement une partie des répondants ($n=476$). On présentera donc successivement les analyses faites sur ces zones urbaines spécifiques et celles incluant l'ensemble de l'échantillon ($n=817$). Des différences apparaissent entre les résultats de ces deux séries d'analyses du fait de la particularité des résidents uniquement citadins sélectionnés dans les grandes cités de Montréal et Toronto. L'échantillon global en revanche inclut également les résidents de Winnipeg et des zones rurales.

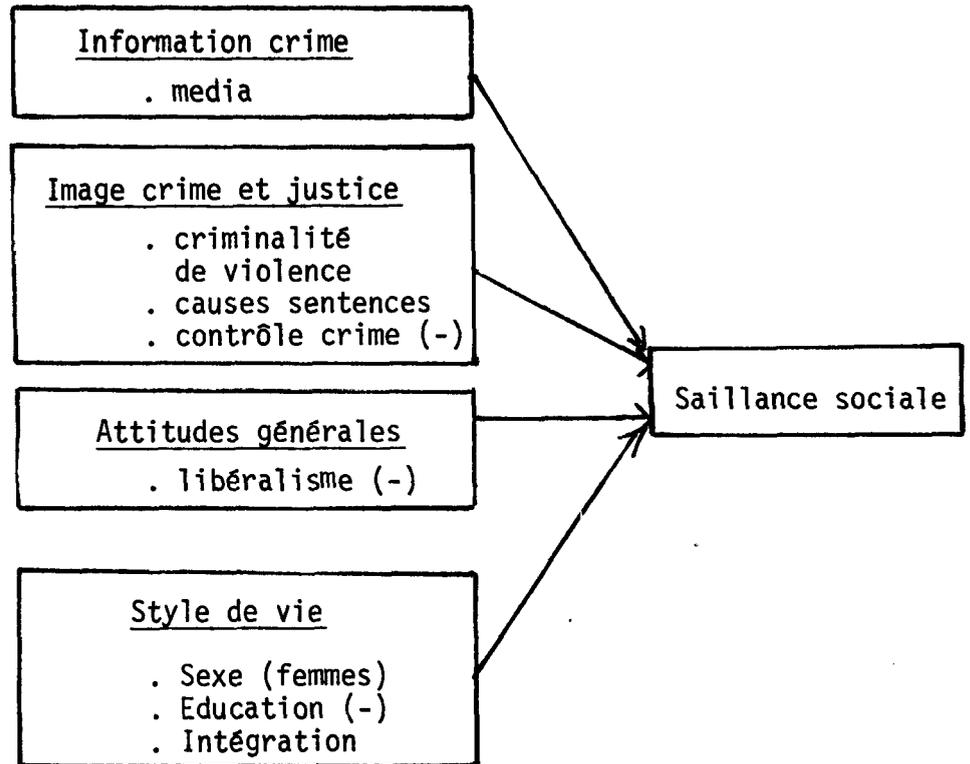
2.1.4.1 Saillance sociale de la criminalité.

Le tableau 19 indique tout d'abord pour les zones urbaines que les cinq variables qui expliquent le mieux la saillance sociale de la criminalité sont par ordre décroissant d'importance le libéralisme (-11), l'image de la criminalité (.14), l'éducation (-15), les media (.10) et le sens de contrôle sur la criminalité (-08). Pour l'ensemble de l'échantillon sept variables expliquent significativement la saillance sociale: le libéralisme (-16), le manque de sévérité des sentences comme cause de la criminalité (.07), l'éducation (-12), l'image de la criminalité (.08), le sexe (-08), la responsabilité personnelle du criminel (.06) et l'intégration dans le quartier (.06). Ces résultats montrent principalement l'influence dominante des attitudes face au changement social sur les perceptions générales du phénomène criminel, le facteur de libéralisme expliquant à lui seul plus de la moitié de la variance totale. Également on voit que l'éducation et l'image que l'on se fait de la criminalité et de ses causes sont des facteurs importants. Il faut enfin noter que les media semblent surtout jouer un rôle significatif dans les zones urbaines sur les images de la criminalité.

On voit ainsi le poids des images et des facteurs idéologiques (Figure 2)

- Figure 2 -

Facteurs explicatifs de la saillance sociale de la criminalité



- Tableau 19 -

Facteurs explicatifs de la
saillance sociale du crime

A. Zones urbaines (n = 476)

	R simple	Beta	R2
libéralisme	-31	-11	.10
image crime	.16	.14	.12
éducation	-29	-15	.15
media	.11	.10	.16
sens de contrôle	-22	-08	.17

R2 total .21

B. Echantillon global (n = 817)

	R simple	Beta	R2
libéralisme	-29	-16	.09
cause sentence	.22	.07	.10
éducation	-24	-12	.11
image crime	.09	.08	.12
sexe	-12	-08	.13
cause personnalité	.07	.06	.13
intégration	11	.06	.14

R2 total .16

dans l'évaluation qui est faite du phénomène criminel et l'on peut s'attendre à ce que toute solution ou changement impliquant des normes et des valeurs rencontrent une forte opposition s'ils ne sont pas accompagnés par un discours visant en même temps à changer les idées qui existent du criminel et de la réalité du phénomène, notamment sur l'ampleur et la nature des actes criminels. Le discours public alarmiste, largement amplifié par les media, ne peut que nourrir les images qui existent de la violence de la criminalité et de l'inefficacité du système et, en même temps comme ces résultats l'indiquent, d'une impuissance à contrôler la situation criminelle.

2.1.4.2. Saillance personnelle de la criminalité.

Si la saillance sociale est apparue sans lien avec les expériences et la réalité criminelle environnante, en revanche la saillance personnelle de la criminalité dépend avant tout de ces facteurs objectifs et de la vulnérabilité.

Ainsi, le tableau 20 indique que la saillance personnelle de la criminalité est le mieux expliquée dans les zones urbaines par les six variables suivantes : le sexe (-18), l'éducation (-09), l'exposition à la criminalité liée à l'environnement criminel et à la victimisation (.16), l'intégration (-07) et le bien-être socio-économique (-08) ainsi que l'image de la responsabilité de la victime (-13). Pour l'ensemble de l'échantillon six variables également semblent le mieux expliquer la saillance personnelle. Ce sont le sexe (-19), l'exposition à la criminalité (.24), l'intégration (-11), le libéralisme (-14), l'image de la responsabilité de la victime (-11) et le bien-être socio-économique (-08).

Ainsi l'on voit (**Figure3**) que les facteurs de vulnérabilité liés au sexe,

- tableau 20 -

Facteurs explicatifs de la
saillance personnelle de la criminalité.

A. Zones urbaines (n = 476)

	R simple	Beta	R2
. Sexe	- 21	- 18	.04
. Education	- 16	- 09	.06
. Exposition	- 13	. 16	.09
. Intégration	13	- 07	.10
. Bien-Etre	- 16	- 08	.11
. Responsabilité victime	- 06	- 13	.12

R2 total .18

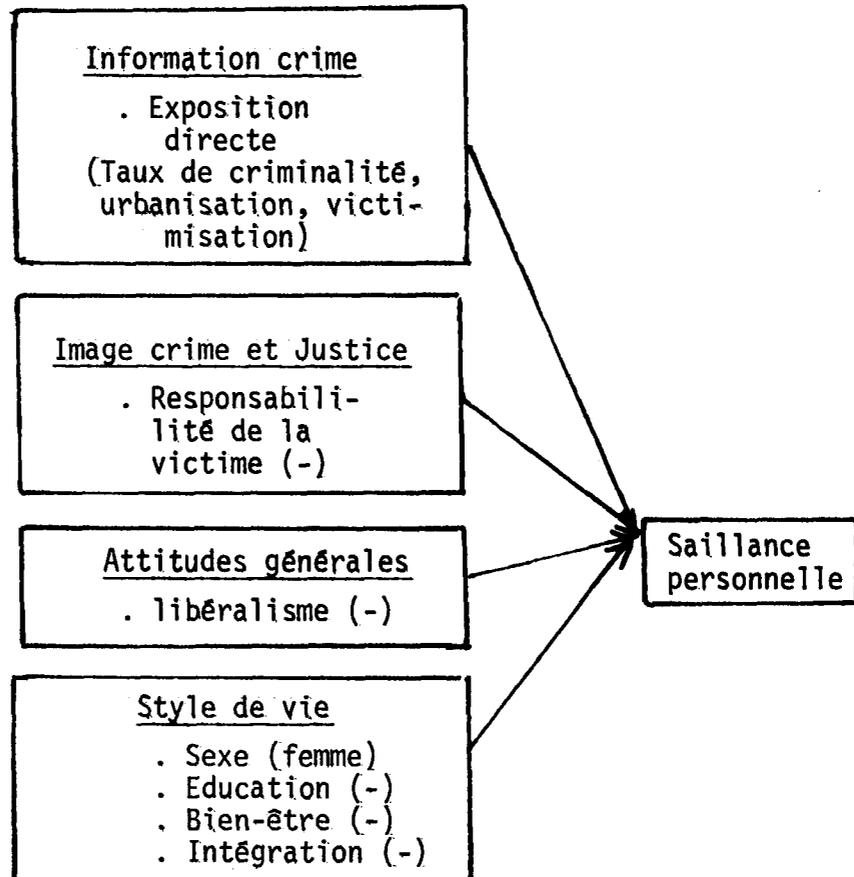
B. Echantillon global (n=817)

	R simple	Beta	R2
. Sexe	- 23	- 19	05
. Exposition	. 22	. 24	10
. Intégration	- 17	- 11	12
. Libéralisme	- 11	- 14	14
. Responsabilité victime	- 10	- 11	15
. Bien-être	- 15	- 08	16

R2 total .18

-Figure 3 -

Facteurs explicatifs de la saillance
personnelle de la criminalité



à l'exposition, au bien-être socio-économique ainsi que le degré d'intégration dans le quartier sont des facteurs déterminants dans le sentiment d'être plus ou moins en danger personnellement. Ces facteurs expliquent en effet presque entièrement la variance totale de la saillance personnelle, l'éducation ou le libéralisme et l'image du rôle de la victime n'expliquant que trois pour cent. Il est intéressant de voir ici le rôle de l'intégration dans le quartier sur les perceptions du danger, les gens les plus familiers avec leur quartier et bien intégrés socialement se sentent beaucoup moins menacés personnellement que les nouveaux venus fréquentant peu leurs voisins qui leur apparaissent différents d'eux. En revanche, on avait vu que l'intégration jouait le rôle inverse sur les perceptions sociales du phénomène criminel. En effet, ils avaient plus tendance que ceux moins bien intégrés à juger la criminalité au niveau national comme grave et augmentant très rapidement. Encore une fois il semble exister un effet de contraste entre la relative sécurité perçue dans son environnement immédiat et l'idée que l'on se fait de la criminalité ailleurs dans les autres quartiers ou villes.

2.1.4.3. Préoccupation face à la criminalité

La préoccupation face à la criminalité liée très fortement (tableau 21) à la saillance sociale ($\gamma = .41$) aussi bien qu'à la saillance personnelle de la criminalité ($\gamma = .37$) peut être considérée comme l'aspect plus émotif des perceptions. Nous avons vu que la majorité des répondants se disaient préoccupés par la criminalité d'une manière générale, il est donc intéressant de voir quelles sont les variables les plus liées à cet aspect des perceptions.

Le tableau 22 indique que quatre variables expliquent significativement les préoccupations dans les zones urbaines. Ce sont principalement les media (.10), le libéralisme (-.17), l'image de la criminalité (.09) et l'âge (-.10). Dans l'échantillon global trois variables apparaissent significatives, les media (.13), le libéralisme (-.19) et l'anomie (-.11).

- Tableau 21 -

Saillance de la criminalité
et préoccupation

Saillance sociale	. 41 ***
Saillance personnelle	. 37 ***
*** p.001	

- Tableau 22 -

Facteurs explicatifs des préoccupations envers la criminalité

A. Zones urbaines (n ≈ 476)

	R Simple	Beta	R2
Media	.13	.10	02
Libéralisme	-.12	-.17	03
Image violence crime	.11	.09	04
Age	-.04	-.10	05

R2 total .07

B. Echantillon global (n ≈ 817)

	R Simple	Beta	R2
Media	.16	.13	.03
Libéralisme	-.14	-.19	.05
Anomie	-.05	-.11	.06

R2 total .09

On voit ici (Figure 4) le rôle déterminant des media et des attitudes générales envers la société et le changement social. Mais également, contrairement à ce qu'on pourrait attendre, l'âge et l'anomie sont liés négativement aux préoccupations. Ainsi ce ne sont pas les personnes âgées et/ou anomiques ⁽¹⁾ qui sont les plus préoccupées par la criminalité mais les personnes d'âge moyen, d'un certain conservatisme social qui, en même temps, ont un sentiment de maîtrise sur leur environnement. Il sera intéressant de voir l'influence de cette variable sur les mesures de protection et les solutions envisagées pour réduire la criminalité. Il semble toutefois que les préoccupations, même si elles expriment davantage une réaction d'ordre émotionnel face à la criminalité, ne mesurent certainement pas la peur telle qu'on l'entend, comme une réaction plutôt passive ou de retrait devant un danger.

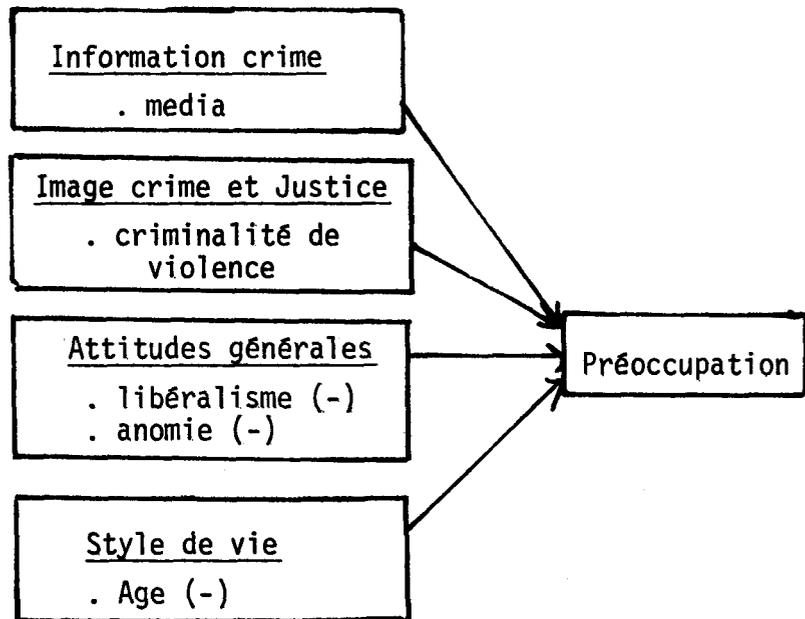
2.2. Comportement de protection

Avec notamment Furstenberg (1972) et Dubow et al (1979), nous avons distingué l'évitement qui a pour but de réduire l'exposition à la criminalité, des techniques de mobilisation (mesures de protection, recherche d'information et participation à des programmes de prévention) impliquant plus d'effort, de dépenses et/ou une planification. Ce sont donc ces différents types de comportement que nous allons examiner et les facteurs personnels ou contextuels qui les expliquent.

(1) L'âge en effet est très lié à l'anomie ($\gamma = .42$)

- Figure 4 -

Facteurs explicatifs de la préoccupation
exprimée envers la criminalité



2.2.1 Evitement

Deux questions portaient plus spécifiquement sur l'évitement. La première, générale, concernait l'évitement de certains endroits ou de certaines activités et la seconde plus spécifique, la peur de sortir seul le soir. D'une manière générale, un certain nombre de personnes (41%) évite de faire certaines choses par peur du crime, principalement de sortir le soir (60.9%)* ou de ne pas fréquenter certains endroits mal famés (16.9%)*

Egalement certaines personnes évitent les transports en commun notamment le métro (2.6%)* ou font attention de ne pas avoir trop d'argent sur elles (2.0%)*. Les gens qui ont peur de sortir le soir seuls à cause de la criminalité, encore une fois ne sont qu'une minorité (26.1%), en grande majorité des femmes (19%).

Un indice d'évitement incluant ces deux questions a été construit (Alpha .65). Le tableau 23 indique la distribution des répondants sur cet indice selon l'âge et selon le sexe. On voit, tout d'abord d'une manière générale, que la majorité des gens (53.1%) ont un score faible et une minorité un score élevé (20%). L'âge (gamma \approx .22) mais surtout le sexe (gamma \approx -.65) introduisent des différences notables. Ainsi, près d'un tiers des personnes âgées (29.1%) et un tiers des femmes (33.9%) évitent fréquemment de s'exposer comparativement aux plus jeunes (17.3%) et aux hommes (4.8%) nettement moins nombreux à avoir ce type de comportement.

Afin de contrôler l'interaction éventuelle du sexe et de l'âge sur les comportements d'évitement, une analyse partielle a été faite en contrôlant le sexe. On retrouve une tendance significative ($\rho = .11$, $p < .001$)

* pourcentage sur ceux qui ont répondu à la 1ère question.

- Tableau 23 -

Evitement et Age

Evitement	AGE		Total	
	moins de 65 ans	65ans et plus	%	(n)
Faible (1)	55.4	45.1	53.1	(434)
Moyen (2)	27.2	25.8	26.9	(220)
Fort (3)	17.3	29.1	20.0	(163)
p.000				

Evitement et Sexe

Evitement	SEXE		Total	
	Femme	Homme	%	(n)
Faible (1)	35.5	72.2	53.1	(434)
Moyen (2)	30.6	23.0	26.9	(220)
Fort (3)	33.9	4.8	20.0	(163)
p.000				

chez les personnes âgées à adopter plus fréquemment des comportements d'évitement comparativement aux personnes plus jeunes. Egalement, nos résultats confirment le rôle du sentiment de vulnérabilité et d'impuissance face à la criminalité souvent avancée pour expliquer la plus grande peur de certains groupes. En effet, il existe une forte relation entre l'âge (gamma $-.42$, $p.001$) ou le sexe (gamma $.30$, $p.001$) et le sentiment de contrôle sur la situation criminelle, les personnes âgées et les femmes se sentant plus désemparées que les autres.

Le tableau 24 indique, d'une manière générale, que les gens qui ont le plus tendance à adopter des comportements d'évitement sont ceux résidant dans des zones fortement criminogènes (gamma $.10$) ou des zones urbaines (gamma $.51$), ayant été victimes d'actes criminels (gamma $.11$). La saillance de la criminalité joue également un rôle important, notamment la saillance personnelle (gamma $.50$). Il est intéressant de noter le rôle inverse des informations sur la criminalité obtenues à travers les media ou par la connaissance directe du système, les premières étant liées positivement (gamma $.12$) avec l'évitement contrairement aux secondes liées négativement (gamma $-.20$). Enfin, le degré d'intégration sociale est un facteur qui influence aussi de façon significative l'évitement, les personnes défavorisées (gamma $-.15$), vivant seules (gamma $.20$), peu familières avec leur quartier (gamma $-.14$), non propriétaires de leur logement (gamma $-.32$) et peu impliquées socialement (gamma $-.13$) ayant tendance plus que les autres à adopter des comportements d'évitement.

Une analyse de régression multiple a été faite pour voir le poids relatif des différents facteurs pris ensembles et déterminer ceux qui expliquent le mieux le comportement d'évitement (tableau 25). Dans les zones urbaines six facteurs semblent significativement expliquer l'événement.

- Tableau 24 -

Relation des variables
contextuelles et individuelles
avec le comportement d'évitement
(gamma)

Exposition	(Taux de criminalité	.10*
)	Urbanisation	.51***
)	Victimisation	.11*
Information	(Media	.12*
)	Connaissance	-20***
Sillance	(Sillance personnelle	.50***
)	Sillance sociale	.24***
)	Préoccupation	.22***
Style de vie et vulnérabilité	(Sexe	-65***
)	Age	.22***
)	Education	-05
)	Bien-être	-15***
)	Isolation	.20**
)	Intégration	-14**
)	Propriété	-32***
)	Participation sociale	-13**
Image crime et justice	(Criminalité de violence	.26***
)	Responsabilité victime	-09
)	Sens de contrôle	-12**
)	Satisfaction police	-02
)	Confiance justice	.02

- Tableau 25 -

Facteurs explicatifs du
comportement d'évitement

A. Zones urbaines (n = 476)

	R Simple	Beta	R2
Sexe	-.47	-.40	.22
Saillance personnelle	.30	.16	.26
Age	.20	.11	.28
Saillance sociale	.23	.11	.29
Connaissance	-.19	-.10	.30
Confiance justice	.00	-.10	.31

R2 Total .33

B. Echantillon global (n = 817)

	R Simple	Beta	R2
Sexe	-.42	-.32	.17
Saillance personnelle	.34	.22	.24
Age	.12	.10	.25
Connaissance	-.16	-.08	.26
Exposition	.14	.08	.26
Criminalité de violence	.15	.07	.27
Saillance sociale	.17	.08	.27
Intégration	-.10	-.06	.28

R2 Total .29

Ce sont le sexe (-40), la saillance personnelle de la criminalité (.16) l'âge (.11), la saillance sociale (.10), la connaissance du système (-10) et la confiance dans le système de justice (-10).

Dans l'échantillon global huit variables expliquent significativement l'évitement. Ce sont également le sexe (-32), la saillance personnelle (.22), l'âge (.10), la connaissance du système (-08) mais également l'exposition (.08), l'image d'une criminalité de violence (.07), la saillance sociale de la criminalité (.08) et l'intégration (-06).

Ces résultats indiquent que la vulnérabilité liée au sexe et à l'âge ainsi que la perception d'une menace personnelle expliquent dans sa presque totalité le comportement d'évitement. Notons également ici le rôle d'une connaissance du système qui est relié significativement de façon négative avec l'évitement mais également, encore une fois, l'impact de l'image que les gens se font de la criminalité et des media sur la peur.

2.2.2 Mesures de protection

Une analyse factorielle sur l'ensemble ($n=12$) des mesures de protection proposées aux répondants met en évidence trois facteurs distincts. Le premier facteur (60.2%) (1) regroupe des mesures de précaution relativement générales que les gens prennent

(1) pourcentage de la variance totale expliquée par le facteur.

punctuellement lorsqu'ils s'absentent de leur logis : faire tondre la pelouse ou enlever la neige (.69) ⁽²⁾ arrêter ou faire enlever le courrier (.60), faire surveiller le domicile (.51), mettre les objets de valeur en sécurité (.44), laisser la radio ou des lumières allumées pour faire croire qu'il y a quelqu'un (.36) et faire occuper le logis (.25). En revanche le second facteur (17.9%) regroupe des mesures de précaution plus spécifiques et permanentes qui demandent au départ un effort particulier d'investissement et/ou une certaine planification: mettre une chaîne ou des serrures de sécurité (.33), prévenir de son absence la police (.38), mettre un système d'alarme (.32) et identifier les objets de valeur (.24). Le troisième facteur n'apporte que peu d'informations supplémentaires (11.6%) et met en évidence deux mesures: chien de garde (.41) et possession d'armes (.36), qui peuvent avoir d'autres objets qu'une protection spécifique contre la victimisation.

Les résultats montrent que les gens sont davantage enclins à prendre des mesures ponctuelles lors d'une absence plutôt que de se procurer des items permanents. Ainsi, à part la chaîne ou la serrure de sécurité, que de nombreuses personnes indiquent posséder (55.6%), les autres moyens ne sont utilisés que par une minorité (moins de 20%). En revanche, la majorité des gens lorsqu'ils s'absentent, laissent la radio ou des lumières allumées (58.8%), mettent leurs objets de valeur en sécurité (49.9%) ou demandent à quelqu'un de surveiller leur domicile (67.8%). Egalement, un nombre relativement important se préoccupe de faire tondre la pelouse ou enlever la neige (40.5%) et de faire enlever ou arrêter le courrier (44.3%) lors d'un départ. La dernière mesure (faire occuper le logis) est

(2) contribution relative de l'item à la variance expliquée par le facteur.

plus rarement prise (22%). Enfin les gens qui possèdent un chien de garde (17.7%) ou une arme quelconque (13.6%), représentent aussi une minorité résidant principalement dans des zones rurales.

Deux indices ont été élaborés à partir des dimensions mises en évidence par l'analyse factorielle. Le premier, un indice de protections générales, inclut les six items du premier facteur (Alpha .60) ; et le second, un indice de protections spécifiques, regroupe les quatre items du facteur suivant (Alpha .30). Les deux derniers items concernant la possession d'un chien de garde ou d'une arme ne seront pas retenus dans la mesure où une analyse particulière faite sur ces deux items indique qu'ils ne sont reliés significativement ni avec la saillance personnelle de la criminalité ($\gamma = .00$) ni avec la préoccupation ($\gamma = .05$). Ces mesures, en revanche, sont principalement prises par les résidents des zones rurales ($\gamma = .55$).

Enfin, un dernier indice global de protection, incluant tous les items du questionnaire ($n = 14$), a été également construit (Alpha .59).

Les tableaux 26 et 27 montrent la distribution des répondants sur l'indice de mesures générales et celui de mesures spécifiques ainsi que sur l'indice global.

On voit (tableau 26) que les gens prennent en majorité (55.3%) plusieurs mesures (3-6) de protection générale alors que les mesures spécifiques sont beaucoup moins fréquentes, seule une minorité (26.9%) possédant plus d'un moyen de protection (2-4) pour leur domicile. Un très petit nombre de gens (tableau 27) ne prend aucune mesure, ni spécifique ou générale (4.9%), ou bien à l'autre extrême (9.9%) prend de très nombreuses mesures (6 ou plus). En moyenne la majorité des répondants (65.4%) semble prendre entre trois et cinq mesures de protection contre la victimisation de leur propriété. On a vu que ces mesures étaient principalement la surveillance du domicile, une chaîne ou des serrures de sécurité, la radio ou des lumières laissées allumées ou encore la mise en sécurité d'objets de valeur.

- tableau 26 -

Distribution des réponses
sur les deux indices de mesures
générales et spécifiques de protection

Score	Mesures générales		Mesures spécifiques	
	Nbre de mesures	% (n)	Nbre de mesures	% (n)
aucune (1)	0	11.3 (92)	0	31.5 (257)
faible (2)	1-2	33.4 (273)	1	41.6 (340)
fort (3)	3-6	55.3 (452)	2-4	26.9 (220)

- tableau 27 -

Distributions des réponses sur
l'indice global de protection

	%	(n)
aucune (0)	4.9	(40)
faible (1-2)	19.8	(162)
moyen (3-5)	65.4	(534)
fort (6 et plus)	9.9	(81)

- tableau 28 -

Relation des variables contextuelles et
individuelles avec les mesures de protection

		<u>Mesures de protection</u>		
		Globales	Générales	Spécifiques
Exposition	. taux de criminalité	-21*	-23**	-07
	. urbanisation	18*	00	48***
	. victimisation	13*	04	23***
Information	. media	29***	27***	20***
	. connaissance	29***	25***	10**
Saillance	. saillance sociale	14**	09*	08*
	. saillance personnelle	17***	03	22***
	. préoccupation	40***	42***	24***
Style de vie et vulnérabilité	. sexe	01	04	-06
	. age	-21**	-19**	07
	. éducation	26***	23***	19***
	. bien-être	27***	27***	09*
	. isolation	-24***	-30***	12*
	. intégration	15***	24***	-02
	. participation sociale	06	11*	04
Image crime et justice	. propriété	32***	53***	23***
	. criminalité de violence	00	-06	10*
	. responsabilité victime	-10*	-07	-01
	. sens de contrôle	23***	19***	13**
	. satisfaction police	12*	12*	02
	. confiance justice	04	02	-00

Ces résultats peuvent surprendre devant la faible saillance personnelle de la criminalité constatée précédemment et l'on peut se demander si ces mesures de précaution reflètent davantage une certaine habitude acquise ou une réelle préoccupation envers les risques de victimisation et le danger perçus.

Le tableau 28 montre, si l'on distingue les mesures de protection générales des mesures spécifiques, qu'il existe en effet une différence entre ces deux types de précaution. Ainsi, les mesures générales ne sont liées ni à l'exposition ⁽¹⁾ ni à la saillance personnelle de la criminalité alors que les mesures spécifiques le sont significativement notamment avec le degré d'urbanisation de la zone de résidence (gamma .48), la victimisation (gamma .23) et la saillance personnelle de la criminalité (gamma .22). On peut voir ici l'influence des risques objectifs et de la perception de ces risques sur les mesures spécifiques de protection que les gens prennent. En revanche, les mesures générales semblent dépendre davantage de facteurs liés au mode de vie et au cycle familial. Ainsi, l'accession à la propriété (gamma .53), le bien être socio-économique (gamma .27) et l'intégration dans le quartier (gamma .24) favorisent positivement le nombre de mesures générales prises alors que l'âge (gamma -.19) et l'isolation (gamma -.30) sont liés négativement. Les personnes d'âge moyen (62%) et vivant en famille (60.4%) prennent, en effet, davantage de précautions générales (trois ou plus) comparativement aux plus jeunes (40%) ou aux plus âgées (41.3%) et aux personnes seules (45%). Notons également la forte relation qui existe entre les mesures générales et la préoccupation globalement exprimée envers la criminalité (gamma .42). Les mesures générales semblent ainsi plus ancrées dans un certain mode de vie et une préoccupation qui reste très diffuse sans lien particulier avec le danger réel perçu contrairement aux mesures spécifiques qui représentent une mobilisation active contre une victimisation potentielle liée au milieu de vie criminogène et/ou à une expérience pré-

(1) La différence entre les zones criminogènes ou pas n'est plus significative si l'on contrôle les variables socio-démographiques liées à l'âge, le sexe, le revenu familial et l'éducation ainsi que le revenu moyen de la zone de résidence ($\rho = -.05$, p.NS)

cédente de victimisation.

D'une manière générale et à l'inverse des comportements d'évitement, le sentiment que l'on peut faire quelque chose pour minimiser ses risques de victimisation ou réduire la criminalité, est lié significativement (gamma .23) avec le nombre de mesures de protection prises. Egalement, on voit ici le rôle positif des informations sur la criminalité obtenues aussi bien à travers les media (gamma .29) que par une connaissance directe du système (gamma .29). Enfin, les gens non isolés socialement (gamma -.24), à l'aise économiquement (gamma .27), d'un niveau d'éducation élevé (gamma .15) et propriétaires de leur domicile (gamma .32), ont tendance plus que les autres à prendre des précautions contre la victimisation. En revanche, les femmes ne prennent pas plus de mesures de protection que les hommes (gamma .01) et les personnes âgées en prennent moins que les autres (gamma -.21).

Ces résultats indiquent, contrairement à de nombreux sondages (voir DuBow et al 1979) que les victimes ont plus tendance que les autres à prendre des précautions, notamment des moyens spécifiques permanents, demandant au départ un plus grand investissement. Un autre aspect intéressant concerne la différence entre les mesures générales et les mesures spécifiques. En effet les premières, plus fréquemment adoptées, ne dépendent pas de la perception d'un danger personnel mais plutôt d'une habitude intégrée dans le mode de vie alors que les secondes apparaissent plus directement reliées à l'exposition et à la saillance personnelle de la criminalité. Curieusement les femmes, qui semblent les plus vulnérables et conscientes d'un danger personnel, ne prennent pas plus de précautions que les autres. Lawton (1976), dans son étude sur les personnes âgées, constatait auprès de celles qui indiquaient un niveau élevé de peur un phénomène similaire. Il concluait que la préoccupation exprimée envers la criminalité était beaucoup plus grande que la préoccupation réelle. Cependant, on a vu qu'il existait une différence très nette dans les

comportements d'évitement, les femmes et les personnes âgées beaucoup plus que les autres groupes avaient tendance à adopter ce type de comportement. Dans les entretiens en profondeur, réalisés dans la première étape de cette étude, on pouvait sur ce sujet observer deux réactions typiques dans ces groupes. Les premiers, en exprimant leurs craintes élevées de victimisation, minimisaient en même temps leurs chances de victimisation du fait même qu'ils avaient déjà changé leurs habitudes en évitant certains endroits ou certaines activités. Nos résultats confirment effectivement cette tendance à l'évitement plus grande parmi ces deux groupes. L'autre réaction, plus anémique, indiquait une certaine impuissance et un désarroi devant les solutions éventuelles à prendre et leur efficacité pour se protéger réellement. Là encore, nos résultats montrent qu'effectivement les femmes ($\rho = .13, p.001$) et les personnes âgées ($\rho = .20, p.001$) ont moins tendance que les autres à penser que l'on puisse faire quelque chose pour se protéger contre une victimisation ou réduire la criminalité. Ce serait donc moins une différence entre les préoccupations exprimées et les préoccupations réelles qu'une différence dans le sentiment de contrôle sur la situation criminelle, le contrôle étant lié négativement avec l'évitement ($\gamma = -.12$) et positivement avec les autres mesures de protection ($\gamma = .23$).

Une analyse de régression multiple sur les protections prises par les gens, indique (tableau 29) tout d'abord dans les zones urbaines que onze facteurs expliquent significativement ce type de comportement. Ce sont, par ordre décroissant d'importance, la connaissance du système (.19), la préoccupation générale exprimée envers la criminalité (.12), le degré de bien-être socio-économique (.08), l'isolement (-.09), l'exposition à travers les media (.10), l'intégration dans le quartier (.09), l'éducation (.16), la saillance personnelle de la criminalité (.09), la satisfaction envers la police (.13), l'anomie (.10) et le sens de contrôle sur la situation criminelle (.08). Dans l'échantillon global on retrouve les mêmes variables à l'exception du libéralisme qui apparaît ici également significatif alors que les media ne le sont plus.

- tableau 29 -

Facteurs explicatifs des protections
prises contre la victimisation.

A. Zones urbaines (n=476)

	R Simple	Beta	R ²
connaissance du système	.23	.19	.05
préoccupation	.18	.12	.09
bien-être	.18	.08	.11
isolation	-.17	-.09	.12
media	.18	.10	.14
intégration	.15	.09	.15
éducation	.19	.16	.15
saillance personnelle	.06	.09	.16
satisfaction police	.08	.13	.17
anomie	-.04	.10	.18
sens de contrôle	.11	.08	.19
R ² total	.20		

B. Echantillon global (n=817)

	R Simple	Beta	R ²
préoccupation	.22	.16	.05
connaissance du système	.20	.17	.09
bien-être	.18	.13	.11
saillance personnelle	.11	.10	.12
intégration	.11	.10	.14
sens de contrôle	.15	.10	.14
anomie	-.03	.11	.15
éducation	.16	.15	.16
libéralisme	-.03	-.10	.17
isolation	-.12	-.07	.17
satisfaction police	.08	.07	.18
R ² total	.19		

On avait déjà vu l'influence moins prégnante des media sur l'ensemble de l'échantillon comparativement au sous-ensemble spécifiquement urbain comme la différence dans le degré de libéralisme entre les deux populations, cette dernière se montrant plus libérale que l'échantillon global incluant des répondants de zones rurales. Cependant, ces résultats montrent une certaine stabilité des facteurs expliquant les protections plus ou moins grandes prises par les gens.

On retrouve, comme pour les comportements d'évitement, le rôle de la saillance personnelle de la criminalité et des informations reliées à la criminalité. Mais à la différence de ces premiers également liés étroitement à la vulnérabilité personnelle (âge et sexe) et à l'environnement criminel, les comportements de protection impliquant une certaine mobilisation dépendent principalement du mode de vie et d'une attitude plus générale de maîtrise sur les situations. Ainsi ce sont les gens les plus à l'aise économiquement, vivant en famille, relativement familiers avec leur quartier, d'un niveau d'éducation élevé et en même temps, les moins anoniques socialement et ayant le sentiment que l'on peut avoir un certain contrôle sur la situation criminelle qui ont tendance à prendre plus de précautions que les autres. Il est intéressant de noter la relation significativement positive avec la satisfaction envers la police alors que l'évitement apparaissait lié avec une méfiance envers le système de justice et bien que non significativement avec une certaine insatisfaction envers l'efficacité de la police.

Ces résultats indiquent, en plus du rôle important des caractéristiques socio-démographiques et de l'intégration sociale, l'influence déterminante de la perception du danger mais accompagnée du sentiment qu'il est possible de lutter efficacement contre la criminalité et se protéger contre une victimisation.

2.2.3 Désir d'information et participation à des programmes de prévention.

2.2.3.1 Participation à des programmes

D'une manière surprenante, de nombreuses personnes semblent connaître l'existence de programmes de prévention, même si une très faible minorité y participe (12%). Ainsi, la majorité des gens ont entendu parler de Parents-Secours (77.7%) des Associations de consommateurs (67%) et des Associations contre le viol (59.2%). Les autres programmes, Opération-Identification, Service d'escortes pour personnes âgées et les patrouilles de citoyens, sont également relativement connus (environ 40%). Seuls les comités de quartier citoyens-police restent peu connus (28.4%). Le programme qui apparaît comme relativement le plus populaire est "Opération-Identification". En effet, 8% des gens interrogés y participent. La participation dans les autres programmes est très faible (3% ou moins). Il faut dire que le programme d'Identification s'adresse à un public moins spécifique que Parents-Secours ou les Associations contre le viol par exemple et est relativement peu contraignant.

On retrouve significativement (p.01) davantage de citadins (13.7%) dans ces programmes que de ruraux (6.9%) et des gens résidant dans des zones avec un haut taux de criminalité (17.8% Vs 9.9;%). Il n'existe pas de différence significative entre les provinces ou les groupes culturels, ni entre les hommes et les femmes. Par contre on retrouve significativement (p.01) moins de personnes âgées (7.1%) comparativement aux plus jeunes (13.4%) et plus on a un revenu (gamma .21) ou un niveau d'éducation élevé (gamma .47) plus on a tendance à participer à ces programmes. Si l'intégration dans le quartier ne joue pas, en revanche, l'anomie (gamma -31), la participation sociale (gamma .23) et le sentiment de contrôle sur la criminalité (gamma .28) influent significativement sur la participation. Les victimes (14.2%) participent également plus que les autres (8.7%) mais une différence encore plus nette existe entre ceux qui ont une connaissance du système de justice (26.7%) et ceux qui n'en ont pas (5.5%). Enfin curieusement la participation apparaît négativement liée avec la satisfaction envers la police (gamma -15) et la confiance dans la justice (gamma -12). On verra également

une même relation avec les attitudes favorables à la prévention sociale.

D'une manière générale les gens qui participent à ces programmes perçoivent plus que les autres une menace personnelle ($\gamma = .22$) mais en revanche ne considèrent pas le phénomène criminel comme un problème social aussi grave ($\gamma = -.22$). La préoccupation exprimée envers la criminalité ne joue pas ici ; pourtant ce sont des gens qui prennent plus que les autres des mesures générales de protection ($\gamma = .30$) et des mesures spécifiques ($\gamma = .50$) mais par contre ont moins tendance à avoir des comportements d'évitement ($\gamma = -.06$).

On voit donc que ces programmes touchent surtout des gens qui perçoivent des risques élevés en raison de leur milieu de vie et/ou d'une victimisation antérieure. Egalement ils appartiennent à une classe sociale relativement privilégiée et apparaissent déjà impliqués socialement. Nous avons voulu voir leurs attitudes envers une participation éventuelle avec la police pour reporter des actes suspects ainsi que leur volonté d'aider de jeunes délinquants dans leur réinsertion sociale. Si leur attitude en faveur d'une participation avec la police (92.9%) ne se distingue pas de celle des autres (89.2%), par contre ils sont beaucoup plus prêts à aider de jeunes délinquants (81.6%) comparativement à l'ensemble de la population (66.5%). Il semble donc exister, parmi ces participants, un plus grand activisme social au départ et une implication plus importante vis-à-vis de la prévention en général.

Le nombre de participants étant très faible, on ne pouvait guère procéder à des analyses plus fines de régression.

2.2.3.2 Désir d'information

Un dernier type de comportement indirectement relié à la protection, concerne le plus ou moins grand désir exprimé pour des informations sur la criminalité et le système de justice. Cette attitude peut être particulièrement

pertinente pour les politiques criminelles et leur impact éventuel.

D'une manière générale, que ce soit à travers les media ou par les échanges avec l'entourage, les gens se disent plutôt bien (59.4%) ou très bien informés (14.6%) en ce qui concerne la criminalité et, bien qu'un peu moins nombreux, plutôt bien (49.5%) ou très bien informés (6.9%) en ce qui concerne la justice (police, cours, prisons, lois). On peut être surpris devant cette croyance du public face à ses connaissances, d'autant plus que les entretiens en profondeur révélaient la très grande ignorance au contraire, qui pouvait exister en plus des confusions et des déformations systématiques.⁽¹⁾

Ceci explique en partie le faible désir exprimé (35.7%) pour avoir plus d'informations concernant la justice ou la criminalité.

Le tableau 30 indique que ce sont principalement dans les zones urbaines (gamma_z.24) qu'il existe un désir d'information. Mais également on voit que les gens déjà fortement exposés à la criminalité à travers les media (gamma_z.32), les échanges interpersonnels (gamma_z.30), la connaissance du système (gamma_z.28) ou une victimisation directe (gamma_z.36) et qui reconnaissent leur manque d'information dans ce domaine (gamma_z.33), expriment plus que les autres le désir d'être informés. La saillance de la criminalité ne semble pas jouer un rôle réellement significatif ici sinon la préoccupation exprimée d'une manière générale (gamma_z.23). Enfin, si l'âge (gamma_z.58), l'image de la victime (gamma_z.24) la satisfaction envers la police (gamma_z.23) et l'anomie (gamma_z.25) sont reliés négativement, l'éducation (gamma_z.39), le bien-être (gamma_z.21), le libéralisme (gamma_z.25) et principalement le sens de contrôle sur la situation criminelle (gamma_z.37) sont reliés positivement. Il existe également un lien étroit avec les autres comportements de protection, les précautions

(1) voir rapport sur la phase qualitative.

- Tableau 30 -

Relation des variables contextuelles et individuelles avec
le désir exprimé d'information (gamma)

exposition	{ Taux de criminalité	-09
	{ urbanisation	.24**
	{ victimisation	.36***
informations	{ exposition aux media	.32***
	{ échanges interpersonnels	.30***
	{ connaissance du système	.28***
	{ degré d'information	-.33***
saillance	{ saillance sociale	-.13*
	{ saillance personnelle	.07
	{ préoccupation	.23***
Style de vie et vul- nérabilité	{ sexe	-.02
	{ âge	-.58***
	{ éducation	.39***
	{ bien-être	.21***
	{ isolation	.14*
	{ intégration	-.10
	{ participation sociale	.03
	{ propriété	.11
images crime et justice	{ criminalité de violence	.04
	{ responsabilité victime	-.24***
	{ sens de contrôle	.37***
	{ satisfaction police	-.24***
	{ confiance justice	-.23***
attitudes gé- nérales	{ libéralisme	.25***
	{ anomie	-.25***
Autres compor- tements de protection	{ évitement	.02
	{ précautions	.21***
	{ participation	.37***

prises ($\gamma = .21$) et la participation à des programmes de prévention ($\gamma = .37$).

Ces résultats montrent que plus on est informé plus on désire des informations supplémentaires. Il est intéressant de voir que le désir d'information est aussi lié avec la reconnaissance d'une certaine ignorance et le sentiment de contrôle de la situation criminelle en même temps qu'une évaluation négative de l'efficacité de la police et d'une méfiance à l'égard de la justice.

Une analyse de régression faite sur cette variable de désir d'information indique (tableau 31), tout d'abord dans les zones urbaines, six facteurs importants. Ce sont le contrôle sur la situation criminelle (.21), la connaissance du système (.10), la satisfaction envers la police (-.09), l'âge (-.13) et l'éducation (.08). Dans l'échantillon global on retrouve sensiblement le même pattern, sept variables apparaissant le mieux expliquer cette attitude : l'éducation (.04), l'âge (-.15), le contrôle sur la situation criminelle (.15), la satisfaction envers la police (-.11), l'exposition (.09), la préoccupation (.12) et la connaissance du système (.10).

Ces résultats confirment l'intérêt et la connaissance qui existent déjà au départ parmi les gens désirant être mieux informés. Ce désir apparaît motivé notamment par le sentiment qu'il est possible et utile de faire quelque chose pour réduire les risques de victimisation. On a vu, en effet, qu'ils prenaient plus que d'autres des mesures de protection et participaient à des programmes de prévention. Mais en même temps, il semble exister une certaine insatisfaction à l'égard de la police et de son efficacité, ce qui pourrait expliquer le désir d'informations supplémentaires pour prendre en charge plus efficacement leur propre protection. Enfin, on voit d'une manière générale que ce sont des gens ayant un niveau d'éducation élevé et d'âge moyen ou des jeunes, la presque totalité (85%) des personnes âgées ne désirant pas avoir d'informations supplémentaires.

- tableau 31

Facteurs explicatifs du désir
d'information

A. Zones urbaines (n=476)

	R Simple	Beta	R ²
contrôle crime	.30	.21	.09
connaissance système	.25	.10	.13
satisfaction police	-.19	-.09	.16
âge	-.24	-.13	.18
éducation	.28	.08	.19
préoccupation	.06	.10	.20
R ² total	.23		

B. Echantillon global (n=817)

	R Simple	Beta	R ²
éducation	.23	.04	.05
âge	-.22	-.15	.08
contrôle crime	.22	.15	.10
satisfaction police	-.17	-.11	.12
exposition	.18	.09	.14
préoccupation	.10	.12	.15
connaissance système	.18	.10	.17
R ² total	.20		

Comme pour les mesures de protection impliquant une certaine mobilisation, on retrouve le rôle important du sentiment de contrôle sur la situation criminelle. Ce sera également un facteur déterminant dans les solutions favorisées pour réduire la criminalité. La constance de ce facteur dans les réactions envers la criminalité indique certainement l'utilité de mettre l'accent dans l'implantation d'un programme ou le développement d'une politique sur son efficacité pour minimiser avant tout les risques de victimisation et réduire la criminalité plutôt que sur sa légitimité ou son aspect humanitaire.

Une dernière analyse de régression a été faite, cette fois-ci sur l'ensemble des divers types de comportements après avoir construit un indice de précaution ($\text{Alpha} = .42$) en incluant les différentes variables liées à l'évitement, aux mesures de protection, à la participation à des programmes de prévention et au désir de s'informer. Le tableau 32 indique tout d'abord dans les zones urbaines que cinq variables expliquent le plus les précautions prises. Ce sont le sexe (-20), l'éducation (.16), la victimisation (.11), la préoccupation diffuse exprimée envers la criminalité (.06) et la participation sociale (.07). Dans l'échantillon global, sept variables apparaissent significativement expliquer les précautions prises. Ce sont la saillance personnelle de la criminalité (.16), l'éducation (.11), la préoccupation exprimée envers la criminalité (.13), le sexe (-15), le bien-être socio-économique (.11), la victimisation (.09) et le contrôle sur la situation criminelle (.09).

Si la saillance personnelle de la criminalité a un rôle déterminant sur les précautions prises par les répondants uniquement pour l'échantillon global, dans les deux échantillons analysés, la préoccupation exprimée envers la criminalité apparaît un facteur important sur le nombre de précautions prises contre la victimisation. On voit que ce sont les femmes et les victimes d'actes criminels qui prennent, comparativement aux hommes et aux non-victimes,

- tableau 32 -

Facteurs explicatifs des précautions
prises contre la victimisation

A. Zone urbaine (n=476)

	R Simple	Beta	R ²
Sexe	-.21	-.20	.09
Education	.19	.16	.12
Victimisation	.17	.11	.14
Préoccupation	.12	.06	.15
Participation sociale	.15	.07	.16

R² total .19B. Echantillon global (n=817)

	R Simple	Beta	R ²
Saillance personnelle	.22	.16	.13
Education	.18	.11	.15
Préoccupation	.22	.13	.17
Sexe	-.19	-.15	.19
Bien-être	.13	.11	.20
Victimisation	.16	.09	.21
Contrôle crime	.13	.09	.21

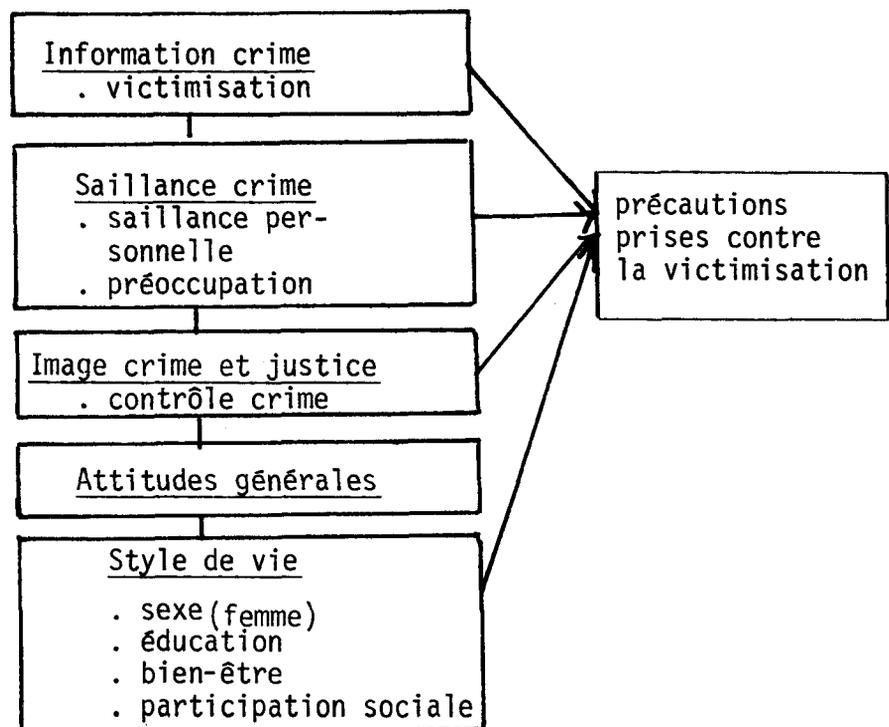
R² total .23

le plus de précautions contre la victimisation. Egalement, le nombre de précautions prises augmente avec le degré d'éducation et le niveau de bien-être socio-économique. Enfin, il faut noter le rôle important de la participation sociale ou du sentiment de contrôle sur la situation criminelle qui ont tous deux une influence positive sur les précautions prises.

La figure 5 montre que le style de vie apparaît déterminer nettement les précautions prises contre la victimisation en relation avec la victimisation et la peur diffuse (préoccupation) ou concrète (saillance personnelle) du crime. Mais également il faut qu'il existe un certain sens de la possibilité et de l'utilité de certaines mesures pour se protéger contre la victimisation ou pour réduire la criminalité. Les résultats soulignent que si l'on ne peut agir sur les premiers facteurs, il semble important, dans des programmes visant à accroître les précautions prises par les gens, de mettre l'accent notamment sur l'efficacité d'une prévention tout en les rendant plus conscients du danger que la criminalité environnante peut représenter.

- Figure 5 -

Facteurs explicatifs des précautions prises contre la victimisation



2.3 Solutions favorisées pour répondre au problème criminel

Les responsables sont constamment obligés de faire des choix sur l'orientation des politiques et la distribution des fonds. Cette tâche est d'autant plus difficile que les décisions se prennent dans une atmosphère souvent politisée où chaque groupe exerce des pressions pour protéger ses intérêts. L'opinion publique a un rôle sinon direct tout au moins indirect que se reflète dans les décisions de nombreux responsables. Quel type d'intervention les gens favorisent-ils ou sont prêts à supporter pour lutter contre le crime et améliorer la justice ? Quels sont les groupes les plus favorables à certaines mesures plutôt qu'à d'autres ? La question ici n'est pas d'établir le poids de l'opinion publique dans les décisions mais de voir cette opinion comme un des facteurs parmi d'autres qui peut influencer les décisions.

Dans cette perspective, il est utile de pouvoir décrire les préférences et ce qui est toléré par le grand public mais encore plus, certainement, d'établir les facteurs qui fondent ces choix. En effet les réactions du public se déterminent moins par rapport à une politique ou un programme en particulier qu'en fonction de l'orientation générale et de l'objectif privilégié dans ces politiques ou programmes. Les entretiens en profondeur réalisés dans la première étape de cette recherche avaient en effet montré la faible visibilité des politiques ou des programmes spécifiques, les gens ignorant complètement leur existence ou ayant des idées très confuses. Cependant il reste qu'ils ont des opinions sur qui est criminel et pourquoi, si l'on peut changer les choses et comment. Ainsi ceux qui mettaient l'accent sur les causes sociales de la criminalité et la possibilité de changement du criminel, favorisaient davantage des mesures de prévention générales alors que les gens jugeant qu'une des causes majeures de la criminalité était

Le laxisme actuel des sentences avaient tendance à demander des mesures plus punitives. On peut ainsi s'attendre à ce que les images que l'on se fait du crime, des criminels et de la justice influencent les priorités accordées à une solution par rapport à une autre. Mais également au-delà de ces représentations spécifiques, les attitudes plus générales envers la société et le changement social apparaissent déterminantes dans ces choix.

On peut envisager différents types de support. Ils peuvent simplement signifier une attitude favorable envers certaines politiques ou des programmes comme par exemple une attitude favorable à l'égard de l'augmentation des pouvoirs de la police ou la mise sur pied de maison de transition. Ils peuvent également impliquer une volonté de contribuer activement à changer ou à améliorer certaines situations soit indirectement en acceptant de payer des taxes supplémentaires pour développer certains secteurs ou encore en acceptant une participation bénévole dans des programmes pour améliorer par exemple les chances de réinsertion sociale des criminels. Ces deux types de support ont été développés dans l'étude.

D'une manière générale peu de gens (34.6%) pensent qu'ils peuvent, seul ou avec d'autres, faire quelque chose pour réduire la criminalité dans leur quartier ou voisinage. Il n'y a pas de différence selon le taux de criminalité de la zone de résidence. Cependant, on constate une presque unanimité (89.6%) dans la volonté d'avertir la police lors d'incidents qui sembleraient suspects. Ce qui pourrait éventuellement faire hésiter serait la peur d'une vengeance (38.6%), ne pas se mêler des affaires des autres (20.5%), être impliqué avec la police ou la justice (20.2%) ou encore perdre son temps à témoigner s'il y a un procès (19.3%). Moins de 10% mentionnent le manque d'efficacité de la police pour retrouver les coupables.

Si la majorité des gens est prête à aider la police, une majorité, bien que plus faible, est également favorable à la réinsertion sociale des criminels et accepterait de passer une soirée par mois bénévolement avec de jeunes délinquants (64.2%).

Il est certain que de telles questions surévaluent les réels comportements des gens. Nous avons indirectement une mesure de validité pour la reportabilité des incidents avec les questions sur la victimisation et le nombre de gens qui ont appelé la police. Comme d'autres études le montrent, tous les actes ne sont pas dénoncés aussi fréquemment à la police. Ainsi la majorité des gens a appelé la police pour un vol que ce soit un vol simple (50.3%), par effraction (84.6%) ou par force (68.6%) mais seule une minorité l'a fait après avoir été attaquée avec un couteau ou une autre arme (33.8%), avoir été battue avec violence (24.2%), ou avoir été victime de fraude (22.8%) ou bien de viol (14.7%). On peut donc penser devant ces résultats que si les gens ne sont pas "contre l'idée" d'aider la police, en revanche dans les faits, ils sont beaucoup plus négligents.

On retrouve cependant une même tolérance pour accepter que des personnes qui ont fait de la prison vivent à proximité (63.3%), travaillent en collaboration (72.9%) ou pour la personne même (68.2%). Egalement les gens dans leur majorité accepteraient que le gouvernement augmente leurs impôts afin de créer des emplois pour les ex-détenus (65.5%), mettre sur pied des maisons de transition (65.3%), développer des programmes de prévention (72.5%) et créer des centres d'aide pour les victimes (73.5%) ou les dédommager (57.2%). On rencontre en revanche plus de réticence à payer des impôts supplémentaires pour augmenter le nombre de policiers (42.4%) mais surtout construire plus de prisons (17.5%) ou améliorer les conditions de vie en prison (23.8%).

Enfin si la moitié ou plus semble favorable à ce qu'on donne plus de pouvoirs à la police (51.8%), qu'on ne fasse aucune discrimination dans l'emploi pour les ex-détenus (entre 50% et 70%) ou encore accepterait l'ouverture d'une maison de transition dans le voisinage (57.9%), beaucoup plus encore sont favorables à une augmentation de l'aide sociale pour les plus défavorisés (68.5%).

Ces résultats indiquent à priori la relative tolérance vis-à-vis de la réinsertion sociale des criminels et la volonté d'implication plus ou moins directe d'une large partie des répondants dans le contrôle et la prévention de la criminalité.

Ces solutions présentées séparément peuvent être combinées de différentes façons. Cependant, une analyse factorielle réalisée sur l'ensemble de ces questions ($n=18$) fait apparaître trois dimensions principales autour desquelles se regroupent les diverses solutions.

. Prévention. Le premier facteur (55.4%) regroupait les solutions favorisant la prévention primaire (aide aux défavorisés, programmes de prévention contre le crime) ou secondaire (réhabilitation et réinsertion sociale des criminels par l'aide bénévole, l'ouverture de maison de transition, création et non discrimination dans l'emploi et l'habitat etc...). Ce premier facteur compose l'indice de prévention élaboré ($\text{Alpha}=.65$) qui comprend douze items.

. Contrôle. Le second facteur (22.5%) regroupait les solutions se référant à la surveillance (ou identification) des actes potentiellement illégaux et l'intervention du système pénal (policier, prison). Ce facteur compose l'indice de contrôle ($\text{Alpha}=.52$) incluant dix items.

. Services aux victimes. Le dernier facteur (14.4%) regroupait uniquement les deux items concernant la création de centre d'aide aux

victimes et le dédommagement des victimes. Ces deux items constituent l'indice de service aux victimes ($\rho = .49$, $p.001$).

Un dernier facteur généré par l'analyse apportait moins de dix pour cent d'information sur la variance totale.

Le tableau 33, présentant la distribution des réponses sur les trois indices, indique que seule une minorité ne supporte aucune solution liée à la prévention (14.9%), au contrôle (18.5%) ou à des services aux victimes (20.1%). Les répondants dans l'ensemble semblent favoriser davantage le service aux victimes (55.7%) ou la prévention (47.1%) que le contrôle (13.3%), la majorité (68.2%) étant moyennement favorable plutôt que très favorable à cette dernière solution. Il faut noter le lien étroit qui existe entre les attitudes favorables à un service aux victimes et celles favorables à la prévention ($\gamma = .56$, $p.000$). Ce lien est beaucoup plus faible avec le contrôle ($\gamma = .14$, $p.000$) et il n'y a pas de lien significatif entre les préférences pour la prévention et celles pour le contrôle ($\gamma = .08$, $p.NS$). Ceci indique le caractère relativement distinct des attitudes envers la prévention avec celles envers le contrôle.

Le tableau 34 montre en effet que seuls trois facteurs se retrouvent en commun avec la prévention et le contrôle (taux de criminalité, bien-être et sentiment de contrôle sur la situation criminelle). Les autres facteurs jouent différemment. Les attitudes envers le service aux victimes se rapprochent davantage des attitudes envers la prévention (image et causes de la criminalité, anomie et punitivité) mais par certains aspects (protection et facteurs communs) sont proches également de celles envers le contrôle.

Ainsi l'on voit tout d'abord que les répondants les plus favorables à la prévention sont également les moins punitifs ($\gamma = -.41$), les moins anomiques ($\gamma = -.30$) et les plus libéraux ($\gamma = .34$), d'un

- tableau 33 -

Distribution des réponses sur les
indices de prévention, de contrôle
et de service aux victimes.

		Prévention	Contrôle	Service
		% (n)	% (n)	% (n)
non favorable	(1)	14.9 (122)	18.5 (151)	20.1 (164)
plutôt favorable	(2)	37.9 (310)	68.2 (557)	24.2 (198)
très favorable	(3)	47.1 (385)	13.3 (109)	55.7 (455)

- TABLEAU 34 -

Relation entre les solutions préférées
pour réduire la criminalité et les va-
riables contextuelles et individuelles

		(gamma)		
		Prévention	Contrôle	Service victimes
<u>Exposi- tion</u>	{ taux de criminalité	.19**	.31***	.17*
	{ urbanisation	.06	-.18**	.11
	{ victimisation	.19***	-.23***	.08
<u>Infor- mation</u>	{ media	.07	-.06	-.04
	{ connaissance système	.23***	.03	.06
<u>Sail- lance</u>	{ saillance sociale	-.14**	.10*	-.02
	{ saillance personnelle	-.05	.05	.04
	{ préoccupation	-.00	.34***	.06
<u>Style de vie et vul- nérabi- lité</u>	{ sexe	.09*	.11*	.09*
	{ âge	-.37***	.03	.02
	{ éducation	.25***	-.05	.04
	{ bien-être	.19***	.13*	.06
	{ isolation	.07	-.16**	.05
	{ intégration	-.08*	.03	-.01
	{ participation sociale propriété	.17*** -.21***	.02 .38***	.00 -.17**
<u>Images</u>	{ criminalité de violence	-.04	-.03	.03
	{ responsabilité victime	-.10**	.02	-.04
	{ réhabilitation criminel	.38***	-.03	.18***
	{ contrôle crime	.29***	.16**	.08*
	{ satisfaction police	.01	.44***	-.02
	{ confiance justice	-.26***	.18***	-.03
<u>Atti- tudes générales</u>	{ libéralisme	.34***	-.20***	.06
	{ anomie	-.30***	-.04	-.09**
	{ confiance	.06	.14*	.09
	{ punitivité	-.41***	.32***	-.21***
<u>Causes crimina- lité</u>	{ causes sociales	.12*	-.02	.12**
	{ causes personnalité	-.08	-.11	.01
	{ causes sentences	-.49***	.39***	-.05
<u>précau- tions contre victimi- sation</u>	{ évitement	-.03	-.08	.07
	{ protection	-.00	.17**	.08*
	{ désir d'information	.30***	.10	.11*
	{ participation	.35***	.04	.22**

niveau d'éducation ($\gamma = .25$) et de bien-être socio-économique ($\gamma = .19$) plutôt élevé, actifs socialement ($\gamma = .17$) et participant déjà eux-mêmes à des programmes de prévention ($\gamma = .35$). L'exposition à la criminalité, liée à un haut taux de criminalité dans la zone de résidence ($\gamma = .19$), et l'expérience directe d'une victimisation ($\gamma = .19$) comme la connaissance du système ($\gamma = .23$), sont également reliés positivement avec la prévention. Enfin l'image que l'on se fait de la criminalité et des criminels a une influence très significative aussi sur les attitudes envers la prévention. Ceux qui perçoivent les causes de la criminalité comme avant tout sociales ($\gamma = .12$) et non comme conséquence du manque de sévérité des sentences ($\gamma = -.49$), considèrent le criminel comme réhabilitable dans la plupart des cas ($\gamma = .38$) et ont un sentiment de contrôle sur la situation criminelle ($\gamma = .29$) et favorisent plus que les autres des solutions de prévention.

Les facteurs liés au contrôle sont sensiblement différents. Ainsi les répondants les plus favorables au contrôle comme ceux favorables à la prévention, résident plus que les autres dans des zones avec un haut taux de criminalité ($\gamma = .31$) mais à la différence de ces derniers sont inquiets devant l'ampleur du phénomène social ($\gamma = .10$) et se montrent les plus préoccupés envers la criminalité en général ($\gamma = .34$). Si l'on retrouve également, bien que plus faible, une relation positive avec le niveau de bien-être ($\gamma = .13$) et le sentiment de contrôle sur la situation criminelle ($\gamma = .16$), les autres variables sont différentes. Notamment les images de la criminalité et des causes ne sont pas les mêmes ainsi que les attitudes générales envers la société et le système de justice criminelle. En effet, à la différence de ceux favorisant la prévention, les gens les plus favorables à des solutions de contrôle considèrent que la cause majeure de la criminalité est le manque de sévérité des sentences ($\gamma = .39$), se montrent confiants dans la justice ($\gamma = .18$) mais surtout satisfaits envers l'efficacité de la police ($\gamma = .44$). Ils sont également moins libéraux ($\gamma = -.20$) et plus punitifs

($\gamma = .32$) que les autres. Enfin, plus souvent propriétaires de leur domicile ($\gamma = .28$) et ne vivant pas seuls ($\gamma = -.16$), ils prennent significativement plus de mesures de protection contre la victimisation ($\gamma = .17$).

Les attitudes envers le service aux victimes dépendent positivement du taux de criminalité (élevé) de la zone de résidence ($\gamma = .17$), de l'image du criminel comme réhabilitable ($\gamma = .18$) et du sentiment de contrôle sur la situation criminelle ($\gamma = .08$) mais également de la perception des causes sociales de la criminalité ($\gamma = .12$). On constate aussi un lien significatif avec les comportements de protection, notamment les mesures de protection prises ($\gamma = .08$), le désir de s'informer ($\gamma = .11$) et la participation dans des programmes de prévention ($\gamma = .22$). Comme pour les attitudes envers la prévention, l'anomie ($\gamma = -.09$) et la punitivité ($\gamma = -.21$) sont reliées négativement.

Ces premiers résultats montrent que les attitudes envers les solutions du problème criminel dépendent avant tout des attitudes générales et de l'image que l'on se fait de la criminalité, des criminels et du système de justice. La saillance de la criminalité, notamment la saillance personnelle ne joue aucun rôle alors que l'environnement criminel immédiat et, pour la prévention, les expériences directes de victimisation semblent influencer le degré de support pour l'une ou l'autre des solutions ⁽¹⁾. Également il faut noter encore une fois le rôle crucial du sentiment de contrôle sur la situation criminelle.

Comme pour les autres indices, des analyses de régression multiple ont été faites ⁽²⁾ en incluant les différents facteurs contextuels et individuels afin d'examiner leur poids relatif et déterminer ceux qui apparaissent le mieux expliquer les attitudes

-
- (1) Une analyse de corrélation partielle pour contrôler l'effet d'interaction éventuelle des variables socio-démographiques (sexe, âge, revenu familial, éducation et, pour la victimisation, en outre le degré d'urbanisation de la zone de résidence ainsi que le revenu moyen pour les zones criminogènes ou non) n'introduit pas de changement notable dans les coefficients de corrélation.
- (2) Les variables reliées aux attitudes envers le service aux victimes n'étant pas nombreuses et se recoupant avec les variables des deux autres indices, on n'a pas fait d'analyse de régression pour cet indice.

envers les deux types de solution.

La première analyse (tableau 35) portant sur les attitudes envers la prévention indique tout d'abord, dans les zones urbaines, que huit variables expliquent le mieux le support pour cette solution. Ce sont la punitivité (-.21), le sentiment de contrôle sur la situation criminelle (.14), l'image du criminel comme réhabilitable (.17), la connaissance du système (.09), l'exposition à la criminalité (.11), le bien-être socio-économique (.11), l'anomie (-06) et le libéralisme (.07). Dans l'échantillon global, neuf variables expliquent ces attitudes. Ce sont également la punitivité (-.23), l'anomie (-08), l'image du criminel comme réhabilitable (.16), le sentiment de contrôle sur la situation criminelle (.10), le libéralisme (.11), la connaissance du système (.07) mais également l'âge (-07), la participation sociale (.08) et la confiance dans la justice (-06).

Ainsi l'on voit (figure 6) l'impact des facteurs idéologiques sur les attitudes envers la prévention, attitudes davantage influencées par le degré de punitivité et de libéralisme que par la saillance du crime ou la peur. Mais en revanche, ces résultats font ressortir le rôle des informations plus ou moins directes sur la criminalité de par le milieu de vie plus exposé, la victimisation ou une connaissance du système.

- tableau 35 -
Facteurs explicatifs des attitudes favorables
à la prévention sociale

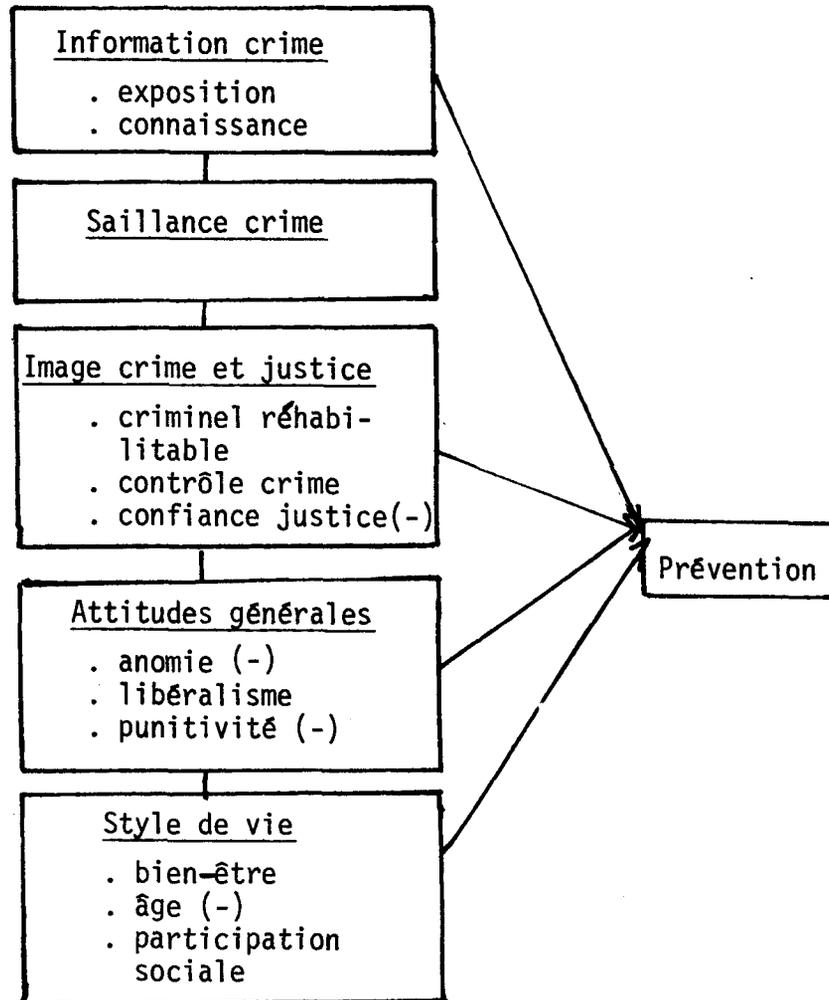
A. Zones urbaines (n = 476)

	R Simple	Beta	R ²
. punitivité	-.34	-.21	.11
. contrôle crime	.25	.14	.17
. criminel réhabilitable	.30	.17	.20
. connaissance système	.23	.09	.22
. exposition à la criminalité	.19	.11	.24
. bien-être	.13	.11	.25
. anomie	-.28	-.06	.26
. libéralisme	.31	.07	.28
R ² total			.28

B. Echantillon global (n=817)

	R Simple	Beta	R ²
. punitivité	-.33	-.23	.11
. anomie	-.24	-.08	.15
. criminel réhabilitable	.28	.16	.17
. contrôle crime	.21	.10	.19
. libéralisme	.28	.11	.20
. connaissance système	.16	.07	.21
. âge	-.18	-.07	.21
. participation sociale	.10	.08	.22
. confiance justice	-.19	-.06	.22
R ² total			.23

- Figure 6 -

Facteurs explicatifs de la prévention

Enfin l'anomie, l'idée que les criminels peuvent changer et le sentiment de contrôle sur la situation criminelle sont des facteurs importants en relation avec certaines variables du cycle de vie liées au bien-être socio-économique, à l'âge (30-50 ans) ⁽¹⁾ et à la participation sociale.

(1) Les tableaux croisés font en effet apparaître que c'est dans cette tranche d'âge que l'on retrouve les attitudes les plus favorables à la prévention (34% comparativement à 10% pour les plus jeunes et les plus âgés).

Il est intéressant de voir le pattern qui émerge à travers l'association entre ces variables. En effet les attitudes face au changement social et individuel apparaissent liées à une certaine maîtrise de la situation (sociale et criminelle) qui dépendent toutes du stade du cycle de vie. C'est donc ce pattern de relations avec la nature des informations sur la criminalité qui influence significativement les attitudes envers la prévention. En fait, le libéralisme ou la punitivité n'ont de sens et sont significatifs que par rapport au sentiment que l'on peut maîtriser en partie la situation et changer les choses. Toutes politiques ou tous programmes développés devraient prendre en compte ces facteurs et mettre moins l'accent sur la tolérance ou la justice que sur les possibilités de changement et l'efficacité des mesures pour contrôler la situation.

L'analyse sur les attitudes envers le contrôle inclut les mêmes variables. Le tableau 36 indique tout d'abord dans les zones urbaines que cinq variables expliquent le mieux le support pour un plus grand contrôle. Ce sont la satisfaction envers la police (.37), la punitivité (.09), le sentiment de contrôle sur la situation criminelle (.10), le libéralisme (-.16) et l'âge (-.09). Dans l'échantillon global six variables apparaissent significativement influencer ces attitudes. Ce sont la satisfaction envers la police (.26), la punitivité (.13), la préoccupation envers la criminalité (.11), le sentiment de contrôle sur la situation criminelle (.09), le libéralisme (-.10) et l'âge (-.08).

Il est encore une fois intéressant de noter l'influence des facteurs idéologiques, le degré de libéralisme et de punitivité, sur les attitudes favorables à l'une ou l'autre solution. Cependant, ici le libéralisme est lié négativement et la punitivité positivement. Une autre différence importante est la satisfaction exprimée envers le rôle et l'efficacité de la police qui apparaît comme le facteur le plus important expliquant plus de la moitié de la variance. Enfin les informations

- tableau 36 -
Facteurs explicatifs des attitudes favo-
rables au contrôle pénal.

A. Zones urbaines (n= 476)

	R Simple	Beta	R ²
satisfaction police	.40	.37	.16
punitivité	.23	.09	.18
contrôle crime	.09	.10	.19
libéralisme	-.16	-.16	.21
âge	-.06	-.09	.22

R² total .25

B. Echantillon global (n=817)

	R Simple	Beta	R ²
satisfaction police	.31	.26	.10
punitivité	.24	.13	.13
préoccupation crime	.17	.11	.14
contrôle crime	.10	.09	.15
libéralisme	-.15	-.10	.15
âge	-.05	-.08	.16

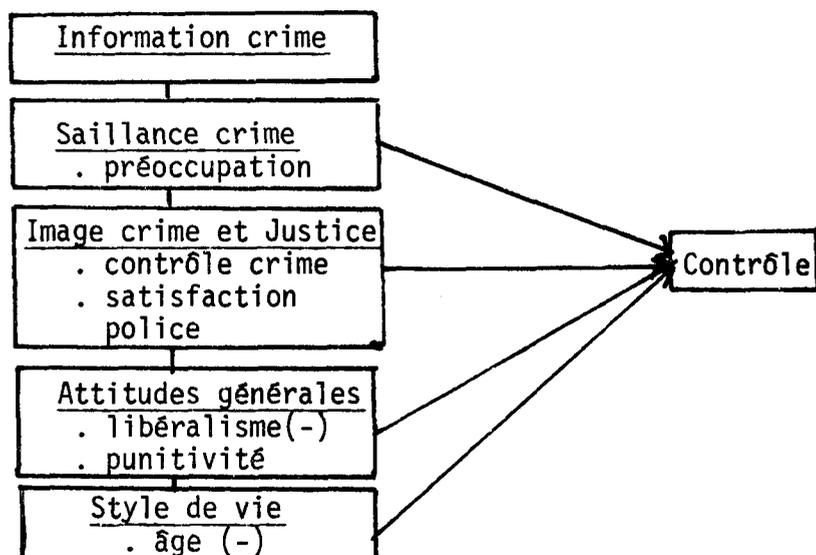
R² total .19

sur la criminalité ne jouent plus directement mais seulement à travers une des variables de saillance, la préoccupation exprimée envers la criminalité. Rappelons que cette variable semblait refléter l'aspect plus émotionnel et diffus des perceptions et était liée principalement à une exposition à travers les media. Enfin on retrouve le rôle déterminant du sentiment de contrôle sur la situation criminelle lié de la même façon à une des variables principales du cycle de vie qui est l'âge (30-50 ans) (1).

Le pattern (figure 7) qui semble émerger ici est sensiblement différent. Les attitudes négatives face au changement prédisposent à favoriser des mesures répressives (prison et peine de mort) mettant l'accent sur l'efficacité également (efficacité de certaines mesures pour contrôler la situation criminelle, efficacité de la police) mais dans un sens très différent puisqu'il s'agit surtout d'isoler et/ou d'identifier par un plus grand contrôle les auteurs potentiels ou actuels d'actes illégaux.

- Figure 7 -

Facteurs explicatifs du contrôle



(1) Les tableaux croisés montrent en effet que c'est dans cette tranche d'âge que l'on trouve les attitudes les plus favorables au contrôle [38% comparativement à moins de 20% pour les autres groupes et notamment les plus jeunes (8% et les plus âgés 4%)].

Il est intéressant de noter le faible rôle de la saillance du crime, notamment la saillance sociale qui nous semblait a priori un facteur déterminant dans les attitudes envers les solutions du problème criminel. En fait, ces résultats indiquent que l'image que l'on se fait du problème criminel et de son ampleur se détermine avant tout par les attitudes plus générales envers la société et la nature humaine. Le jugement sur la criminalité n'apparaît alors que comme un aspect d'une vision globale et c'est avec ou contre ces attitudes générales que l'on doit agir si l'on veut introduire des changements normatifs importants dans les politiques criminelles. Également un autre aspect intéressant, semble-t-il, à explorer concerne le sentiment de contrôle sur la situation criminelle et l'idée que l'on se fait du changement en général. On a vu que ces deux facteurs étaient déterminants, dans les attitudes face à la prévention comme au contrôle. C'est donc sur ces facteurs essentiellement que devrait porter le discours visant à faire accepter et/ou supporter certains programmes.

Conclusion

Cette section portait sur la peur du crime et ses conséquences dans la vie quotidienne ainsi que sur les réactions sociales qu'elle entraîne. On a cherché notamment à établir quels étaient les facteurs majeurs qui influençaient la peur du crime et comment les gens réagissaient devant le danger perçu, les précautions qu'ils prenaient pour minimiser les risques de victimisation et les solutions qu'ils favorisaient ou supportaient pour réduire la criminalité. Un modèle préliminaire a été développé afin de conceptualiser les relations qui pouvaient exister entre la peur du crime, ses causes et conséquences au niveau personnel et social. Ce modèle permettait d'intégrer simultanément les facteurs contextuels du milieu de vie (taux de criminalité, degré d'urbanisation, revenu moyen et composition culturelle de la zone de résidence) et les facteurs individuels liés au style de vie (variables socio-démographiques, degré d'intégration dans le quartier, isolation et participation sociale) aux informations sur la criminalité (exposition directe par la victimisation et indirecte à travers les media ou la connaissance du système) ainsi qu'aux images sur la criminalité et le système de justice (violence de la criminalité, responsabilité de la victime, possibilité de réhabilitation du criminel, causes du crime, satisfaction envers la police, confiance dans la justice et sens de contrôle sur la situation criminelle) et aux attitudes plus générales envers la société et le changement (libéralisme, anomie, confiance dans les gens, satisfaction, qualité de vie).

Nous avons pu ainsi analyser directement et simultanément les différentes réactions envers la criminalité (peur, précautions contre la victimisation et solutions au problème criminel) en fonction de l'ensemble des facteurs contextuels et individuels qui les expliquent.

C'est la première fois, à notre connaissance, qu'un effort de synthèse a été fait pour intégrer ces différentes variables dans un même modèle et vérifier empiriquement les relations qui peuvent

exister entre ce que les gens pensent, voient et font face à la criminalité et pourquoi. Une telle analyse a été possible grâce au très grand nombre de questions qui ont été incluses dans le questionnaire portant aussi bien sur la criminalité, le système de justice, certaines politiques criminelles que sur le mode de vie et les attitudes plus générales envers la société. Egalement, la stratégie d'échantillonnage contextuel qui a été développé permettait de prendre en compte directement dans les analyses des variables du niveau contextuel en même temps que du niveau individuel.

Les études sur la peur du crime et ses conséquences sont encore récentes et les données qui existent relativement dispersées et portant sur des aspects particuliers. L'effort, que nous avons fait, devrait donc ouvrir des voies même s'il reste très insuffisant. En effet, en choisissant d'explorer simultanément un vaste ensemble d'attitudes et de comportements, il a fallu en même temps sacrifier certaines questions plus fines et allant plus en profondeur pour explorer la complexité du phénomène. Notre objectif visait davantage à donner un cadre conceptuel général à partir duquel des études subséquentes pourraient être développées sur des aspects plus spécifiques. Notons enfin que cette étude reste indicative des réactions du public canadien. L'échantillon, en effet, n'est pas représentatif mais constitue un échantillon théorique établi à partir des hypothèses que cette étude voulait tester, notamment l'influence de l'environnement criminel et du milieu de vie sur les attitudes et les comportements. On a donc une sur-représentation des villes fortement urbanisées et à l'intérieur de ces villes des zones très contrastées selon le taux de criminalité, le revenu moyen et la composition culturelle. On voit ainsi que l'on ne peut parler du public canadien dans son ensemble mais seulement de sous-ensembles bien spécifiques selon les caractéristiques de la zone d'habitation.

L'étude révèle parmi la population interrogée qu'une personne sur trois environ est très inquiète face au problème criminel et à

l'évolution rapide de la criminalité au Canada dont le taux a plus que triplé ces cinq dernières années. Ces résultats apparaissent proches de ceux rapportés par les sondages américains (DuBow et al. 1979, Stinchcombe 1980). Cependant l'incidence de la criminalité dans la vie quotidienne semble encore très différente. En effet ici moins de deux personnes sur dix apparaissent avoir très peur pour leur sécurité personnelle comparativement à quatre sur dix aux Etats-Unis (Figgie Report 1980). Il semble donc exister un certain hiatus entre les perceptions qui existent de la criminalité au Canada et du danger immédiat qu'elle représente dans la vie quotidienne.

En fait, comme on a pu le montrer, ces perceptions sont de nature différente et entraînent également des réactions différentes. Ainsi, les perceptions que les gens se font de la criminalité au Canada (saillance sociale), n'ont que peu de lien avec la réalité criminelle environnante mais constituent plutôt une mesure de tolérance vis-à-vis de la déviance et de la criminalité, étroitement reliée aux attitudes plus générales envers la société et la justice. En effet, on a vu que la saillance sociale de la criminalité était liée négativement avec le libéralisme et les attitudes favorables au changement social, ces attitudes influençant la confiance que l'on a dans le système de justice et la tolérance à l'égard des criminels (punitivité). La saillance sociale varie donc selon les définitions de la moralité et la tolérance. L'âge et l'éducation sont ici des variables déterminantes, les personnes âgées et les gens ayant un faible niveau d'éducation se montrant en général plus conservateurs et intolérants que les autres. On retrouvera un pattern similaire expliquant les attitudes à l'égard des solutions du problème criminel.

Par contre, les perceptions que se font les gens de la criminalité dans leur environnement immédiat et de leurs risques de victimisation (saillance personnelle) semblent être des réponses relativement réalistes et sensibles aux risques objectifs. On a vu, en effet, que la saillance personnelle de la criminalité était plus importante dans les zones où le taux de criminalité officiel était élevé et dans les

grandes villes où les gens sont plus exposés en comparaison des zones rurales. La saillance est également plus élevée parmi les personnes objectivement plus vulnérables (faible revenu, personnes seules, locataires) et/ou déjà victimes d'actes criminels.

Cependant, à l'intérieur de ces zones de résidence et parmi certains groupes de personnes, notamment les femmes pourtant moins victimisées que d'autres, on constate une plus grande peur en général de la criminalité et un plus fort sentiment de vulnérabilité. Cette peur et vulnérabilité est apparue dépendre étroitement du sens de contrôle que l'on peut avoir sur la situation criminelle et des ressources personnelles pour se protéger. Ainsi certaines personnes de par leurs caractéristiques physiques ou sociales (femmes, personnes âgées, faible revenu, personnes seules) se sentent plus que d'autres impuissantes et désarmées face à la criminalité de par leurs faibles ressources personnelles pour se protéger. Il faut noter la relation étroite qui est apparue entre le sentiment d'impuissance face à la criminalité et le sens de contrôle plus général dans la vie (anomie) ainsi que la participation sociale. Ainsi, ce sont les personnes les plus anomiques socialement et ayant une faible participation sociale qui, en même temps, sont les plus démunies et se sentent les plus vulnérables devant la menace de la criminalité.

On verra ainsi que le sentiment de contrôle sur la situation criminelle et le pattern qui le détermine, apparaît comme une dimension cruciale des réactions envers la criminalité que ce soit au niveau de la peur, des précautions prises ou des solutions favorisées.

Un autre facteur, plus directement lié au cycle de vie (âge, famille, propriétaire), est également apparue comme important pour expliquer les réactions envers la criminalité. En effet, comme le contrôle sur la situation criminelle, le degré d'intégration et de familiarité

avec le quartier influe sur la peur du crime et le type de précautions que les gens adoptent pour minimiser leurs risques de victimisation. Ainsi le temps de résidence dans le quartier, les contacts avec les voisins, la proximité de membres de la famille ou d'amis, la satisfaction avec la qualité de vie dans le quartier, le sentiment d'appartenance et d'une certaine communalité dans le style de vie du voisinage, diminuent le sens du danger en favorisant une certaine mobilisation pour se protéger activement contre la victimisation, notamment en prenant plus de mesures pour protéger son domicile et ses biens. A l'inverse, on verra que les gens les moins bien intégrés et les moins familiers avec leur quartier ont tendance à adopter des comportements d'évitement.

La saillance personnelle de la criminalité comme mesure de la crainte de victimisation et du danger perçu apparaît donc plus directement reliée aux conditions de vie, aux risques objectifs, au sentiment de vulnérabilité et aux ressources personnelles pour se protéger contre la victimisation. Dans ce sens, elle est une mesure directe de l'impact réel du crime dans la vie quotidienne des gens, contrairement à la saillance sociale plus directement reliée à des facteurs idéologiques et reflétant le seuil de tolérance face à la déviance et à la criminalité.

Un autre aspect essentiel qui différencie la saillance personnelle de la saillance sociale sont les informations sur lesquelles on se base et les images de la criminalité auxquelles on se réfère.

Ainsi les gens, pour se former une idée de la criminalité au Canada, ne peuvent le faire qu'à partir d'une expérience relativement abstraite, basée sur les informations véhiculées à travers les media

et le discours public. On ne peut s'étonner que l'image qu'ils se font alors du phénomène criminel soit une image d'une criminalité de violence (actes contre la personne) dont le volume augmente dramatiquement. En revanche, les jugements qui sont faits sur la criminalité au niveau local ne sont influencés, comme on l'a vu, que par les expériences concrètes basées soit sur certains indices de l'environnement (activités de la police, personnes ou situations suspectes, etc...) ou bien par une expérience directe de victimisation. L'image de la criminalité est ici celle d'une criminalité plutôt contre les biens, la plus fréquente et dont les risques apparaissent également comme beaucoup plus probables que les risques d'une atteinte contre la personne même. Également, l'évolution et l'ampleur de la criminalité est perçue comme beaucoup moins dramatique au niveau local.

Ces résultats ont une implication importante pour les politiques criminelles. En effet, ils indiquent que les réactions sociales d'intolérance et de punitivité se déterminent principalement par rapport à la criminalité de violence et beaucoup moins à l'égard des autres actes criminels, cette image étant particulièrement dominante au niveau des perceptions sociales influencées surtout par les media d'informations. En revanche la crainte de victimisation dépend plutôt des risques perçus pour sa propriété et ses biens et, comme on l'a indiqué, n'est liée ni avec la punitivité ou d'autres mesures de tolérance à l'égard des criminels (discrimination dans l'emploi, facilitation de réinsertion sociale etc ...). Il est donc important de retenir, lorsqu'on parle de la punitivité et de l'intolérance du public, que ces attitudes visent surtout une catégorie relativement restreinte d'actes criminels (contre la personne), catégorie qui reste mineure mais focalise toute l'attention et polarise les réactions.

Ces résultats ont montré que la peur du crime est une notion complexe qui doit être analysée comme une variable multidimensionnelle. Après avoir distingué plusieurs niveaux dans les perceptions (importance

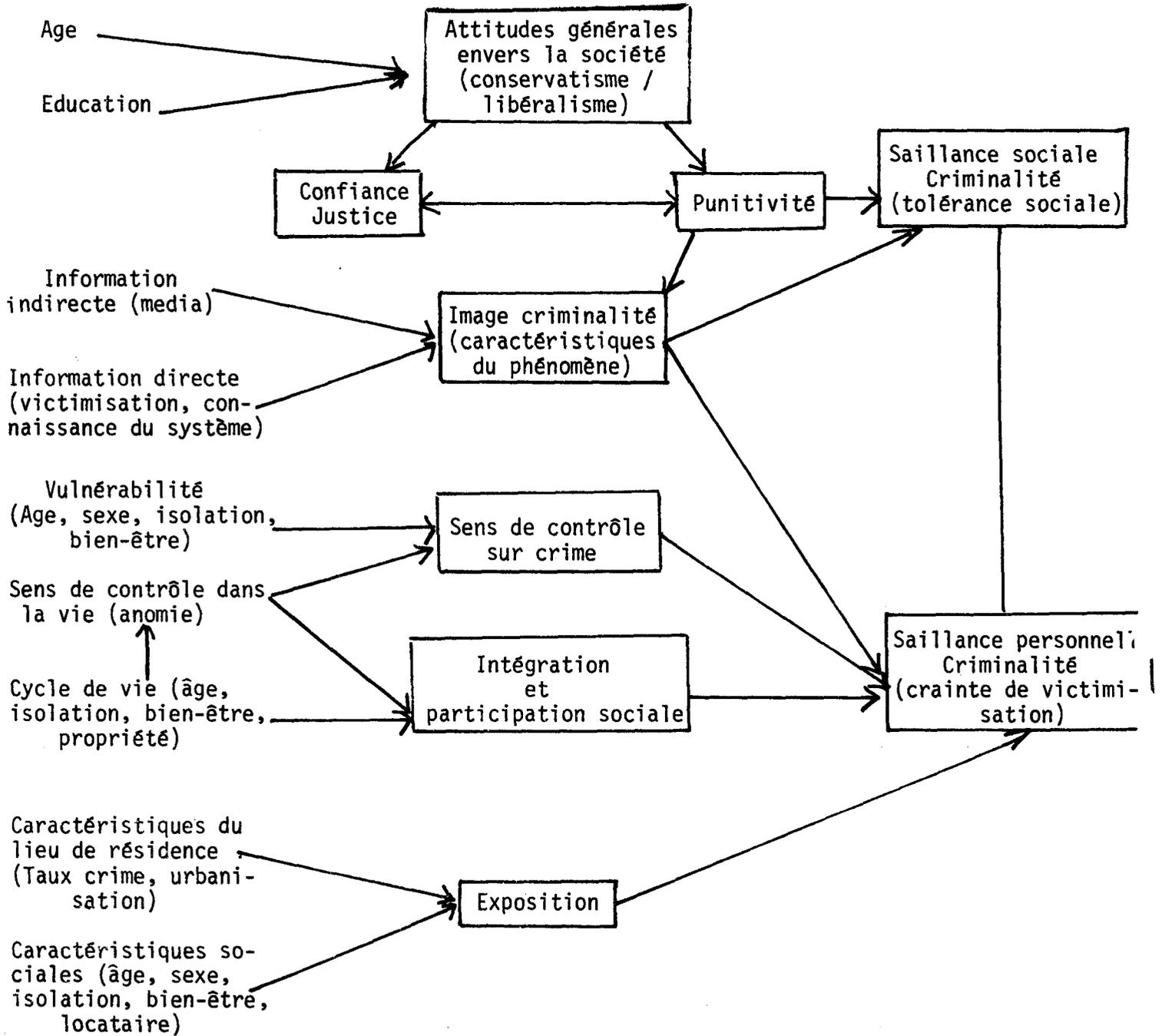
du problème, perception du taux au Canada et localement, perception des risques, sentiment de danger), les analyses ont permis de regrouper ces différents facteurs selon deux grandes dimensions : la saillance sociale qui est apparue exprimer un jugement de valeur sur le phénomène criminel (importance et ampleur de la criminalité au Canada). Cette dimension mesure particulièrement le seuil de tolérance sociale et la punitivité. La seconde dimension est plus directement axée sur la crainte de victimisation (criminalité locale, évaluation des risques et du danger) et mesure l'impact de la criminalité dans la vie quotidienne des gens. Le modèle conceptuel, proposé à priori, peut être ainsi modifié pour rendre compte des différents facteurs qui sont apparus expliquer la peur du crime (saillance sociale et personnelle) (Figure 8).

Le deuxième aspect des réactions envers la criminalité étudié dans cette recherche concernait les précautions au niveau personnel que les gens prennent pour réduire les risques de victimisation. Quatre types de comportement ont été étudiés : l'évitement, les mesures de protection pour le domicile et les biens, la participation à des programmes de prévention et le désir d'information. Ces comportements ont été distingués dans la mesure où ils représentent des efforts, une planification et une implication différentes face à la criminalité et aux moyens pour minimiser les risques de victimisation.

Un nombre relativement important de répondants reportaient prendre des précautions contre la victimisation. Les mesures les plus populaires sont apparues surtout comme des mesures générales prises ponctuellement lors d'une absence du domicile. Environ sept personnes sur dix font ainsi surveiller leur domicile et six sur dix laissent des lumières ou la radio allumées. La moitié environ met également les objets de valeurs en sécurité. Les autres mesures restent minoritaires notamment des mesures spécifiques telles que la possession d'armes (13.6%) ou un système d'alarme (6%). Cependant les moyens permanents utilisés

- Figure 8 -

Relation entre les facteurs expliquant
la saillance de la criminalité



relativement fréquemment sont les chaînes ou serrures de sécurité (1 personne sur 2).

L'évitement qui est peut-être le comportement le plus facile, sinon le plus efficace, apparaît, comparativement, moins fréquent qu'on ne pourrait le penser puisque deux personnes sur cinq indiquent éviter de faire certaines choses (éviter certains endroits, pas d'argent sur soi) et à peine une personne sur quatre évite de sortir seule le soir par peur du crime. Enfin la participation à des programmes de prévention reste encore relativement faible (environ 1 personne sur 10) et curieusement peu de gens (1 personne sur trois) semblent désirer avoir plus d'informations sur la criminalité ou la justice, la plupart s'estimant suffisamment bien informés.

On voit ainsi, que les mesures de précautions contre la victimisation font partie des habitudes intégrées au mode de vie. La majorité des répondants prend en moyenne au moins trois différentes mesures pour se protéger ou protéger ses biens et seul un très petit nombre (moins de 5%) ne prend aucune précaution.

D'une manière générale, plus on est exposé (forte criminalité, urbanisation, victimisation) et plus on craint une victimisation, plus on a tendance à prendre des précautions pour se protéger ou protéger ses biens. Cependant le type de précautions que l'on a tendance à prendre dépend des caractéristiques sociales et psychologiques. Ainsi, les personnes qui ont tendance à adopter un comportement d'évitement reportent une plus grande peur et un sentiment plus faible de contrôle sur la situation criminelle. Ce sont surtout des femmes, des personnes seules ou défavorisées (revenu et éducation faibles), peu intégrées socialement en général ou spécifiquement dans leur quartier ⁽¹⁾ ; les personnes qui

(1) Les personnes âgées ont également tendance plus que les autres à adopter des comportements d'évitement mais il semble qu'il existe un pattern nettement spécifique que l'on décrira plus bas.

ont tendance à adopter en revanche des techniques de mobilisation (protection des biens, participation, recherche d'information) reportent une peur moins élevée et un plus grand sentiment de contrôle sur la situation criminelle. On retrouve parmi ce second groupe des caractéristiques sociales directement inverses de celles du premier groupe. Ainsi, ce sont surtout des personnes d'âge moyen, relativement favorisées (revenu et éducation élevés), vivant le plus souvent en famille et intégrées socialement qui se montrent davantage mobilisées face au danger et prennent des mesures de protection pour leur domicile notamment.

Il est intéressant de noter que la victimisation semble avoir un certain effet sur les attitudes face à la sécurité et plus généralement sur les réactions envers la criminalité. En effet, les victimes d'actes criminels prennent significativement plus de précautions que les non-victimes, le nombre de précautions augmentant avec la gravité et la fréquence de victimisation. La différence est particulièrement nette pour les moyens de sécurité permanents (serres, alarmes, identification des objets...) et la participation à des programmes de prévention. Mais également, c'est parmi ces personnes qu'on constate la plus forte demande pour des informations supplémentaires concernant la criminalité et la justice et d'une manière générale elles parlent beaucoup plus que les autres avec leur entourage sur des questions touchant la criminalité. Garofalo (1980) notamment soulignait la fonction de catharsis de ces échanges mais également on peut penser qu'ils contribuent à la diffusion des images de la criminalité. Nous avons vu qu'au niveau local les victimes percevaient plus de danger que les non-victimes mais au niveau national en revanche, apparaissaient beaucoup plus tolérantes et moins inquiètes face au problème criminel et à son ampleur. Notamment l'image d'une criminalité de violence apparaissait parmi ce groupe moins saillante que pour les autres sans expérience directe de victimisation.

Enfin, les victimes sont apparues comme moins punitives et plus favorables aux solutions de prévention (primaire et secondaire)

plutôt que de contrôle.

Il serait intéressant d'explorer davantage la nature des échanges qu'elles peuvent avoir sur le problème criminel avec leur entourage. En effet, lorsque Conklin (1975) parle de victimisation indirecte et du rôle des victimes sur les informations véhiculées dans la communauté, il n'est pas certain que l'image et les idées qu'elles transmettent sur la criminalité soient plus alarmistes et intolérantes que celles des non-victimes, ce serait plutôt le contraire, comme semblent l'indiquer ces résultats.

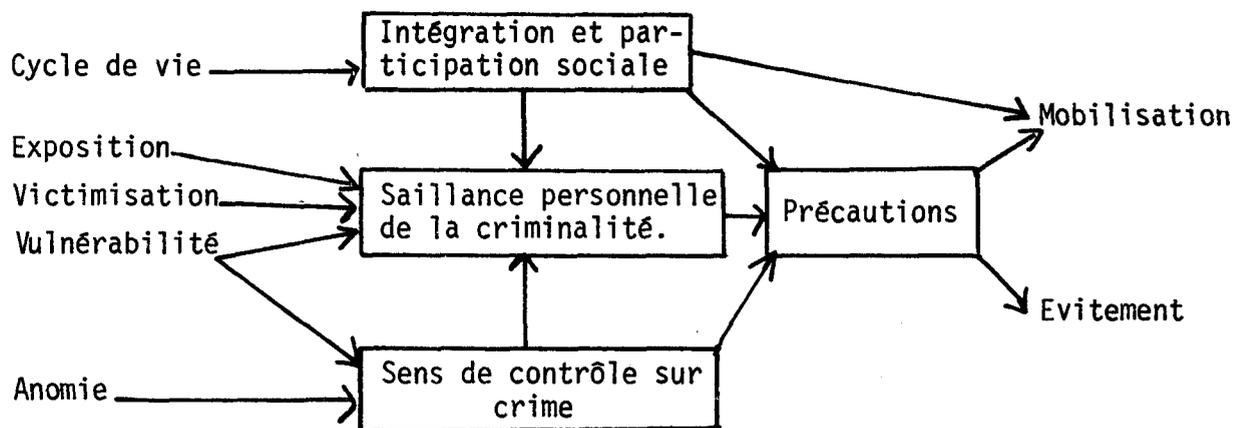
D'autres différences notables dans les précautions prises apparaissent selon le cycle de vie. Ainsi, les plus jeunes (moins de 30 ans) sont ceux qui prennent dans l'ensemble le moins de précautions contre une victimisation et à l'autre bout du continuum les personnes âgées (65 ans et plus). En revanche, c'est dans la tranche d'âge intermédiaire qu'il existe le plus grand souci de sécurité, notamment parmi ceux qui ont une famille, d'un revenu moyen et propriétaires de leur domicile. Ce sont surtout des mesures de protection générale pour le domicile qui sont prises (surveillance du logis, objets de valeur en sécurité etc.) indiquant ainsi que ces précautions font partie d'une certaine routine de vie.

Ces résultats montrent que la saillance personnelle de la criminalité (perception de la criminalité environnante, des risques personnels et du danger) a un effet majeur sur le nombre de précautions plus ou moins grand que les gens prennent pour se protéger contre une victimisation. Cette saillance, comme on l'a vu, dépend des risques objectifs (exposition et victimisation) et de la vulnérabilité (âge, sexe, isolation, bien-être). La nature des précautions qui sont prises en revanche est déterminée par le sens de contrôle sur la situation criminelle lié notamment à une certaine maîtrise plus générale dans la vie (anomie) et en même temps dépend de l'intégration sociale liée au cycle de vie

(âge, famille, propriété, participation sociale). Ainsi, certaines personnes de par leurs caractéristiques sociales et psychologiques auraient tendance devant le danger perçu à adopter des comportements d'évitement pour limiter leur exposition alors que d'autres se mobiliseraient (protection, participation, recherche d'information) plus activement pour se défendre. Les résultats suggèrent également, devant la fréquence de certaines mesures de protection, notamment lors d'une absence du domicile (surveillance domicile, lumières et radio allumées, objets de valeurs en sécurité..) que ces mesures font partie d'une routine de vie, particulièrement parmi les gens les plus intégrés et engagés socialement en raison de leur cycle de vie (age moyen, avec une famille, propriétaire, revenu moyen). Ces derniers comportements seraient moins liés à une crainte de victimisation concrète et immédiate mais dépendraient davantage d'une attitude plus générale dans la vie face à la sécurité (figure 9).

- Figure 9 -

Relation des facteurs expliquant les précautions personnelles contre la victimisation



Le troisième et dernier aspect étudié concernait plus largement les répercussions sociales des réactions individuelles à la criminalité à travers les solutions générales favorisées et/ou supportées pour répondre au problème criminel.

Même si peu de répondants (un sur trois) pensent pouvoir jouer un rôle efficace dans la prévention du crime, il semble exister une large volonté pour signaler à la police des actes suspects (9 personnes sur 10) ou participer à des programmes d'aide pour la réinsertion de jeunes délinquants (6 personnes sur 10). On constate également une très grande tolérance (environ 7 personnes sur 10) à l'égard des diverses mesures de traitement et de réhabilitation vis-à-vis des petits criminels (jeunes, débutants, actes non graves: vol ...) et la majorité des gens est favorable à des impôts supplémentaires pour développer et/ou améliorer des mesures de prévention (7 personnes sur 10) ou les services aux victimes (6 personnes sur 10) mais pas pour augmenter le nombre de policiers ou de prisons (1 personne sur 2 refuserait de payer des impôts supplémentaires).

Une analyse factorielle, réalisée sur l'ensemble des réponses concernant les diverses solutions au problème de la criminalité, a permis de les regrouper selon trois grandes orientations distinctes: a) prévention (actions sociales et développement de mesures de réhabilitation et de réinsertion pour les délinquants) ; b) contrôle (surveillance, identification et intervention auprès des cas illicites) ; c) services aux victimes (Centres d'aide et dédommagement). On retrouve une même tendance très favorable dans l'ensemble vis-à-vis de la prévention et du service aux victimes (environ 1 personne sur 2) alors que seule une minorité est très favorable au contrôle (1 personne sur 10), la majorité (7 sur 10) étant plutôt favorable. Il est intéressant de noter que parmi les répondants interrogés une fraction seulement ne supporte, ni ne favorise aucune solution que

ce soit la prévention (15%), le contrôle (19%), ou le service aux victimes (20%).

Les analyses ont mis en évidence le rôle crucial du sentiment de contrôle sur la situation criminelle pour expliquer le degré plus ou moins grand de support à des solutions au problème criminel. Trois autres variables sont également apparues importantes : le degré d'exposition à la criminalité, le sexe et le niveau de bien-être socio-économique.

Le type de solution favorisé dépend en revanche des facteurs idéologiques, notamment de la vision de la société (libéralisme/conservatisme), du degré de punitivité et de la confiance dans le système ainsi que de l'idée que l'on se fait des causes de la criminalité (sociale, personnalité ou laxisme du système) et de la capacité de changement du criminel.

Ainsi, les victimes et/ou les gens qui résident dans des zones avec un fort taux de criminalité et qui ont le sentiment que l'on peut faire quelque chose pour réduire la criminalité ont plus tendance que les autres à s'intéresser et donner leur support à toute solution au problème de la criminalité. On retrouve ici plus d'hommes que de femmes, ces dernières choisissant plutôt des solutions personnelles (éviter) et également le niveau de bien-être socio-économique influe sur le degré de support, les gens plus à l'aise supportant davantage que les autres toute solution au problème.

Si donc l'exposition, le contrôle sur la situation criminelle, le sexe et le bien-être influent tous sur le degré de support, la préférence pour l'une ou l'autre solution s'explique par ailleurs par une série de facteurs bien différents. Ainsi, les gens qui ont tendance à favoriser des mesures de prévention:

- . sont les plus libéraux et favorables au changement social ;
- . considèrent que les causes de la criminalité sont avant tout d'ordre social ;
- . estiment que la plupart des criminels peuvent changer et sont réhabilitables ;
- . sont contre la peine de mort et considèrent que les sentences actuelles sont assez ou trop sévères ;
- . ne font pas confiance à la justice qui souvent discrimine en faveur des plus favorisés ;
- . sont en général des gens qui ont déjà eu une expérience directe de victimisation et/ou ont une connaissance du système ;
- . sont beaucoup moins préoccupés par le problème criminel que les autres ;
- . enfin, sont plus généralement des jeunes ou des personnes d'âge moyen, avec un niveau d'éducation relativement élevé et actifs socialement, faisant partie de plusieurs organisations.

En revanche, les gens qui ont tendance à favoriser des mesures de contrôle sont :

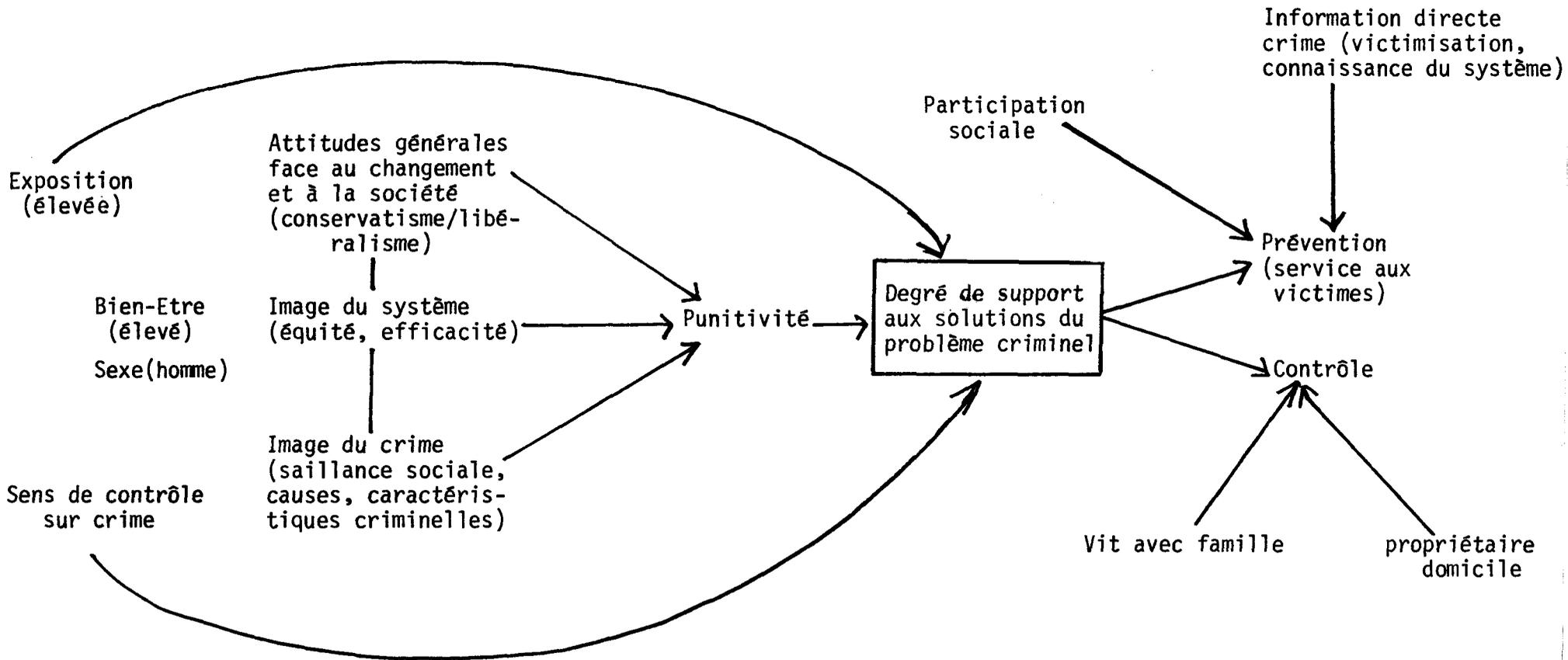
- . des gens résidant dans des zones rurales ;
- . non-victimes ;
- . les plus préoccupés par le problème criminel qu'ils jugent comme grave et augmentant dramatiquement ;
- . ils sont satisfaits du rôle et de l'efficacité de la police et font généralement confiance dans la justice ;
- . conservateurs, ils sont opposés au changement social ;
- . ils jugent que les sentences actuelles ne sont pas assez sévères et qu'il faudrait appliquer la peine de mort tout au moins dans certains cas. Une des causes majeures de la criminalité étant pour eux le manque de sévérité des sentences ;
- . ce sont principalement des gens avec une famille, propriétaire de leur domicile.

Le pattern expliquant le support donné à des services aux victimes n'est pas apparu dépendre de variables très clairement définissables. Cependant, les gens les plus favorables à des services aux victimes apparaissent favoriser davantage la prévention que le contrôle et sont également moins punitifs et plus tolérants vis-à-vis des criminels.

On voit donc que ce qui différencie nettement les solutions préférées, c'est avant tout le degré de punitivité et les images que l'on se fait de la société, de la justice et de la criminalité. Ces images sont influencées par le degré de libéralisme et les attitudes face au changement social, la confiance dans l'équité et l'efficacité du système, l'idée que l'on se fait des causes de la criminalité, de la capacité de changement des criminels et de l'importance sociale du problème criminel. Egalement les gens engagés socialement et connaissant le système ou ayant été victimisés sont plus favorables à la prévention alors que ceux vivant avec une famille et propriétaires de leur logis favorisent plus le contrôle. Enfin, d'une manière générale, les personnes les plus exposées à la criminalité de par leur milieu de vie criminogène, à l'aise socio-économiquement et les hommes ont tendance à supporter plus que les autres toute solution au problème criminel. Mais la variable qui reste la plus déterminante du degré de support apporté, reste encore une fois le sentiment plus ou moins grand de contrôle sur la situation criminelle en relation avec le cycle de vie et l'anomie. (Figure 10).

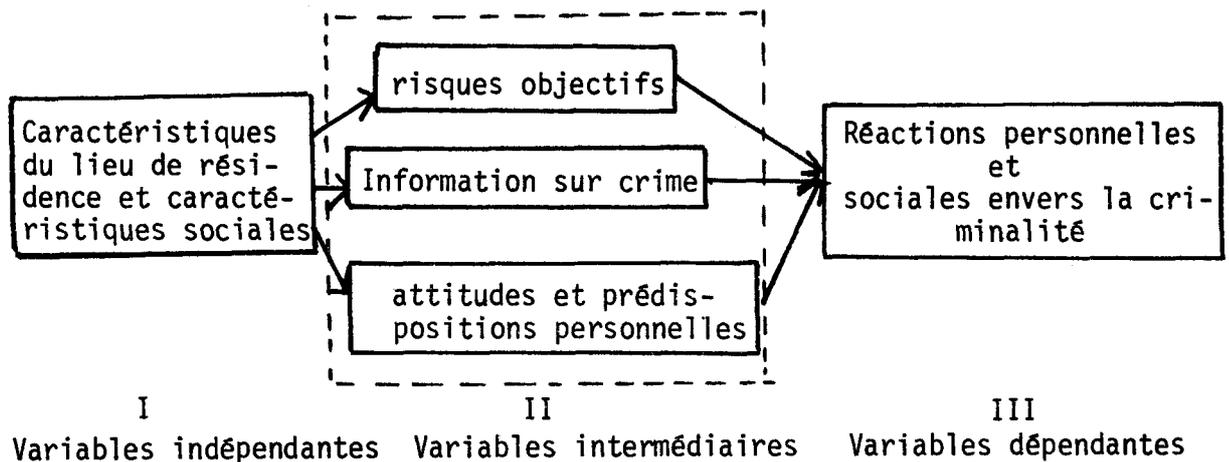
- Figure 10 -

Relation des facteurs expliquant le degré de support et le type de solutions préférées pour répondre au problème criminel



On peut maintenant sur la base des résultats réviser le modèle explicatif proposé au départ. La figure 11 indique les composantes majeures de ce modèle pour l'analyse des réactions individuelles et sociales à la criminalité.

- Figure 11 -



On voit ainsi au centre (II) les variables qui sont apparues expliquer directement les réactions envers la criminalité, les risques objectifs (exposition et vulnérabilité), les informations directes ou indirectes sur la criminalité (victimisation, media, connaissance du système), et les attitudes générales et spécifiques envers la société (libéralisme) et la justice (confiance dans le système et satisfaction envers l'efficacité de la police) ainsi que les prédispositions personnelles (sens de contrôle dans la vie ou anomie). Toutes ces variables à des degrés divers influencent les perceptions et les évaluations qui sont faites du problème criminel au niveau de la société, des risques et du danger personnel de victimisation, les précautions que l'on prend pour minimiser ses risques de victimisation et, plus généralement, les solutions que l'on favorise pour réduire la criminalité.

Ces variables intermédiaires dépendent étroitement de l'environnement physique et social ainsi que des caractéristiques personnelles (I) qui déterminent en même temps le style de vie, le degré d'exposition et de vulnérabilité à la criminalité, offrent des indices objectifs et une information à partir desquels s'élabore et se transmet une image de la criminalité et, plus généralement, constituent un cadre social et une situation où se développent, se renforcent ou se transforment les attitudes et les traits de personnalité.

Si la personne ne conteste le rôle situationnel des risques objectifs liés au milieu et au style de vie ou des informations sur la criminalité dans la détermination des réactions, la pertinence et l'importance des attitudes et des prédispositions personnelles semblent moins évidentes et sont restées peu étudiées. Cependant, notre étude montre qu'elles sont centrales aussi bien au niveau des images que l'on se fait de la criminalité et des criminels, du sentiment de contrôle sur la situation criminelle, de la saillance de la criminalité (personnelle et sociale) ainsi que des précautions qui sont prises au niveau personnel et des solutions favorisées au niveau général. L'étude des réactions envers la criminalité ne peut négliger ces facteurs personnels, qui doivent être pris en compte si nous voulons isoler les contributions distinctes des facteurs situationnels. Dans des cas concrets on peut se demander si les composantes personnelles ou situationnelles sont plus stratégiques en termes d'accessibilité à une influence majeure. Il peut être plus facile, par exemple, d'influencer la structure normative des images sur le crime et les criminels à travers un programme d'information pertinent plutôt que de chercher à changer les attitudes plus générales envers la société et le changement social: attitudes qui prédisposent à la stigmatisation des comportements déviants et à la punitivité. En revanche, le sens de contrôle sur la situation criminelle qui est apparu comme une variable déterminante de la peur du crime, du nombre et du type de précautions que l'on prend pour se protéger ou protéger

ses biens et du degré de support qui est donné à des solutions pour réduire le problème criminel, semble un aspect privilégié sur lequel on peut agir à travers des programmes. Mais au-delà de la question pratique de l'accessibilité et de l'importance stratégique pour influencer certains facteurs situationnels ou personnels, il est essentiel pour toute politique de savoir les réticences ou pas qu'elle peut rencontrer devant certaines actions et sur quoi porter son attention. Ainsi, comme on l'a souligné à diverses reprises, et ce sera plus longuement discuté dans la seconde partie de ce rapport, il est apparu essentiel d'une part de distinguer très nettement ce que les gens considèrent comme les petits criminels (débutants, actes mineurs, jeunes ...), les gros criminels (récidivistes, actes graves, enracinés dans le crime, ne pouvant pas changer ...). Sur la base de cette distinction il s'agit moins de mettre l'accent sur l'aspect humanitaire de certains programmes ou de mesures mais sur leur efficacité et les possibilités de changement des criminels et de contrôle de la situation criminelle. Egalement, au niveau de la sécurité personnelle deux variables sont apparues comme cruciales : la perception d'un danger et de risques au niveau personnel et le sentiment de contrôle sur la situation. Ici, on voit qu'il s'agit de définir les risques concrets que chacun peut encourir et l'efficacité des moyens pour minimiser ces risques. Les programmes de prévention doivent être axés sur ces risques spécifiques qui, comme on l'a vu, ne sont pas liés à des réactions de punitivité mais uniquement à une réaction de protection. En revanche, les media diffusant des événements sensationnels et donnant une vision alarmiste de la criminalité renforcent l'intolérance.

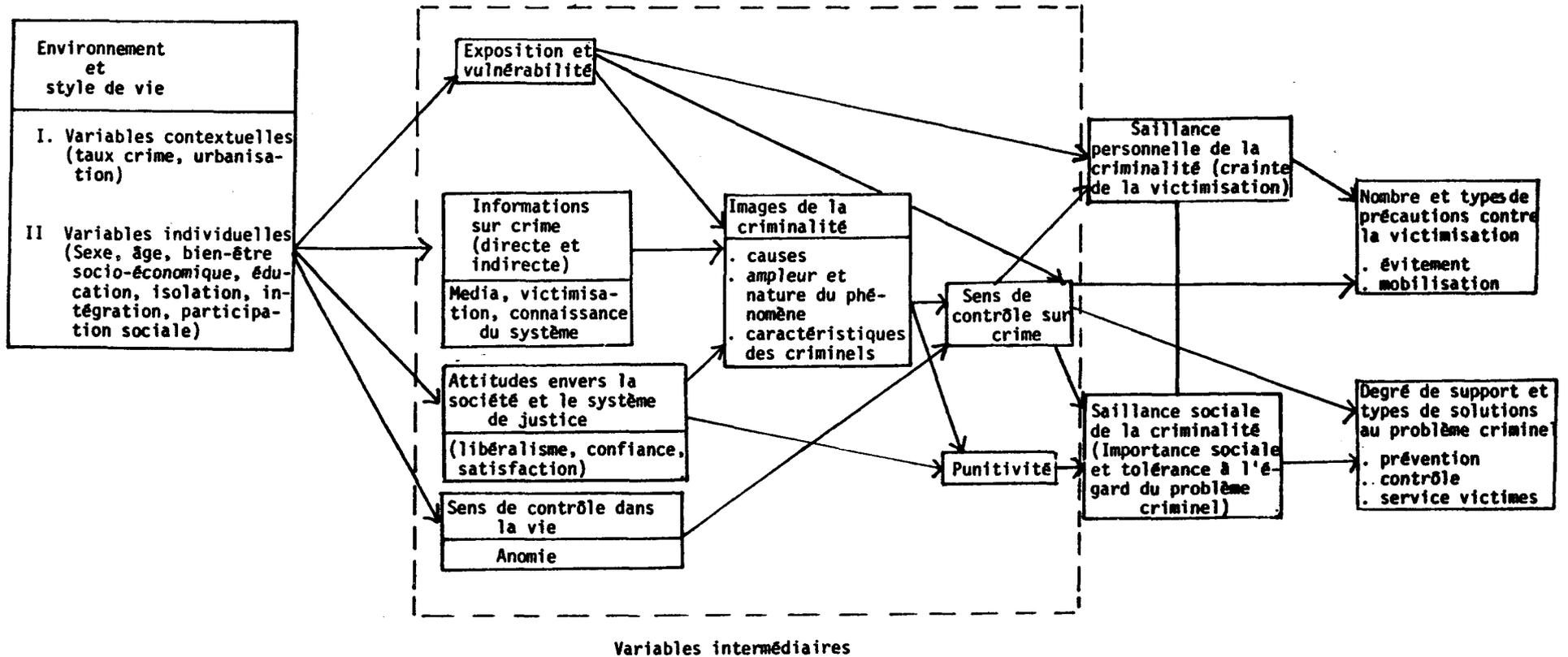
Ces exemples montrent que tout comportement social doit être analysé comme le résultat conjoint des caractéristiques sociales et personnelles d'une personne, d'une part, et de sa situation, d'autre part. Le comportement d'une personne peut différer substantiellement lorsqu'elle est confrontée à diverses situations; à l'inverse, différentes

personnes face à une même situation, répondront différemment. Ainsi, face à une même situation dangereuse, certaines personnes sont apparues adopter des comportements d'évitement afin de réduire leur exposition alors que d'autres prenaient des mesures défensives. Ce qui différenciait la mobilisation de l'évitement était le sens plus ou moins grand de contrôle que les gens avaient face à la situation criminelle et à l'efficacité des moyens pour se protéger.

On peut tenter d'intégrer nos résultats d'une façon systématique et relativement exhaustive dans le modèle suivant (figure 12) qui explicite davantage le modèle très schématique précédent. On voit notamment se dessiner deux niveaux relativement distincts dans les réactions envers la criminalité et les facteurs qui les expliquent. A un premier niveau concret et immédiat la saillance personnelle de la criminalité est influencée directement par le degré d'exposition à la criminalité et de vulnérabilité et influence directement les réactions personnelles contre la victimisation (précautions). Au second niveau, en revanche, la saillance sociale de la criminalité est influencée par la punitivité dépendant à son tour des attitudes générales envers la société et le système de justice qui toutes influencent le type de solutions préférées pour répondre au problème criminel. Cependant, la saillance comme le type de précaution personnelle et le degré de support à des solutions au problème criminel sont tous influencés par le sentiment de contrôle sur la situation criminelle, ce dernier étant lui-même influencé par la vulnérabilité, l'image de la criminalité et le sens de contrôle plus général dans la vie (anomie). L'image de la criminalité dépend des informations directes (victimisation, exposition, connaissance du système) ou indirectes (media) ainsi que des attitudes plus générales envers la société (libéralisme/conservatisme) qui agissent comme filtres et structure normative. Enfin, l'exposition et la vulnérabilité, les informations sur le crime, les attitudes et les prédispositions personnelles dépendent toutes du milieu de vie et des caractéristiques sociales déterminant le style de vie.

- Figure 12 -

Modèle explicatif des réactions envers la criminalité



Références



- ANTUNES, George R., Fay COOK, Thomas COOK and Wesley SKOGAN (1977). "Patterns of Personal Crime Against the Elderly : Finding from a National Survey". The Gerontologist, 17:4, 321-327.
- BAUMER, Terry L. (1978). "Research on Fear of Crime in the United States". Victimology : an International Journal, 3 : 254-264.
- BECKER, Howard S. (1963). Outsiders : Studies in the Sociology of Deviance. New York : The Free Press.
- BICKMAN, Leonard, Paul LAURAKAS et al. (1976). Citizen Crime Reporting Projects. Final Report, Volume 1 and 5 National Evaluatinf Program, Phase 1 Report. Applies Social Psychology Program, Loyola University, Chicago.
- BIDERMAN, Albert D., et al. (1967). Report on a Pilot Study in the District of Columbia on Victimization and Attitudes Toward Law Enforcement. Washington, D.C. : U.S. Government Printing Office.
- BIDERMAN, Albert D., Suzan OLDHAM, Sally WARD and Maureen ESY (1972). An Inventory of Surveys of the Public on Crime, Justice and Related Topics. Washington, D.C. : U.S. Government Printing Office.
- BOGGS, Sarah L. (1971). "Formal and Informal Crime Control : An Exploration Study of Urban, Suburban and Rural Orientations". Sociological Quaterly 12 : 319-327.
- CLEMENTE, Frank and Michael B. KLEIMAN (1977). "Fear of Crime in the United States : a Multivariate Analysis". Social Forces, 56 : 519-531.
- CONKLIN, John E. (1975). The Impact of Crime. New York : Macmillan.
- COOK, F.L. and COOK, T.D. (1976). Evaluating the Rhetoric of Crisis : a Case Study of Criminal Victimization of the Elderly. Social Service Review 50 : 632-646.
- COOK, F.L., SKOGAN, W.G., COOK, T.D. and ANTUNES, G.E. (1978). Criminal Victimization of the Elderly : The Physical and Economic Consequences. The Gerontologist, 18 (4), 338-349.
- ✓ COURTIS, M.C. (1970). Attitudes to Crime and the Police in Toronto. University of Toronto, Center of Criminology.
- C.R.O.P. Inc. (1972). Les normes sociales. Rapport final. Montréal.
- DUBOW, F., McCABE, E., KAPLAN, G. (1979). Reactions to Crime, a Critica Review Literature. U.S. Department of Justice. Law Enforcement Assistance Administration. National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice.
- ENNIS, Philip H. (1967). Criminal Victimization in the United States : a Report of a National Survey. Washington, D.C. : U.S. Governement Printing Office.
- ERSKINE, Hazel (1974). "The Polls : Fear of Violence and Crime". Public Opinion Quaterly, 38 (Fall) 131-145.

- FOWLER, Floyd J. and Thomas W. MANGIONE (1974). "The Nature of Fear". Survey Research Program, University of Massachusetts and the Joint Center for Urban Studies of MIT and Harvard University(September).Paper.
- FURSTENBERG, Frank F., Jr. (1971). "Public Reaction to Crime in the Streets". American Scholar 40:4 (Autumn) pp. 14-19.
- FURSTENBERG, Frank F., Jr. (1972). "Fear of Crime and its Effects on Citizen Behavior". In A. Biderman (ed.), Crime and Justice : A Symposium. New York : Nailburg.
- GALLUP Organization (1981). The Gallup Opinion Index, Canada (novembre).
- GAROFALO, James (1977). Local Victim Surveys : A Review of the Issues. Albany, New York Criminal Justice Research Center.
- GAROFALO, J. (1981). "The Fear of Crime : Causes and Consequences" in Journal of Criminology. Vol. 72, no 2, pp. 839-857. Northwestern University, School of Law.
- HINDELANG, Michael J. (1974). "Public Opinion Regarding Crime, Criminal Justice and Related Topics". Journal of Research in Crime and Delinquency (July) 101-106.
- HINDELANG, M.J. (1976). Criminal Victimization in Eight American Cities. Cambridge, Mass. : Ballinger.
- HINDELANG, Michael J., Michael R. GOTTFREDSON and James GAROFALO (1978). Victims of Personal Crime. Cambridge : Ballinger.
- JENDY, H.P. (1979). La peur et les média. Paris : P.U.F.
- LAWTON, M. Powell, Lucille NAHEMOW, Silvia YAFFE and Steve FELDMAN (1976). "Psychological Aspects of Crime and Fear of Crime". In Jack and Sharon S. Goldsmith (eds.). Crime and the Elderly. Lexington, MA : Lexington Books.
- Market Opinion Research (MOR)(1977). The Michigan Public Speak, out on Crime. Detroit.
- McPHERSON, Marlys (1978). "Realities and Perceptions of Crime at the Neighborhood Level". Minneapolis : Minnesota Crime Prevention Center.
- MERRY, Sally Engle (1976). "The Management of Danger in a High-Crime Urban Neighborhood". Wellesley College, Paper presented at the Annual Meetings of the American Anthropological Association (November).
- NEHHEVAJSA, Jiri and Ann P. KARELITZ . The National Looks at Crime : Crime as a National, Community and Neighborhood Problem. University of Pittsburgh, University Center for Urban Research.
- POLLOCK, J.C. et al. (1980). Figgie Report on the Fear of Crime. Research and Forecoots, Inc.
- REISS, Albert J., Jr. (1967). Studies in Crime and Law Enforcement in Major Metropolitan Areas. Field Survey III, Vol. 1 of the Presidential Commission on Law Enforcement and the Administration of Justice. Washington, D.C. : U.S. Government Printing Office.

- RIFAI, Marlene A. Young (1976). Older Americans' Crime Prevention Research Project. Multnomah County Division of Public Safety, Portland OR (December).
- ROBERT, P. et FAUGERON, C. (19). La justice et son public.
- SCHEIDER, A.L. et Schneider, P.R. (1978). Private and public-minded citizen responses to a neighborhood-based crime prevention strategy. Institute for Policy Analysis.
- STINCHCOMBE, Arthur L., et al. (1980). Crime and Punishment-changing Attitudes in America. Jossey-Bass Publishers. San Francisco, Washington, London.
- SKOGAN, W.G. (1978). "Crime and the Victim Surveys". *Southern Review of Public Administration*, 2 (June), pp. 11-31.
- TURK, Austin (1971). "The Mythology of Crime in America". *Criminology* 8:4, February, 397-411.
- VON HENTIG, H. (1948). The Criminal and his Victim. New Haven, Conn. : Yale University Press.
- WALLER, I. and N.R. OKIHIZO (1976). Burglary and the Public. Unpublished Manuscript.
- WILSON, Leonard A., II (1976). Private and Collective Choice Behavior in the Provision of Personal Security from Criminal Victimization. Ph.D. Dissertation, Department of Political Science, University of Oregon (June).
- WOLFGANG, M.E. (1958). Patterns in Criminal Homicide. New York : Wiley.

SECTION III

ATTITUDES VIS-A-VIS DU SYSTEME PENAL

chapitre I

LE PUBLIC ET LA POLICE

1. Les attitudes face au travail de la police

La totalité des études qui se sont penchées sur les opinions des citoyens à l'égard de la police mettent en évidence, malgré toutes les critiques que les corps policiers ne manquent pas de soulever constamment, des attitudes très positives de la population à leur égard. Cette satisfaction, amplement généralisée, envers les forces policières semble découler de la conviction qu'ont les gens dans l'absolue nécessité de la police pour garantir la paix sociale.

1.1 La police comme organisme nécessaire à la vie sociale

Portune (1966) rapporte que plus de 80% des étudiants interrogés à Cincinnati sont d'avis que sans la police "il y aurait des crimes partout". Au Canada, Koenig qui, en 1974, a interrogé 956 résidants adultes de Colombie-Britannique, observe un appui presque inconditionnel à l'existence de la police : 92% de son échantillon ne pensent pas "qu'une société sans police soit possible" alors que 90% croient que "sans la police, on aurait la loi de la jungle". Quant aux personnes que nous avons interrogées, il y en a 96.9% qui sont d'accord pour affirmer que "la police est absolument nécessaire à la vie en société". La nécessité, ou même la légitimité, de la police ne sont presque pas contestées si ce n'est par une infime minorité. Et les personnes les plus enclines à concevoir la possibilité d'une société sans police se recrutent surtout, dans notre échantillon, parmi les jeunes âgés de 31 ans et moins, parmi les gens qui ont ou bien de faibles revenus (moins de \$ 10,000.00) ou bien des revenus moyens-supérieurs (entre \$ 20,000.00 et \$ 35,000.00) et parmi les personnes qui sont les plus scolarisées. Ces contestataires sont plus nombreux au Québec (5%) qu'en Ontario (2,2%) et qu'au Manitoba (1%).

La présence de la police est vue comme nécessaire, vitale, indispensable à la vie sociale. Elle incarne, en tant que bras séculier de la justice, l'ordre, le droit, l'autorité, le pouvoir et la sécurité. L'image idéale de la police transcende donc, chez les justiciables, les tâches et les fonctions qu'elle assume. Elle constitue une sorte de représentation archétypique à travers laquelle la "Police" devient le protecteur et le garant des valeurs

fondamentales de la société. Cette dimension abstraite de son rôle de gardienne de l'ordre public renforce d'autant plus sa légitimité qu'on ne voit pas qui pourrait se substituer à elle pour effectivement empêcher le chaos et le retour à la loi de la jungle. Un sondage effectué en France, en 1975 (Robert et Faugeron, 1978), révèle que 86.4% des français pensent que "s'il n'y avait pas la justice et la police, n'importe qui pourrait faire n'importe quoi". La police, tout comme Argus, veille sans relâche sur la Cité. Elle rappelle aux citoyens les préceptes de la morale collective et les oblige à s'y soumettre. Elle assure la liberté de tous en limitant, dans certains secteurs et dans certaines mesures, celle de chacun.

A un niveau plus proche des citoyens, la police perd sans doute de cette aura que lui confère son indispensabilité, mais elle n'en continue pas moins d'inspirer beaucoup de respect. Par exemple, parmi les Canadiens qui ont été interrogés au cours de la présente enquête, 89.2% manifestaient un grand respect pour la police de leur quartier. Ce pourcentage élevé se rapproche de ceux recueillis en Angleterre et qui étaient de 83%, en 1962 (Royal Commission), et de 78 à 90%, selon les quartiers, en 1972 (Shaw et Williamson). Ailleurs, aux Etats-Unis, les taux de satisfaction étaient plus bas : de 54% chez les résidents de Boston, Chicago et Washington (Reiss, 1967b) et de 66% chez les citoyens de Bay City (Crawford, 1973). Récemment le rapport Figgie (1980) démontrait que 84% des Américains avaient une grande confiance dans la police.

Les attitudes envers la police ne sont pas monolithiques. Les justiciables font la différence entre les tâches qui lui sont dévolues, sa capacité à les remplir, son efficacité et son impact sur la vie sociale. Le sondage national français, déjà cité, illustre le clivage qui se manifeste entre la satisfaction vis-à-vis du travail des policiers et le sentiment de sécurité que la police procure à la population : 68% des Français affirment que l'on a tort de se plaindre de la police, car elle ne fait que son travail, mais, par contre, beaucoup plus, soit 80.1% se sentent tout de même protégés par la présence de la police.

Le sentiment de sécurité n'est donc pas nécessairement lié à l'approbation des méthodes qu'emploient les corps policiers pour assurer cette protection. Dans le cas d'espèce, les Français paraissent manifester une certaine gêne, qui se traduit par un pourcentage moins élevé d'appréciation positive du travail de la police (68%), face à une très grande sécurité (dont 80.1% des répondants sont satisfaits), parce que la protection qu'ils reçoivent découle d'une présence policière trop autoritaire : pour 68.5% des personnes interrogées, il arrive souvent que les policiers abusent de leurs droits.

L'évaluation de la police se fait, par conséquent, à plusieurs niveaux et sous divers éclairages. Si les Canadiens de notre échantillon perçoivent, à 96.9% , la police comme absolument nécessaire à la vie en société; si 89.2% d'entre eux respectent cette police; si 90% se sentent en sécurité dans leur quartier, il n'en reste pas moins que, comme nous le verrons plus loin, près de la moitié des personnes rencontrées trouvent que les policiers, dans l'exercice de leurs fonctions, agissent de façon discriminatoire soit envers les pauvres, soit envers les groupes minoritaires. Il est évident que c'est aux deux niveaux 1) de l'accomplissement des tâches et 2) de l'étendue des pouvoirs des corps policiers que les opinions des citoyens vont se différencier le plus et qu'elles vont nous permettre de distinguer les différentes structures d'attitudes. Ce sont ces deux points que nous allons examiner maintenant.

1.2 Satisfaction à l'égard du travail de la police

L'existence de la police n'est pas contestée et, comme le remarquent Lohman et Misner (1966), même les personnes les plus critiques parlent de la "réforme" de la police et non de son "abolition". Il y a même très peu de gens qui souhaitent voir le nombre de policiers diminuer. Dans la population que nous avons interrogée, il n'y a que 7.2% des répondants qui croient qu'il faudrait moins de policiers contre 90.6% qui, eux, disent qu'il n'y a pas actuellement trop de policiers. Comme les rôles principaux que l'on attribue à la police sont de protéger les citoyens, de maintenir l'ordre et de faire respecter les lois (Sonopresse, 1971; C.R.O.P. Inc., 1972), Wilson (1975) a raison d'affirmer que "le citoyen moyen pense à la police comme étant une organisation avant tout concernée par la prévention du crime et par l'arrestation des criminels"¹ (p. 81).

1. The average citizen thinks of the police as an organisation primarily concerned with preventing crime and catching criminals.

Cette image qu'a la population du travail policier va passablement à l'encontre des tâches quotidiennes auxquelles les forces policières consacrent la majeure partie de leur temps. La recension, effectuée par Micheline Baril en 1976, des principales recherches portant sur les activités réelles de la police conclut qu'environ 80% des événements auxquels la police apporte sa contribution comportent un service social (Shearing et Leon, 1974). Une analyse de Cuming et al (1965) montre également que la moitié des appels téléphoniques faits par des citoyens à un service de police métropolitain étaient des demandes d'aide : service de santé, problèmes causés par des enfants, querelles, violence, personnes disparues, etc., et qu'un autre tiers concernait des "choses" (things) : vols, infractions à des règlements de circulation, fils électriques tombés, etc. (Baril, p. 106). Ce décalage entre le travail effectif du policier et la perception qu'en ont les citoyens témoigne à la fois des attentes du public à l'égard des forces de l'ordre et à la fois du peu de visibilité du caractère social des interventions policières. Ceci est d'autant plus étonnant que ce sont les usagers eux-mêmes qui, par leurs demandes et leurs appels, définissent en quelque sorte une bonne partie des activités des policiers.

Dans la présente recherche, la satisfaction face à la police a été mesurée en fonction de 11 aspects du travail policier. Ces aspects sont énumérés dans le tableau 1 qui indique, pour chacune des tâches retenues, le degré de satisfaction pour l'ensemble de l'échantillon.

Les pourcentages de satisfaction sont les plus faibles pour les tâches qui, précisément, s'éloignent des finalités fondamentales attribuées, par la majorité des enquêtes, au travail des forces de l'ordre, à savoir : la protection des citoyens et la lutte contre le crime. Or, il est important de prendre note que les baisses de satisfaction face aux activités d'aide (tels la rapidité pour répondre aux appels d'urgence, les programmes d'information et de loisirs pour les jeunes, les interventions lors des querelles de famille et les programmes de prévention) ne sont qu'apparentes puisqu'elles sont dues aux proportions très élevées d'individus qui ne savent pas en quoi consistent ces tâches. En effet, les pourcentage de "ne sais pas" sont respectivement de 11%, de 12%, de 35% et de 19% pour les services d'urgence, pour le travail auprès des jeunes, pour les interventions au niveau familial et pour les mesures préventives alors que, pour les autres activités, ces pourcentages fluctuent entre 1.5 et 5%.

Tableau 1

Degré de satisfaction de la population, selon l'ordre décroissant des %
des personnes interrogées, envers chacune des tâches de la police mentionnées

<u>Nature de la tâche</u>	<u>% très et plutôt satisfait</u>	<u>% très et plutôt insatisfait</u>	<u>% N.S.P.</u>
Le contrôle de la circulation	84.9	13.0	2.1
Le maintien de la sécurité là où vous habitez	83.8	14.7	1.5
La protection de vos biens	81.3	13.7	5.0
La protection de votre vie	78.5	11.7	9.8
La recherche des criminels	77.6	19.1	3.3
Le respect des droits des citoyens	73.4	22.5	4.0
La rapidité pour répondre aux appels d'urgence	69.6	19.6	10.8
Leur comportement envers les automobilistes	64.9	30.4	4.7
Les programmes d'information et de loisirs pour les jeunes	54.4	24.6	21.0
Les programmes de prévention du crime	51.3	30.0	18.7
<u>Les interventions au niveau de la famille</u>	<u>52.5</u>	<u>12.5</u>	<u>34.9</u>

1.3 Indice de satisfaction de la population à l'égard de la police

En vue d'analyser les rapports qui peuvent exister entre la satisfaction à l'égard de la police et d'autres variables qui composent les attitudes du public envers les politiques criminelles, nous avons construit un indice de satisfaction à partir des appréciations qu'ont faites les sujets des onze activités de la police, mentionnées plus haut. En dichotomisant notre population, nous observons, comme il fallait s'y attendre, qu'une très large majorité de la population (86%) est satisfaite du travail de la police, alors que seulement 14% des gens sont plutôt insatisfaits¹. Ce qui se rapproche des résultats obtenus aux Etats-Unis (Figgie, 1980) selon lesquels 84% des Américains montraient un haut niveau de satisfaction contre 16% qui affichaient peu de satisfaction ou de confiance.

1. L'échelle de satisfaction a été construite en cumulant, pour chaque sujet, les scores accordés pour chacune des 11 tâches de la police; chacune d'entre elles étant notée de 1 (très insatisfait) à 4 (très satisfait). Pour l'utilité et la clarté de l'analyse, nous avons divisé la population en deux groupes : les insatisfaits qui sont ceux qui, pour chaque activité policière, ont systématiquement accordé des notes d'insatisfaction (1 ou 2), et les satisfaits qui sont les autres. Il est à noter que la cohésion entre les 11 variables est très élevée puisque le coefficient de "reliability" de l'échelle de satisfaction est de " $\alpha = .87$ ".

Tableau 2

Degré de satisfaction et de confiance dans la police aux Etats-Unis(1980)
au Canada (Québec, Ontario, Manitoba, 1981)

	Confiance dans la police	Satisfaction dans la police
	Etats-Unis	Canada
	%	%
Basse	16	14
Elevée	84	86
(nombre de répondants)	(970)	(817)

L'échelle américaine (Index of Police Confidence), tout comme la nôtre, en est une d'évaluation du travail de la police et de certains de ces comportements. Bien que la comparaison soit boiteuse, puisque les deux indices ne sont pas en tout point identiques, ceux-ci n'en témoignent pas moins d'attitudes très positives des populations américaines et canadiennes à l'égard de leurs forces policières. En effet, les diverses attitudes envers la police, qu'il s'agisse de confiance, de satisfaction ou de respect, sont très reliées entre elles. Par exemple, au niveau de notre échantillon la relation entre l'indice de satisfaction, d'une part, et le respect envers la police, de l'autre, est extrêmement étroite ($\text{gamma} = .63$). En fait, il y a 81% des répondants qui ont dit avoir un grand respect pour la police et qui, en même temps, sont satisfaits de la façon dont elle s'acquitte de ses tâches.

Les citoyens qui sont les plus insatisfaits de la police (il s'agit donc ici de 14% de notre échantillon) peuvent être décrits à partir des caractéristiques suivantes :

- ils se recrutent beaucoup plus parmi les Canadiens français (23% de ceux-ci sont peu satisfaits de la police) que parmi les Canadiens anglais ou que parmi les autres groupes ethniques (catégories d'individus qui comportent respectivement 10 et 11% d'insatisfaits) ;
- il y en a proportionnellement davantage au Québec (26% d'insatisfaits) qu'au Manitoba (8%) et qu'en Ontario (7%) ;
- leurs pourcentages sont inversement proportionnels aux groupes d'âge : il y a 24% d'insatisfaits parmi les gens âgés de 18 à 30 ans, 12% parmi les adultes de 31 à 50 ans et 9% parmi les personnes de 51 ans et plus ;

- ils sont plus nombreux chez les personnes qui louent un appartement (18% des locataires sont insatisfaits) que chez les propriétaires(11%);
- leur nombre est deux fois plus élevé chez les gens qui n'aiment pas leur zone d'habitation (26% d'entre eux contre 13% pour les autres) ainsi que chez ceux qui n'ont pas le sentiment d'appartenir à leur quartier ou à leur milieu de vie (20% contre 11%) ;
- il y a, parmi eux, 32% de personnes qui se sentent en insécurité comparativement à 13% de ceux qui se disent en sécurité ;
- proportionnellement, on les retrouve en beaucoup plus grand nombre chez les gens qui ont été victimes de crimes ou de délits que chez les autres (19% des victimes sont insatisfaites de la police contre 8% des non victimes).

Ces quelques caractéristiques, qui permettent d'esquisser le profil des personnes insatisfaites de la police, montrent que cette insatisfaction peut dépendre de plusieurs facteurs qui relèvent du style de vie, des expériences vécues et du contexte socio-culturel, sans parler de certains traits de caractère. Parmi ces variables, il y en a qui se recoupent et qui se renforcent : par exemple, il y a plus de locataires au Québec que dans les autres provinces. Or les locataires sont, en général, moins bien intégrés dans leur zone d'habitation que les propriétaires. Il y a, en effet, une relation directe entre l'intégration sociale dans le quartier et le fait d'être propriétaire ($\gamma = .44$) : ainsi il y a presque deux fois plus de personnes très bien intégrées chez les propriétaires (33%) que chez les locataires (18%). A cela il faut ajouter que la victimisation s'avère beaucoup plus forte chez les locataires que chez les propriétaires : si la moitié des propriétaires (53%) ont été victimes de crimes et de délits, ce sont les deux tiers (67%) des locataires qui, eux, l'ont été.

En décodant ces données chiffrées, il paraît possible de supposer l'existence de certains liens entre la satisfaction à l'égard de la police et le style de vie. Généralement, les propriétaires sont plus âgés que les locataires et habitent le quartier depuis plus longtemps. La possession d'une propriété constitue un ancrage dans une zone d'habitation, de là une

meilleure intégration sociale et, aussi, une plus grande connaissance des services publics, dont la police. On sait par ailleurs que les propriétaires se protègent mieux ($r = .22$) et évitent davantage de sortir seuls le soir ($r = .20$). Ils semblent s'exposer moins au danger que les autres catégories sociales.

Quant aux locataires, plus nomades, ils sont moins enracinés dans leur quartier et, par là même, ils sont peut-être aussi moins familiers avec "leurs" policiers et moins enclins à les considérer comme des éléments pouvant efficacement les protéger. Cela d'autant plus qu'ils sont plus victimisés et que le contact avec la police (en tant que victimes) a normalement pour effet de diminuer le taux de satisfaction. On peut penser aussi que les locataires vivent dans des quartiers moins huppés, là où les rapports avec la police sont plus tendus, là où l'insécurité est plus grande et là où, on l'a vu, la victimisation est plus élevée. Il y a une corrélation significative ($r = .35$ avec un degré de signification de .0001) entre les revenus et les statuts de propriétaire/locataire.

Dans le même sens, il existe une relation également entre les groupes d'âge et la victimisation. Les jeunes constituent la catégorie la plus victimisée. Et à la fois comme "jeunes" et comme "victimes" il est loisible de postuler que les relations avec les forces de l'ordre peuvent être perçues et vécues, par eux, de façon beaucoup moins positive que pour les personnes âgées qui, elles, d'abord s'exposent moins à une victimisation éventuelle et, ensuite, ont vis-à-vis de l'autorité une attitude moins contestataire.

1.4 Satisfaction envers la police et connaissance du système pénal

Indépendamment de ces données socio-démographiques, il semble que certaines expériences avec le système judiciaire puissent être associées avec une plus ou moins grande satisfaction à l'égard de la police. On retrouve chez ceux qui ont assisté à un procès comme spectateurs plus d'insatisfaits (22%) que chez les autres (15%); c'est, cela va de soi, aussi une plus grande insatisfaction qui marque les personnes qui ont déjà été accusées (31% d'insatisfaites contre 17% pour celles qui n'ont jamais été arrêtées);

et, aussi, il en va de même pour celles qui ont comparu devant les tribunaux en tant que victimes (26% d'insatisfaites chez les victimes et 19% pour le reste de la population). Par contre, le fait d'avoir été juré à un procès est associé de façon significative ($\gamma = .48$) avec une plus grande satisfaction à l'égard de la police.

Autre donnée intéressante, en ce qui a trait à la connaissance expérimentielle, c'est qu'on ne dénote aucune relation entre le degré de satisfaction qu'a une personne à l'égard de la police et la connaissance personnelle qu'elle peut avoir des acteurs suivants de l'appareil judiciaire : un policier, un avocat ou un juge. Par ailleurs - et c'est ce qui semble paradoxal au premier abord - il y a une corrélation entre une plus grande satisfaction envers le travail du policier et le fait de connaître personnellement un agent du système correctionnel ou un détenu. Il y a beaucoup moins de citoyens insatisfaits de la police parmi ceux qui connaissent (a) une personne qui travaille dans une prison (13% d'insatisfaits parmi eux contre 20% pour le reste de l'échantillon); (b) une personne qui travaille auprès des criminels ou des délinquants (12% d'insatisfaits contre 22%) et (c) une personne qui a fait de la prison (10% contre 21%). En gros, il y a presque deux fois moins d'individus insatisfaits de la police parmi les personnes qui connaissent quelqu'un qui a une expérience de l'univers carcéral.

Ce qui semble ressortir de ces résultats, c'est que l'image du policier paraît être dévalorisée dans le contexte judiciaire (c'est celui qui arrête, qui témoigne, qui enquête ... et qui, par rapport aux juges et aux avocats, joue un rôle subalterne dans le prétoire) alors que cette image est, tout à l'inverse, valorisée par le milieu carcéral (la connaissance qu'aurait quelqu'un des criminels et des prisonniers serait de nature à l'amener à considérer le policier avec un oeil plus indulgent; peut-être parce qu'il a une meilleure idée des individus auxquels la police doit faire face). Ces réflexions sont livrées à titre d'hypothèses mais elles n'en fournissent pas moins des explications plausibles pour une partie des résultats énoncés.

Pour la population interrogée au cours de notre enquête, nous avons donc une très forte proportion de répondants (85%) qui sont satisfaits des tâches effectuées par la police. En général, plus les gens sont satisfaits

de la police, moins ils trouvent qu'il y a "trop" de policiers (gamma = .38), plus ils jugent la police comme nécessaire à la vie en société (gamma = .42) et moins ils estiment que la police possède trop de pouvoir (gamma = .50). La satisfaction face à la police, nous l'avons vu, est reliée - chez les individus - aux sentiments de sécurité, à l'intégration sociale, à la victimisation, à l'âge, à l'ethnicité et aux contacts avec le système de justice criminelle. Cette satisfaction à l'égard de la façon dont les forces policières remplissent leurs fonctions s'accompagne d'une plus grande tolérance vis-à-vis de la présence de la police et des pouvoirs qu'elle détient. Reste à savoir si la population souhaite que les policiers aient encore plus de pouvoirs, notamment en ce qui touche les moyens de mieux contrôler et surveiller la vie privée des individus, afin d'être plus efficaces dans la prévention du crime et dans la lutte contre la criminalité.

2. Attitudes face à l'ampleur des pouvoirs policiers

A l'heure actuelle, il a été largement démontré, notamment par les études de victimisation, qu'une très grande partie des crimes et des délits qui sont commis demeurent impunis. La principale raison en est que les forces policières sont incapables d'identifier tous les auteurs d'infractions au code pénal. Cette impunité dont jouit une proportion non négligeable de criminels pousse certains groupes sociaux à exiger que le gouvernement adopte deux types de mesure qui, leur semble-t-il, seraient susceptibles d'augmenter l'efficacité de la lutte contre le crime.

La première de ces mesures, sur laquelle nous reviendrons plus tard, consisterait à promouvoir une sévérité accrue des sentences; ce qui aurait pour effet de dissuader, de décourager les délinquants à commettre leurs forfaits. Pour cela, on exige - entre autres - le rétablissement de la peine de mort, l'imposition de très longues sentences ou, encore, l'abolition ou la restriction des mesures de libération conditionnelle. Ce sont ces éléments qui seront abordés plus loin lorsqu'il sera question de la "punitivité" de la population ou de ses attitudes face à la sévérité des sentences et des tribunaux.

La deuxième mesure, destinée à maximiser la lutte contre le crime, consiste à renforcer les pouvoirs de la police, notamment ses pouvoirs d'enquête et ses moyens d'investigation. Il s'agit là d'un sujet extrêmement important quant à ses conséquences sur les fonctions et les tâches de la police et quant aux orientations fondamentales que peuvent prendre les politiques criminelles. En regard des attitudes qu'ont les citoyens, cette question des limites plus ou moins restreintes que les individus sont prêts à imposer aux actions policières peut revêtir une signification considérable.

En effet, le degré de tolérance que les gens sont disposés à accorder aux initiatives des policiers, en vue des les rendre plus aptes à dépister les délinquants, soulève le débat crucial de l'équilibre entre le respect des droits de la personne et celui des droits de la collectivité. En d'autres mots, il s'agit de déterminer, d'une part, jusqu'à quel point, en termes d'intrusion dans la vie privée, doit s'effectuer la répression du crime et, d'autre part, jusqu'à quel prix doit-on aller pour assurer l'ordre social; ce prix devant obligatoirement se mesurer en fonction de la qualité de la vie dont, par exemple, la confiance entre la population et les pouvoirs publics est une composante essentielle dans un régime démocratique.

Vu selon cette optique, le problème du renforcement des pouvoirs de la police peut mettre en évidence, au sein de la collectivité, des attitudes différentes vis-à-vis de l'aire d'activité réservée à la police. Il se peut que, face à ce sujet, la population se divise, ou se dichotomise, en groupes qui, pour les uns, accordent une prédominance à la sécurité générale et qui, pour les autres, donnent une primauté aux droits individuels.

Si cela s'avère le cas, il sera loisible de postuler que les attitudes des uns et des autres pourraient se répercuter, de façon différentielle, sur les manières d'envisager les finalités du système pénal, d'évaluer son efficacité et de juger de son fonctionnement. C'est pour répondre à cette hypothèse qu'une échelle d'attitude face aux pouvoirs policiers a été mise au point. Elle a pour but de mesurer les limites que les citoyens fixent à la marge de manoeuvre dans laquelle doivent s'inscrire certaines actions policières.

2.1 Indice de tolérance à l'égard des pouvoirs de la police

L'indice de tolérance des citoyens à l'égard des pouvoirs de la police a été échafaudé à partir de cinq questions; questions qui ont été choisies parce que - à cause des sujets qu'elles abordent - elles peuvent révéler, de la part des forces de l'ordre, l'exercice d'un contrôle qui, aux yeux de certains citoyens, implique un empiètement plus ou moins tolérable sur la vie privée des individus. Les cinq questions retenues touchent respectivement les pouvoirs, pour un policier, (1) de forcer quelqu'un à s'identifier; (2) d'interroger les gens; (3) de recourir à l'écoute électronique; (4) de surveiller le courrier; et (5) d'avoir accès à certains dossiers non judiciaires. Pour chacune de ces activités, on demandait à la population qui composait l'échantillon si les policiers, dans l'exercice de leurs fonctions, devraient avoir plus de pouvoir, moins de pouvoir, ou conserver le même pouvoir qu'actuellement. Le profil des réponses, pour l'ensemble de la population, est donné dans le tableau 3.

Tableau 3

Opinions de la population concernant les pouvoirs de la police
dans l'exercice de certains moyens d'investigation

Type d'activité	% de personnes accordant à la police...			
	aucun pouvoir	moins de pouvoir	le même pouvoir qu'actuellement	plus de pouvoir
1. Exiger qu'un individu s'identifie n'importe quand dans la rue	2.4	16.4	63.7	17.5
2. Questionner les gens sur leurs activités	3.1	20.7	61.4	14.8
3. Surveiller les conversations téléphoniques	13.0	40.5	35.9	10.6
4. Ouvrir le courrier	20.6	43.8	28.9	6.7
5. Consulter les dossiers des citoyens (rapport d'impôt, dossiers médicaux, etc.)	19.6	38.4	35.0	7.0

Ce que semble démontrer le tableau 3, c'est que - pour environ les deux tiers - les gens sont d'avis que les pouvoirs des corps de police, en ce qui concerne d'abord l'identification et l'interrogation des individus, sont actuellement suffisants. On note, toutefois, qu'il y a plus de personnes qui voudraient voir ces pouvoirs diminuer (18.8% en ce qui a trait au fait "d'exiger qu'un individu s'identifie n'importe quand dans la rue ..." et 23.8% pour la possibilité de "questionner les gens sur leurs activités") qu'il y en a qui souhaiteraient que ces pouvoirs s'accroissent (respectivement 17.5% et 14.8% de l'échantillon).

Pour les activités policières moins conventionnelles (écoute électronique, ouverture du courrier, consultation des dossiers sociaux) il y a, parmi les gens interrogés, 30 à 35% qui pensent que la police devrait conserver le même pouvoir qu'actuellement, 7 à 11% qui accepteraient que le pouvoir des policiers, dans ces types d'action, soit plus grand et, enfin, plus de la moitié à près des deux tiers (53.5%, 64.4% et 58.0%) qui supprimeraient ou diminueraient les pouvoirs de la police.

Ces questions montrent les attitudes face aux pouvoirs policiers, c'est-à-dire les limites que la population désire leur imposer. Les cinq questions ont été fondues ensemble pour former un indice qui présente un coefficient très élevé de cohésion ($\alpha = .77$). Cet indice nous permet de regrouper les individus de notre échantillon selon des catégories qui se différencient entre elles par leur plus ou moins grande tolérance à l'égard de l'immixtion possible de la police dans certains secteurs de la vie privée. Ce sont ces catégories ainsi que leur distribution qui sont décrites au tableau 4.

Tableau 4

Distribution de la population en fonction des degrés selon lesquels les gens acceptent ou pas que la police puisse recourir à l'identification et à l'interrogation des citoyens, à l'écoute électronique, à l'ouverture du courrier et à la consultation des dossiers non judiciaires

<u>Degré d'acceptation</u>	<u>Nombre de personnes</u>	<u>%</u>
1	177	21.7
2	217	26.6
3	304	37.2
4	119	14.5
Total	817	100.0

Entre les images de la police et les attitudes concernant l'étendue de ses interventions auprès des citoyens, il existe des liens étroits - et la corrélation est là pour le confirmer - dont les points de jonction semblent surtout se situer au plan d'attitudes plus fondamentales qui se rattachent aux représentations que chacun a de la justice pénale et des attentes qu'il nourrit à son égard.

Par exemple, les gens les plus satisfaits de la police sont en même temps ceux qui trouvent que les policiers ne sont pas trop nombreux (gamma = .38) et qu'ils n'ont pas trop de pouvoir (gamma = .50). Ce sont ceux aussi qui se refusent le plus de leur reconnaître certains défauts : ils admettent moins que les autres que les policiers s'attaquent trop à la criminalité des pauvres et pas assez à celle des riches (gamma = .29) ou, encore, que les policiers traitent mal les gens qui appartiennent à des minorités (gamma = .29). Par ailleurs, une relation certaine se noue entre la satisfaction à l'égard de la police et la punitivité : plus les gens sont satisfaits des forces de l'ordre plus ils sont, entre autres, favorables à la peine de mort (gamma = .22) et plus ils sont d'avis que c'est parce que les sentences ne sont pas assez sévères que les individus commettent des crimes (gamma = .28).

On retrouve à peu près le même profil pour les gens qui sont les plus favorables à ce que la police ait plus de facilité pour recourir à l'identification et à l'interrogation des citoyens, à l'écoute électronique, à l'ouverture du courrier et à la consultation des dossiers non judiciaires. En effet, plus les personnes favorisent l'utilisation de ces mesures, plus elles sont nombreuses à témoigner d'un grand respect pour la police de l'endroit où elles habitent (gamma = .28) et à avoir confiance dans les tribunaux (gamma = .23); plus elles sont nombreuses également à trouver que les sentences ne sont pas assez sévères (gamma = .24), à estimer que c'est là une des causes de la criminalité (gamma = .30) et à favoriser la peine capitale (gamma = .25).

A une extrémité de l'échelle, on retrouve les répondants qui, pour les cinq types d'activités, déjà mentionnés, sont les plus enclins à accorder ou bien aucun, ou bien moins de pouvoir à la police (21.7%). A l'autre extrémité se regroupent les personnes qui favorisent une plus grande utilisation, par les policiers, de moyens d'enquête et de surveillance qui impliquent une certaine ingérence dans la vie personnelle des individus. Le groupe de personnes le plus favorable à une extension des pouvoirs policiers forme 14.5% de l'échantillon.

2.2 La population et la tolérance à l'égard des pouvoirs policiers

Au niveau de la population, il existe entre la satisfaction vis-à-vis de la police et l'acceptation de lui déléguer plus de pouvoirs d'enquête une étroite relation puisque les deux échelles sont corrélées de façon significative ($r = .28$ avec $s = .0001$). Cependant, comparativement à ce qui se passe pour le degré de satisfaction envers le travail des policiers, les facteurs socio-démographiques interviennent beaucoup moins pour discriminer les attitudes des individus concernant une attribution plus grande de pouvoirs aux forces policières. Ni le sexe, ni l'âge, ni le revenu, ni la scolarité, ni même l'intégration sociale ou le degré de sécurité ne sont des facteurs prépondérants pour expliquer la propension des individus à accorder ou pas des moyens d'investigation accrus aux policiers. Tout comme c'était le cas pour la satisfaction envers la police, on note - cependant - qu'une plus forte proportion, d'une part, de propriétaires (57%) que de locataires (46%) et, d'autre part, de non victimes (59%) que de victimes (47%) est favorable à ce que la police puisse, à l'occasion, s'immiscer dans la vie privée des citoyens pour mieux lutter contre le crime. Il en va de même pour les ruraux (63% sont plutôt en faveur de l'accroissement des moyens d'enquête de la police) par rapport aux citadins (48%).

Ce qui paraît émerger des données de l'enquête, c'est que la mesure de satisfaction à l'égard de la police et celle qui a trait à ses moyens d'action se situent à des niveaux différents d'appréhension de la réalité. Si le degré de satisfaction révèle une évaluation globale du travail de la police, la tolérance à l'égard de certaines procédures d'enquête relève davantage de la vision du monde, et même de paramètres idéologiques puisqu'elle fait intervenir - comme nous l'avons mentionné - les notions du respect de la liberté individuelle et de la protection de la liberté collective.

On remarque aussi que les personnes enclines à accorder une plus grande marge de manoeuvre aux forces de l'ordre sont en même temps plus favorables aux institutions correctionnelles : dans de plus fortes proportions, elles souhaitent qu'il y ait plus de gardiens dans les prisons (gamma \approx .19) et que les détenus n'aient pas de sorties fréquentes dans leur famille (gamma \approx .19). Davantage que les autres, ces personnes ont, de l'emprisonnement, une image plus positive; elles ont plutôt tendance à penser que la prison aide les criminels à reprendre une vie normale (gamma \approx .15) et à être contre l'opinion qui veut qu'en emprisonnant les délinquants, on en fasse des criminels (gamma \approx .18). Cette conception de la vie carcérale les conduit à être moins en faveur des libérations conditionnelles (gamma \approx .20) et, mais à un moindre degré, à être plus réticentes envers les maisons de transition (gamma \approx .17).

3. Conclusion

L'analyse des attitudes du public envers la police a démontré qu'une vaste majorité de la population est satisfaite de la police. On a vu que la satisfaction que les gens manifestent face aux tâches accomplies par les forces de l'ordre s'établit, premièrement, en fonction de variables contextuelles: à savoir l'intégration sociale, les sentiments de sécurité et les besoins de protection (lesquels varient selon le lieu de résidence, l'âge et le statut de propriétaire) et, deuxièmement, en fonction des contacts avec le crime (victimisation) et des expériences avec le système de justice criminelle.

En outre, en étudiant les opinions que la population a de la police et de l'étendue des pouvoirs d'enquête qui pourraient lui être attribués, il est ressorti que les attitudes envers la police s'enracinaient véritablement dans les représentations du système de justice et qu'elles devaient être considérées en relation avec les images que les gens se font des institutions pénales, de ses fonctions et de ses finalités. C'est ce que nous nous proposons d'aborder dans les prochains chapitres.

chapitre II

LE PUBLIC FACE AUX MESURES PENALES
ET CORRECTIONNELLES

1. Punitivité de la population ou attitudes des citoyens envers la sévérité des sentences

En schématisant grossièrement, nous pouvons postuler que les attitudes que le public manifeste envers les politiques criminelles dépendent de deux grands axes perceptifs :

- a) Celui de la perception (ou de l'expérience) de la criminalité, comme menace réelle ou potentielle; cette perception pourrait être de nature à susciter des réactions de la part de la population (peur du crime, crainte de victimisation, méfiance, désir de vengeance vis-à-vis des criminels, attentes - de la part des agences pénales - de protection, de sécurité, de répression du crime, de prévention, de réhabilitation des délinquants, etc...).
- b) Celui de la perception du système pénal comme une réponse plus ou moins adéquate, d'abord face à la poursuite des objectifs qui lui sont assignés (protection de l'ordre social, châtement ou réhabilitation des criminels, indemnisation des victimes, ...) et, ensuite, face à ses modes de fonctionnement (satisfaction quant aux moyens utilisés, quant aux tâches accomplies, quant à l'efficacité des efforts déployés, quant à leur déontologie, ...).

Dans ce schéma, l'attitude de "punitivité/non punitivité" devient une réalité charnière en ce sens qu'elle peut être modulée à la fois par les images que l'on a du crime ou du criminel (images qui peuvent être plus ou moins précises selon qu'elles s'enracinent ou non dans des connaissances expérientielles) et à la fois par les représentations (pouvant elles aussi être marquées ou pas par l'expérience des agences pénales) que l'on se fait du système de justice criminelle, que ce soit dans son ensemble ou dans ses modules d'intervention : police, tribunaux, probation, institutions correctionnelles, libération conditionnelle.

La notion de punition semble indissociable de celle de justice pénale, et même de justice tout court. Lorsqu'un individu ou une collectivité est atteinte dans l'un de ses droits, il faut qu'il existe, au niveau de

l'instance chargée de régler le litige, un pouvoir coercitif qui puisse, en dernier recours, forcer l'auteur de l'infraction à donner satisfaction à la partie lésée. Ce pouvoir coercitif implique la possibilité de recourir à des mesures punitives si le contrevenant refuse d'obtempérer à la décision de l'autorité légitime.

1.1 Les attitudes face à la sévérité des sentences prononcées par les tribunaux

Dans le domaine de la justice criminelle, la "punition" ou la "peine" n'intervient pas uniquement comme une mesure contraignante destinée à obliger le délinquant à réparer le tort causé. Elle est constitutive de la sentence prononcée par le tribunal. En fait, comme l'indique l'étymologie du mot, le droit "pénal" est foncièrement un droit "punitif".

Et là-dessus, dans la population, il semble y avoir un très large consensus. Cependant, là où se différencient davantage les opinions, c'est en ce qui touche les fonctions de la peine. Interrogées sur l'objectif le plus important des sentences, les personnes ont répondu de la façon suivante:

Tableau 5

Importance accordée par la population aux divers objectifs que poursuit la justice criminelle en donnant des sentences

<u>Pourcentages des choix pour l'échantillon</u>	<u>Objectif considéré comme le plus important</u>
31.4	Décourager les gens de commettre des crimes
25.0	Protéger les citoyens contre le crime
19.1	Punir ceux qui commettent des crimes
14.7	Permettre aux criminels de retrouver une vie normale
7.0	Réparer le tort causé à la victime
2.0	Permettre à la société de se venger de ceux qui commettent des crimes
0.7	Ne sais pas
<hr/> 100.0	

A la vue du tableau 5 , on constate que les citoyens s'attendent à ce que les décisions prises par les juges aient un effet de dissuasion sur les futurs délinquants (31.4%) et qu'elles leur apportent une réelle protection (25%). La punition est en somme perçue beaucoup plus comme destinée à protéger l'ordre public que comme une mesure expiatoire imposée au criminel (19.1%). Et ce sont des proportions relativement réduites de l'échantillon qui considèrent, comme étant l'objectif le plus important des sentences, la réintégration sociale (14.7%), la réparation du mal fait à la victime (7%) et la vengeance sociale (2.1%).

Le public, en général, paraît réduire à la fois la finalité des sentences et le type de peine à ce qui est le plus apte à assurer sa propre sécurité. Et cela semble correspondre, en grande partie tout au moins, à l'emprisonnement dans la mesure où celui-ci est assez long, et assez dur, pour faire peur, et assez largement utilisé pour mettre à l'écart, pour neutraliser, le plus grand nombre de criminels. C'est à travers ce prisme de l'efficacité de l'emprisonnement qu'est évalué le système pénal.

Le rapport Figgie (1980) démontre que si, aux Etats-Unis, les attitudes envers la police sont plutôt très positives, il n'en va pas de même pour les sentiments qu'ont les gens à l'égard du système de justice criminelle. Notre recherche, nous y reviendrons, parvient aux mêmes constatations. La tiédeur des Américains vis-à-vis des tribunaux se caractérise de la façon suivante : huit citoyens sur dix pensent que les sentences de prison, qui sont actuellement données, ne parviennent pas à décourager le crime; de très larges majorités de personnes croient que l'on ne peut ni aider ceux qui commettent des crimes ni contrôler la criminalité par la structure judiciaire existante; par contre, 66% des Américains sont d'avis que la peine de mort pourrait efficacement décourager la commission des meurtres.

En général, parmi les gens interrogés aux Etats-Unis, il existe un large consensus sur la nécessité de recourir à des sentences beaucoup plus sévères et plus punitives pour contrôler la criminalité, et même pour parvenir à une certaine réhabilitation des délinquants. Ainsi, il n'y a que 3% (contre 95%) des personnes interrogées qui considèrent les tribunaux

comme trop sévères. Ce qui se rapproche des résultats obtenus au Canada par C.R.O.P. (en septembre 1980) et par notre étude; ces deux recherches identifiant respectivement 2 et 4,2% de leur échantillon qui partagent l'opinion que, au Canada, les cours de justice se montreraient trop sévères. Même chose en France où un sondage de la S.O.F.R.E.S., de février 1977, révélait que la justice était, pour 84% des Français, trop clément; opinion qui, selon Peyrefitte (1981) n'a été infirmée par aucun sondage plus récent.

Pour ce qui est des Etats-Unis, les sondages d'opinion montrent que la proportion de personnes qui estiment que les peines infligées ne sont pas assez sévères n'a pas cessé de croître au cours des quinze dernières années. Et de croître à un rythme assez rapide. D'après les données de Stinchcombe et al (1980), qui font état de douze sondages qui, de 1965 à 1978, abordaient cette question de la sévérité des tribunaux, on constate que, en 1965, 49% des Américains étaient d'avis que les sentences n'étaient pas assez rigoureuses ("not harsh enough"); pourcentage qui passait à 63% en 1968; qui s'élevait à 78%, en 1974, et qui, en 1978, atteignait 85%. Pendant cette même période, les taux de crimes violents (meurtres, viols, vols avec violence et assauts graves) qui étaient de 189 pour 100,000 habitants, en 1964, grimpaient à 482, en 1975. Ce qui représente, en dix ans, un accroissement de 255%. Le même phénomène peut être observé au Canada où, entre 1964 et 1974, les taux de criminalité violente ont plus que doublé, passant de 40 à 98 pour 100,000 habitants.

On peut mettre en parallèle avec ces chiffres ceux qui se rapportent à la peur de crime (peur qui est mesurée, ici, par la crainte de marcher seul la nuit dans son quartier). L'analyse des principaux sondages qui ont été faits, aux Etats-Unis, entre 1965 et 1977, montre que, chez les hommes, le sentiment de peur a eu tendance à s'étendre à une population de plus en plus grande, mais à un rythme relativement lent : 18,4% en 1965 et 23,4% en 1977. Pendant la même période, les sondages recensés par Stinchcombe (1980) font voir, chez les femmes, des pourcentages de personnes craintives beaucoup plus élevés : ils se situaient autour de 50%, entre 1965 et 1968, et aux environs de 63%, de 1973 à 1977.

Sans vouloir établir de liens directs, de causes à effets, entre ces trois phénomènes que sont l'accroissement des crimes de violence, la hausse de la peur dans la population et l'augmentation des attitudes punitives, il reste que la remarque que fait Peyrefitte, pour la France, paraît très pertinente :

"D'abord la grande criminalité a fait un bond entre 1970 et 1980: hold-up, racket, crimes de sang, viols et vols à main armée. Assurément, elle ne représente que 1,5% de l'ensemble des crimes et délits; mais c'est elle qui, faisant la "une" dans les journaux, est la fusée porteuse du sentiment croissant d'insécurité" (1980, p. 334).

Même si les crimes violents ne constituent qu'une faible partie du volume global de la criminalité (10% au Canada et un peu plus aux Etats-Unis), il n'en demeure pas moins qu'elle fait peur et que son augmentation rapide la rend beaucoup plus visible au public en général. Ce ne sont donc pas les crimes les plus fréquents qui soulèvent de l'anxiété mais ceux qui sont les plus graves parce que les conséquences qu'ils entraînent sont, par nature, aptes à éveiller l'inquiétude et l'angoisse. Or, cette plus grande visibilité des crimes violents, consécutive à leur augmentation notable, semble - en diffusant plus largement l'insécurité dans le public - avoir une certaine incidence sur les attitudes de punitivité ou de sévérité.

Cette affirmation ne veut pas nécessairement dire que les personnes les plus punitives sont celles qui sont les plus craintives, mais elle signifie que l'accroissement de la peur du crime fait que de plus en plus de gens ont, au sujet des criminels, une image d'individus violents, vis-à-vis desquels ils exigent des mesures correctionnelles plus radicales. Autrement dit, quand on demande aux citoyens si, d'une façon générale, ils croient que les tribunaux sont trop sévères, juste assez sévères ou pas assez sévères dans leurs jugements, la plupart d'entre eux répondent en fonction des criminels dangereux. Et non comme le présument Stinchcombe et al (1980, p. 143) en fonction du tribunal moyen, du crime moyen, des criminels moyens et, peut-être même, de la victime moyenne¹.

1. ... (presumably) ... the question on harshers courts encourages people to fill in their picture of the average court, the average crime, the average criminals, and perhaps the average victim and to make an overall judgement.

C'est, en tout cas, ce qui ressort du sondage C.R.O.P. (Omnibus-1980-5-3) et de notre enquête (G.R.A.C., avril 1981) où, en ce qui concerne la sévérité des peines, on obtenait des résultats très voisins qui apparaissent au tableau 6 et dont l'analyse confirme l'hypothèse qui vient d'être avancée.

Tableau 6

Distributions comparatives des opinions à l'égard de la sévérité des sentences d'un échantillon de la population canadienne (C.R.O.P., 1980; N 979) et d'un échantillon des provinces du Québec, de l'Ontario et du Manitoba (G.R.A.C., 1981; N 817)

<u>Opinions</u>	<u>Pourcentages</u>	
	C.R.O.P.	G.R.A.C.
Les sentences prononcées par la cour sont...		
trop sévères	2	4.2
juste assez sévères	18	17.5
pas assez sévères	70	72
ne sais pas	0	6.4
Total	100	100

Dans les deux cas, il était demandé aux personnes interrogées de spécifier le type de criminel auquel elles pensaient en donnant leur opinion sur la sévérité des sentences. Pour l'échantillon de C.R.O.P., 41% des personnes avaient en tête des meurtriers, 5% des violeurs et 14% des criminels violents (auteurs d'enlèvement, d'assauts physiques, de vols à main armée, des récidivistes, ...). On obtient donc 60% de répondants qui pensent à une criminalité de violence et 70% qui jugent que les tribunaux ne sont pas assez sévères. La même conclusion se dégage de nos propres données : 32.3% des enquêtés pensaient aux diverses formes d'assassinat et de meurtre, 9.7% au viol, et 22.1% à la criminalité grave, c'est-à-dire aux crimes commis par les "vrais criminels" (actes prémédités, sadiques, vols avec violence, criminalité répétée, récidivisme, ...). Ce qui donne 64.1% des personnes interviewées qui se référaient à des "gros" crimes alors que 72% d'entre elles jugeaient les cours de justice trop clémentes.

Il paraît donc évident que, dans la population, c'est le criminel violent, récidiviste, irrécupérable qui sert d'étalon pour juger de la sévérité des tribunaux et des juges. Et c'est sans doute à cause de cela que la "punitivité" du public s'exprime presque exclusivement en fonction de la peine d'emprisonnement, la seule qui semble pouvoir sécuriser la vie sociale parce qu'elle élimine le mal qui l'habite ou qui la menace : le criminel.

En effet, si on analyse les opinions des répondants à l'égard des longues sentences d'emprisonnement, on voit se confirmer cette tendance chez eux à considérer la prison comme le moyen par excellence pour assurer l'ordre public en jouant le double rôle de dissuasion envers les malfaiteurs et de protection des citoyens. Ainsi, parmi notre échantillon, on retrouve 38% d'individus qui sont tout à fait d'accord (16.8%) ou plutôt d'accord (21.1%) avec le fait qu'il serait "inhumain de garder les gens en prison vingt-cinq ans". Par contre, 58% des personnes sont plutôt (30.3%) ou tout à fait (27.6%) en désaccord avec ce point de vue.

De même, ce n'est qu'une minorité de 18.8% de personnes qui sont ou tout à fait (5.7%) ou plutôt (13.1%) d'accord "pour que la vie en prison soit plus facile". A l'inverse, plus des deux tiers (72.1%) de la population est plutôt (35.5%) ou tout à fait (36.6%) contre l'amélioration des conditions de vie des prisonniers. Cela est dû au fait, bien sûr, que la moitié des individus interrogés (50.6%) ont une image singulièrement optimiste des institutions correctionnelles puisqu'ils considèrent que, "de nos jours, les prisons sont de véritables hôtels". Mais cela démontre aussi, de la part du public, le désir d'être assuré que les peines de prison contiennent assez de désagréments et de difficultés pour décourager le crime et pour dompter les criminels.

Il s'ensuit que la notion de punitivité est directement reliée aux fonctions que la population assigne au système de justice criminelle. Et parmi ces fonctions, nous l'avons déjà vu, celles qui émergent le plus sont la "dissuasion" et la "protection". La punitivité, comme discours, semble donc beaucoup plus se focaliser sur la victimisation, c'est-à-dire sur les conséquences de l'acte (perçues comme une atteinte à la sécurité publique) que sur les criminels. Ce qui fait que, pour les enquêtés, la peine doit

servir davantage à annihiler une menace à l'ordre social qu'à atteindre des individus déviants pour les châtier, pour les amener à s'amender ou à se réhabiliter. Ces buts de la peine semblent subsidiaires à la "mise à l'écart", à la mise "hors d'état de nuire" du délinquant.

Une recherche conduite en Californie, en août 1981, par le "National Council on Crime and Delinquency" montre que, pour 78% des 1018 personnes interviewées, une des principales raisons pour envoyer les coupables en prison réside dans le fait que, "pour la justice, c'est la façon de tenir sa promesse de punir comme ils le méritent ceux qui commettent des crimes"¹. Cette perception de la prison, par la population californienne, confirme ce qui paraît se dégager de nos propres données, à savoir que le public, dans sa majorité, établit une adéquation entre "justice pénale" et "prison". Et implicitement, cette assertion populaire corrobore l'idée que le concept de "justice pénale" évoquerait aussi, pour la plupart des gens, une criminalité grave pour laquelle l'emprisonnement serait la peine par excellence. Et malgré les inconvénients qu'elle peut parfois comporter, la prison est vue, comme le dit Foucault, comme étant la "détestable solution, dont on ne saurait faire l'économie" (1975, p. 234).

1.2 Seuil de tolérance envers les crimes et les criminels

A l'heure actuelle, il semble y avoir, dans les diverses sociétés, une sorte de glissement au niveau des attentes vis-à-vis des institutions de détention. L'image de la prison semble évoquer moins, chez les gens, l'idée d'emprisonnement (privation de liberté et correction des criminels) que celle d'"enfermement" (mettre dans un lieu d'où il est impossible de sortir). En effet, si l'on revient à l'enquête californienne, on note que les personnes interrogées admettaient, à la presque unanimité (93%), que le recours aux peines d'emprisonnement répondait au besoin "d'extraire le criminel de la communauté et de protéger les citoyens contre d'autres crimes qui pourraient être commis par cet individu"². Si un nombre assez élevé de citoyens (67%) pensaient que l'incarcération était un moyen de décourager les autres de mal agir³, la proportion de ceux qui percevaient le milieu carcéral comme

-
1. It is the way the law keeps its promise that those who commit crimes will get the punishment they deserve.
 2. It removes the criminal from the community and protects citizens from further crimes that might be committed by that person.
 3. It deters other people from committing crimes because they are shown an example that crime does not pay.

un lieu de réhabilitation ou de formation professionnelle baissait à 58%¹; la proportion des Californiens qui voyaient dans l'emprisonnement une façon d'être quitte avec le criminel pour ce qu'il avait fait à la victime tombait à 50%² et celle de ceux qui entrevoyaient la prison comme une expérience sévère, apte à décourager le délinquant de récidiver, glissait à 42%³. Et pour l'ensemble des Etats-Unis, le rapport Figgie montre qu'il n'y a que 48% des gens qui pensent que les sentences de prison découragent le crime.

C'est ce qui nous conduit à appréhender l'attitude de punitivité comme étant, en quelque sorte, intercalée entre, d'une part, la perception de la dangerosité et, de l'autre, une réaction d'ostracisme. Pour la population générale, tout se passe comme si les délinquants se divisaient en deux catégories : les dangereux et ceux qui ne le sont pas, les "vrais" criminels et les autres. Tout nous laisse croire que le critère de dangerosité délimite, dans le public, le seuil de tolérance face au délinquant. Sitôt que la dangerosité perçue est vue comme une menace suffisante, la réaction vis-à-vis du déviant en est une de rejet. De là, une prédilection marquée de la population pour les peines d'emprisonnement dès que l'acte délictueux est jugé comme suffisamment menaçant. Or, ce qui est retenu comme indice de dangerosité, par notre échantillon canadien, c'est plus l'acte commis que la personnalité de son auteur.

Par exemple, pour un petit vol occasionnel, 5.4% des gens souhaiteraient une peine de prison, 52.9% une mesure de liberté surveillée et 40.6% une peine d'amende. S'il y a récidive et que quelqu'un a commis plusieurs petits vols sans violence, il y a deux fois plus de personnes qui favorisent la prison (19.5%), presque la moitié de l'échantillon (47.1%) qui privilégie la liberté surveillée et un tiers (32.2%) l'amende. Pour un vol à main armée, même s'il s'agit du premier commis par un délinquant, une très large majorité des citoyens (74.6%) voudrait que les juges aient recours à l'emprisonnement alors que 16.4% d'entre eux accepteraient une mise en liberté surveillée et seulement 6.4% une condamnation à l'amende.

-
1. It places the criminal in an environment where he can be reformed through job training, work experience, education and similar programs.
 2. It is society's way of getting even with the criminal for what has been done to victim.
 3. Prison is a harsh experience that will discourage that person from committing another crime.

Après le type de crime, il y a parmi les éléments qui, aux yeux des personnes interrogées, constituent la dangerosité d'un acte, la préméditation (élément choisi comme facteur le plus important, dont un juge doit tenir compte pour rendre sa sentence, par 27.1% des enquêtés). Viennent ensuite, par ordre d'importance, la façon dont le crime a été perpétré (facteur le plus important pour 23.6% des répondants), les motifs ou les mobiles qui l'ont déclenché (20.4%), la récidive (16%), la personnalité et le milieu social de l'accusé (8.8%), l'âge et le sexe de la victime (2.6%).

Ce qui vient d'être dit nous conduit à constater que la philosophie pénale populaire - en apparence tout au moins - pourrait se réduire à deux énoncés de base : 1) il y a des délinquants qui représentent un danger pour la vie en société, d'autre pas ; 2) il y a des délinquants qui doivent être retirés du milieu social et ceux qui peuvent y être tolérés. C'est dans cette optique, semble-t-il, que s'inscrit, pour une large part, les opinions des individus au sujet de la peine de mort.

1.3 Attitudes envers la peine capitale

La peine capitale, pour beaucoup de personnes, est une mesure d'ostracisme qui, pour les cas les plus graves, devient supplétive de la peine d'emprisonnement. Elle est, pour les unes, la façon la plus sûre d'assurer la sécurité publique et, pour les autres, le moyen le plus humain de mettre définitivement à l'écart quelqu'un de malfaisant. Le tableau 7 montre de quelle façon se distribue, dans la population, les opinions sur la peine de mort.

Tableau 7

Distribution, dans l'échantillon, des diverses opinions sur la peine de mort

<u>Fréquences en %</u>	<u>Opinions</u>
15.8	... je suis opposé(e) à la peine de mort dans toutes les circonstances;
29.9	... je suis opposé(e) à la peine de mort, excepté dans quelques cas où elle serait nécessaire;
31.4	... je suis généralement en faveur de la peine de mort, excepté dans quelques cas où elle ne serait pas nécessaire;
22.2	... je suis fortement en faveur de la peine de mort comme mesure nécessaire;
0.7	... je ne sais pas.

Dans la population, il y a 15.8% de personnes qui sont tout à fait contre le principe même de la peine capitale, qui s'y opposent idéologiquement, et 83.5% qui, à des degrés divers, l'acceptent comme recours exceptionnel ou nécessaire. Parmi ces derniers, 29.9% s'y opposent sauf quand elle s'avère nécessaire, 31.4% y sont en faveur, excepté dans quelques cas où elle n'est pas nécessaire et, enfin, 22.2% forment un noyau dur de gens qui se disent fortement en sa faveur.

Dans les cas de meurtre, la gravité de l'acte - si on la mesure par la proportion de personnes qui seraient pour l'application de la peine de mort - est jugée plus ou moins grande selon qu'interviennent ou pas les critères suivants :

- 1) l'âge du criminel : 34.1% des gens sont en faveur du recours à la peine de mort si l'auteur du meurtre est un jeune, et 53.7% si l'accusé est un adulte;
- 2) selon que l'acte est impulsif ou prémédité : 34.4% de la population se dit en faveur de la peine de mort lorsqu'une personne a tué son conjoint sous le coup de la colère, 76% lorsqu'une personne tue de façon préméditée et 79.8% lorsqu'une personne a tué plus d'une fois (dans ce dernier cas - qui rassemble le plus large consensus - la notion de récidive contient implicitement celle de préméditation);
- 3) la personnalité de l'auteur et le type de victime : pour le meurtre en général, commis par un adulte, 57.7% des répondants préconisent l'élimination du criminel. Si la victime est un policier ou un gardien de prison, c'est 70.9% de l'échantillon qui souhaiteraient la condamnation à mort du coupable. Dans ce cas-ci, la différence dans les réponses a presque toujours été attribuée exclusivement au statut de la victime.

La réponse de la population est pourtant ambiguë et il est impossible de savoir si elle vise le type de victime ou le type de criminel. En effet, la question de la peine de mort appliquée au meurtrier d'un policier ou d'un gardien fait référence à l'image d'un criminel "plus dangereux" que ce n'est le cas lorsqu'il s'agit d'un meurtre "ordinaire". Pour tuer

un agent de police ou un surveillant il faut, ou avoir commis un autre crime et être poursuivi par des policiers, ou être déjà détenu dans une institution correctionnelle. Le meurtre ici met en scène un criminel qui n'en est pas à ses premières armes ...

Les sondages sur la peine capitale ont montré, aux Etats-Unis, un net élargissement de la population en faveur de cette mesure : en 1936, 62% des Américains se disaient favorables à la peine de mort et, en 1977, la proportion atteignait 67%. Stinchcombe (1980) met en parallèle - nous l'avons déjà signalé - l'accroissement des crimes violents, la propagation de la peur dans la population et, ce qui apparaît comme une résultante de ces phénomènes, l'augmentation des attitudes punitives : sentences plus dures et peine de mort. Il note qu'il y a, parmi les personnes qui trouvent que les sentences ne sont pas assez lourdes, 24.3% de plus qui supportent la peine de mort que parmi celles qui estiment les peines adéquates. Ces dernières, à leur tour, sont 10.1% plus nombreuses à préconiser la peine de mort que les personnes qui pensent que les tribunaux, dans leurs jugements, sont trop sévères.

Or, malgré le parallélisme entre la hausse du nombre de personnes qui ont peur du crime et celle des indices de sévérité des sentences, Stinchcombe ne parvient pas à établir quelque lien que ce soit entre la peur et la punitivité. Les données récentes du rapport Figgie (1980) confirme d'ailleurs cette absence de corrélation :

"With regard to both types of fear (concrete and formless), almost equal members of the fearful and non-fearful favor the death penalty and long prison sentences. The fearless are no more likely than the fearful to believe that long prison sentences discourage crime" (p. 127).

Plus loin nous tenterons d'élucider cette ambiguïté et de répondre à la question suivante : comment se fait-il que, depuis quinze ans, il y ait de plus en plus de gens qui craignent le crime, qu'il y ait de plus en plus de gens qui exigent la peine de mort et des sentences d'emprisonnement plus longues et qu'il n'y ait pas de relation entre les personnes qui ont peur et celles qui demandent plus de sévérité dans les sanctions qu'imposent les tribunaux ?

Pour ce qui est de la peine de mort, les données du rapport Figgie montrent assez clairement que les sentiments de peur ne sont pas des facteurs qui interviennent pour déterminer ou expliquer le degré de punitivité des populations. Au contraire même, certains groupes, dont celui des hommes et celui des blancs chez qui les craintes sont beaucoup moindres, sont davantage en faveur du recours à la peine capitale : en effet, chez les Américains, on compte, d'une part, 76% des hommes contre 68% des femmes qui sont pour la peine de mort ($\gamma = .20$) et, de l'autre, 73% des blancs contre 64% des noirs ($\gamma = .22$). La même étude indique, par ailleurs, que les personnes âgées plus que les jeunes sont pour la peine de mort (76% des 60 ans et plus comparés à 67% des jeunes de 18 à 29 ans). La même relation existe entre les personnes mariées (ou l'ayant déjà été) et les célibataires: 73% des premiers contre 63% des seconds sont en faveur de la peine de mort.

Notre étude confirme l'absence de relation entre la peur et la punitivité. Ainsi, si nous considérons les personnes qui accepteraient, ne serait-ce qu'à titre exceptionnel, l'application de la peine de mort, nous obtenons les résultats suivants : 83% des femmes et 84% des hommes; 74% des jeunes âgés de 18 à 31 ans comparativement à 87% des personnes de 62 ans et plus; 81% des citadins contre 91% des ruraux. Ces derniers chiffres sont révélateurs de l'indépendance de la crainte et de la sévérité puisque les gens sont beaucoup plus nombreux, dans les villages que dans les villes, à se sentir en sécurité (respectivement 96% contre 88%), à ne pas craindre d'être volés (76% des villageois contre 57% des citadins) et à ne pas avoir peur d'être attaqués chez eux (83% contre 76%). Et pourtant, ils sont plus enclins (on en dénombre 10% de plus chez les ruraux) à favoriser le recours à la peine de mort.

Les auteurs du rapport Figgie, à la vue de leurs résultats, concluent que "le support pour la peine de mort est un sentiment dominant qui semble refléter l'éthique de ce que l'on appelait autrefois familièrement l'"establishment", lequel est défini démographiquement comme vieux, blanc, homme et marié¹. Pour interpréter nos données avec cette même logique, il nous faudrait ajouter que l'"establishment" se définit aussi comme "rural".

1. Support for the death penalty is a dominant sentiment which seems to uniformly reflect the ethos of what was once popularly called the "establishment", which is defined demographically as older, white, male and married.

Ce qui n'a pas beaucoup de sens. Toutefois, et c'est dans cette perspective que nous étudierons la punitivité, il est probable que les attitudes à l'égard des sanctions n'aient rien à voir ni avec des caractéristiques démographiques, ni avec des sentiments, ni avec des traits émotifs, mais qu'elles relèvent de représentations sociales particulières. Et à ce niveau, le lien entre l'"establishment" et la "ruralité" pourrait bien se retrouver au coeur d'une vision plus "autoritaire" et plus "conservatrice" du monde.

1.4 Echelle de punitivité/non punitivité

Pour analyser les attitudes de "punitivité/non-punitivité" de la population enquêtée, nous avons donc retenu les composantes que nous venons de parcourir de façon descriptive, à savoir :

- a) la perception des sentences prononcées par la Cour : sont-elles trop sévères : 1 , juste assez sévères : 2 ou pas assez sévères : 3 ?
- b) l'opinion à l'égard des très longues sentences "C'est inhumain de garder les gens en prison vingt-cinq ans" (tout à fait d'accord : 1; plutôt d'accord : 2; plutôt en désaccord : 3; tout à fait en désaccord : 4);
- c) l'opinion vis-à-vis des mesures à prendre pour améliorer les conditions de détention : "que la vie en prison soit plus facile" (tout à fait d'accord : 1; plutôt d'accord : 2; plutôt en désaccord : 3; tout à fait en désaccord : 4);
- d) l'opinion concernant la peine de mort : entièrement contre : 1 ; plutôt contre : 2 ; plutôt en faveur : 3 ; fortement en faveur : 4 .

A partir de ces quatre composantes, une échelle de punitivité a été élaborée. Pour chaque sujet, la pondération à chacune des questions a été cumulée. Ensuite les sujets, selon le score obtenu, ont été regroupés en 5 catégories qui les distribuent, par ordre croissant, selon leur degré de punitivité. C'est cette distribution qui apparaît au tableau 8.

Tableau 8

Distribution de la population de l'échantillon selon son degré croissant de punitivité

<u>Degré de punitivité</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentages</u>
Faible	1	85
	2	113
	3	234
	4	234
Forte	5	151
TOTAL	817	100.0

Les questions qui forment cette échelle de punitivité offrent l'avantage, en plus d'être assez intimement associées entre elles (le coefficient "alpha" est de 0.66), d'une part, d'intégrer la sévérité des gens autant en ce qui concerne les sentences que prononcent les tribunaux qu'en ce qui touche les conditions de détention et, d'autre part, de tenir compte du caractère "punitif" qu'accordent les citoyens aux longues sentences d'incarcération et à la peine de mort. Du fait que l'échelle ne se limite pas à un seul aspect de la sévérité, cela lui donne plus d'emprise sur les facteurs, nombreux et complexes, qui sont latents et sous-jacents à l'attitude de punitivité.

Ainsi structuré, l'instrument de mesure offre plus de souplesse et permet de mieux expliquer les façons dont réagissent les populations face aux criminels. Il arrive trop souvent que l'on suppose une extrême sévérité du public en disant que plus de 70% des gens trouvent que les juges sont trop cléments et qu'autant de personnes, sinon plus, sont en faveur de la peine de mort. C'est oublier de prendre en considération le fait que cette sévérité n'est le plus souvent que dirigée vers les criminels les plus dangereux; lesquels ne constituent qu'une bien faible minorité d'individus responsables d'actes particulièrement odieux. C'est donc, semble-t-il, mal interpréter la population - du moins une partie d'entre elle - que d'exiger, pour tous les délits (même de moindre gravité) des sentences plus sévères. C'est oublier aussi qu'aux yeux d'une grande part de la population, la sévérité

des sentences dévoile beaucoup plus un besoin d'être "sécurisé" qu'un instinct de "châtier" ou de "punir". Ce point est capital et devrait être à la base même de toute politique pénale. La pseudo-punitivité du public ne pourrait bien être que le reflet de l'incapacité du système pénal de prévenir le crime et de réhabiliter les délinquants.

1.5 Les facteurs liés à la punitivité dans la population

En croisant l'échelle de punitivité avec la plupart des variables de notre questionnaire ainsi qu'avec les échelles qui ont été construites, nous pouvons identifier certaines caractéristiques propres aux groupes qui, dans notre échantillon, se montrent les plus sévères et les plus punitifs envers les criminels.

Ce qu'il convient d'abord de remarquer, c'est l'absence totale de rapprochement que l'on puisse établir entre, d'un côté, la punitivité et, de l'autre, le sexe ($\gamma = .01$), la victimisation ($\gamma = -.09$), le sentiment de sécurité ($\gamma = -.02$), la peur de sortir seul le soir à cause du crime ($\gamma = -.03$), la crainte d'être volé ($\gamma = .09$) ou d'être attaqué à domicile ($\gamma = .05$). On est donc en mesure de confirmer certaines des conclusions de Stinchcombe et al (1980), à savoir que :

- premièrement, les femmes, qui sont moins victimes de crimes violents, ont plus peur mais ne sont pas plus punitives que le reste de la population ;
- deuxièmement, que les individus qui ont été victimisés n'ont pas plus tendance que les autres à favoriser des mesures plus punitives.

Nous avons déjà mentionné que le rapport Figgie (1980) établissait, lui aussi, l'absence de relation entre la peur du crime et les attitudes 1) à l'égard de la peine de mort ($\gamma = .06$ et $\gamma = .04$ selon qu'il s'agit d'une peur concrète ou d'une peur diffuse) et 2) à l'égard des longues peines d'incarcération. Malgré qu'il y ait eu, depuis 1965, une évolution ascendante, aux Etats-Unis et ailleurs, à la fois du pourcentage de personnes qui disent avoir peur du crime et de celui des gens qui voudraient que les sanctions envers les criminels soient plus rigoureuses, il n'y a pas de rapport direct entre les deux phénomènes.

Les gens sont plus punitifs ces dernières années qu'avant parce que, semble-t-il, l'augmentation de la criminalité de violence fait que la représentation qu'ils ont du délinquant correspond davantage à celle du criminel dangereux. Qu'ils aient peur ou pas, les gens ont du malfaiteur la même image, et c'est en fonction de cette image, et non en fonction de la peur, que se manifestent les attitudes de punitivité. Autrement dit, une très grande majorité des personnes interrogées (64% de notre échantillon) pensent à des meurtriers, à des violeurs et à des criminels violents lorsqu'elles estiment que les sentences ne sont pas assez sévères. Par conséquent, la punitivité de la population reflète la gravité des crimes qui lui sert de barèmes pour évaluer la sévérité des sanctions et non le fait que ces crimes graves suscitent, chez certaines personnes plus que chez d'autres, une peur du crime ou une crainte de victimisation (lesquelles sont, par exemple, plus élevées chez les femmes, chez les personnes âgées et chez les citadins). Si donc la peur relève de l'émotion, la punitivité ou la non punitivité paraissent, quant à elles, découler bien plus d'une manière d'être ou d'une façon de voir les choses. C'est du moins ce que nous tenterons de démontrer en identifiant les facteurs qui définissent les groupes d'individus les plus punitifs.

Ce qui ressort des définisseurs socio-démographiques c'est que, proportionnellement, il y a parmi les gens les plus punitifs¹ :

- 1) plus de gens à revenu très élevé (57% des personnes gagnant \$ 35,000 et plus) que de personnes à faible revenu (41% des moins de \$ 20,000) ;
- 2) un pourcentage beaucoup plus élevé de propriétaires (56% d'entre eux) que de locataires (37%) ;
- 3) respectivement 57% et 55% des membres de l'échantillon qui habitent l'Ontario et le Manitoba comparés à 32% de ceux qui vivent au Québec ;
- 4) plus de Canadiens anglais ou de ressortissants d'autres groupes ethniques (55% d'entre eux dans les deux catégories) que de Canadiens français (31%);
- 5) plus de personnes âgées (54% des gens âgés de 62 ans et plus) que de jeunes (35% des moins de 30 ans) ;

1. Les gens définis comme les plus punitifs sont ceux qui se situent aux paliers 4 et 5 de l'échelle de punitivité. Ils représentent 47.1 % de l'échantillon.

- 6) plus de ruraux (52%) que de citadins (45%) ;
 7) plus de gens ayant une basse scolarité (50%) que de personnes possédant un haut niveau d'instruction (31%).

Ces variables sont reliées entre elles de façon assez étroite. Il est d'abord intéressant de noter que la caractéristique socio-démographique qui affiche la plus forte corrélation avec la punitivité est le statut de propriétaire/locataire ($\text{gamma} = .36$). Viennent ensuite, par ordre décroissant d'association, la province ($\text{gamma} = .32$), l'ethnicité ($\text{gamma} = .29$), le revenu ($\text{gamma} = .22$), l'âge ($\text{gamma} = .17$), la scolarité ($\text{gamma} = .17$) et le lieu de résidence (rural/urbain : $\text{gamma} = .15$).

Les personnes les plus punitives sont donc des gens qui, dans de plus fortes proportions, sont des propriétaires, vivent en Ontario ou au Manitoba, sont anglophones, ont un revenu élevé, sont plutôt âgés, habitent en zones rurales et sont moins scolarisés. Les chevauchements entre ces différents facteurs sont évidents. Par exemple, pour notre échantillon, on ne dénombre que 38% de propriétaires au Québec alors qu'il y en a 55% en Ontario et 74% au Manitoba. C'est aussi, cela va de soi, au Québec que se retrouve la presque totalité des francophones (83% contre 4%, en Ontario, et 5%, au Manitoba). Par ailleurs, en ce qui a trait aux revenus, on constate qu'il y a plus de trois fois moins de personnes au Québec qui touchent des salaires de \$ 35,000 et plus (5% comparativement à 25%, en Ontario, et 26%, au Manitoba). Pour les bas revenus, les proportions dessinent une courbe inversée : 69% des Québécois, 41% des Ontariens et 37% des Manitobains gagnent moins de \$ 20,000. Enfin, notons d'abord qu'il y a 33% des jeunes de 18 à 31 ans qui sont propriétaires alors qu'il y en a 53% qui le sont parmi les personnes âgées de 62 ans et plus; et remarquons, ensuite, qu'il y a beaucoup plus de villageois qui possèdent leur logement (80%) que de citadins (45%).

Au plan de la punitivité, on revient, à peu de chose près, au même profil qui avait été esquissé pour définir les groupes qui étaient les plus insatisfaits de la police. En effet, il apparaît que les gens qui ont les attitudes les plus négatives envers les policiers sont en même temps ceux qui ont le moins tendance à être punitifs envers les criminels. C'est ce qu'illustre le tableau 9.

Tableau 9

Relations existant entre le degré de punitivité des gens et leur degré de satisfaction envers la police

Degré de punitivité	Degré de satisfaction envers la police		
	Faible %	Elevé %	Très élevé %
Faible	62	60	42
Elevé	38	40	58
(Nombre de répondants)	(118)	(362)	(337)
% de l'échantillon total	14	44	41
Gamma .23			

Ainsi, parmi les gens qui font montre d'une faible punitivité, nous comptons, d'un côté, environ les deux tiers (62%) des individus les plus insatisfaits de la police et, de l'autre, moins de la moitié (42%) de ceux qui témoignent d'un très haut niveau de satisfaction à l'égard des diverses tâches que remplissent les forces de l'ordre. La relation entre la satisfaction envers le travail de la police et la tendance à exiger des mesures plus répressives ressort donc assez clairement. Et cette tendance s'accroît lorsque l'on étudie l'interdépendance qui se noue entre la sévérité des individus envers les malfaiteurs et leur propension à accorder plus de pouvoirs aux forces policières; pouvoirs susceptibles d'accroître leur contrôle sur la vie des citoyens. C'est l'étroitesse de cette interdépendance que révèle le tableau 10.

Tableau 10

Relation entre la punitivité et l'acceptation de déléguer à la police plus de pouvoirs d'enquête (identification et interrogation des citoyens, écoute électronique, ouverture du courrier et accès aux dossiers non judiciaires)

Degré de punitivité	Degré d'acceptation d'augmenter les pouvoirs de la police	
	Faible %	Elevé %
Faible	60	46
Elevé	40	54
(Nombre de répondants)	(394)	(423)
% de l'échantillon total	48	52
Gamma .23		

Parmi les personnes qui sont les plus faiblement en faveur de l'augmentation des pouvoirs de la police, il y en a une très forte majorité (60%) qui sont en même temps parmi ceux qui sont les moins sévères dans leurs attitudes face aux sanctions à prendre envers les criminels. Et, à l'inverse, les gens les plus punitifs sont également ceux qui voudraient que la police puisse mieux contrôler, quand cela est nécessaire, la vie privée des individus : en effet 54% des gens dont le degré de punitivité est élevé sont parmi ceux qui accepteraient plus volontiers l'élargissement des pouvoirs d'enquête des corps policiers.

En résumé, les groupes sociaux qui sont les plus satisfaits de la police et les plus enclins à lui accorder plus de pouvoirs sont simultanément ceux qui se montrent les plus punitifs. Et ces groupes se définissent par quelques traits dominants : revenus élevés, propriétaires, anglophones et personnes âgées. La scolarité et la zone d'habitation (rurale/urbaine) interviennent également, mais à un moindre degré.

Or, au niveau des attitudes plus générales, force est de constater que les groupes ou les individus qui se montrent les plus punitifs sont, en même temps, ceux qui s'avèrent les moins libéraux. En effet, dans notre échantillon, les personnes qui désirent que le système pénal soit plus dur envers les délinquants sont, dans une large mesure, celles qui ont une vision du monde plus rigide, plus conservatrice, moins tolérante. Par exemple, plus les gens se montrent sévères :

- 1) plus ils sont en faveur (68% d'entre eux contre 48% des moins punitifs) d'un gouvernement plus autoritaire pour mieux assurer l'ordre public ($\text{gamma} = .31$) ;
- 2) plus ils pensent (64% contre 49%) que les femmes qui ont des enfants doivent rester à la maison pour s'en occuper ($\text{gamma} = .22$) ;
- 3) plus ils sont d'avis (à 58% comparés à 50 pour les autres) que, actuellement, les gens ne respectent plus rien ($\text{gamma} = .14$) ;
- 4) plus ils estiment (85% d'entre eux contre 72% de ceux qui ont un faible degré de punitivité) que, si ça va mal aujourd'hui, c'est parce que la famille ne joue plus le même rôle qu'autrefois ($\text{gamma} = .28$) ;

5) plus nombreux ils sont (47% contre 26%) à refuser que, dans notre société, les homosexuels soient acceptés comme tout le monde ($\gamma = .36$).

D'ailleurs, ces cinq questions qui servent à distribuer notre population selon un axe "conservateur/libéral" offrent un degré de cohésion entre elles assez élevé pour servir d'indice (le coefficient alpha est de .66). En séparant notre échantillon selon leurs degrés de punitivité et selon leurs niveaux de libéralisme nous pouvons établir, comme le montre le tableau 11, une équation directe entre les deux échelles.

Tableau 11
Relations entre la punitivité et le libéralisme

Degré de punitivité	Degré de libéralisme et d'ouverture aux changements	
	Plutôt conservateur %	Plutôt libéral %
Faible	44	66
Elevé	56	34
(Nombre de répondants)	(492)	(329)
% de l'échantillon	60	40
Gamma -.34		

D'après le tableau 11, on dénombre, parmi les gens les plus punitifs un pourcentage plus élevé de "conservateurs" (56%) alors que, pour ce même groupe d'individus, on ne compte que 34% de "libéraux". On note la distribution contraire pour les personnes qui ont un faible degré de punitivité : 44% sont de tendance conservatrice alors que 66% expriment des opinions d'orientations plus libérales. A la vue de ces données, il est clair que les personnes qui sont en faveur d'une sévérité accrue des sentences (personnes qui sont, par ailleurs, grandement "pro-police") sont du même coup moins tolérantes. En ce sens qu'elles sont davantage pour un gouvernement autoritaire (capable de garantir l'ordre public), pour le maintien des valeurs traditionnelles (telles le respect des choses, la pérennité de la famille dont la femme demeure le pivot central), et qu'elles sont beaucoup moins ouvertes face à certaines déviances (dont l'homosexualité).

Il semble donc logique de retrouver parmi les gens punitifs et conservateurs, ceux qui sont - culturellement - les plus ancrés dans le passé, dans les valeurs et les institutions ancestrales, ceux qui sont les plus en faveur du maintien de l'ordre établi et des droits acquis, à savoir les "possédants" (c'est-à-dire ceux qui sont propriétaires et ceux qui touchent de hauts revenus), les personnes âgées et les ruraux.

2. Les attitudes de la population face à la réhabilitation et à la réinsertion sociale des délinquants et des criminels

La première partie de ce chapitre se focalisait sur les attitudes des citoyens envers la sévérité des sentences. Il est évident, puisque la plupart des gens ont en tête les criminels dangereux lorsqu'ils évaluent l'adéquation des peines qu'accordent les tribunaux, qu'une majorité de répondants estiment qu'elles ne sont pas assez sévères. Étudiées sous cet angle, les données recueillies, lors de la présente enquête, surestiment la punitivité de la population. Comme les images qu'ont du crime et du criminel les personnes interrogées sont celles des délinquants les plus violents, à savoir ceux qui ont commis des meurtres, des viols, des assauts graves ou des vols avec violence, leurs attitudes face à la réhabilitation s'en trouvent passablement occultées.

A cause même du fait que les personnes qui trouvent que les sentences sont trop clémentes sont aussi celles qui sont plus nombreuses à se représenter les criminels comme des êtres incorrigibles, récidivistes et endurcis, il n'est pas étonnant de constater que c'est aussi parmi ces personnes les plus punitives que se rencontrent celles qui croient le moins en la réhabilitation des délinquants.

2.1 Relations entre les attitudes de punitivité et les attitudes à l'égard de la réhabilitation des criminels

Dans notre échantillon, c'est parmi les personnes qui se sont montrées les plus punitives que l'on retrouve le plus grand pessimisme quant à la proportion des criminels qui sont susceptibles de pouvoir être réhabilités, c'est-à-dire de pouvoir être amenés à reprendre une vie normale dans la

société. On compte, parmi les gens qui manifestent un haut degré de punitivité, 81% d'individus qui pensent qu'aucun (4%) ou que quelques-uns seulement (77%) des condamnés peuvent être réhabilités, 17% qui pensent que la plupart des criminels peuvent l'être et 2% qui estiment que tous les délinquants ont le potentiel pour pouvoir se réinsérer socialement. En comparaison, chez les personnes moins punitives, il n'y en a pas qui juge qu'aucun délinquant n'est récupérable, il y en a 35% (deux fois plus que pour l'autre groupe) qui sont d'avis que la plupart des auteurs de crimes et de délits sont aptes à changer de vie et 3% qui sont assez optimistes pour espérer que tous les malfaiteurs peuvent, en quelque sorte, trouver leur chemin de Damas. La corrélation entre les attitudes face à la sévérité des sentences et celles concernant les capacités de réhabilitation des délinquants s'avère donc très forte : $\gamma = .45$.

Les données qui viennent d'être analysées nous dévoilent les proportions des délinquants qui, selon que les individus sont plus ou moins punitifs, sont considérés comme ayant des chances d'être récupérés par la société. Une autre question, plus spécifique, portait sur les possibilités qui existent de réhabiliter un vrai criminel ("un criminel même endurci est toujours récupérable"). Cette question avait pour but de mettre en valeur à la fois le déterminisme qu'ont les gens à l'égard de la criminogénèse et à la fois le pessimisme qu'ils nourrissent face aux capacités "rédemptrices" et des individus et des institutions pénales. C'est donc dans la logique de nos attentes que 53% des individus les plus punitifs (contre 36% pour les autres) ont nié au criminel endurci toute possibilité de se réhabiliter. Là aussi la relation entre la punitivité et le pessimisme à l'égard de la réhabilitation est passablement élevée : $\gamma = .33$.

En combinant ces deux dimensions de la réhabilitation (évaluation du nombre de criminels réhabilitables et espoir qu'un criminel endurci puisse être récupéré) et en croisant les résultats obtenus avec ceux de l'échelle de punitivité, nous pouvons montrer la relation qu'entretiennent les attitudes face à la réhabilitation des criminels et les opinions concernant la sévérité des sentences. Cette relation est présentée de façon sommaire dans le tableau 12.

Tableau 12

Relation entre les attitudes face à la réhabilitation des criminels et les opinions concernant la sévérité des sentences

Confiance dans la réhabilitation	Degré de punitivité	
	Faible %	Elevé %
Faible	29	51
Moyenne	61	44
Elevé	10	5
(Nombre de répondants)	(432)	(385)
% de l'échantillon total	53	47
Gamma	-.40	

Comme le démontrent les pourcentages du tableau 12, les personnes qui ont une faible confiance dans la réhabilitation se concentrent fortement parmi celles qui sont les plus punitives (51%) alors qu'il n'y en a que 29% d'entre elles qui affichent un faible degré de punitivité. A l'autre extrémité de l'échelle, parmi les gens qui sont les plus optimistes à l'égard de la réinsertion des délinquants, il y en a proportionnellement deux fois plus qui se classent parmi les gens les moins sévères (10%) que parmi ceux qui voudraient que les instances judiciaires sévissent davantage contre les malfaiteurs.

2.2 Attitudes de la population à l'égard de l'emprisonnement comme mesure de lutte contre le crime

La prison, nous l'avons vu, est considérée par la population comme la peine par excellence. Cette conception s'inscrit dans une perception manichéenne des criminels : aux yeux des gens, il y a les "vrais" criminels (les endurcis, les violents, les irrécupérables, les auteurs de crimes graves ...) et les "petits" délinquants (les jeunes, les débutants, les occasionnels, ceux qui commettent des bêtises, des petits crimes, ...). Sur le plan des mesures correctionnelles, le même dualisme s'exprime : pour le

premier type de malfaiteurs (celui que l'on craint), il est impérieux de recourir à l'incarcération, pour les autres pas : tout dépendant de la gravité de l'acte et du danger que son auteur représente pour la sécurité communautaire.

En général, pour le public, l'utilité principale de la prison réside dans le fait, comme l'affirmaient 93% d'un échantillon californien (N.C.C.D., 1981), qu'elle retire le criminel de la communauté et qu'elle protège de la sorte les citoyens d'autres crimes que cet individu aurait pu commettre. On a mentionné également, plus haut, que peu de gens, aux Etats-Unis, croient vraiment que l'emprisonnement décourage la commission des crimes : le rapport Figgie (1980) révèle, en effet, que plus de la moitié des Américains (52%) nient tout rôle dissuasif à la prison.

Les résultats de notre sondage, tout comme ceux de l'enquête californienne et ceux de la recherche qu'a dirigée Figgie, mettent assez bien en lumière cette contradiction : à savoir que les gens désirent, dans une large proportion (72%), des sentences plus sévères (en terme d'emprisonnement) alors qu'ils ne se font aucune illusion sur les vertus thérapeutiques du milieu carcéral. Parmi les personnes que nous avons interviewées, il y en a 54% qui affirment qu'en mettant quelqu'un en prison on en fait un criminel : c'est dire que plus de la moitié de notre population partage cet avis très répandu qui veut que la prison soit "une école du crime", quelque chose qui dégrade, qui détériore. Et c'est dans la perspective de cette même perception que 34% des gens seulement pensent que la prison aide les criminels à reprendre une vie normale. Ces deux questions se recoupent et sont (en sens inverse, cela va de soi) des plus fortement corrélées (gamma $-.65$). Elles signifient que l'on ne compte, chez les citoyens interviewés, qu'une minorité (qui ne dépasse guère le tiers) qui accorde aux établissements correctionnels une certaine vocation thérapeutique.

Or, assez curieusement, ce sont les individus les plus punitifs (lesquels, nous l'avons démontré, ont le moins confiance dans la réhabilitation des délinquants) qui ont le plus de crédibilité dans la fonction curative des institutions de détention. En effet, comparées aux autres, ce sont les personnes qui sont les plus sévères (haut degré de punitivité) :

1. qui voient le moins (39% d'entre elles contre 61% pour le reste de l'échantillon) les effets criminogènes de l'emprisonnement (gamma .33), et
2. qui sont les plus nombreuses (53% contre 47%) à percevoir les prisons ou les pénitenciers comme des ressources susceptibles de ramener les délinquants vers une vie normale (gamma .21).

Ces deux questions nous permettent, en conséquence, de former un indice pouvant évaluer les attitudes de notre échantillon vis-à-vis de l'incarcération. Le tableau 13 indique qu'il y a une relation positive entre la perception de l'emprisonnement comme mesure d'aide aux condamnés et le degré de punitivité de la population.

Tableau 13
Relation entre la confiance dans le rôle rééducatif de la prison et le degré de punitivité de la population

Confiance dans le rôle rééducatif de la prison	Degré de punitivité	
	Faible %	Elevé %
Faible	29	19
Moyenne	50	48
Elevée	21	34
(Nombre de répondants)	(432)	(385)
% de l'échantillon total	53	47
Gamma .31		

On constate donc que les personnes qui désirent plus de sévérité dans les sentences que donnent les juges sont manifestement plus nombreuses (34% contre 19%) à considérer d'une manière très favorable le rôle que jouent les prisons pour aider les criminels. Et cette attitude favorable envers l'emprisonnement s'associe à un certain pessimisme à l'égard de la prévention du crime. Il y a, par exemple, chez les répondants qui sont les plus positifs envers la prison, 31% d'entre eux (contre 23% de ceux qui ont de l'incarcération une vision plus négative) qui affirment que "quoiqu'on fasse, il est impossible de se protéger contre le crime". De là, sans doute, cette

prédilection pour la manière forte. Ce sont aussi des gens qui plus que les autres (37% d'entre eux contre 20% pour ceux qui nient presque tout aspect bénéfique à l'emprisonnement) ont tendance à s'en remettre aux "experts" pour régler les problèmes de la société (gamma .23). Ils sont donc favorables aux institutions pénales, auxquelles ils font confiance (ne sont-ce pas là des lieux spécialisés où oeuvrent les experts ?). Comme ils affichent, en plus grand nombre, un haut degré de punitivité, ils démontrent aussi un conformisme ou un conservatisme un peu plus accentué que les autres membres de l'échantillon. C'est ce qu'indique le tableau 14.

Tableau 14

Relation entre le degré de confiance dans le rôle rééducatif des institutions
carcérales et le libéralisme

Confiance dans le rôle rééducatif de la prison	Degré de libéralisme et d'ouverture aux changements	
	Plutôt conservateur %	Plutôt libéral %
Faible	20	30
Moyenne	48	50
Elevée	32	20
(Nombre de répondants)	(492)	(325)
% de l'échantillon total	60	40
Gamma .19		

Les données montrent que 32% des gens de tendance conservatrice vouent une confiance élevée dans le rôle positif que jouent les institutions carcérales dans la réhabilitation du criminel. Opinion qui est, par ailleurs, beaucoup moins partagée (20%) par les individus d'orientation plus libérale. Ces derniers, et là la tendance s'inverse totalement, témoignent à 3 contre 2 pour les autres (respectivement 30 à 20%) d'une faible confiance dans l'aide que peut apporter la prison dans la réhabilitation des détenus.

2.3 Image de la prison et punitivité

Ce qui a été dit, précédemment, repose en gros sur les représentations que se font les gens tant des crimes et des criminels que des mesures répressives ou thérapeutiques qu'offre le système pénal. Nous avons vu, par exemple, que, d'une manière générale, les personnes qui jugent les sentences trop clémentes sont en majorité celles qui sont les plus préoccupées par le crime (au point de recourir davantage à divers moyens de protection personnelle) et qui se font, du criminel, l'image d'une personne violente, récidiviste et irrécupérable. Et, pour les individus les moins punitifs, nous obtenons une image en miroir à celle-ci, une vision inversée (celle de jeunes délinquants, de criminels qui en sont à leur premier délit, qui ne sont pas dangereux et qui peuvent être réhabilités).

Or, pour pouvoir analyser à fond les attitudes de "punitivité/non punitivité" de la population, il s'avère complètement erroné, et abusif, de ne limiter son objet d'étude (comme le fait bon nombre de sondages) qu'à l'évaluation qu'effectue le public de la sévérité des sentences prononcées par les tribunaux. Si la population estime que les peines sont ou trop peu ou trop sévères, il faudrait savoir en fonction de quel type de criminel (c'est ce que nous avons abordé au début de ce chapitre), et en fonction de quel genre de sentence. Il semble donc aller de soi que la punitivité que manifestent les gens ne puisse être appréciée que par rapport à l'idée qu'ils ont du châtement. Comme, par ailleurs, il se crée, chez la majorité des gens, une forte homologie entre "sentence pénale" et "emprisonnement", il apparaît impossible de se pencher sur la punitivité des citoyens sans identifier les images que suscite chez eux la prison.

Dans le public, les images que l'on se fait des institutions carcérales se polarisent autour de deux images stéréotypées : soit celle, édénique, de la prison-hôtel et celle, cauchemardesque, de l'univers concentrationnaire. Il pourrait paraître logique que la conception que les gens se font de la prison influe sur leur degré de punitivité. Par exemple, pour la population qui a fait l'objet de notre enquête, il y en a un peu plus de la moitié (58%) qui considèrent que "de nos jours, les prisons sont de véritables hôtels". Les autres (42%) nourrissent au sujet des institutions carcérales des idées sans doute plus sombres, plus pénibles.

Or, les réponses aux questions qui évaluent la sévérité des répondants montrent, hors de tout doute, que les personnes qui perçoivent les prisons comme des "hôtels" sont aussi celles qui, dans les plus fortes proportions, estiment que les sentences ne sont pas assez dures ($\gamma=.47$). En effet, parmi elles, il y en a 85% (comparés à 58% pour les autres) qui affirment que les sentences prononcées par les juges ne sont pas assez sévères. Il y a donc un rapport direct entre le degré de punitivité et le fait de penser que la vie en prison est plus ou moins pénible. Le tableau 15 illustre ce lien étroit entre punitivité et image de la prison.

Tableau 15

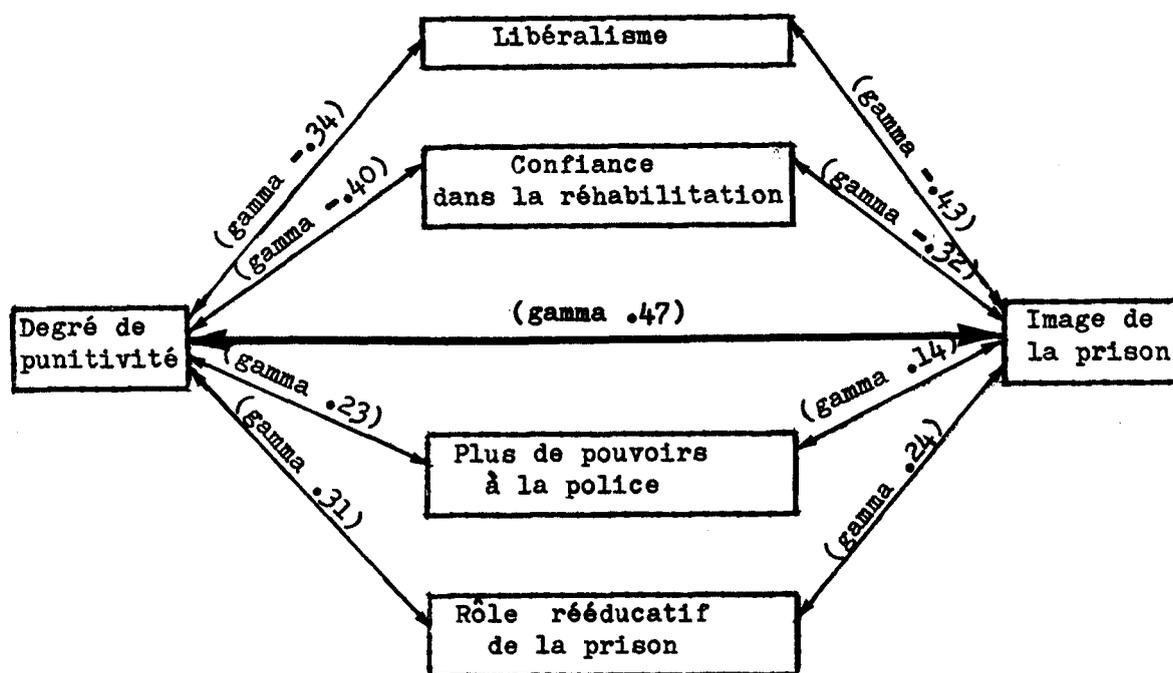
Relation entre le degré de punitivité et le fait, pour les gens, de considérer ou pas les prisons comme de "véritables hôtels"

Degré de punitivité	Les prisons sont de véritables hôtels	
	D'accord %	Pas d'accord %
Faible	40	71
Elevé	60	29
(Nombre de répondants)	(473)	(344)
% de l'échantillon total	58	42
Gamma .47		

Les résultats, résumés dans le tableau 15, montrent qu'il y a sept personnes sur dix (71%), chez les moins punitives, qui ne pensent pas que la prison soit un lieu de tout repos. Ce sont, par conséquent, chez ceux qui voient de la manière la plus négative l'incarcération que se regroupent davantage les gens les moins sévères. C'est, évidemment, le contraire pour les gens qui affichent un degré élevé de punitivité : 60% d'entre eux ont tendance à minimiser les aspects négatifs et privatifs de l'emprisonnement. On voit donc émerger une adéquation entre l'image du criminel, la punitivité et l'image de la prison. Les citoyens les plus punitifs sont ceux qui, lorsqu'ils jugent de la sévérité des sentences, ont d'abord en tête les criminels les plus dangereux et qui, ensuite, se réfèrent aux prisons comme étant de "véritables hôtels".

Cette adéquation pourrait laisser croire que c'est la représentation que l'on a de la prison qui conditionne, dans les faits, autant les sentiments punitifs qu'ont les individus que leurs désirs de voir les tribunaux agir avec beaucoup plus de sévérité. Il paraît plus évident de penser que le conditionnement se fait dans le sens inverse. Ce serait donc plutôt la "punitivité" qui, comme attitude de base, conduirait les gens à se représenter la vie en prison comme étant plus ou moins facile, comme étant plus ou moins "agréable".

Ce qui nous fait opter pour cette explication des faits, c'est que l'image de la prison, tout comme c'est le cas pour la punitivité, est, d'une part, négativement liée au libéralisme (gamma $-.43$) et à la réhabilitation (gamma $-.32$) et est, d'autre part, positivement corrélée avec la tolérance face à une plus grande délégation de pouvoirs à la police (gamma $.14$) et face au rôle rééducatif de la prison (gamma $.24$). Tous ces liens peuvent se traduire selon le schéma suivant :



Les interconnexions entre les diverses échelles d'attitudes se distribuent, dans le cas présent, dans une parfaite symétrie. Le degré de punitivité étant, comme nous l'avons souligné, associé très fortement à l'image de la prison (gamma .47), il était naturel de s'attendre à des analogies en ce qui a trait aux points d'ancrage de ces variables parmi les autres échelles qui leur sont directement associées. Toutefois, les ressemblances deviennent ici presque des similitudes, ce qui exclut tout lien de cause à effet entre la sévérité et la perception de l'emprisonnement. Autrement dit, la punitivité et l'image de la prison réagissent de la même façon : soit négativement à l'égard du libéralisme (les gamma sont respectivement de $-.34$ et $-.43$) et de la réhabilitation (gamma $-.40$ et $-.32$); soit positivement vis-à-vis des pouvoirs discrétionnaires de la police (gamma de $.23$ et gamma de $.14$) et vis-à-vis du rôle rééducatif de la prison (gamma de $.31$ et de $.24$).

Ces manières identiques de réagir signifient que les deux variables (punitivité et image de la prison) se recoupent et se chevauchent largement. Par exemple, nous constatons que les gens qui sont les plus punitifs sont, en même temps, ceux qui (dans une proportion de 60%) considèrent les prisons comme des "hôtels". Or il est assez étrange de relever qu'il y a plus de personnes parmi ces gens qui considèrent que la prison peut jouer un rôle rééducatif.

Cette apparente contradiction semble découler du fait que les individus les plus sévères veulent que les juges donnent de plus longues sentences d'emprisonnement. Il semble, d'après eux, que c'est la longueur des sentences qui cassera, par la dissuasion, les délinquants et qui parviendra à assurer la protection des citoyens. C'est pour cette raison qu'ils ne pensent pas qu'en mettant des gens en prison on en fasse des criminels (le fait de considérer les prisons comme des centres d'accueil "confortables" permet de gommer les incidences criminogènes des lieux de détention) et c'est pour cela aussi qu'ils croient, tout au contraire, que les pénitenciers aident les criminels à reprendre une vie normale (gamma $.24$ entre l'image de la prison et son rôle rééducatif). Ce rôle à leurs yeux n'a pas grand-chose à voir avec la réinsertion sociale ou avec la réhabilitation des individus.

En effet, c'est chez les personnes punitives, celles qui perçoivent les prisons comme trop douces, comme trop "bien", que se retrouvent aussi celles qui sont les moins confiantes dans la réhabilitation des délinquants. Et cela, d'après ce qui a été dit au début de ce chapitre, est cohérent avec l'appréhension qu'elles ont et du phénomène criminel (elles sont plus préoccupées par le crime que les autres) et des délinquants eux-mêmes. Elles perçoivent ces derniers comme des individus "dangereux", "endurcis", "irrecupérables" et "violents" (gamma de $-.32$ entre l'image de la prison et la confiance dans la réhabilitation). Seule l'incarcération peut, selon elles, en venir à bout, pourvu qu'elle soit suffisamment longue. Ces personnes sont également (et c'est peut-être là qu'originent leur image de la vie carcérale tout comme leurs tendances punitives) beaucoup plus conservatrices (71% d'entre elles comparées à 45% pour celles qui ne qualifient pas les prisons de "véritables hôtels"). Le gamma est ici très élevé entre l'image de la prison et de libéralisme puisqu'il se situe à $-.43$, et le tableau 16 explicite le recouplement entre ces deux variables.

Tableau 16
Relation entre le libéralisme et l'image de la prison

Degré de libéralisme et d'ouverture aux changements	Les prisons sont de véritables hôtels	
	D'accord %	Pas d'accord %
Plutôt conservateur	71	45
Plutôt libéral	29	55
(Nombre de répondants)	(473)	(344)
% de l'échantillon total	58	42
Gamma $-.43$		

L'image de la prison est donc, pour s'exprimer sous forme de pléonasmе, largement "imaginaire". Et, en cela, elle découle de la perception que chacun se fait du monde et des êtres. Le fait d'être si étroitement associée au "conservatisme/libéralisme" indique que les gens se "représentent" la prison en fonction de leur punitivité, de sorte qu'il y ait adéquation entre leurs

exigences au niveau de la sévérité des sentences et la façon dont ils évaluent l'aspect dissuasif de ces "sentences". Cela revient à dire, comme les données d'ailleurs le démontrent, que les personnes les plus punitives sont aussi celles qui ont, de la vie en prison, l'image la "moins punitive". Et c'est précisément parce qu'elles veulent des sentences plus sévères qu'elles ont tendance à concevoir la vie carcérale comme facile et peu décourageante pour les criminels. Cela d'autant plus qu'en pensant "criminels", elles se réfèrent aux individus cruels, impénitents et irrécupérables.

Il n'est donc pas étonnant de retrouver, chez les individus qui conçoivent les prisons comme des hôtels, ceux qui sont les plus opposés aux mesures alternatives à l'emprisonnement. Ils sont, en effet, dans de plus fortes proportions, à la fois contre les libérations conditionnelles et contre les maisons de transition, en fin de détention. Nous avons rassemblé, dans le tableau 17, les distributions des opinions de notre population concernant ces deux mesures, distributions qui se ventilent selon l'image que les répondants se font de la prison.

Tableau 17

Images de la prison et attitudes vis-à-vis des alternatives à l'emprisonnement

Opinions concernant les libérations conditionnelles et les maisons de transition	Les prisons sont de véritables hôtels	
	D'accord %	Pas d'accord %
<u>1) Les libérations conditionnelles</u>		
Pour, dans tous les cas	4	13
Pour, dans certains cas	80	84
Contre, dans tous les cas	16	3
Gamma .52 ; r .28		
<u>2). Les maisons de transition</u>		
Pour, dans tous les cas	15	27
Pour, dans certains cas	79	70
Contre, dans tous les cas	6	3
Gamma .34; r .21		
(Nombre de répondants)	(473)	(344)
% de l'échantillon total	58	42

Il est évident que, autant en ce qui a trait aux libérations conditionnelles qu'en ce qui touche aux maisons de transition, la majorité de l'échantillon préconise le recours à ces mesures "dans certains cas". On remarque, cependant, que chez les personnes qui se font, des institutions pénitentiaires, une conception plutôt négative, les pourcentages de celles qui seraient en faveur de ces mesures pour "tous" les délinquants sont plus élevés que chez les autres (13 et 27% sont respectivement en faveur des libérations conditionnelles et des maisons de transition pour tous les détenus contre 4 et 15% dans le reste de l'échantillon). C'est aux extrêmes des échelles que se modulent les opinions. Les individus qui conçoivent les prisons comme des hôtels sont cinq fois plus nombreux (16% contre 3%) à être contre les libérations conditionnelles "dans tous les cas" et sont deux fois plus nombreux (6% contre 3%) à être aussi tout à fait opposés aux maisons de transition. Et, là encore, cela vient confirmer le fait que les gens les plus conservateurs ont tendance à percevoir la criminalité en fonction des "criminels violents" et, de là, à exiger, à la fois, davantage de mesures répressives et, à la fois, un filtrage plus étroit au plan de l'utilisation des mesures alternatives aux peines d'incarcération.

2.4 Conceptions de la vie carcérale et degré de punitivité

Nous avons vu, plus haut, que la plupart des citoyens semblaient attendre des tribunaux des sanctions qui soient de nature à les "sécuriser", eux, plutôt qu'à exiger des peines uniquement conçues pour "châtier" ou "punir" les criminels. Dans cette optique, nous pouvions affirmer que la punitivité paraissait s'intercaler entre la perception de la dangerosité des criminels et la nécessité d'ostraciser les plus menaçants d'entre eux. Comme, d'autre part, les gens se font peu d'illusions sur le potentiel thérapeutique des institutions correctionnelles, il semble juste de prétendre que - pour l'ensemble de la population - le concept-clef qui sous-tend la philosophie pénale est celui de la "dissuasion".

C'est ce que l'on peut déduire du fait que près de six personnes sur dix, parmi les interviewées (56%), estiment que les objectifs premiers de la justice criminelle sont de décourager les gens de commettre des crimes et de protéger les citoyens contre toute atteinte à leur personne ou à leurs biens.

Il faut toutefois relever que, pour 21% des répondants, la finalité des sentences est, avant tout, ou bien de "punir ceux qui commettent des crimes" (19.1%), ou bien de "permettre à la société de se venger" des malfaiteurs. Ces répondants se retrouvent parmi les gens les plus punitifs et, par le fait même, parmi ceux qui voudraient que la vie carcérale soit la plus dure possible afin d'obliger les "durs" et les "irréductibles" à courber l'échine et à s'amender.

Ainsi, nous retrouvons des corrélations très fortes entre le degré de punitivité et les conditions que préconisent les gens pour la vie carcérale. Plus les gens sont punitifs :

- plus ils s'opposent à ce que les prisonniers qui ont de petites sentences puissent travailler dans des compagnies à l'extérieur de la prison (30% des gens punitifs contre 13% chez les moins punitifs : $\gamma = .44$ et $r = .38$) ;
- plus ils sont défavorables à ce que les prisonniers soient payés au même salaire qu'à l'extérieur et paient une pension (44% des punitifs par rapport à 26% des non punitifs : $\gamma = .29$ et $r = .28$) ;
- plus ils exigent, pour les prisonniers, un travail obligatoire, sans salaire, dans les ateliers de la prison (52% d'entre eux contre 28% des moins punitifs : $\gamma = .42$ et $r = .38$) ;
- plus ils s'objectent à ce que les prisonniers (ères) puissent avoir des relations sexuelles avec leur mari ou leur femme en prison (55% des personnes punitives contre 23% chez les autres : $\gamma = .52$ et $r = .47$) ;
- plus ils se dressent contre l'octroi du droit de vote aux prisonniers (64% contre 35% : $\gamma = .51$ et $r = .48$) ;
- plus ils s'opposent à ce que les prisonniers aient des sorties fréquentes dans leur famille (77% d'entre eux contre 37% des personnes moins punitives : $\gamma = .64$ et $r = .58$) ;
- enfin, plus ils sont enclins à demander qu'il y ait plus de gardiens dans les prisons (75% contre 57% : $\gamma = .23$ et $r = .22$).

La relation entre la punitivité et la finalité de la détention ne fait aucun doute. Les personnes qui, dans notre échantillon, font montre d'un degré élevé de punitivité sont en même temps, premièrement, celles qui désirent

que les juges donnent un plus grand nombre de sentences d'emprisonnement et, deuxièmement, celles qui aimeraient que ces sentences soient plus sévères, c'est-à-dire plus longues et plus dures. De là, une conception plus répressive de la vie "intra muros". Ce qui est demandé, par les personnes qui exigent plus de sévérité de la part des tribunaux (et qui sont simultanément ceux qui s'"imaginent" que les prisons sont des hôtels : il y a 74% des individus punitifs qui se font des prisons cette image d'auberge, ou de centre d'hébergement) c'est que les maisons de détention "dissuadent" les criminels et empêchent la récidive.

Pour parvenir à cette fin, on ne souhaite pas que les détenus aient ce que l'on considère être des privilèges (salaire, droit de vote, relations sexuelles avec le conjoint, sorties dans les familles) mais, au contraire, on voudrait que les prisonniers soient astreints à une vie plus disciplinée, plus ascétique et plus laborieuse. Ce qui ressort des réponses aux questions qui touchent la vie des condamnés, c'est que les personnes punitives nourrissent une certaine nostalgie à l'égard des anciennes maisons de "correction". Elles semblent désirer que toutes les activités carcérales soient axées sur le "travail", celui-ci étant perçu (et c'est ce qui découlait clairement des entrevues en profondeur effectuées lors de l'étape qualitative de la recherche) comme une occupation "rédemptrice", "formatrice" et "thérapeutique".

3. Conclusion

L'analyse des attitudes du public face aux mesures pénales et correctionnelles nous a permis de mettre en évidence certaines données fondamentales que l'on peut résumer de la manière suivante :

- le degré de punitivité, chez les individus, ne dépend ni du sexe, ni de la peur du crime, ni de la crainte de victimisation, ni même de la victimisation réelle ;
- le degré de punitivité semble relié, plutôt, au statut socio-économique (revenu, province, propriétaire) dans la mesure où ces facteurs sont directement associés à une idéologie, ou à une vision du monde : ainsi nous avons pu établir un lien entre le positionnement des répondants sur une échelle de "conservatisme/libéralisme" et la punitivité ;

- le degré de punitivité conditionne l'image que les gens ont des institutions carcérales et l'image qu'ils ont des criminels : plus ils sont punitifs, plus ils ont tendance à se donner "le criminel violent" comme point de référence pour justifier le laxisme des prisons et pour exiger des sentences plus répressives.

Enfin, il semblerait que la punitivité soit une attitude de base (peut-être dérivée de l'autoritarisme, de l'anomie et d'une certaine intolérance... bref, dérivée de la façon de voir et d'appréhender les choses et les êtres) qui s'enracine dans la personnalité des individus. A ce titre, elle ne pourrait être expliquée par la perception du phénomène criminel ou par les représentations que les gens se font du système de justice pénale. Elle semblerait, au contraire, s'imposer comme un élément modulateur important qui joue lui-même un rôle actif fondamental, d'une part, dans les images que les gens se font du crime, du criminel et de la criminalité et, d'autre part, dans les perceptions qu'ils ont du système pénal et des façons dont celui-ci réagit face au crime et au criminel. C'est selon cette perspective que va porter maintenant notre analyse.

chapitre III

LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS LA JUSTICE PENALE

Introduction

La criminalité est une réalité quotidienne qui, consciemment ou pas, de façon directe ou indirecte, influence à différents degrés la vie de chacun, que ce soit par la victimisation; que ce soit par un sentiment de peur, sentiment plus ou moins vague, plus ou moins permanent aussi; que ce soit par des comportements d'évitement, par le recours à des moyens de prévention et de protection, le phénomène criminel s'impose comme une des composantes majeures de la qualité de vie et de l'environnement. Le crime constitue ainsi une préoccupation pour la plupart des gens. Au niveau de notre échantillon, par exemple, 49% des personnes se préoccupent beaucoup de la criminalité; 34% s'en inquiètent assez; 13%, un peu et 4% disent ne pas s'en soucier du tout. Pour 83% des répondants, la criminalité est donc une source d'inquiétude assez grande.

Malgré que le crime soit omniprésent, qu'il empêche, par crainte, une proportion importante de gens (41%) de faire certaines activités (comme sortir le soir, comme fréquenter certains endroits ...), on compte quand même 90% des répondants qui se sentent ou très (30%) ou assez (60%) en sécurité dans leur quartier. Nous avons vu aussi que, même si la police reste bien souvent impuissante à lutter contre le phénomène criminel, la population dans une très large majorité non seulement s'en dit très satisfaite (86%) mais lui témoigne beaucoup de respect (89%). Il semble donc que les citoyens comprennent le travail du policier, ses risques et ses limites. Le développement de la criminalité et son évolution rapide, surtout ces dernières années, paraissent avoir développé dans la population un certain fatalisme : 48% des individus qui forment notre échantillon pensent, en effet, qu'il est impossible de se protéger contre le crime.

C'est à partir de telles attitudes que la population évalue le travail et l'efficacité des agences du système pénal. Et, à ce niveau, si les forces policières obtiennent la sympathie, la compréhension et le soutien du public, il en va tout autrement des tribunaux. Le rapport Figgie (1980) exhibe avec passablement de contrastes la différence énorme entre la confiance qu'ont les Américains envers la police et celle qu'ils manifestent envers les

tribunaux. S'ils sont confiants, à 84%, dans leurs corps policiers, huit Américains sur dix jugent que le système judiciaire est inefficace pour réhabiliter les criminels ou pour les aider à reprendre une vie normale dans la société. De plus, il y a plus de la moitié d'entre eux qui estiment que les sentences de prison que donnent les tribunaux n'ont aucune portée dissuasive. En revanche, la vaste majorité des répondants favorisent des mesures plus sévères et plus punitives. En gros, neuf personnes sur dix souhaitent des sentences d'emprisonnement fixes ("mandatory prison sentences"), 86% désirent que ce soient de longues sentences, 66% sont en faveur de la peine de mort pour ceux qui sont accusés de meurtre et, finalement, 45% seraient d'accord pour que l'on stérilise les criminels d'habitude et ceux qui ne sont pas sains d'esprit.

En fait, la population reproche aux juges et aux tribunaux d'être trop doux et trop indulgents pour les malfaiteurs. Et les gens voient mal le lien qui existe entre le travail que mènent les policiers et celui qu'accomplissent les cours de justice. Non seulement les tâches des uns et des autres ne semblent pas complémentaires mais elles apparaissent même, à certains égards, comme contradictoires. Ne trouve-t-on pas, parmi notre population, près de six personnes sur dix (57%) qui avouent que, à leur avis, "les décisions des juges empêchent la police d'être efficace" ? Une telle dysfonction, perçue par plus de la moitié de la population, ne peut que miner la confiance qu'a cette dernière en la justice pénale.

En outre, cette dysfonction n'est pas la seule source qui nourrisse la méfiance du public vis-à-vis des tribunaux. Ceux-ci, d'abord, semblent, au quidam, appartenir à un univers abstrait, intellectuel, compliqué, légaliste et sophistiqué; ensuite, ils apparaissent comme une arène où s'affrontent juges et avocats, et où "la raison du plus fort est toujours la meilleure". N'est-il pas surprenant de constater que 75% des personnes interrogées trouvent que "la justice est tellement compliquée qu'on n'y comprend rien" et que presque autant (74%) sont certains qu'"un coupable peut toujours s'en sortir s'il a un bon avocat". Et la protection du public dans tout cela ? Et la justice ?

Dans le présent chapitre, c'est précisément les attitudes de la population vis-à-vis de "la justice de la justice" qui seront abordées à travers deux filtres :

1. la perception de l'équité de la justice pénale, et
2. les opinions concernant la discrimination du système de justice criminelle.

Nous tenterons de montrer la trame des liens qui se tissent entre ces attitudes et les autres axes qui composent la charpente de notre enquête.

1. La perception de l'équité de la justice pénale

Parmi les perceptions que chacun se fait de la justice pénale, celle qui se rapporte à l'équité même de la justice semble fondamentale pour expliquer les attitudes du public envers les politiques criminelles. Les données recueillies au cours de l'enquête pilote nous ont amenés à différencier deux notions qui peuvent paraître se chevaucher, à savoir celle de l'"équité" de la justice et celle, qui sera traitée plus en détails subséquentement, de la "discrimination" du système pénal.

Ces deux notions, malgré des airs de parenté, font appel à des réalités distinctes qu'il importe de ne pas confondre. Dans le premier cas, celui de l'équité, ce qui constitue l'objet de la perception et du jugement c'est l'administration de la justice. Ce que l'on cherche à analyser, à ce niveau, ce sont les attitudes de la population face à la qualité de la justice qui est rendue dans les prétoires, qui est administrée par les tribunaux. En d'autres termes, les décisions que rendent les juges sont-elles perçues comme justes et équitables ? Dans le deuxième cas, celui de la discrimination, l'objet d'étude se circonscrit au fonctionnement du système pénal lequel, par l'intervention de ses agences, semble s'attaquer davantage à la criminalité des pauvres qu'à celle des riches. C'est de cette activité sélective et différentielle des mécanismes de la justice dont il sera question plus loin.

Parmi les questions qui portaient sur les opinions que se font les Canadiens de la justice, il y en a trois qui se sont avérées être de très bons indicateurs pour mesurer, dans la population, le degré d'équité que l'on accorde aux décisions prises par les tribunaux.

A travers ces questions, ce qui est affirmé c'est que la justice, telle qu'elle est rendue, peut être "injuste" pour, entre autres, trois raisons différentes. En effet, elle peut être injuste :

1. parce qu'elle accorde la primauté de la qualité de la défense sur la culpabilité de l'accusé ("Un coupable peut toujours s'en sortir s'il a un bon avocat") ;
2. parce qu'elle donne plus de poids à l'action policière qu'à la vérification des faits; en somme, être arrêté et accusé (stigmatisé) préjuge déjà de la culpabilité ("Quand on a affaire à la cour, on a l'impression que tout est jugé d'avance") ;
3. parce qu'elle privilégie les droits de l'accusé à ceux de la victime ("La cour traite mieux les accusés que les victimes").

Cette attitude de la population vis-à-vis de l'équité de la justice est d'autant plus importante qu'elle donne une vision très critique du système de justice canadien. C'est ce que nous révèlent les données du tableau 18.

En dichotomisant les réponses, on constate que 74% des personnes interrogées sont tout à fait d'accord (49%) avec l'influence prépondérante que peut jouer l'avocat sur l'issue du procès; que 35%, donc une minorité, sont tout à fait (11%) ou plutôt (25%) d'accord avec le fait que, devant les tribunaux, tout serait joué d'avance, que les dés seraient en quelque sorte pipés; enfin, 43% de l'échantillon sont d'accord, les uns beaucoup (10%), les autres moins (33%), pour dire que les accusés, en cour, sont mieux traités que les victimes.

Tableau 18

Opinions de la population envers l'équité du système de justice au Canada

Distribution des réponses en pourcentages					
Opinion	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	N.S.P.
1. Un coupable peut toujours s'en tirer s'il a un bon avocat	25.2	48.6	17.3	7.2	1.7
2. Quand on a affaire à la cour, on a l'impression que tout est jugé d'avance	10.8	24.6	39.5	15.8	9.3
3. La cour traite mieux les accusés que les victimes	9.7	32.7	34.1	15.0	8.6

Selon les réponses cumulées à ces trois questions (dont le coefficient alpha est de .62), les répondants ont été regroupés en quatre catégories selon leur degré croissant de scepticisme à l'égard de l'équité de la justice pénale. La distribution de notre échantillon, selon cette nouvelle variable composite, apparaît au tableau 19.

Tableau 19

Distribution de l'échantillon en fonction des degrés selon lesquels les gens doutent ou ne doutent pas de l'équité de la justice pénale

Degré de scepticisme à l'égard de la justice pénale		Nombre de personnes	%
Faible	1	97	11.9
	2	250	30.6
	3	320	39.2
Elevé	4	150	18.4
	Total	817	100.0

En croisant cette échelle de scepticisme avec la plupart des variables du questionnaire, nous nous apercevons que les personnes qui doutent le plus de l'équité de la justice¹ sont :

- les individus les plus pauvres (68% de ceux qui gagnent moins de \$ 10 000 comparés à 50% des plus riches, ceux qui touchent \$ 35 000 et plus) ;
- les personnes âgées (64% des gens de 61 ans et plus pour 54% des jeunes de 30 ans et moins) ;
- les gens peu instruits (67% d'entre eux contre 50% de ceux qui ont un haut niveau de scolarité) ;
- les Canadiens français (67%) davantage que les autres groupes ethniques (53%) ;
- les ruraux (64%) plutôt que les citadins (56%).

A la vue de ces quelques caractéristiques socio-démographiques, la tentation est grande d'établir une certaine parenté entre le scepticisme à l'égard de la justice pénale et l'appartenance sociale. Les personnes qui sont les plus portées à considérer les tribunaux comme des institutions influençables (dans le sens où il pourrait être possible de profiter du fait que Thémis ait les yeux bandés pour tripatouiller sa balance) sont celles qui, par le revenu, par l'instruction, par le langage et par le lieu d'habitation, sont culturellement les plus éloignées du monde de la cour. Ce monde où l'expert (l'avocat) est indispensable, où le langage est recherché, où le vocabulaire se complait dans un hermétisme quelques fois spécieux et où les procédures, avec leur décorum archaïque, sont souvent inutilement intimidantes.

Pour appuyer quelque peu ces remarques hypothétiques, retenons qu'il y a 65% des gens les plus sceptiques (contre 35% pour les autres) qui trouvent que la justice est compliquée au point de n'y rien comprendre ($\gamma = .46$); qu'il y a chez eux 66% d'individus qui pensent que la justice favorise plus les riches que les pauvres (soit deux fois plus que chez ceux qui croient davantage dans l'équité de la justice : $\gamma = .49$) et qu'ils sont 63% à penser que, par leurs décisions, les juges empêchent la police d'être efficace ($\gamma = .28$).

1. Il s'agit des catégories 3 et 4 de l'échelle. Ce qui représente 58% de l'échantillon.

Quoi qu'il en soit, le scepticisme à l'égard de l'équité de la justice indique une certaine méfiance vis-à-vis des tribunaux. Tout d'ailleurs comme peut l'être le fait de percevoir le système pénal comme discriminatoire. C'est donc cet aspect qui sera maintenant abordé avant de revenir, ensuite, sur la notion plus large de confiance en la justice.

2. Opinion sur la discrimination du système pénal

Ce que nous entendons par "discrimination" du système pénal, c'est le fait que sa clientèle soit, pourrait-on dire, "recrutée" de préférence dans les classes sociales les plus défavorisées. C'est là la réalité que projettent les statistiques criminelles qui démontrent, en premier lieu, que les crimes commis et connus se résument, pour la majorité, aux vols (sous ses modalités les plus frustes) et, en deuxième lieu, que les caractéristiques des accusés, et encore davantage celles des détenus, tracent des profils socio-démographiques qui se superposent de façon troublante à ceux des groupes les moins bien nantis.

Cette homologie apparente entre pauvreté et criminalité soulève à la fois la question de la reportabilité différentielle des actes criminels aux agences pénales et celui de leur absorption sélective par les diverses instances du système pénal. D'une part, la criminalité classique, celle qui provient des milieux dits "criminogènes" est plus visible (il s'agit d'atteintes directes à la propriété privée et non d'astuces frauduleuses difficilement détectables; astuces qui sont l'apanage de la criminalité économique, celle des cols blancs qui semble se camoufler assez aisément dans les strates sociales les plus huppées). D'autre part, les services de détection (les corps policiers) sont mieux équipés pour lutter contre cette criminalité classique.

Comme les patrouilles de police se concentrent dans les quartiers marginaux et dans les zones chaudes que hante le monde interlope, il est évident que les crimes et les criminels débusqués sont ceux que l'on cherche. Il ne s'agit pas là d'une banale tautologie mais d'une relation entre les orientations spécifiques de politiques criminelles et leurs effets. Une

modification dans les pratiques de la police, par exemple, pourrait entraîner un changement important au niveau de la nature de la criminalité enregistrée et à celui des traits des criminels arrêtés. On peut supposer, sans trop se tromper, que si la majorité des policiers étaient des comptables et consacraient la plus grande partie de leur temps à vérifier les livres de comptes des entreprises, des commerces et des professionnels, l'image du phénomène criminel serait quelque peu différente.

On ne peut donc, en conséquence, ignorer le problème que soulève cette propension gênante de l'appareil à s'attaquer de préférence à la criminalité des pauvres plutôt qu'à celle des riches (plus insidieuse mais - et cela a été démontré - beaucoup plus onéreuse économiquement pour la collectivité). C'est cette dimension discriminante des rouages de la justice qui a été abordée dans les trois questions qui figurent dans le tableau 20.

Tableau 20

Opinions de la population face aux pratiques discriminatoires du système pénal

Opinion	Distribution des réponses en pourcentages				N.S.P.
	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	
1. Les policiers s'attaquent trop à la criminalité des pauvres et pas assez à celle des riches	19.9	26.3	29.1	17.3	7.4
2. Les policiers traitent mal les gens qui appartiennent à des minorités	10.4	26.7	31.2	23.0	8.7
3. La justice actuelle favorise plus les riches que les pauvres	28.1	38.5	20.8	9.2	3.4

Les réponses aux questions qui ont trait, dans le questionnaire, à une justice discriminatoire montrent que cet aspect du fonctionnement du système pénal est perçu par une partie non négligeable de la population. En effet, 46.2% de l'échantillon sont d'accord avec l'opinion qui veut que la police s'attaque trop à la criminalité des pauvres et pas assez à celle des riches; 37.1% trouvent que les policiers traitent mal les gens qui appartiennent à des minorités et 66.6% sont d'avis que la justice actuelle favorise plus les riches que les pauvres.

Les réponses à cette dernière question ressemblent étonnamment à celles obtenues en France par un sondage IFOP de mars 1977. Face à l'affirmation : "La justice française ne défend pas aussi bien les pauvres que les riches", 66% des Français étaient d'accord, 26%, pas d'accord et 8%, sans opinion. En février de la même année, 71% des citoyens français qui furent interrogés, lors d'un sondage de la SOFRES, étaient d'accord pour dire que "la justice n'est pas la même pour les personnes de ressources modestes et pour les autres" (Peyrefitte, 1981).

Les trois questions, posées lors de notre enquête, que nous venons d'examiner, touchent les inégalités que le système de justice peut, selon certaines personnes, introduire en se fondant sur des facteurs qui sont liés aux caractéristiques sociales des justiciables (ethnie, milieu, revenu) qui n'ont rien à voir avec l'acte criminel, ou la personnalité de son auteur; lesquels doivent être au centre du processus judiciaire. Comme les trois questions sont intercorréllées ($\alpha = .66$), nous les avons fondues en une seule variable qui nous permet de distribuer notre échantillon selon la perception du degré de discrimination du système pénal. Nous retrouvons, au point 4 du tableau 21, les personnes qui, pour les trois propositions, perçoivent le plus un élément de discrimination. Les individus qui sont regroupés au point 1 de l'échelle sont ceux qui ont de la justice l'image la plus égalitaire.

Tableau 21

Distribution de la population selon le degré de discrimination qu'elle
attribue au fonctionnement du système pénal

Degré de la discrimination de la justice		Nombre d'individus	%
Faible	1	133	16
	2	291	36
	3	224	27
Elevé	4	169	21
Total		817	100

Comparé au profil des répondants qui mettent le plus en doute l'équité de la justice, nous retrouvons, parmi les gens qui perçoivent un haut degré de discrimination (les catégories 3 et 4 de l'échelle; soit 48% de l'échantillon) des points communs et deux différences principales qu'il importe de souligner. Parmi les points communs, on relève que ce sont, ici aussi, les gens les plus pauvres (51% des revenus de \$ 20,000 et moins contre 47% des revenus de \$ 35,000 et plus) qui ont de l'administration de la justice la perception la plus négative; ce sont également les Canadiens français (57% d'entre eux) plus que les Canadiens anglais (44%) ou que les autres groupes ethniques (43%). Cela n'a rien pour surprendre car l'ethnicité et le revenu sont étroitement associés ($\gamma = .28$). La population canadienne française est presque exclusivement québécoise et bénéficie de ressources financières moins élevées que celles des populations comparées de l'Ontario et du Manitoba.

Par contre, toujours en nous référant aux traits distinctifs des gens qui voyaient le plus certaines injustices au niveau des tribunaux, on constate qu'il n'y a aucune différence qui s'établit entre les ruraux et les citadins : dans les deux groupes, 48% des membres évaluent la justice comme étant assez discriminatoire. Par ailleurs, il se produit un double renversement : ce sont (a) les jeunes plus que les vieux (respectivement 60% des moins de 30 ans et 38% des 61 ans et plus) et (b) les personnes ayant une éducation poussée (53%) plus que celles qui sont peu instruites (46%) qui ont le plus tendance à accuser le système pénal de discrimination.

Il est évident que les deux variables "âge" et "instruction" se recoupent largement ($\gamma = .42$) ; c'est donc dire que la scolarité des jeunes est plus importante que celle des personnes âgées. Si les jeunes sont plus sensibles à la discrimination des agences pénales que les gens du troisième âge, c'est sans doute parce que certains d'entre eux peuvent s'identifier eux-mêmes (du moins en tant que groupe) comme des victimes, du moins potentielles, de cette discrimination (notamment de la part de la police). Il ressort d'ailleurs de nos données qu'il y a beaucoup plus de jeunes insatisfaits de la police (24%) que de personnes âgées (9%).

Si l'on compare, maintenant, les deux échelles, celle de l'équité et celle de la discrimination de la justice, elles semblent - bien que distinctes - s'apparenter d'une manière assez étroite ($\gamma = .42$) comme le montre le tableau 22.

Tableau 22
Relations entre la perception de l'équité et celle de la discrimination qu'ont
les gens de la justice pénale

Degré de discrimination attribué à la justice	Degré d'inéquité attribué à la justice pénale	
	Faible %	Elevé %
Faible	67	41
Elevé	33	59
(Nombre de répondants)	(347)	(470)
% de l'échantillon	42	58
Gamma = .42		

Le tableau 22 témoigne des liens directs qui relient les perceptions de l'administration de la justice en ce qui a trait à l'équité et à la discrimination. On voit, en effet, que 67% des personnes qui estiment la justice équitable la jugent en même temps peu discriminatoire. A l'opposé, 59% de celles qui attribuent aux tribunaux un haut degré d'inéquité octroient, du même coup, aux agences pénales un potentiel élevé de discrimination. Bien qu'elles se chevauchent en grande partie, les deux échelles apparaissent en même temps comme complémentaires.

En évoquant l'équité de la justice, les personnes enquêtées se situent à un niveau d'attitudes plus fondamentales que lorsqu'elles abordent la discrimination du système pénal. On constate, de fait, qu'il y a des recouplements entre, d'un côté, le scepticisme vis-à-vis de l'équité des jugements et, de l'autre, le libéralisme et l'anomie dont font montre les individus. D'une part, plus ceux-ci sont libéraux (ouverts aux changements, tolérants, moins "passéistes" et moins autoritaires) plus ils ont confiance en la justice et plus ils la considèrent comme équitable ($\gamma = .30$). D'autre part (et c'est ce que nous appelons l'anomie), plus les gens ont peur du changement, plus ils ont tendance à laisser les experts régler les problèmes sociaux, plus ils se sentent égarés face à la multiplicité des valeurs, plus ils ont de l'homme une image rigide et déterministe, plus ces gens-là (anomiques et aliénés) doutent de la justice ($\gamma = .27$). Or, au niveau de ces éléments de la vision du monde, qui déteignent sur la perception de la "justice" de la justice, il n'y a aucun pont, ni même aucun ponceau ou aucune passerelle. En effet, il n'y a aucune jonction entre ces éléments, à savoir le libéralisme et l'anomie, et la discrimination perçue du système pénal (les γ sont respectivement de .06 et de -.01).

Ces indications révèlent donc à nos yeux, en ce qui concerne l'appréhension de la justice, une différence de niveau. Comme nous l'avons dit plus haut, l'équité des jugements fait beaucoup plus référence à la représentation que l'on se fait de la Justice, avec un grand "J", alors que la discrimination fait davantage appel au fonctionnement des institutions. A l'appui de cette assertion, nous pouvons avancer les données suivantes : plus les personnes considèrent les agences du système de justice criminelle comme discriminatoire (a) moins elles croient au rôle rééducatif de la prison ($\gamma = -.30$) et (b) moins elles sont punitives ($\gamma = -.24$). Ce qui confirme l'hypothèse de Stinchcombe et al :

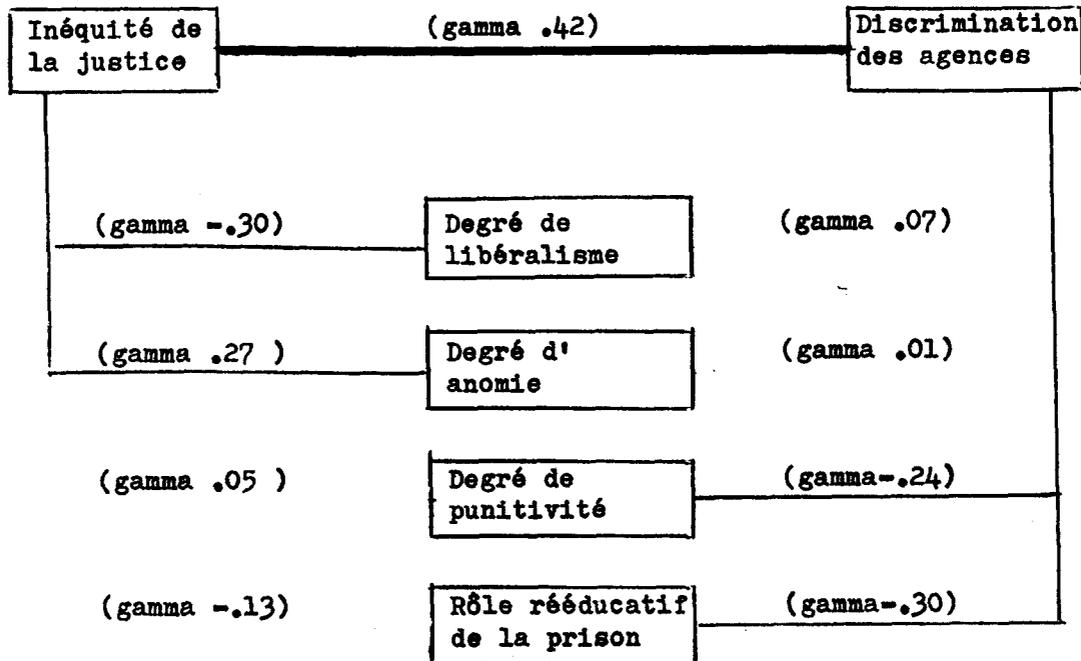
We suspect that people who believe that the criminal justice system is biased are likely to be less punitive than those who believe it is fair (1980, p.77).

On retrouve, mais à un degré moindre, cette relation négative entre le scepticisme face à la justice et le rôle rééducatif de la prison ($\gamma = -.13$)

alors qu'il n'y a aucun lien entre le scepticisme et la punitivité (gamma = .05).

Les résultats de cette analyse peuvent se résumer selon le schéma suivant, lequel indique la nature des liens entre les diverses échelles évoquées au cours du chapitre :

Complémentarité des échelles d'inéquité et de discrimination de la justice pénale



Les deux échelles, à des paliers différents, illustrent respectivement:

1. pour ce qui est de l'équité des sentences, les attitudes qu'ont les gens à l'égard des décisions judiciaires ;
2. pour ce qui est de la discrimination, la perception de pratiques qui font que les agences s'acharnent de préférence contre les criminels les moins bien nantis.

Comme l'indique le schéma, il semble que la vision du monde (libéralisme et anomie) intervient beaucoup plus directement chez les individus lorsqu'ils ont à évaluer l'équité de la justice que lors de l'appréciation des mesures discriminatoires du système pénal. A ce niveau, ce sont - selon toute apparence - beaucoup plus les attitudes de punitivité qui paraissent devenir opérantes. Mais qu'il s'agisse de l'équité de la justice ou de la discrimination des agences, il est indubitable que, dans l'un et l'autre cas, chacune des échelles indique la "confiance/méfiance" qu'ont les citoyens dans leur système de justice criminelle.

3. La confiance/méfiance de la population dans le système pénal

Pour pousser un peu plus loin l'analyse des attitudes du public face à la justice pénale, il nous a paru opportun de réunir ensemble les éléments qui, pour les citoyens, peuvent jeter un certain discrédit sur l'administration de la justice. Ces éléments sont formés autant des questions qui traitent de l'équité des tribunaux (primauté accordée à la performance de l'avocat par rapport à la culpabilité de l'accusé; prépondérance du fait d'être accusé sur le déroulement même du procès; comportement de la cour qui privilégie davantage l'accusé que la victime) que de celles qui abordent la discrimination des agences (actions policières orientées plus spécifiquement contre la criminalité des pauvres; préjugés défavorables des policiers envers les minorités; justice qui favorise les biens nantis).

Ces questions sont complémentaires et apparentées puisque le coefficient de cohésion alpha est, pour les six, de .69. L'échelle de confiance/méfiance qui a été élaborée à partir de ces questions (tableau 23) a été divisée en quatre catégories, selon lesquelles se distribue notre échantillon.

Tableau 23

Distribution de la population selon les degrés de confiance/méfiance en la justice pénale

Attitude de confiance/méfiance envers la justice pénale		Nombre de personnes	%
Confiante	1	174	21.3
	2	243	29.7
	3	252	30.8
Méfiant	4	148	18.1
Total		817	99.9

La population se partage d'une manière assez équilibrée entre les gens qui ont plutôt confiance en la justice (échelons 1 et 2 : 51% de l'échantillon) et ceux qui sont plutôt méfiants (échelons 3 et 4 qui forment 49% des personnes interrogées). Cette division correspond à la réalité : si on se réfère aux tableaux 18 et 20, on peut vérifier que les pourcentages de "tout à fait d'accord" et de "plutôt d'accord", à chacun des aspects négatifs de la justice, varient entre 37 et 74%, avec une moyenne pour les six questions de 50%. Nous avons croisé cette échelle de méfiance avec les principales variables de notre questionnaire de façon à identifier les éléments qui interviennent dans l'appréciation de l'administration de la justice.

Les caractéristiques des répondants qui sont les plus méfiants envers la justice pénale combinent celles qui avaient été identifiées auparavant en fonction de l'échelle d'équité et de l'échelle de discrimination. Les constantes demeurent les mêmes. Les personnes les plus méfiantes :

- sont celles qui sont les moins riches (56% de ceux qui gagnent moins de \$ 10,000 contre 43% de ceux qui ont des revenus de \$ 35,000 et plus) ;
- sont également les Canadiens français (57% d'entre eux contre 43% des Canadiens anglais et 49% des membres d'autres groupes ethniques).

Pour ce qui est des autres variables socio-démographiques, on retrouve une plus grande proportion de gens qui ont de la méfiance à l'égard de la justice :

- parmi les jeunes (54% des moins de 30 ans et 44% des 61 ans et plus) ;
- parmi les gens peu instruits (53% de ceux qui ont une faible scolarité contre 43% de ceux qui ont une éducation plus poussée) ;
- parmi les villageois (53% d'entre eux comparés à 48% des citadins) ;
- parmi les locataires (51% de ceux-ci et 47% de propriétaires) ;
- parmi les Canadiens (51% contre 39% chez les immigrants) ;
- et, enfin, parmi les habitants du Québec (57%). En Ontario, on compte 44% de gens méfiants, dans l'échantillon, et 45%, au Manitoba.

3.1 Confiance/méfiante envers la justice et attitudes à l'égard de la police

En analysant les relations entre la confiance/méfiante et les autres variables, une des premières constatations qui saute aux yeux, c'est que la confiance/méfiante qu'ont les justiciables à l'égard du système pénal repose largement sur leurs attitudes vis-à-vis de la police. Comme le montre le tableau 24, on retrouve systématiquement, parmi les gens qui sont confiants dans la justice, un pourcentage de satisfaits plus élevé (de 9% à 23%) pour chacune des tâches de la police.

La relation entre l'échelle de satisfaction, élaborée à partir de ces onze tâches de la police, et l'échelle de confiance/méfiante apparaît donc comme évidente (le gamma est de .38) et serrée. C'est donc chez les personnes qui avouent la plus grande confiance dans l'administration de la justice que se recrutent les gens qui sont les plus favorables à la police. C'est parmi elles que l'on recense le plus de personnes (79% contre 59% chez les méfiantes) qui trouvent que la police n'a pas trop de pouvoir. Et c'est aussi parmi elles qu'il y a la plus forte proportion de gens (44% contre 30% chez les autres) qui ne pensent pas que les décisions des juges empêchent la police d'être efficace. On sent, chez cette catégorie de citoyens, un parti pris favorable à la police qui les incite, pratiquement, à la défendre contre toute critique éventuelle. Ces citoyens sont aussi deux fois moins nombreux à penser qu'il y a trop de policiers.

Tableau 24

Relations entre la confiance/méfiance de la population envers la justice pénale et les attitudes de satisfaction à l'égard de la police

Tâches de la police ¹	% de satisfaits parmi les gens confiants	% de satisfaits parmi les gens méfiants	Différences
1. La recherche des criminels	88	74	14
2. Le maintien de la sécurité là où vous habitez	90	81	9
3. La rapidité pour répondre aux appels d'urgence	85	76	9
4. La protection de votre vie	94	83	11
5. Les programmes d'information et de loisirs pour les jeunes	75	52	23
6. Leur comportement envers les automobilistes	79	60	19
7. Les programmes de prévention du crime	72	54	18
8. Leur intervention lors des querelles de famille	88	74	14
9. Le contrôle de la circulation	92	82	10
10. Le respect des droits des citoyens	88	67	21
11. La protection de vos biens	92	81	11

Il se révèle également un lien entre le degré de confiance en la justice et la perception de la police comme élément absolument nécessaire à la vie en société ($\gamma = .22$). Enfin, notons que plus les gens ont confiance dans la justice pénale plus ils sont favorables à ce que la police puisse recourir à des moyens d'enquête et de surveillance, même s'ils impliquent une immixtion dans la vie privée des individus ($\gamma = .14$).

1. Les pourcentages sont calculés ici sur le nombre de répondants ayant répondu pour les tâches 5,7 et 8 où les "ne sais pas" étaient particulièrement nombreux.

3.2 Confiance/méfiance envers la justice et attitudes envers l'administration judiciaire

Il va de soi, au niveau de notre échantillon, que plus les gens se montrent confiants dans la justice pénale plus ils en ont une image positive. On remarque, par exemple, qu'il y a respectivement 83% des personnes qui manifestent de la confiance et 66% de celles qui montrent plutôt de la méfiance qui disent que, dans l'ensemble, le système de justice au Canada a davantage de bons côtés que de mauvais. La relation entre confiance/méfiance et le fait de surtout percevoir des aspects positifs ou négatifs de la justice s'avère même assez forte : $\gamma = .35$. Par contre, une expérience de victimisation ou une connaissance du tribunal semblent concourir à développer la méfiance à l'égard du système de justice. On compte, en effet, environ 10% plus de gens qui affichent de la méfiance chez ceux qui ont été victimes (64% contre 55%) et chez ceux qui ont assisté à un procès criminel (32% et 21%). Le tableau 25 montre les différences qui se traduisent, dans les opinions vis-à-vis de la justice pénale, selon le degré de confiance/méfiance des individus.

Tableau 25

Relations entre la confiance/méfiance de la population envers la justice pénale et les attitudes concernant l'administration de la justice criminelle*

Opinion sur la justice	% des gens d'accord parmi les confiants	% des gens d'accord parmi les méfiants	Différences
1. Si je devais aller en cour, en tant que victime, je suis certain que je serais bien traité.	82	60	22
2. Le service gratuit d'avocats permet actuellement aux pauvres d'être aussi bien défendus que les riches.	63	51	12
3. La justice est tellement compliquée qu'on n'y comprend rien.	70	86	-16
4. La lenteur de la justice pousse les citoyens à ne pas porter plainte.	79	93	-14
5. Les lois actuelles sont en retard par rapport à la mentalité des gens.	64	84	-20

*Le croisement de l'échelle confiance/méfiance et les échelles en 4 points (tout à fait, plutôt d'accord, plutôt et tout à fait en désaccord) donne des gamma très élevés : pour 1 ($\gamma .41$), 2 ($\gamma -.19$), 3 ($\gamma -.40$), 4 et 5 ($\gamma -.35$)

Avant d'analyser les opinions sur la justice en fonction de la confiance/méfiance que les répondants expriment envers l'administration judiciaire (tableau 25), il peut être utile de donner les résultats globaux, pour notre échantillon, des réponses à ces affirmations. Disons donc que, pour l'ensemble des personnes interviewées, on en dénombre :

- 65% qui croient que, comme victimes, elles seraient bien traitées par les tribunaux ;
- 53% seulement qui pensent que l'aide juridique permet aux gens peu fortunés d'être aussi bien défendus en cour que les riches ;
- 75% qui estiment que la justice est tellement compliquée qu'on n'y comprend rien ;
- 81% qui voient, dans la lenteur de la justice, un facteur qui incite les justiciables à ne pas y recourir et
- 64% qui considèrent que les lois sont en retard sur les mœurs actuelles.

Une première remarque porte sur les faibles pourcentages qui sont affectés aux aspects positifs de la justice (65% pour l'espoir d'être bien traité devant les tribunaux et 53% pour l'efficacité de l'aide juridique à rétablir l'égalité de tous devant la loi). La deuxième remarque a trait aux aspects négatifs qui, il faut l'admettre, décrochent des scores très élevés (81% d'abord pour la lenteur des procédures et, ensuite, 75% pour l'hermétisme de la justice; pour ce qui est du retard des lois sur les mentalités, les opinions se partagent un peu plus puisque 64% des répondants sont d'accord). Enfin, rappelons que 72% des gens trouvent que les sentences prononcées par les tribunaux ne sont pas assez sévères et que 67% d'entre eux croient que la justice favorise plus les riches que les pauvres.

Ces données nous permettent, en quelque sorte, premièrement de démontrer que l'image que se font les Canadiens du système pénal n'est pas très différente de celle que se font les Français du leur et, deuxièmement, ces données nous amènent à "quantifier" les épithètes auxquelles ont recours, selon Peyrefitte (1980), les citoyens français pour décrire leur justice ; épithètes qui ne diffèrent guère de celles qui sont employées au Canada :

Retenons, pour nous guider, les épithètes que les Français eux-mêmes emploient pour qualifier la justice quand on les interroge sur elle : la justice serait laxiste, au point de montrer aux criminels une indulgence qui encourage le crime; inégale, au point de devenir une loterie; inaccessible, à force d'être chère, compliquée, vieillotte, ésotérique, intimidante, au point que les justiciables ne savent ou ne souhaitent pas s'adresser à elle; embouteillée, à force de lenteur, étouffante, à force de faire le jeu des pouvoirs contre les libertés. Bref, pour toutes ces raisons, profondément injuste (p. 23).

Il est évident que cette description de la justice varie énormément selon le degré de confiance/méfiance que lui accordent les individus. La lecture du tableau 25 nous aide à broser les grands traits qui différencient l'image de l'administration de la justice selon que les personnes interrogées ont, en elle, confiance ou pas :

1. Chez les gens confiants, il y en a 82% qui sont certains qu'ils seraient bien traités, en tant que victimes, devant les tribunaux; il y en a 63% qui jugent positivement l'aide juridique apportée aux moins bien nantis; il y en a 70% qui jugent la justice trop compliquée, 79% qui la croient trop lente et 64% qui pensent que les lois sont vieillottes.
2. Chez les gens méfiants, on en compte 60% (22% de moins que chez les personnes confiantes) qui sont d'avis qu'ils seraient bien traités par les tribunaux si jamais ils devaient se présenter, devant eux, comme victimes; il y en a 51% (12% de moins que pour le premier groupe) qui pensent qu'avec la gratuité des avocats pour les pauvres, ceux-ci sont aussi bien défendus que les plus favorisés; il y en a 86% (16% de plus que parmi les personnes qui font confiance en la justice) qui ne comprennent rien dans la justice pénale parce qu'elle est trop compliquée, 93% (14% de plus) qui la jugent trop lente et 84% (20% de plus) pour qui les lois sont rétrogrades par rapport aux valeurs modernes.

Conclusion

En nous référant aux caractéristiques socio-démographiques, énoncées plus haut et qui différencient les personnes qui ont le plus tendance à accorder de la confiance ou de la méfiance dans la justice pénale, nous pouvons conclure que plus les gens touchent un faible revenu ($\gamma = 0.14$

avec l'échelle de confiance/méfiance), plus ils offrent un haut degré de méfiance à l'égard de l'équité et de la non-discrimination de la justice et de ses agences. La relation va dans le même sens pour les citoyens qui habitent le Québec ($\gamma=.18$), qui sont francophones ($\gamma=.15$), qui sont nés au Canada ($\gamma=.20$) et qui sont locataires ($\gamma=.13$). Ce sont parmi eux que se recrutent les plus fortes proportions de justiciables méfiants. L'âge, l'instruction et le lieu d'habitation (urbain/rural) ne donnent pas de corrélations significatives même si, dans les deux premiers cas, l'étude des groupes extrêmes (plus jeunes vs plus vieux) (moins instruits vs plus scolarisés), ont pu mettre en évidence des différences notables (respectivement de 20 et 10%).

En fait, ces variables que sont "Québec", "revenu", "francophone", "nés au Canada" et "locataire" sont très étroitement reliées ensemble dans notre échantillon. Qu'il suffise, pour le démontrer, de dire :

- que 98% des francophones sont nés au Canada (contre 91% des anglophones et 50% des autres groupes ethniques) ;
- que 95% des francophones interrogés habitent le Québec (contre 4% en Ontario et 1% au Manitoba) ;
- que 66% des francophones gagnent moins de \$ 20,000 par année (contre 35% des anglophones et 44% des autres groupes ethniques) ;
- que 64% des salariés de \$ 20,000 et moins sont des locataires (contre 59% pour ceux qui gagnent de 20 à 35,000 dollars et 67% de ceux qui touchent plus de \$ 35,000) ;
- qu'il y a 62% de locataires au Québec (contre 45% en Ontario et 26% au Manitoba) ;
- que, parmi notre population, il y a 67% des locataires (contre 53% des propriétaires) qui ont été victimes de crimes ou de délits.

Ce qui paraît se dégager de ces données, c'est que la méfiance envers la justice pourrait être reliée à deux grands types de facteurs :

1. le style de vie (revenu, être locataire, être peu intégré dans son quartier, être plus exposé à la victimisation ...) ;
2. la connaissance expérientielle du système (avoir assisté à un procès criminel, avoir été victime, avoir été témoin à un procès (gamma - .34)...))

Bref, plus on cotoierait le système pénal, plus on ferait partie des milieux socio-économiques dans lesquels se recrutent, de préférence, et les délinquants et les victimes, plus on connaîtrait les agences pénales, plus grand serait alors le scepticisme développé face à l'équité, à l'égalité et à l'intégrité de la justice pénale.

BIBLIOGRAPHIE

- BARIL, M., De TROY, C., ESTEVAO, R. (1976) : Revue de littérature : Opinion publique et police. Groupe de Recherche sur les Attitudes envers la criminalité (G.R.A.C.), Rapport no.1, C.I.C.C., Université de Montréal.
- CRAWFORD, T.H. (1973) : "Police Over Perceptions of Ghetto Hostility". Journal of Police Science and Administration 1, 168-174.
- C.R.O.P. Inc. (1972) : Les normes sociales. Rapport final. Montréal, juin 1972
- C.R.O.P. Inc. (1980) : Sondage omnibus. Omnibus 1980 -5-3 Montréal,
- CUMMING, E., CUMMING, I., EDELL, L. (1965) : "Policeman as Philosopher, Guide, Friend". Social Problems, 12, 276-286.
- FIGGIE REPORT (The) (1980) : America Afraid, The Figgie Report on Fear of Crime, Part I : The General Public. A-T-O Inc., Ohio.
- FOUCAULT, M. (1975) : Surveiller et punir, Naissance de la prison, Gallimard, Paris.
- KOENIG, D.J. (1974) : British Columbian's Attitudes and Experiences Relevant to the Police, Law and Crime. A report funded by, and submitted to, the Justice Development Commission Office of the Attorney General, Province of B.C. University of Victoria.
- LOHMAN, J.D., MISNER, G.E. (1966) : The Police and the Community. A report prepared for the President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice : Field Survey IV (2 vol.), Washington, U.S. Government Printing Office.
- NATIONAL COUNCIL ON CRIME AND DELINQUENCY (1981) : Attitudes of Californians Toward Prisons and Jails, Punishment and Some Other Aspects of the Criminal Justice System, Summary Tables, NCCD., Research Center, California.
- PEYREFITTE, A. (1981) : Les chevaux du Lac Ladoga. Plon, Paris.
- PORTUNE, R.G. (1966) : Attitudes of Junior High School Pupils Toward Police Officers. University of Cincinnati.
- REISS, A.J. jr. (1967 a) : Career Orientation, Job Satisfaction and the Assessment of Law Enforcement Problems by Police Officers. President's Commission on Law Enforcement and the Administration of Justice : Studies in Crime and Law Enforcement in Major Metropolitan Areas. Field Surveys III, vol. 2, sec. 2, Washington, D.C. : U.S. Government Printing Office.
- REISS, A.J. jr. (1967 b) Public Perceptions and Recollections about Crime, Law Enforcement and Criminal Justice, President's Commission on Law Enforcement and the Administration of Justice ; Studies in Crime and Law Enforcement in Major Metropolitan Areas ; Field Surveys III, Vol. 1, Sec. 2.
- ROBERT, Ph., FAUGERON, C. (1973) : L'image de la justice criminelle dans la Société, Revue de Droit Pénal et de Criminologie, 4, 665-719.
- ROBERT, Ph., FAUGERON, C. (1978) : La justice et son public ; les représentations sociales du système pénal. Masson-Médecine et Hygiène, Paris-Genève.

- Royal Commission on the Police (1962) : The Relations Between the Police and the Public. The Social Survey, Central Office of Information, London, H.N.S.O.
- SHAW, M., WILLIAMSON, W. (1972) : "Public Attitudes to the Police", The Criminologist, 7 (26), 18-23
- SHEARING, C.D., LEON, J.S. (1974) : The Police Image. Paper presentend at the Annual Meeting of the Canadian Association of Sociology and Anthropology, Toronto.
- SONOPRESSE (1971) : Les Montréalais disent oui à la peine de mort, à la carte d'identité, aux tables d'écoute.
- STINCHCOMBE, L.A. et al (1980) : Crime and Punishment Changing Attitudes in America Jossey-Boss Publishers : San Francisco-Washington-London.
- VIDMAR, N., MILLER, D.L. (1980) : Sociopsychological procesus underlying attitudes toward legal punishment. Law & Society Review, 14, 565-602
- WILSON, J.Q. (1975) : Thinking About Crime. New-York : Basic Books.

SECTION IV

IMPLICATIONS DE LA RECHERCHE
POUR LES POLITIQUES CRIMINELLES

Implications pour les politiques criminelles

Cette recherche comprenait deux grandes phases complémentaires ; une première phase qualitative visant à déterminer les aspects saillants et visibles pour les citoyens de la criminalité, de la justice et des politiques criminelles. Cette phase, par des entrevues en profondeur non structurées, a permis de saisir comment se structuraient les représentations, en même temps que les variables importantes déterminant les réactions envers la criminalité et les politiques criminelles. C'est sur la base de ces données (visibilité des phénomènes et identification des variables) qu'un questionnaire, pour la seconde phase quantitative, a été élaboré afin de répondre à certaines préoccupations exprimées par les autorités administratives responsables du fonctionnement et du développement des politiques criminelles.

Dans cette seconde étape le plan d'analyse établi permettait d'intégrer directement dans les analyses, les variables du niveau contextuel (caractéristiques du lieu de résidence) et du niveau individuel (style de vie et caractéristiques personnelles). Ce plan offrait ainsi la possibilité de voir le rôle respectif de l'environnement, du style de vie et des caractéristiques personnelles dans les réactions envers la criminalité, le système de justice et plus généralement envers les politiques criminelles. Mais la charnière clef, intermédiaire entre ces variables contextuelles et individuelles et les réactions, est constituée par les idées et les images que l'on se fait sur le crime et la justice et, au-delà, la vision du monde et de la société.

Les analyses ont en effet montré que les attitudes du public envers les politiques criminelles se déterminent par rapport à deux grands pôles :

- 1) Les représentations (ou les expériences) de la criminalité, comme menace réelle ou potentielle ; ces représentations entraînent des réactions personnelles (crainte de victimisation, mesures de protection contre la victimisation ; méfiance, réprobation, désir de vengeance

vis-à-vis des criminels, participation à des programmes...) et des réactions sociales (importance de la criminalité comme problème national ; attente et pressions sur le gouvernement pour des mesures de protection, de sécurité, de répression du crime, de prévention, de réhabilitation des délinquants, etc...)

- 2) Les représentations du système pénal comme une réponse plus ou moins adéquate, d'abord face à la poursuite des objectifs qui lui sont assignés (protection de l'ordre social, châtement ou réhabilitation des criminels, service aux victimes ...) et, ensuite, face à ses modes de fonctionnement (satisfaction quant aux moyens utilisés, quant aux tâches accomplies, quant à l'efficacité des efforts déployés, quant à leur légitimité ...)

Bien que les représentations soient en partie la conséquence de la criminalité et de la saillance du phénomène, elles dépendent étroitement des représentations et des attitudes plus générales envers la société.

Ainsi, les entretiens en profondeur ont permis de voir, même si les gens sont très peu informés des aspects spécifiques des politiques criminelles, qu'ils ont en revanche des idées et des opinions relativement structurées sur "qui est criminel, pourquoi, peut-on faire quelque chose et comment". Ces théories criminologiques du "sens commun" ou profanes s'intègrent dans des visions du monde (libérale ou conservatrice) et dans des façons de percevoir et le phénomène criminel et les moyens qu'emploient les agences pénales pour le prévenir ou le neutraliser. On ne peut comprendre les réactions envers le crime et vis-à-vis des solutions au problème criminel sans en même temps appréhender ces visions du monde et de la société dans lesquelles elles s'enracinent. C'est à partir de ces visions que le phénomène criminel est interprété comme plus ou moins grave et important, que les criminels sont perçus comme plus ou moins responsables, excusables et susceptibles de changer ou non (réhabilitation), que le système pénal

est jugé comme légitime ou non et pouvant être une réponse adéquate pour prévenir et contrôler le crime, réprimer ou traiter les criminels.

Chaque société, chaque groupe ou individu définit et élabore une image du monde où il vit en essayant d'en faire un ensemble signifiant. Cette image, cette vision plus ou moins structurée de l'ensemble de l'expérience humaine, utilise et trouve des points d'appui dans les données du réel mais ne découle pas de celles-ci. C'est pourquoi un même événement, une même situation peuvent être interprétés différemment selon les normes et les valeurs de chacun, ses croyances, ses expériences antérieures. Ces remarques ne sont pas seulement d'ordre général mais elles ont des implications directes sur les politiques criminelles. En effet, la dynamique des attitudes et des comportements du public envers le crime et les solutions au problème criminel ne saurait être comprise et restituée sans comprendre et analyser en même temps le système normatif de représentations qui les médiatise et les détermine.

Ce qu'on pourrait appeler les variables externes (caractéristiques contextuelles, sociales et personnelles), même si elles sont importantes, ne sont qu'indirectement reliées à ces attitudes et comportements. Elles modèlent les idées et les images normatives et dans ce sens aident en partie à identifier les variations qui peuvent exister entre les différents groupes ou individus, mais elles ne permettent pas de prédire les réactions.

En d'autres termes, une personne n'est pas plus punitive parce qu'elle est âgée ou faiblement éduquée, ou autoritaire ou encore parce qu'elle vit dans un environnement dangereux. Mais elle est plus punitive parce qu'elle croit qu'il y a de plus en plus

de violence, que les gens respectent de moins en moins l'autorité, que les causes majeures de cette montée de violence et des conduites asociales viennent du laxisme actuel des institutions et que, pour rétablir l'ordre et assurer la sécurité publique, il faut plus de sévérité, moins de tolérance et punir davantage et plus durement ceux qui enfreignent les lois ... On voit l'importance, pour comprendre et prédire les réactions, d'avoir accès à ces idées et à ces images. Comme Smith, Bruner et White (1956), dans leur célèbre étude l'indiquent, ce sont comme des "agendas pour l'action" (1).

1. Représentation de la criminalité

Les représentations de la criminalité se déterminent à deux niveaux distincts d'appréhension du phénomène et toutes les contradictions actuelles dans l'analyse des réactions de peur et de punitivité proviennent de la confusion de ces deux niveaux.

A un premier niveau, relativement abstrait et général, les gens perçoivent la criminalité comme un problème national grave et préoccupant ; le taux de criminalité au niveau national augmente d'une façon dramatique (plus que triplé en cinq ans) et l'image référente dominante du crime est celle d'une criminalité de violence (meurtre, viol etc ...) ; c'est celle qui fait réellement peur et paraît insupportable. D'où le sentiment d'intolérance que l'on va constater à ce niveau.

Comme chaque génération pense que son époque est la plus difficile à vivre, le sentiment que la violence et son corollaire la criminalité augmentent, qu'elles sont aujourd'hui plus grandes que jamais, apparaît une constante dans l'opinion publique. (2) Ce sentiment

(1) Opinions and Personality. New-York : Wiley, 1956.

(2) Voir par exemple la peur en Occident de J. Delumeau (1978), l'histoire de la violence de J.C. Chesnais (1981)

se fonde moins sur une réalité et encore moins sur une expérience directe mais sur les impressions les plus diverses et souvent opposées selon l'orientation idéologique : pour les uns, c'est la conséquence de l'éclatement des structures traditionnelles, l'excès de libéralisme dans le contrôle social des comportements ou la dégradation des valeurs morales, le laxisme des juges ...; pour les autres, ce sont les inégalités sociales qui ne cessent de croître, la crise économique, le rythme effréné de la vie et l'urbanisation qui, comme le soulignait le rapport Peyrefitte (1977), favorise : "une agressivité nouvelle (...) dans les relations interpersonnelles et sociales" (p.32) ⁽¹⁾. Quelles que soient les explications, cette vision repose sur un postulat général : celui de la montée de la violence et l'amalgame pratiqué entre violence et criminalité. Il était frappant de voir que ce discours sur la progression de la violence et du crime, n'est en réalité que la marque d'une nostalgie d'une autre époque ou d'une croyance au mythe de l'âge d'or. Mais il résulte aussi du caractère même, à la fois marquant et effrayant, des crimes crapuleux ou spectaculaires, auxquels les media d'information donnent une résonance particulière. Ces images, en nourrissant l'imaginaire social d'une réalité tronquée, fournissent des objets de peur, alimentent de références exemplaires le discours pour justifier la montée de la violence, donnent des raisons pour demander plus de protection. Il y a des omissions frappantes dans ce discours de l'opinion publique, comme nos entretiens l'ont montré. Ainsi, pas un mot sur la violence domestique qui pourtant occupe une place importante dans l'ensemble de la violence. Mais la violence entre les membres d'une même famille a quelque chose d'acceptable et en même temps remet en question l'image officielle, rassurante de la famille ou celle des rapports entre les sexes. Certaines féministes notamment ont dénoncé ce silence. Pas un mot non plus sur la criminalité économique des cols blancs ...

(1) Réponse à la violence. Rapport du comité d'étude sur la violence, la criminalité et la délinquance, Tome I. Presses Pocket, Paris.

Ces données méritent d'être mentionnées car elles montrent que la vision globale du crime non seulement est éminemment subjective et floue mais myope sélectivement. Les éléments retenus ne le sont pas au hasard. L'événement, toujours rapporté aux structures mêmes de l'organisation sociale et politique, devient ainsi l'expression de cette organisation, l'effet de l'ordre dominant. On voit ainsi que l'appréhension de la criminalité à ce niveau nous renseigne autant sur la portée sociale du phénomène et, en même temps, que le crime ou la déviance sont des objets sociaux privilégiés pour exprimer les modalités des rapports sociaux. On mesure donc ici le degré de tolérance sociale.

Ce niveau de perception est celui que le sondage d'opinion produit le plus facilement : il relève d'une création largement fictive. Il serait grave dans une politique criminelle d'assimiler ou d'entretenir une confusion entre ces perceptions et la montée de la violence, c'est-à-dire de prendre cette mesure comme une mesure de peur reflétant la réalité des faits et de déterminer une politique sur ces impressions.

D'autant plus que si la majorité (huit personnes sur dix) de l'échantillon interrogé se dit préoccupée par la criminalité, curieusement, lorsqu'on passe à un niveau plus concret et immédiat, la quasi-totalité des répondants (neuf personnes sur dix) ⁽¹⁾ se déclarent en sécurité dans leur quartier.

Cette contradiction apparente s'explique, en partie, par la différence des indices et des expériences sur lesquels reposent ces deux niveaux de perception. En effet lorsqu'il s'agit de juger la situation criminelle dans l'ensemble du Canada, les gens n'ont que peu d'indices concrets et ne peuvent baser leur évaluation que sur des croyances populaires se nourrissant, comme on l'a indiqué, lar-

(1) Ce pourcentage varie sensiblement selon le degré d'exposition et de vulnérabilité (taux de criminalité dans la zone de résidence, victimisation réelle ou risques objectifs liés à l'âge, au sexe, au revenu, à l'isolation sociale ...)

gement des images véhiculées à travers les media d'information (1). Les faits ici restent très secondaires puisqu'il n'existe pratiquement aucun point de repère concret. Mais dès que l'on aborde un terrain plus familier, les perceptions peuvent prendre appui sur des indicateurs de l'environnement immédiat (activités de la police, etc ...) et une expérience vécue quotidiennement. Les gens peuvent alors plus directement apprécier l'évolution et la nature de la criminalité dans leur quartier, les risques spécifiques qu'ils courent.

On a montré ainsi que plus on se rapproche de l'expérience et de la réalité vécue, moins l'interprétation du phénomène avait des chances d'être déformée et stéréotypée.

A ce niveau concret et particulier des perceptions de la criminalité, les niveaux de peur des répondants sont apparus déterminés par leur environnement immédiat et familier - leurs voisins, leur famille et la composition du foyer, leur sexe - le taux réel de criminalité dans la zone de résidence. Les gens ont plus peur du crime lorsqu'ils sont plus exposés, lorsque les conséquences d'une victimisation peuvent être plus graves ou lorsqu'ils ont peu de ressources pour se protéger et ont le sentiment qu'on ne peut guère avoir un contrôle sur la situation criminelle. Egalement l'intégration et la familiarité avec le quartier augmentent le sentiment de sécurité et diminuent les craintes de victimisation. La peur du crime à ce niveau apparaît comme une réponse relativement adaptée et reflète l'impact réel de la criminalité dans la vie quotidienne des citoyens.

Les media d'information semblent peu influencer, à ce niveau, les perceptions et les évaluations de la criminalité ou les risques de victimisation. Il n'y a pas non plus d'évidence que la crainte de victimisation fasse partie d'une vision du monde et de la société et plus frappant encore, elle n'entraîne aucune réaction de punitivité plus grande envers les criminels. A l'opposé des images de violence qui sous-tendent les perceptions au niveau abstrait et

(1) Certains auteurs et les résultats de notre propre recherche permettent de penser qu'il existerait un certain glissement et un amalgame possible de la situation criminelle au Canada avec celle des États-Unis, à travers les media d'information, notamment la télévision.

distant, l'image de la criminalité au niveau local est surtout celle d'une criminalité contre les biens (vol, etc...), la plus fréquente et celle dont on perçoit les risques comme plus probables.

. Ces résultats impliquent que l'on doit analyser la peur et la victimisation à partir des variables qui différencient la population selon le degré de risques et de vulnérabilité : les ressources dont les gens disposent pour se défendre face à une menace de victimisation et les conséquences réelles et appréhendées d'une victimisation. En revanche, au niveau des perceptions abstraites et globales du phénomène, les variables fondamentales sont les idées et les images que les gens se font de la criminalité, des criminels et de la justice et, au-delà, leur vision du monde et de la société qui produit un type de croyance ou un autre.

. La criminalité se laisse difficilement enfermer dans une définition et l'équivoque sur sa signification permet de véhiculer plusieurs discours ; selon les facettes que l'on veut examiner on recourra à l'un ou à l'autre discours. Mais il reste qu'une politique criminelle ne peut reposer sur une confusion et qu'il est essentiel de distinguer nettement :

- 1) entre ce qui est une préoccupation générale, reposant sur une image le plus souvent alarmiste et toujours ancrée dans une certaine vision du monde (conservatrice ou libérale). C'est à partir de cette vision que se déterminent les réactions de punitivité et
- 2) entre ce qui est une crainte de victimisation ou plus généralement la peur du crime, basée sur des risques objectifs et la vulnérabilité. C'est la perception de ces risques et le plus ou moins grand sentiment de vulnérabilité qui poussent les gens à prendre certaines précautions pour minimiser leur exposition (évitement) ou augmenter leurs moyens de défense (mobilisation). Si à ce niveau la peur entraîne un réflexe de protection contre une victimisation, elle ne joue pas un rôle significatif sur le degré

de punitivité. Ainsi, au niveau général on a un indice de la saillance sociale de la criminalité et du seuil de tolérance vis-à-vis du problème criminel. Alors qu'au second niveau, plus proche des expériences vécues, on a un indice de l'impact réel de la criminalité dans la vie quotidienne des citoyens et de la peur concrète qui existe.

2. Représentation du criminel

Comme dans les représentations de la criminalité on retrouve deux niveaux distincts, un plus abstrait et dominé par l'émotion immédiate que suscitent les images les plus saillantes de la criminalité. Ce sont toujours les réponses les plus stéréotypées qui surgissent, les mêmes idées et les mêmes images sont évoquées se rapportant moins à une réalité qu'à des fragments hétérogènes qui inquiètent ou menacent. Ainsi lorsqu'on demandait spontanément aux gens de décrire à quoi leur faisait penser le mot crime ou criminel, les images qui surgissaient étaient des images sans nuance, ni distinction et qui, de ce fait, s'apparentaient au stéréotype (celui que véhiculent les romans policiers, les séries noires à la télévision, les causes crapuleuses qui font la manchette des journaux). Ce qui ressort alors c'est la criminalité grave, les crimes violents (meurtre, viol, assauts graves ...), qui sont le fait de criminels endurcis, dangereux, violents et irrécupérables. Comme il s'agit là d'une catégorie de gens qui sont perçus sans pitié et sans conscience, les mesures préconisées à leur endroit sont l'élimination (peine de mort) ou bien la neutralisation (sentences longues et sévères pour châtier et pour amender). Là encore, il est important de noter le rôle de l'idéologie et de l'imaginaire social par rapport à une connaissance et un contact concret. En effet, moins les gens connaissent le système ou les personnes impliquées (criminel, victimes ou autres), moins ils sont exposés et ont vécu une expérience de victimisation, plus l'image est stéréotypée et les criminels perçus comme dangereux. Les mass-media pénétrant dans les foyers dirigent

les opinions et les uniformisent et, par une espèce de contamination sociale, les mêmes images sont évoquées de façon répétitive. De sorte qu'elles sont constamment dans la conscience et immédiatement disponibles à la moindre stimulation. Ce sont ces images fortement chargées émotionnellement qui surgissent lorsqu'on se trouve seul dans une rue déserte mais également lorsqu'on entend parler des prisons, des détenus etc... Elles procèdent par assimilation et généralisation.

Cependant, à un second niveau, plus réfléchi et élaboré lorsque les gens doivent décrire le phénomène, ils se posent en même temps des questions, raisonnent sur les causes et les raisons qui poussent une personne à agir comme elle le fait. Ce raisonnement oblige à être plus nuancé, à se rapporter à une réalité sociale concrète où peuvent s'établir des liens de responsabilité et/ou d'identification vis-à-vis du criminel dont il est question. C'est à ce niveau que l'on obtient une typologie relativement élaborée des criminels qui prend en considération non seulement a) la nature de l'acte mais b) les caractéristiques aussi bien du délinquant que de la victime, c) l'intentionnalité qui a présidé au passage à l'acte, d) ses conséquences et e) les circonstances (aggravantes ou atténuantes) qui l'entourent (1).

A ce niveau de perception les réactions de punitivité et le type de traitement privilégié s'élaborent à partir de trois éléments essentiels pour excuser ou pas, pardonner ou pas et permettre à l'auteur de s'amender :

- la possibilité d'identification à l'auteur de l'acte criminel (est-ce que, ayant grandi dans le même milieu et/ou dans une situation similaire, j'aurais pu agir comme il (elle) l'a fait?)
- le degré de responsabilité (préméditation, circonstances atténuantes ou aggravantes)
- la possibilité de changement et de réinsertion sociale (jeune, débutant ou adulte, endurci et récidiviste).

(1) Voir pour plus de détails le rapport intérimaire de la phase qualitative.

A partir de ces éléments, les gens vont classer les criminels comme :

- petit criminel ; qui est excusable, faiblement ou fortement responsable, peut changer ;
- vrai criminel ; qui est non-excusable, responsable, et ne peut changer ;
- criminel malade mental ; qui est excusable ou non, pas responsable, peut changer ou non mais relève de toutes façons d'un internement et de soins psychiatriques ;
- pour les petits criminels qui ont commis des actes mineurs (vol à l'étalage, vol de voiture etc ...) la tolérance est grande et la sanction s'avère surtout nécessaire pour renforcer les normes sociales ;
- pour les vrais criminels en revanche qui ont commis des actes ayant des conséquences sérieuses (meurtre prémédité, vol à main armée, etc...) et, selon la gravité de l'acte et la dangerosité du criminel, les châtements demandés sont la peine de mort et les longues sentences d'emprisonnement (qui ne devraient en aucun cas être raccourcies).

. Dans une politique criminelle on voit l'implication de telles données. Elles montrent l'importance et la nécessité de distinguer très nettement entre ces types de criminels (petits, vrais, malades) que ce soit dans tout discours général sur le crime ou bien dans l'application de certains programmes ou réformes. Contrairement à ce que les sondages d'opinion tentent de montrer, les gens dans leur majorité sont relativement tolérants à l'égard des petits criminels mais par contre sont très sévères pour les vrais criminels. Si tout le monde s'accorde à dire que ces individus, certes très dangereux, sont peu nombreux et que bien des individus incarcérés ne devraient pas l'être, on garde une réserve totale par rapport à ce petit nombre d'irréductibles qui vient tout en même temps justifier le rôle du système pénitentiaire, renforcer le manichéisme entre les bons et les mauvais. "Avec certaines personnes, on ne peut rien faire, elles ont le "vice" dans le sang". L'indistinction certainement favorise

la généralisation : pour un individu dangereux on assimile l'ensemble de la population criminelle ou carcérale. La dangerosité et les images stéréotypées disparaissent en partie, comme on l'a indiqué, au prix de la connaissance et de la reconnaissance.

3. Représentations du système pénal et punitivité

Ainsi, la philosophie pénale populaire semble se réduire à deux énoncés de base :

- il y a les délinquants qui représentent un danger pour la vie en société, d'autre pas;
- il y a des délinquants qui doivent être retirés du milieu social et ceux qui peuvent y être tolérés.

Autrement dit, les gens dichotomisent les criminels selon les catégories : les dangereux et ceux qui ne le sont pas, les vrais criminels et les autres. Le critère de dangerosité délimite, dans le public, le seuil de tolérance face au délinquant. Ce qui semble retenu comme indice de dangerosité, c'est plus l'acte commis (préméditation) que les caractéristiques sociales et personnelles de l'auteur. Cependant, l'âge lié à une structure de pensée, plus ou moins rigide et à l'enracinement dans le crime, est apparu comme un facteur attaché, non pas au critère de dangerosité, mais au type de peine adoptée. C'est à partir de cette philosophie que s'articule le discours sur le système pénal. Notamment on a pu montré :

- que, dans la population, c'est le criminel violent, récidiviste, irrécupérable qui sert d'étalon pour juger de la sévérité des tribunaux et des juges. En revanche l'évaluation des tâches et de l'efficacité de la police, apparaît beaucoup plus directement liée à une expérience quotidienne dans son environnement familial. On comprend mieux, ici, une des raisons de l'évaluation très positive de la police, l'environnement immédiat étant, comme on l'a souligné, pour la quasi-totalité des gens un environnement non-dangereux où

l'on se sent en sécurité. En revanche, l'évolution de l'efficacité du système pénal reposant sur cette image généralisante du criminel dangereux en liberté ou libéré trop vite ne fait qu'augmenter le sentiment d'insécurité.

- la sévérité des sentences, pour la majorité des gens, a surtout comme fonction de dissuader les futurs criminels et de protéger l'ordre et la sécurité publique. Plus rarement on mentionne la punition, la réhabilitation, la réparation ou la vengeance.

Dans cette perspective, le type de peine qui semble le plus apte à assurer une protection efficace et qui a un effet de dissuasion, est l'emprisonnement et la certitude de la peine (pas de libération avant la fin du temps). Il faut noter cependant que, pour les gens, l'éventail des peines est apparu très restreint, se limitant le plus souvent à la prison et à la peine de mort. Les autres types sont très mal connus et/ou confondus (par exemple la libération conditionnelle et la probation). On ne peut donc appuyer une politique sur l'ignorance des gens. En revanche, il est important de retenir les deux critères essentiels : la dissuasion et la protection plutôt que le châtement ou la punition. Ce point est capital et devrait être à la base de toute politique pénale.

La punitivité comme discours semble donc se focaliser sur la victimisation, c'est-à-dire sur les conséquences de l'acte plutôt que sur les criminels. La peine doit donc davantage réduire la menace que représente la criminalité plutôt qu'atteindre les individus déviants pour les châtier, ou les amener à s'amender et à se réhabiliter. La peine est vue comme une "mise à l'écart", une "mise hors d'état de nuire". Ainsi l'image de la prison semble moins évoquer, chez les gens, l'idée d'"emprisonnement" comme privation de liberté et correction des criminels que celle d'"enfermement", c'est-à-dire mettre dans un lieu d'où il est impossible de sortir.

Deux idées modulent cette image :

- les attitudes face à la sévérité des sentences et celles concernant

Les capacités de réhabilitation des délinquants sont très étroitement reliées : les gens favorisent des sentences sévères (emprisonnement long, peine de mort) pour ceux qu'ils considèrent comme non-réhabilitables (adultes endurcis)

- les attitudes envers la sévérité (en terme d'emprisonnement) sont très liées avec l'image que l'on se fait de la prison (prison/hôtel - prison/cauchemar) et en même temps avec la capacité de réhabilitation de la prison. Notons que pour la majorité des répondants la prison ne semble guère un milieu favorisant la réhabilitation et la réinsertion sociale des délinquants. Bien au contraire, elle est perçue comme ayant des effets criminogènes. C'est dans cette perspective qu'elle semble réservée principalement à des criminels non-réhabilitables et que les réactions de punitivité sont le plus souvent dirigées vers les criminels les plus dangereux, lesquels ne constituent qu'une bien faible minorité d'individus responsables d'actes violents. C'est donc mal interpréter les demandes de la population que d'exiger, pour tous les délits, des sentences plus sévères.

Si, comme les sondages le montrent, la victimisation et la peur du crime augmentent en même temps que la demande pour des sentences plus sévères, on peut penser qu'il existe une relation étroite entre ces trois facteurs.

On pourrait s'attendre donc à ce que là où la saillance personnelle de la criminalité est la plus élevée (et donc où l'incidence du crime est la plus forte dans la vie quotidienne), il existe une plus grande intolérance vis-à-vis du phénomène criminel (saillance sociale) et une demande pour des mesures plus répressives et un plus grand contrôle. Cependant, lorsque nous avons mesuré les variations dans la saillance entre les différentes zones fortement urbanisées où la saillance personnelle de la criminalité était plus élevée, l'intolérance vis-à-vis du problème criminel et la punitivité n'était pas plus importante mais, au contraire, plus faible que dans les zones relativement à l'abri (faible taux de criminalité et zones rurales).

Au niveau individuel également on a vu, par exemple, que les victimes qui perçoivent plus que les autres des risques élevés, et se sentent en danger, considèrent moins que les autres le crime comme un problème national, sont moins punitives et supportent davantage des mesures de prévention plutôt que de contrôle ; les femmes, qui ont beaucoup plus peur du crime que n'importe quel autre groupe, ne sont pas plus punitives.

Il serait donc erroné et dangereux de faire un parallèle entre la peur, qui certainement augmente avec l'incidence de la criminalité, et une demande pour des mesures plus répressives. En effet, la saillance personnelle de la criminalité (peur, victimisation), n'a pas de réelle relation avec la punitivité alors que les attitudes plus générales envers la société introduisent non seulement une différence dans le degré de punitivité mais également dans les idées que les gens se font du crime (causes et ampleur du problème) et des criminels (responsabilité et réhabilitation). Ces résultats suggèrent que les expériences personnelles ne contribuent que faiblement dans le développement des croyances et des idées sur la criminalité et qu'elles sont beaucoup plus déterminées par l'environnement socio-culturel et les idéologies. On peut penser, dans une telle perspective, que tout changement important touchant les normes et les valeurs devra se confronter à une forte opposition. La réalité sociale est douée d'une énorme inertie. En revanche, le discours sur le crime laisse des interstices, des flous, des ouvertures dont il s'agit de profiter. Ainsi, on a vu que la punitivité s'adressait particulièrement, et presque exclusivement, à une catégorie de criminels jugés comme dangereux. Également, la fonction de la prison est d'abord et avant tout pour les gens une fonction de dissuasion et de protection plutôt que de punition ou de réhabilitation. Des discours publics assimilant les criminels et les fonctions de la prison ne font qu'augmenter la confusion et l'insécurité, parmi les gens, en raison même de la saillance d'une criminalité de violence et de crimes crapuleux ou sensationnels. Ces images qui ont une prééminence dans la

conscience des gens surgissent à la moindre sollicitation.

Ce qui paraît émerger de plus frappant dans les analyses, c'est que la prévention de la victimisation et la prévention du crime se situent à deux niveaux différents d'appréhension de la réalité et impliquent des attitudes et des réactions distinctes. Si la prévention de la victimisation dépend des risques perçus et des ressources personnelles pour minimiser ces risques, la prévention du crime relève davantage de la vision normative du monde et des valeurs puisqu'elle s'appuie sur les idées que l'on se fait de la criminalité (causes, nature du phénomène), des criminels (dangereux, responsables, réhabilitables), du système de justice (équité, discrimination, efficacité) ; et en même temps, fait intervenir une idée sur la prééminence des droits et libertés ou celle de la protection et la sécurité publique (plus de contrôle ou prévention sociale, réhabilitation des criminels ...)

4. Peur du crime et prévention

C'est sur cette toile de fond que viennent se greffer des variations notables liées aux expériences, au style de vie et aux caractéristiques personnelles.

Ainsi, plusieurs approches sur la prévention du crime postulent que le degré de cohésion sociale dans un quartier et la satisfaction vis-à-vis la qualité de vie sont des facteurs qui influent et sur la sécurité objective de la zone et sur la sécurité subjective des résidants (Newman 1973, Conklin 1975). Notre étude montre en effet que ces deux facteurs d'intégration sociale favorisent l'implication des résidants pour prendre en charge les problèmes de la communauté, augmentent les mesures de protection qui sont prises, notamment la surveillance du domicile, en favorisant les contacts entre voisins et l'identification de personnes ou de situations suspectes. Ceci peut avoir comme conséquence de diminuer les "opportunités" criminelles. Ainsi, on constate (sans que l'on puisse parler de cause à effet) que dans les zones fortement criminogènes, l'intégration sociale est

plus faible que dans les zones relativement à l'abri (toutes autres variables contextuelles et socio-démographiques étant contrôlées).

Egalement, l'intégration sociale joue un rôle positif sur le sentiment de sécurité dans le quartier, les gens les plus intégrés et familiers avec leur quartier reportant une faible crainte de victimisation. Cette intégration semble principalement dépendre du cycle de vie : les jeunes sans famille et non-propriétaires étant les moins intégrés ; les personnes d'âge moyen étant celles qui sont le mieux intégrées et qui, d'une manière générale, se mobilisent le plus pour défendre leur propriété.

Ces résultats confirment et renforcent les approches actuelles sur les préventions du crime qui cherchent à augmenter, par des modifications physiques, l'utilisation de l'espace et les occasions de rencontres entre les résidents.

Un autre aspect intéressant de l'impact des variables personnelles sur les perceptions est celui du sentiment de contrôle sur la situation criminelle. En effet, on a vu que la saillance personnelle de la criminalité et la crainte de victimisation étaient très liées aux risques objectifs (exposition, vulnérabilité...). Cependant parmi les groupes les plus exposés et vulnérables, on constate une différence sensible dans le seuil de peur chez certaines personnes (femmes, personnes âgées, isolées, faible revenu). Cette plus grande peur dépend très significativement du degré de contrôle sur la situation criminelle ; les gens qui se sentent impuissants face à une victimisation ont tendance à se sentir moins en sécurité d'une manière générale et à adopter beaucoup plus des comportements d'évitement par peur du crime. En revanche, ils prennent moins que les autres des moyens de protection pour leur domicile ou leurs biens. En d'autres termes cette peur s'accompagne d'une réduction de l'exposition en restant chez soi, en ne fréquentant pas certains endroits. Mais aucune mesure de défense plus active n'est prise. A l'inverse, les personnes

qui ont un sentiment de contrôle sur la situation criminelle sont celles qui, en même temps, ont relativement moins peur et se mobilisent plus activement pour se protéger (protection contre la propriété, participation à des programmes, recherche d'information).

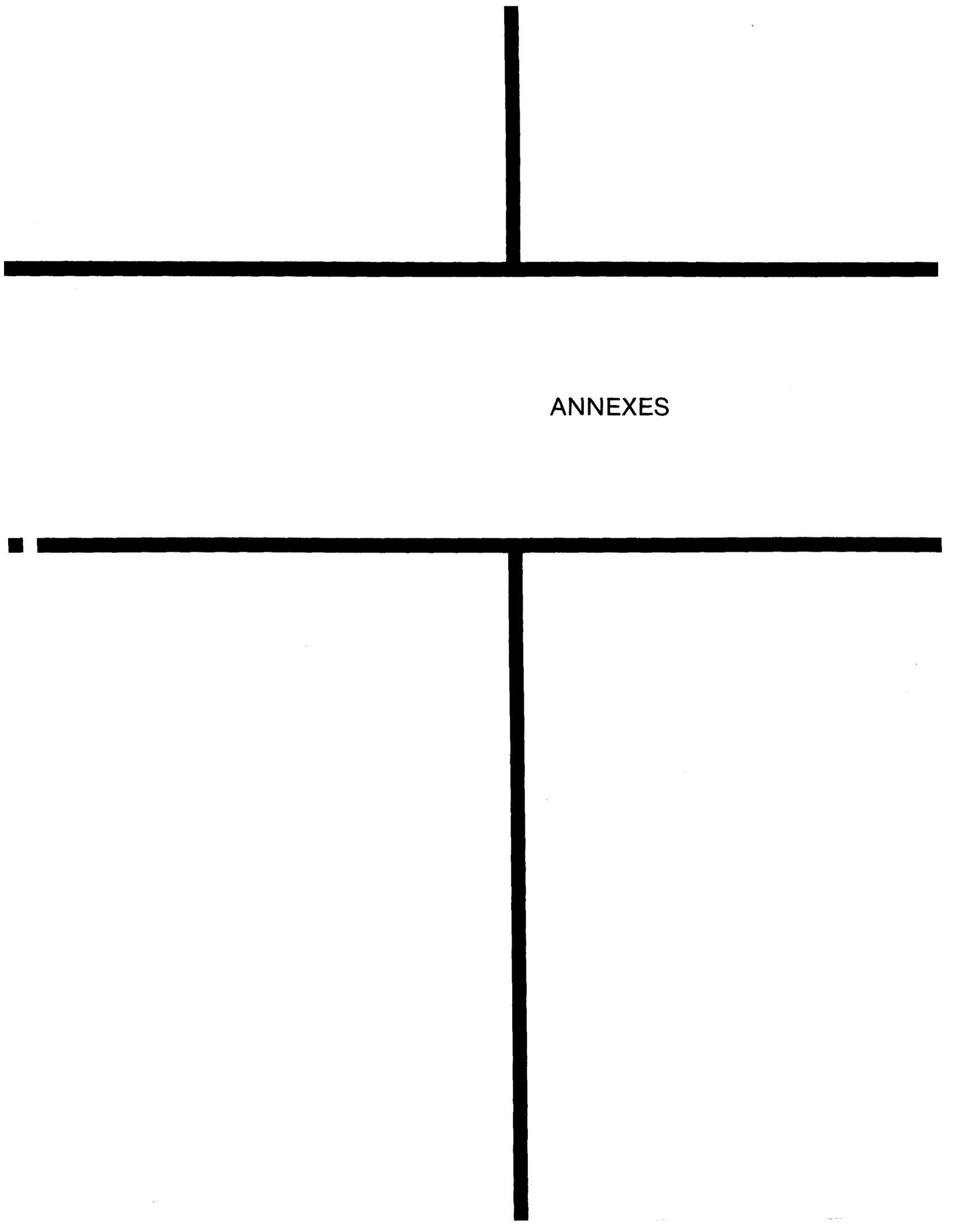
Egalement, un lien étroit est apparu entre le sentiment que l'on ne peut rien faire pour se protéger efficacement contre une victimisation et l'idée qu'aucune solution ne peut réellement réduire la criminalité. Ces deux variables sont elles-mêmes très liées à un sentiment plus général d'impuissance face à la vie et à une tendance à laisser à d'autres la responsabilité des problèmes sociaux ou communautaires (anomie).

Ce pattern de variables, liées à un manque de maîtrise devant les événements et à un faible sentiment de responsabilité sociale, est au coeur des comportements et des réactions envers la prévention qu'elle soit, au niveau personnel, contre une victimisation ou, au niveau social, contre le crime. Il explique la plus ou moins grande peur du crime, le nombre et le type de précautions qui sont prises (éviter, mobilisation), et le support apporté aux diverses solutions au problème criminel (prévention, contrôle, service aux victimes). Ces résultats qui montrent une relation empirique forte entre les réactions (sentiment de contrôle, peur, protection, solutions) suggèrent plusieurs implications pour les politiques criminelles :

- . une certaine perception des risques est nécessaire pour que les gens prennent des précautions ;
- . une trop grande peur liée à un sentiment d'impuissance entraîne des comportements d'évitement et non de mobilisation ;
- . une certaine crainte de victimisation accompagnée d'un sentiment de contrôle sur la situation criminelle favorise la mobilisation pour se défendre activement et protéger ses biens ;
- . plus les gens ont le sentiment que l'on peut faire quelque chose pour réduire la criminalité et que certaines solutions sont efficaces, plus ils auront tendance à supporter activement des solutions au problème criminel en acceptant de payer plus d'impôts, en s'impliquant dans la prévention ou le contrôle du crime, en favorisant des mesures

non discriminatoires dans l'habitat et l'emploi des ex-détenus, en acceptant de voir des maisons de transition s'implanter à proximité de leur résidence.

Naturellement, le type de solutions supportée ou favorisée dépend de l'image que l'on se fait du crime ou des criminels ainsi que de la confiance que l'on a dans la légitimité et l'efficacité du système de justice (police, tribunaux, etc...). Il apparaît ainsi important d'incorporer, dans tout programme de prévention, une information systématique et sélective sur les risques et l'efficacité de certaines mesures, pour minimiser les risques de victimisation ou réduire la criminalité. De futurs efforts pour réduire la peur et accroître l'implication dans la prévention du crime devraient se focaliser particulièrement sur ces variables psychologiques (sentiment de contrôle sur la situation criminelle, perception de l'efficacité de certaines mesures, croyance en la possibilité de changer les choses, responsabilité sociale, sens de capacité de prendre en charge ses problèmes ou ceux de la communauté avec les autres...) ; variables qui ne reflètent pas seulement une attitude spécifique face au crime mais plus généralement une attitude face à la vie.



ANNEXES

	Population N = 817
Total %	100.0
Sexe	
Masculin	48.0
Féminin	52.0
Age	
18-30 ans	29.2
31-50 ans	33.3
51-60 ans	15.1
61 ans et plus	22.4
Ethnicité	
Français	33.3
Anglais	44.8
Autre	21.9
Statut civil	
Célibataire	24.0
Marié	58.8
Veuf	9.2
Divorcé/séparé	8.1
Occupation principale	
Actif	57.9
Retraité	14.1
Maison	18.0
Etudiant	5.0
Autre	5.0
Profession (N = 768)	
Cadre supérieur	1.3
Cadre moyen	7.2
Professions libérales	17.8
Petits propriétaires	18.0
Personnel de Service	35.3
Ouvriers	15.4
Etudiants	5.1
Revenu	
Moins de \$ 10,000.00	20.9
10,000.00 - 19,999.00	25.5
20,000.00 - 34,999.00	27.9
35,000.00 et plus	16.9
Sans réponse	8.8

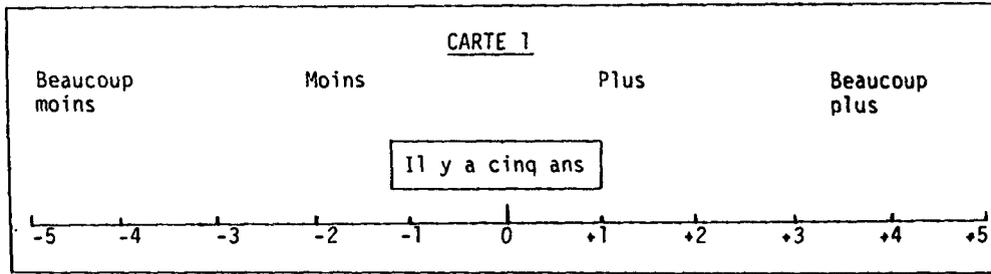
		Population N = 817
Scolarité		
Bas		41.5
Moyen		36.7
Elevé		21.8
Religion		
Catholique		47.6
Protestant		32.4
Autre		7.0
Aucune		13.0
Pratique religieuse		
Régulier		34.0
Irrégulier		33.4
Aucune		32.6
Affiliation politique provinciale		
Libéral		25.0
Conservateur		23.7
N.P.D.		12.7
P.Q.		17.9
Autre		7.1
Aucun		13.6

	Population totale
1. Pensez-vous qu'actuellement votre vie personnelle est meilleure, pire ou la même qu'il y a cinq ans ?	
Meilleure	50.6
Pire	16.3
La même	32.6
Ne sais pas	0.2
SR	0.4
2. Quels sont les problèmes qui vous préoccupent le plus actuellement dans votre vie quotidienne ? (Premier choix)	
Criminalité	5.3
Problèmes personnels économiques	45.7
Problèmes personnels de santé	8.7
Problèmes personnels psychologiques	7.9
Cohésion familiale	10.0
Problème national	3.7
Autres	4.9
NSP	13.8
3. Pensez-vous qu'actuellement la vie au Canada est meilleure, pire ou la même qu'il y a cinq ans ?	
Meilleure	23.1
Pire	43.8
La même	30.7
Ne sais pas	1.3
SR	1.0
4. Par ordre d'importance, quels sont selon vous les trois problèmes sociaux les plus importants dans la société canadienne ? (Premier choix)	
Criminalité	19.3
Emploi/chômage	13.2
Economie	23.9
Problèmes sociaux	14.1
Valeurs	18.8
Problème national	4.3
Autre	1.4
NSP	5.0
5. Depuis combien de temps habitez-vous à _____ ? (nom de la ville)	
1 an et moins	2.2
1 à 5 ans	8.2
6 à 10 ans	7.8
10 ans et plus	81.7
6. Depuis combien de temps habitez-vous à _____ ? (nom de la ville)	
1 an et moins	8.4
1 à 5 ans	19.9
6 à 10 ans	11.3
10 ans et plus	60.2
NSP	0.2

	Population. totale
7. En général, diriez-vous que vous aimez beaucoup, assez, un peu ou pas du tout habiter _____ (nom du quartier ou de la municipalité) ?	
Beaucoup	67.9
Assez	23.4
Un peu	4.4
Pas du tout	3.9
Ne sais pas	0.3
8. Selon vous, les gens qui habitent _____ ont-ils tout à fait, à peu près ou pas du tout la même façon de vivre que vous ?	
Tout à fait	12.6
A peu près	63.6
Pas du tout	17.4
Ne sais pas	5.3
PR	1.1
9. Avez-vous le sentiment d'appartenir vraiment à _____ ou pensez-vous que ce n'est qu'un lieu pour vivre ?	
J'ai le sentiment d'appartenir vraiment à l'endroit où j'habite	65.6
Ce n'est qu'un endroit pour vivre	33.8
Ne sais pas	0.7
10. Avez-vous des contacts très fréquents, assez fréquents ou peu fréquents avec vos voisins ?	
Très fréquents	16.8
Assez fréquents	35.5
Peu fréquents	41.1
Aucun contact	6.6
Ne sais pas	-
11. Souhaiteriez-vous avoir plus, autant ou moins de contacts avec vos voisins ?	
Plus de contacts	17.3
Moins de contacts	2.4
Autant de contacts	76.0
Aucun contact	3.8
Ne sais pas	0.4
PR	0.1
12. Avez-vous des amis ou de la famille qui habitent près de chez vous ?	
Oui	77.1
Non	22.9
Ne sais pas } PASSEZ A 14	-
13. Seriez-vous à l'aise pour leur demander de l'aide si vous aviez besoin d'eux ?	
Oui	94.0
Non	5.1
Ne sais pas	0.9
14. Participez-vous à des activités organisées pour les gens du quartier (ou de la municipalité) ?	
Oui	30.8
Non	68.8
Ne sais pas } PASSEZ A 15	0.4
Lesquelles ?	
Implication sociale	19.6
Autres	80.4

	Population totale
15. Quand vous sortez dans _____, y a-t-il (Nom du quartier ou de la municipalité) des endroits que vous n'aimez pas fréquenter ?	
Oui	21.5
Non	77.8
Ne sais pas } PASSEZ A 16	0.6
Lesquels ?	
Transport	1.1
Bar	27.7
Magasin	5.6
Rue	37.3
Centre-ville	1.7
Zone dure	18.6
Autre	7.9
Pourquoi ?	
Peur	26.2
Mauvais endroit	25.5
Présence de jeunes	7.1
Présence d'étrangers	3.5
Risque	11.3
Autre	26.2
16. D'abord, si vous pensez à "crime", qu'est-ce qui vous vient spontanément à l'idée ?	
Assaut grave-violence contre la personne	44.1
Vol avec violence	8.6
Crime contre les biens	20.1
Autres crimes	2.1
Autres	25.2
17. Est-ce que la criminalité vous préoccupe beaucoup, assez, un peu ou pas du tout ?	
Beaucoup	49.3
Assez	33.9
Un peu	12.5
Pas du tout	3.8
Ne sais pas	0.5
18. Quel est le crime qui vous fait le plus peur ?	
Assaut grave-violence contre la personne	70.7
Vol avec violence	9.1
Crime contre les biens	10.5
Autres crimes	1.8
Autres	3.1
Aucun	3.9
NSP	0.9
19. Est-ce qu'il y a des choses que vous évitez de faire parce que vous avez peur du crime ?	
Oui	40.8
Non → PASSEZ A Q.20	58.3
Ne sais pas → PASSEZ A 20	1.0
Lesquelles ?	

20. Fixant au centre de l'échelle le taux de criminalité d'il y a cinq ans, pourriez-vous m'indiquer à l'aide de cette carte (carte 1) où, selon vous, le taux de criminalité peut aujourd'hui être situé ?



Canada	+1	5.7
	+2	17.6
	+3	35.7
	+4	16.4
	+5	20.3
	Moins	0.6
	0	2.5
	NSP	1.4
Ville	+1	9.5
	+2	21.0
	+3	26.1
	+4	14.4
	+5	15.3
	Moins	1.7
	0	10.6
	NSP	1.2
20. (suite)			
Quartier	+1	21.6
	+2	20.7
	+3	14.1
	+4	9.3
	+5	9.7
	Moins	2.8
	0	18.4
	NSP	3.4
21. Ici, à _____, vous sentez-vous très, assez, peu ou pas du tout en sécurité ? (ville ou quartier)			
	Très en sécurité	30.0
	Assez en sécurité	60.0
	Peu en sécurité	7.2
	Pas du tout en sécurité	2.8
	Ne sais pas	-
22. Evitez-vous très souvent, souvent, rarement ou jamais de sortir seul(e) le soir parce que vous avez peur du crime ?			
	Très souvent	15.4
	Souvent	10.7
	Rarement	16.2
	Jamais	57.7
	Ne sais pas	-

	Population totale
23. Avez-vous déjà songé à déménager parce que vous ne vous sentiez pas en sécurité ici ?	
Oui	7.7
Non	91.8
Ne sais pas	0.5
24. Lorsque vous quittez votre domicile, vous arrive-t-il de penser très souvent, souvent, rarement ou jamais que vous pourriez vous faire voler ?	
Très souvent	12.9
Souvent	25.5
Rarement	35.3
Jamais	26.2
Ne sais pas	0.1
25. Lorsque vous êtes à la maison, vous arrive-t-il de penser très souvent, souvent, rarement ou jamais que quelqu'un pourrait entrer chez vous et vous attaquer ?	
Très souvent	7.0
Souvent	14.9
Rarement	43.5
Jamais	34.4
Ne sais pas	0.1
26. Utilisez-vous les moyens suivants pour protéger votre logement et vos biens?...	
1. ... Un chien de garde	
Oui	17.7
Non	82.3
26. (suite)	
2. Une arme quelconque	
Oui	13.6
Non	86.4
3. Une chaîne ou une serrure de sécurité	
Oui	55.6
Non	44.4
4. Un système d'alarme contre le vol	
Oui	5.8
Non	93.9
NSP	0.4
5. L'identification des objets de valeur	
Oui	20.0
Non	79.7
NSP	0.4
6. Autre (PRECISEZ): _____	
OUI	8.0
NON	91.0
NSP	0.9
27. Lorsque vous quittez votre domicile pour plus d'un jour ou deux, vous organisez-vous pour	
1. ... demander à quelqu'un de surveiller votre domicile ?	
Oui	67.8
Non	31.9
NSP	0.2

	Population totale
27. (suite)	
2. ... prévenir la police ou le concierge de votre immeuble ?	
Oui	21.6
Non	78.2
NSP	0.1
3. ... faire croire qu'il y a quelqu'un en laissant la radio ou les lumières allumées ?	
Oui	58.8
Non	41.1
NAP	0.1
4. ... faire occuper le logis ?	
Oui	21.7
Non	77.9
NSP	0.1
NAP	0.3
5. ... mettre les objets de valeur en lieu sûr ?	
Oui	49.9
Non	49.8
NSP	0.2
NAP	0.1
6. ... faire tondre la pelouse ou enlever la neige ?	
Oui	40.5
Non	57.7
NSP	0.4
NAP	1.4
27. (suite)	
7. ... faire enlever ou arrêter le courrier ?	
Oui	44.3
Non	55.2
NSP	0.2
NAP	0.3
8. ... autres (PRECISEZ) : _____	
Oui	7.4
Non	91.5
NSP	0.9
NAP	0.1
28. Pensez-vous que vous pourriez, seul ou avec d'autres gens, faire quelque chose pour réduire la criminalité dans votre quartier ou votre voisinage ?	
Oui	34.6
Non _____ PASSEZ A Q.29	58.6
Ne sais pas _____ PASSEZ A Q.29	6.9
Que pourriez-vous faire ? _____	
Punir l'agresseur	1.4
Police	18.5
Prévention sociale	19.9
Patrouille citoyens	45.5
Prévention personnelle	7.7
Prévention physique	0.7
Autre	4.2
NSP	2.1
PR	-

29. Voici un certain nombre d'opinions qu'on entend souvent sur les victimes d'actes criminels. Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec chacune d'elles ?

Une personne qui mène une bonne vie et s'occupe de son affaire est rarement victime d'un acte criminel.

Tout à fait d'accord	13.0
Plutôt d'accord	22.0
Plutôt en désaccord	35.1
Tout à fait en désaccord	28.8
NSP	1.1

La plupart des femmes qui se font violer l'ont cherché.

Tout à fait d'accord	2.8
Plutôt d'accord	13.6
Plutôt en désaccord	28.2
Tout à fait en désaccord	53.9
NSP	1.6

Quoiqu'on fasse, il est impossible de se protéger contre le crime.

Tout à fait d'accord	15.1
Plutôt d'accord	33.4
Plutôt en désaccord	31.8
Tout à fait en désaccord	18.8
NSP	0.7

Les personnes imprudentes sont aussi coupables que les malfaiteurs dont elles ont été les victimes.

Tout à fait d'accord	12.5
Plutôt d'accord	35.9
Plutôt en désaccord	28.6
Tout à fait en désaccord	22.2
NSP	0.7

30. Maintenant, si vous pensez à un criminel, qu'est-ce qui vous vient spontanément à l'idée ?

Personne violente	29.6
Personne malade	8.3
Personne droguée	1.7
Voleur	5.8
Autre crime	6.3
Autres caractéristiques personnelles	18.4
Causes du crime	8.0
Punition du criminel	6.2
Intervention	6.2
Réaction émotive	4.3
Tout le monde	0.7
Autre	1.2
NSP	3.2

31. Voici un certain nombre d'opinions sur les raisons qui peuvent pousser une personne à commettre un crime. Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec chacune d'elles ? (CARTE 2)

Les individus commettent des crimes parce que les tentations sont trop fortes.

Tout à fait d'accord	13.7
Plutôt d'accord	41.7
Plutôt en désaccord	27.7
Tout à fait en désaccord	15.5
NSP	1.2

Population
totale

	Population totale
Ce sont les circonstances plus que la personnalité qui font que quelqu'un devient criminel.	
Tout à fait d'accord	20.4
Plutôt d'accord	50.9
Plutôt en désaccord	17.0
Tout à fait en désaccord	8.7
NSP	2.9
31. (suite)	
La religion donne des principes assez forts pour empêcher les gens de commettre des crimes.	
Tout à fait d'accord	16.4
Plutôt d'accord	25.3
Plutôt en désaccord	29.3
Tout à fait en désaccord	28.2
NSP	0.9
Les individus commettent des crimes parce que les sentences ne sont pas assez sévères.	
Tout à fait d'accord	49.1
Plutôt d'accord	27.5
Plutôt en désaccord	12.2
Tout à fait en désaccord	8.9
NSP	2.2
Le partage inégal des richesses pousse les gens à commettre des crimes.	
Tout à fait d'accord	18.4
Plutôt d'accord	40.4
Plutôt en désaccord	24.6
Tout à fait en désaccord	13.7
NSP	2.8
Quand on vient d'un milieu où il y a beaucoup de crimes, on a toutes les chances de devenir criminel.	
Tout à fait d'accord	27.9
Plutôt d'accord	42.3
Plutôt en désaccord	21.6
Tout à fait en désaccord	7.6
NSP	0.6
31. (suite)	
La plupart des criminels sont des gens qui ont manqué d'affection.	
Tout à fait d'accord	16.2
Plutôt d'accord	45.9
Plutôt en désaccord	23.5
Tout à fait en désaccord	8.1
NSP	6.4
Une société violente comme la nôtre pousse les gens à commettre des crimes.	
Tout à fait d'accord	21.9
Plutôt d'accord	46.5
Plutôt en désaccord	18.7
Tout à fait en désaccord	10.6
NSP	2.1
32. Croyez-vous qu'on puisse réhabiliter (amener à reprendre une vie normale) tous les criminels, la plupart des criminels, quelques-uns seulement ou aucun ?	
Tous	2.6
La plupart	26.7
Quelques-uns seulement	67.7
Aucun	1.7
Ne sais pas	-

	Population totale
33. Selon vous, quels sont les types de criminels qui peuvent être réhabilités ?	
Tous	4.9
Aucun	1.1
Débutants	40.6
Violents	2.2
Voleurs	17.9
Personnes normales	4.4
Facteurs favorables	15.4
Autre	5.8
NSP	7.4
34. Quels sont les types de criminels qui ne peuvent pas être réhabilités ?	
Endurcis	30.9
Violents	28.7
Voleurs	0.5
Malades	19.0
Facteurs défavorables	12.0
Autres	2.7
NSP	6.2
35. Quelle serait selon vous la meilleure façon de réhabiliter un criminel ?	
Travail	19.6
Thérapie	13.3
Education	11.7
Mesures psycho-sociales	11.5
Institutions	9.9
Mesures répressives	10.0
Autre	8.3
NSP/Aucun	15.7
36. Diriez-vous que vous êtes très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait des policiers en ce qui concerne les aspects suivants ?	
1. La recherche des criminels.	
Très satisfait	21.3
Plutôt satisfait	56.3
Plutôt insatisfait	13.8
Très insatisfait	5.3
NSP	3.3
2. Le maintien de la sécurité là où vous habitez.	
Très satisfait	31.8
Plutôt satisfait	52.0
Plutôt insatisfait	10.4
Très insatisfait	4.3
NSP	1.5
3. La rapidité pour répondre aux appels d'urgence.	
Très satisfait	27.8
Plutôt satisfait	41.8
Plutôt insatisfait	12.5
Très insatisfait	7.1
NSP	10.8
4. La protection de votre vie.	
Très satisfait	26.6
Plutôt satisfait	51.9
Plutôt insatisfait	7.0
Très insatisfait	4.7
NSP	9.8

	Population totale
36. (suite)	
5. Les programmes d'information et de loisirs pour les jeunes.	
Très satisfait	17.9
Plutôt satisfait	36.5
Plutôt insatisfait	17.7
Très insatisfait	6.9
NSP	21.0
6. Leur comportement envers les automobilistes.	
Très satisfait	16.9
Plutôt satisfait	48.0
Plutôt insatisfait	19.5
Très insatisfait	10.9
NSP	4.7
7. Les programmes de prévention du crime.	
Très satisfait	12.6
Plutôt satisfait	38.7
Plutôt insatisfait	23.1
Très insatisfait	6.9
NSP	18.7
8. Leur intervention lors des querelles de famille.	
Très satisfait	13.7
Plutôt satisfait	38.8
Plutôt insatisfait	8.6
Très insatisfait	3.9
NSP	34.9
36. (suite)	
9. Le contrôle de la circulation.	
Très satisfait	32.7
Plutôt satisfait	52.2
Plutôt insatisfait	8.7
Très insatisfait	4.3
NSP	2.1
10. Le respect des droits des citoyens.	
Très satisfait	22.2
Plutôt satisfait	51.2
Plutôt insatisfait	15.9
Très insatisfait	6.6
NSP	4.0
11. La protection de vos biens.	
Très satisfait	26.0
Plutôt satisfait	55.3
Plutôt insatisfait	9.4
Très insatisfait	4.3
NSP	5.0
37. A votre avis, est-ce d'abord à la police ou à d'autres organismes de s'occuper des tâches suivantes ?	
Faire cesser le bruit et le tapage la nuit.	
Police	86.7
Autres organismes	11.9
Les deux	0.2
NSP	1.2

37. (suite)

	Population totale
Intervenir dans les querelles violentes de famille.	
Police	80.2
Autres organismes	16.0
Les deux	-
NSP	3.8
Organiser des loisirs pour les jeunes du voisinage.	
Police	11.0
Autres organismes	86.2
Les deux	0.7
NSP	2.1
Protéger les personnes âgées lors de leur déplacement.	
Police	32.9
Autres organismes	64.1
Les deux	0.4
NSP	2.6
S'occuper des infractions aux règlements de stationnement.	
Police	56.2
Autres organismes	42.0
Les deux	0.2
NSP	1.6
Rapporter les accidents sans grands dégats matériels.	
Police	59.2
Autres organismes	38.6
Les deux	0.1
NSP	2.1
37. (suite)	
Eduquer les jeunes sur la prévention du crime.	
Police	62.0
Autres organismes	34.7
Les deux	2.2
NSP	1.1
Transporter les blessés et les malades à l'hôpital dans les cas d'urgence.	
Police	45.1
Autres organismes	52.2
Les deux	2.0
NSP	0.7
Protéger les édifices commerciaux (centres d'achat, immeubles à bureaux...).	
Police	48.3
Autres organismes	49.8
Les deux	0.6
NSP	1.3
Intervenir dans les querelles violentes entre voisins.	
Police	88.8
Autres organismes	9.5
Les deux	0.1
NSP	1.6
Contrôler les grèves ou les manifestations.	
Police	72.9
Autres organismes	25.1
Les deux	-
NSP	2.0

	Population totale
37. (suite)	
Protéger les enfants à l'aller et au retour de l'école.	
Police	28.7
Autres organismes	69.2
Les deux	1.0
NSP	1.1
38. Selon vous, y a-t-il des problèmes ou des comportements auxquels votre police devrait accorder <u>plus</u> d'attention qu'elle ne le fait actuellement ?	
Oui	41.6
Non _____ PASSEZ A 39	54.6
Ne sais pas _____ PASSEZ A 39	3.8
Lesquels ?	
Lutte contre le crime	12.6
Prévention	15.9
Maintien de l'ordre	5.9
Maintien de la sécurité	26.5
Sécurité routière	15.0
Communauté	8.5
Autre	15.3
NSP	-
39. Selon vous, y a-t-il des problèmes ou des comportements auxquels votre police devrait accorder <u>moins</u> d'attention qu'elle ne le fait actuellement ?	
Oui	30.2
Non _____ PASSEZ A 40	64.3
Ne sais pas _____ PASSEZ A 40	5.5
Lesquels ?	
Circulation	60.4
Crimes mineurs	10.8
Querelles de famille	4.4
Discrimination	8.8
Perte de temps	5.2
Autre	10.4
40. Voici un certain nombre d'opinions sur la police. Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec chacune d'elles ? (CARTE 2)	
1. Je me sentirais plus en sécurité si les policiers patrouillaient à pied là où j'habite.	
Tout à fait d'accord	28.3
Plutôt d'accord	27.8
Plutôt en désaccord	21.4
Tout à fait en désaccord	24.0
NSP	3.6
2. On a actuellement beaucoup trop de policiers.	
Tout à fait d'accord	2.1
Plutôt d'accord	5.1
Plutôt en désaccord	36.0
Tout à fait en désaccord	54.6
NSP	7.2

	Population totale
40. (suite)	
3. La police est absolument nécessaire à la vie en société.	
Tout à fait d'accord	79.7
Plutôt d'accord	17.7
Plutôt en désaccord	2.1
Tout à fait en désaccord	0.9
NSP	0.2
4. Les décisions des juges empêchent la police d'être efficace.	
Tout à fait d'accord	24.6
Plutôt d'accord	32.1
Plutôt en désaccord	25.9
Tout à fait en désaccord	10.0
NSP	7.4
5. La police a beaucoup trop de pouvoir.	
Tout à fait d'accord	8.3
Plutôt d'accord	22.2
Plutôt en désaccord	40.0
Tout à fait en désaccord	27.7
NSP	1.8
6. J'ai un grand respect pour la police de l'endroit où j'habite.	
Tout à fait d'accord	53.6
Plutôt d'accord	35.6
Plutôt en désaccord	5.6
Tout à fait en désaccord	2.8
NSP	2.3
40. (suite)	
7. La police devrait pouvoir régler certains conflits entre citoyens afin d'éviter qu'ils passent devant les tribunaux.	
Tout à fait d'accord	29.7
Plutôt d'accord	39.6
Plutôt en désaccord	17.5
Tout à fait en désaccord	8.6
NSP	4.5
8. Les policiers s'attaquent trop à la criminalité des pauvres et pas assez à celle des riches.	
Tout à fait d'accord	19.9
Plutôt d'accord	26.3
Plutôt en désaccord	29.1
Tout à fait en désaccord	17.3
NSP	7.4
9. Les policiers traitent mal les gens qui appartiennent à des minorités.	
Tout à fait d'accord	10.4
Plutôt d'accord	26.7
Plutôt en désaccord	31.2
Tout à fait en désaccord	23.0
NSP	8.7
10. C'est le devoir des citoyens d'aider la police dans l'exercice de ses fonctions.	
Tout à fait d'accord	60.0
Plutôt d'accord	35.3
Plutôt en désaccord	2.8
Tout à fait en désaccord	1.5
NSP	0.5

	Population totale
41. Selon vous, les policiers dans l'exercice de leurs fonctions devraient-ils avoir plus de pouvoir, moins de pouvoir, ou conserver le même pouvoir qu'actuellement pour utiliser les moyens suivants ?	
1. Exiger qu'un individu s'identifie n'importe quand dans la rue.	
Plus de pouvoir	17.5
Moins de pouvoir	16.4
Le même qu'actuellement	62.1
Aucun pouvoir	2.4
NSP	1.6
2. Questionner les gens sur leurs activités.	
Plus de pouvoir	14.8
Moins de pouvoir	20.7
Le même qu'actuellement	59.6
Aucun pouvoir	3.1
NSP	1.8
3. Utiliser les armes à feu.	
Plus de pouvoir	18.6
Moins de pouvoir	16.0
Le même qu'actuellement	63.6
Aucun pouvoir	0.4
NSP	1.4
4. Faire usage de la violence lorsqu'un individu résiste à son arrestation.	
Plus de pouvoir	17.6
Moins de pouvoir	23.6
Le même qu'actuellement	54.7
Aucun pouvoir	2.8
NSP	1.2
41. (suite)	
5. Arrêter certaines personnes afin de les empêcher de provoquer des troubles.	
Plus de pouvoir	27.7
Moins de pouvoir	10.5
Le même qu'actuellement	59.1
Aucun pouvoir	1.2
NSP	2.5
6. Surveiller les conversations téléphoniques.	
Plus de pouvoir	10.6
Moins de pouvoir	37.7
Le même qu'actuellement	35.9
Aucun pouvoir	13.0
NSP	2.8
7. Ouvrir le courrier.	
Plus de pouvoir	6.7
Moins de pouvoir	41.5
Le même qu'actuellement	28.9
Aucun pouvoir	20.6
NSP	2.3
8. Contrôler les grèves ou les manifestations.	
Plus de pouvoir	22.9
Moins de pouvoir	14.5
Le même qu'actuellement	57.7
Aucun pouvoir	2.5
NSP	2.5

	Population totale
41. (suite)	
9. Consulter les dossiers des citoyens (rapport d'impôt, dossiers médicaux...).	
Plus de pouvoir	7.0
Moins de pouvoir	36.2
Le même qu'actuellement	35.0
Aucun pouvoir	19.6
NSP	2.2
10. Régler certains conflits qui surviennent entre citoyens sans passer par les tribunaux.	
Plus de pouvoir	28.4
Moins de pouvoir	9.3
Le même qu'actuellement	52.3
Aucun pouvoir	5.4
NSP	4.7
42. Si vous étiez témoin d'un incident qui vous semble suspect, est-ce que vous hésiteriez à prévenir la police ?	
... parce que vous n'avez pas à vous mêler des affaires des autres.	
Oui	20.5
Non	78.2
NSP	1.3
... parce que vous ne voulez pas être impliqué ni avec la police, ni avec la justice.	
Oui	20.2
Non	79.0
NSP	0.7
... parce que vous ne vouliez pas perdre votre temps à témoigner s'il y a un procès.	
Oui	19.3
Non	79.6
NSP	1.1
42. (suite)	
... parce que vous auriez peur d'une vengeance possible.	
Oui	38.6
Non	60.0
NSP	1.3
... parce que ça ne sert à rien, la police ne retrouve jamais le coupable.	
Oui	8.6
Non	88.8
NSP	2.6
43. Est-ce que, d'une façon générale, si vous étiez témoin d'un incident qui vous semble suspect, vous avertiriez la police ou pas ?	
Oui	89.8
Non	7.2
Ne sais pas	3.0
44. Diriez-vous que, dans l'ensemble, le système de justice au Canada a davantage de bons côtés que de mauvais côtés ?	
Davantage de bons côtés	65.3
Davantage de mauvais côtés	26.1
Ne sais pas	8.6

45. Voici différentes opinions sur le système de justice au Canada. Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec chacune d'elles ? (Carte 2)	
1. La justice est tellement compliquée qu'on n'y comprend rien.	
Tout à fait d'accord	31.3
Plutôt d'accord	43.6
Plutôt en désaccord	19.5
Tout à fait en désaccord	3.1
NSP	2.6
2. Si je devais aller en cour, en tant que victime, je suis certain(e) que je serais bien traité(e).	
Tout à fait d'accord	20.2
Plutôt d'accord	45.2
Plutôt en désaccord	23.8
Tout à fait en désaccord	5.4
NSP	5.4
3. La justice actuelle favorise plus les riches que les pauvres.	
Tout à fait d'accord	28.1
Plutôt d'accord	38.5
Plutôt en désaccord	20.8
Tout à fait en désaccord	9.2
NSP	3.4
4. Un coupable peut toujours s'en sortir s'il a un bon avocat.	
Tout à fait d'accord	25.2
Plutôt d'accord	48.6
Plutôt en désaccord	17.3
Tout à fait en désaccord	7.2
NSP	1.7
45. (suite)	
5. Quand on a affaire à la cour, on a l'impression que tout est jugé d'avance.	
Tout à fait d'accord	10.8
Plutôt d'accord	24.6
Plutôt en désaccord	39.5
Tout à fait en désaccord	15.8
NSP	9.3
6. La cour traite mieux les accusés que les victimes.	
Tout à fait d'accord	9.7
Plutôt d'accord	32.7
Plutôt en désaccord	34.1
Tout à fait en désaccord	15.0
NSP	8.6
7. La lenteur de la justice pousse les citoyens à ne pas porter plainte.	
Tout à fait d'accord	35.0
Plutôt d'accord	46.4
Plutôt en désaccord	11.5
Tout à fait en désaccord	2.9
NSP	4.0
8. Le service gratuit d'avocats permet actuellement aux pauvres d'être aussi bien défendus que les riches.	
Tout à fait d'accord	18.3
Plutôt d'accord	35.0
Plutôt en désaccord	27.5
Tout à fait en désaccord	15.5
NSP	2.2

45. (suite)

9. Les lois actuelles sont en retard par rapport à la mentalité des gens.

Tout à fait d'accord	20.3
Plutôt d'accord	44.1
Plutôt en désaccord	21.4
Tout à fait en désaccord	4.7
NSP	9.4

10. On ne peut jamais être tout à fait sûr(e) de la culpabilité d'un accusé.

Tout à fait d'accord	27.9
Plutôt d'accord	46.8
Plutôt en désaccord	17.2
Tout à fait en désaccord	4.9
NSP	3.2

46. Voici différents avis sur le système de justice. Lequel correspond le mieux à votre opinion ...

Carte 4

... 1. Il faudrait le transformer complètement	8.5
... 2. Il faudrait apporter certaines modifications	72.3
... 3. Il fonctionne très bien tel qu'il est	4.2
... 4. Il est inutile d'essayer de le transformer sans changer complètement la société	12.3
8. Ne sais pas	2.6
NAP	-

47. En donnant des sentences, la justice criminelle poursuit différents objectifs. Parmi les objectifs suivants, quel est, selon vous, l'objectif qui vous semble le plus important ? ... (Carte 5)

Carte 5

1. ... Permettre aux criminels de retrouver une vie normale	14.7
2. ... Punir ceux qui commettent des crimes	19.1
3. ... Permettre à la société de se venger de ceux qui commettent des crimes	2.1
4. ... Décourager les gens de commettre des crimes	31.4
5. ... Protéger les citoyens contre le crime	25.0
6. ... Réparer le tort causé à la victime	7.0
8. Ne sais pas	0.7

48. En général, diriez-vous que les sentences prononcées par la cour sont ...

... trop sévères ?	4.2
... juste assez sévères ?	17.5
... pas assez sévères ?	72.0
ne sais pas → PASSEZ A 50	6.4

49. A quel type de criminel pensiez-vous quand vous avez répondu à cette question ?

Tous	9.4
Endurcis	7.0
Violents	57.1
Voleurs	9.2
Crimes pas graves	4.3
Jeunes	2.5
Autres	9.7
NSP	0.8

50. Mis à part le type de crime qui a été commis, quel est, selon vous, le facteur le plus important dont un juge doit tenir compte quand il donne une sentence ?...

Carte 6	
1. ... Le fait que l'accusé ait déjà été condamné avant ou pas	16.0
2. ... La personnalité et le milieu social de l'accusé	8.8
3. ... La façon dont a été fait le crime	23.6
4. ... Les raisons pour commettre le crime	20.4
5. ... L'âge et le sexe de la victime	2.6
6. ... Le fait que l'accusé ait préparé ou non son crime à l'avance	27.1

8. Ne sais pas 1.6

51. Pour différentes raisons, il peut arriver à quelqu'un de commettre un petit vol. A votre avis, que faut-il faire dans un tel cas ? ... (Carte 7)

Carte 7	
... Le condamner à une amende	40.6
... Le mettre en liberté surveillée	52.9
... L'envoyer en prison	5.4

Ne sais pas 1.1

52. Maintenant, au lieu de _____, accepteriez-vous...
(réponse de la question précédente)

... qu'on l'oblige à faire des travaux utiles à la communauté ...

Oui 85.7
Non 13.6
NSP 0.6

52. (suite)

... qu'on l'oblige à rembourser la victime

Oui 81.8
Non 17.6
NSP 0.6

... qu'on l'oblige à travailler pour la victime

Oui 51.4
Non 46.7
NSP 2.0

53. Quelqu'un a commis plusieurs petits vols sans violence, que faut-il faire dans un tel cas ? ... (Carte 7)

... Le condamner à une amende 32.2
... Le mettre en liberté surveillée 47.1
... L'envoyer en prison 19.5
Ne sais pas 1.2

54. Maintenant, au lieu de _____, accepteriez-vous ...
(réponse de la question précédente)

... qu'on l'oblige à faire des travaux utiles à la communauté ?

Oui 80.2
Non 19.3
NSP 0.5

... qu'on l'oblige à rembourser la victime ?

Oui 77.1
Non 22.7

	Population totale
54. (suite)	
... qu'on l'oblige à travailler pour la victime ?	
Oui	45.9
Non	53.0
NSP	1.1
55. Quelqu'un commet un vol à main armée pour la première fois, que faut-il faire dans un tel cas ? ... (Carte 7)	
... Le condamner à une amende	6.4
... Le mettre en liberté surveillée	16.4
... L'envoyer en prison	74.6
Ne sais pas	2.6
56. Maintenant, au lieu de _____, accepteriez-vous ... (Réponse de la question précédente)	
... qu'on l'oblige à faire des travaux utiles à la communauté ?	
Oui	44.4
Non	53.9
NSP	1.7
... qu'on l'oblige à rembourser la victime ?	
Oui	49.0
Non	49.2
NSP	1.8
... qu'on l'oblige à travailler pour la victime ?	
Oui	25.0
Non	73.2
NSP	1.8
57. Voici un certain nombre d'opinions sur les prisons et les pénitenciers. Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec chacune d'elles ? (Carte 2)	
En mettant des gens en prison, on en fait des criminels.	
Tout à fait d'accord	14.1
Plutôt d'accord	40.1
Plutôt en désaccord	29.3
Tout à fait en désaccord	14.3
NSP	2.2
De nos jours, les prisons sont de véritables hôtels.	
Tout à fait d'accord	20.5
Plutôt d'accord	30.1
Plutôt en désaccord	27.5
Tout à fait en désaccord	13.4
NSP	8.6
La prison devrait servir uniquement pour les criminels violents.	
Tout à fait d'accord	22.4
Plutôt d'accord	34.4
Plutôt en désaccord	30.5
Tout à fait en désaccord	11.3
NSP	1.5
La prison aide les criminels à reprendre une vie normale.	
Tout à fait d'accord	2.6
Plutôt d'accord	31.1
Plutôt en désaccord	37.0
Tout à fait en désaccord	25.6
NSP	3.8

	Population totale
57. (suite)	
Une bonne partie des gens sont en prison parce qu'ils n'ont pas pu payer une amende.	
Tout à fait d'accord	8.8
Plutôt d'accord	27.2
Plutôt en désaccord	32.3
Tout à fait en désaccord	17.7
NSP	14.0
C'est inhumain de garder les gens en prison vingt-cinq ans.	
Tout à fait d'accord	16.8
Plutôt d'accord	21.1
Plutôt en désaccord	30.3
Tout à fait en désaccord	27.6
NSP	4.1
La prison est la meilleure solution pour diminuer le crime.	
Tout à fait d'accord	11.9
Plutôt d'accord	26.3
Plutôt en désaccord	36.3
Tout à fait en désaccord	23.3
NSP	2.2
Les longues sentences d'emprisonnement font plus de tort que de bien.	
Tout à fait d'accord	16.2
Plutôt d'accord	32.5
Plutôt en désaccord	29.3
Tout à fait en désaccord	13.4
NSP	8.7
57. (suite)	
Un criminel même endurci est toujours récupérable.	
Tout à fait d'accord	11.1
Plutôt d'accord	39.7
Plutôt en désaccord	26.6
Tout à fait en désaccord	17.7
NSP	4.9
58. Parlons, maintenant, des mesures destinées aux prisonniers, femmes ou hommes. Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec chacune d'elles ? (Carte 2)	
Que les prisonniers qui ont de petites sentences puissent travailler dans des compagnies à l'extérieur de la prison.	
Tout à fait d'accord	26.9
Plutôt d'accord	49.4
Plutôt en désaccord	11.5
Tout à fait en désaccord	9.8
NSP	2.3
Que les prisonniers soient payés au même salaire qu'à l'extérieur et paient une pension.	
Tout à fait d'accord	26.3
Plutôt d'accord	36.6
Plutôt en désaccord	17.0
Tout à fait en désaccord	17.7
NSP	2.3

	Population totale
Que les prisonniers soient obligés de travailler sans salaire dans les ateliers de la prison.	
Tout à fait d'accord	14.7
Plutôt d'accord	24.8
Plutôt en désaccord	39.3
Tout à fait en désaccord	18.5
NSP	2.7
Que les prisonniers puissent avoir des relations sexuelles avec leur mari ou leur femme en prison.	
Tout à fait d'accord	20.8
Plutôt d'accord	36.2
Plutôt en désaccord	14.8
Tout à fait en désaccord	23.5
NSP	4.7
Que la vie en prison soit plus facile.	
Tout à fait d'accord	5.7
Plutôt d'accord	13.1
Plutôt en désaccord	35.5
Tout à fait en désaccord	36.6
NSP	9.1
Que les prisonniers aient le droit de voter aux élections.	
Tout à fait d'accord	23.3
Plutôt d'accord	25.7
Plutôt en désaccord	20.2
Tout à fait en désaccord	28.5
NSP	2.3
Que les prisonniers aient des sorties fréquentes dans leur famille.	
Tout à fait d'accord	10.3
Plutôt d'accord	29.9
Plutôt en désaccord	28.7
Tout à fait en désaccord	27.3
NSP	3.8
58. (suite)	
Qu'il y ait plus de gardiens dans les prisons.	
Tout à fait d'accord	17.6
Plutôt d'accord	33.2
Plutôt en désaccord	21.2
Tout à fait en désaccord	6.0
NSP	22.0
59. Seriez-vous d'accord ou non pour qu'une personne qui a fait de la prison pour vol ...	
... habite à côté de chez vous.	
Oui	63.3
Non	34.1
NSP	2.6
... travaille avec vous.	
Oui	72.9
Non	25.5
NSP	1.6
... organise les loisirs des jeunes.	
Oui	65.2
Non	32.8
NSP	2.0
... devienne policier.	
Oui	49.4

59. (suite)

... travaille pour le gouvernement.

Oui	56.1
Non	42.0
NSP	2.0

... fasse des petits travaux pour vous.

Oui	68.2
Non	29.6
NSP	2.1

60. Voici différentes opinions concernant la peine de mort Laquelle partagez-vous ?

Carte 8

... Je suis opposé(e) à la peine de mort dans toutes les circonstances _____ PASSEZ A Q.62	15.8
... Je suis opposé(e) à la peine de mort, excepté dans quelques cas où elle serait nécessaire	29.9
... Je suis généralement en faveur de la peine de mort, excepté dans quelques cas où elle ne serait pas nécessaire	31.4
... Je suis fortement en faveur de la peine de mort comme mesure nécessaire	22.2
Ne sais pas	0.7

N 687 (N.A.P. 15.8)

61. Seriez-vous pour ou contre la peine de mort

... lorsqu'une personne a tué un policier ou un gardien de prison ?

Pour	84.0
Contre	12.6
NSP	3.3

... lorsqu'une personne a tué de façon préméditée ?

Pour	90.1
Contre	8.3
NSP	1.6

... lorsqu'une personne a tué son conjoint sous le coup de la colère ?

Pour	40.8
Contre	53.7
NSP	5.5

... lorsqu'une personne a tué plus d'une fois ?

Pour	94.6
Contre	3.9
NSP	1.5

... lorsque c'est un adulte qui a commis un meurtre ?

Pour	63.8
Contre	26.9
NSP	9.3

... lorsqu'une personne, jeune ou adulte, a commis un meurtre ?

Pour	40.7
Contre	46.4
NSP	13.0

	Population totale
Vous savez peut-être que l'on peut parfois libérer un prisonnier avant la fin de sa peine, tout en continuant à le surveiller. C'est ce qu'on appelle une libération conditionnelle.	
62. En général, diriez-vous que vous êtes pour ou contre la libération conditionnelle ?	
... Pour, dans tous les cas	8.0
... Pour, dans certains cas	80.5
... Contre, dans tous les cas	10.3
Ne sais pas	1.2
63. D'une manière générale, pensez-vous qu'on libère ces gens ...	
... trop vite ?	56.4
... au bon moment ?	23.5
... pas assez vite ?	7.3
ne sais pas	12.9
64. A l'aide de cette carte (carte 9), pourriez-vous m'indiquer les deux éléments les plus importants qu'on devrait considérer lorsqu'on accorde une libération conditionnelle ?	
	<u>Carte 9</u>
1er élément	
1. Le temps déjà fait en prison	6.4
2. Le nombre de fois que le prisonnier a été condamné avant	19.6
3. Le risque qu'il commette un acte grave	24.4
4. La conduite en prison	8.5
5. Le milieu dans lequel il retourne	11.7
6. Les possibilités qu'il a d'avoir un emploi	5.7
7. La gravité du crime qu'il a commis	23.9
64. (suite)	
2e élément	
1. Le temps déjà fait en prison	3.1
2. Le nombre de fois que le prisonnier a été condamné avant	17.6
3. Le risque qu'il commette un acte grave	18.0
4. La conduite en prison	9.9
5. Le milieu dans lequel il retourne	14.6
6. Les possibilités qu'il a d'avoir un emploi	12.6
7. La gravité du crime qu'il a commis	24.2
65. Avant la fin de leur sentence, certains prisonniers peuvent être libérés et envoyés dans des maisons de transition. Ils y vivent sous surveillance tout en ayant différentes activités à l'extérieur, qui leur permettent de se réadapter peu à peu à une vie normale. En général, diriez-vous que vous êtes pour ou contre les maisons de transition ? ...	
... Pour, dans tous les cas	20.1
... Pour, dans certains cas	73.1
... Contre, dans tous les cas	4.9
Ne sais pas	1.5
66. Si le gouvernement décidait d'ouvrir une telle maison de transition pour les prisonniers dans votre voisinage, seriez-vous ...	
... tout à fait d'accord ?	15.3
... plutôt d'accord ?	42.6
... plutôt en désaccord ?	19.5
... tout à fait en désaccord ?	21.6
... ne sais pas	1.0

	Population totale
67. Accepteriez-vous de passer une soirée par mois pour aider des jeunes délinquants ou essayer de résoudre le problème de la délinquance des jeunes ?	
Oui	64.2
Non	31.7
Ne sais pas	4.0
68. Est-ce que vous accepteriez-vous que le gouvernement augmente vos impôts pour développer les secteurs suivants ?	
... Augmenter le nombre de policiers ...	
Oui	42.4
Non	56.1
NSP	1.3
... Construire plus de prisons ...	
Oui	17.5
Non	79.5
NSP	2.8
... Améliorer les conditions de vie en prison ...	
Oui	23.8
Non	71.5
NSP	4.6
... Créer des emplois pour les gens qui sortent de prison ...	
Oui	65.5
Non	32.2
NSP	2.2
68. (suite)	
... Mettre sur pied des maisons de transition pour ex-prisonniers ...	
Oui	65.3
Non	32.3
NSP	2.3
... Créer des centres d'aide pour les victimes d'actes criminels ...	
Oui	73.5
Non	24.6
NSP	1.7
... Faire en sorte que les procès aillent plus vite ...	
Oui	56.9
Non	40.7
NSP	2.3
... Dédommager les victimes d'actes criminels ...	
Oui	57.2
Non	39.9
NSP	2.8
... Développer des programmes de prévention du crime ...	
Oui	72.5
Non	25.5
NSP	1.8

	Population totale
69. Dans toute société, il y a de bons et de mauvais côtés. Diriez-vous que dans la société canadienne actuelle, il y a davantage de bons ou de mauvais côtés ?	
Davantage de bons côtés	69.8
Davantages de mauvais côtés	22.6
Ne sais pas	7.7
70. D'après vous, quels sont les bons côtés de la société canadienne ?	
Liberté	35.8
Niveau de vie	21.3
Aide sociale	8.7
Justice	3.3
Tolérance	1.5
Stabilité/Paix sociale	6.1
Autre	9.4
NSP	13.8
71. Et quels sont les mauvais côtés ?	
Politique	8.7
Injustice sociale	14.7
Economie	14.5
Criminalité	19.3
Problèmes concernant les immigrants	3.6
Valeur	16.0
Autre	5.2
NSP	18.0
72. Voici différentes opinions sur la société dans laquelle on vit. Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, tout à fait en désaccord avec chacune d'elles ? (Carte 2)	
1. Dans l'ensemble, notre système économique et social est juste.	
Tout à fait d'accord	13.3
Plutôt d'accord	50.9
Plutôt en désaccord	25.8
Tout à fait en désaccord	8.5
NSP	1.6
2. Le gouvernement devrait dépenser plus d'argent pour aider les personnes défavorisées.	
Tout à fait d'accord	26.0
Plutôt d'accord	42.5
Plutôt en désaccord	22.6
Tout à fait en désaccord	7.2
NSP	1.7
3. On peut faire confiance à la plupart des gens.	
Tout à fait d'accord	17.3
Plutôt d'accord	48.7
Plutôt en désaccord	22.7
Tout à fait en désaccord	10.3
NSP	1.0
4. Il vaut mieux garder les choses telles quelles sont plutôt que d'essayer des choses dont on n'est pas sûr.	
Tout à fait d'accord	11.2
Plutôt d'accord	23.9
Plutôt en désaccord	39.6
Tout à fait en désaccord	22.2
NSP	3.1

	Population totale
72. (suite)	
5. Il faudrait un gouvernement plus autoritaire pour mieux assurer l'ordre public.	
Tout à fait d'accord	24.4
Plutôt d'accord	29.9
Plutôt en désaccord	27.3
Tout à fait en désaccord	15.3
NSP	3.1
6. Les femmes qui ont des enfants doivent rester à la maison pour s'en occuper.	
Tout à fait d'accord	24.4
Plutôt d'accord	30.4
Plutôt en désaccord	26.1
Tout à fait en désaccord	17.7
NSP	1.5
7. Dans une société, il faut accepter que les gens aient des croyances et des façons de vivre très différentes les unes des autres.	
Tout à fait d'accord	59.6
Plutôt d'accord	37.8
Plutôt en désaccord	2.0
Tout à fait en désaccord	0.6
NSP	-
8. Actuellement, les gens ne respectent plus rien.	
Tout à fait d'accord	18.4
Plutôt d'accord	35.0
Plutôt en désaccord	33.9
Tout à fait en désaccord	12.3
NSP	0.4
72. (suite)	
9. Dans notre société, les gens pauvres le sont parce qu'ils le veulent bien.	
Tout à fait d'accord	5.3
Plutôt d'accord	21.3
Plutôt en désaccord	41.4
Tout à fait en désaccord	31.2
NSP	0.9
10. Les citoyens ont avantage à laisser les experts régler les problèmes de la société.	
Tout à fait d'accord	12.0
Plutôt d'accord	23.7
Plutôt en désaccord	37.0
Tout à fait en désaccord	24.5
NSP	2.8
11. Il y a tellement de façons de vivre aujourd'hui qu'on ne sait plus ce qu'il faut faire.	
Tout à fait d'accord	17.6
Plutôt d'accord	37.5
Plutôt en désaccord	25.5
Tout à fait en désaccord	17.4
NSP	2.0
12. Les gens sont ce qu'ils sont, on ne peut espérer les changer.	
Tout à fait d'accord	14.1
Plutôt d'accord	27.6
Plutôt en désaccord	37.3
Tout à fait en désaccord	19.5
NSP	1.4

	Population totale
72. (suite)	
13. C'est aux citoyens eux-mêmes à régler les problèmes de leur communauté.	
Tout à fait d'accord	19.9
Plutôt d'accord	51.8
Plutôt en désaccord	19.7
Tout à fait en désaccord	7.4
NSP	1.2
14. Si ça va mal aujourd'hui, c'est parce que la famille ne joue plus le même rôle qu'autrefois.	
Tout à fait d'accord	32.3
Plutôt d'accord	44.3
Plutôt en désaccord	15.1
Tout à fait en désaccord	6.5
NSP	1.8
15. Dans notre société, les homosexuels devraient être acceptés comme tout le monde.	
Tout à fait d'accord	22.0
Plutôt d'accord	36.7
Plutôt en désaccord	15.1
Tout à fait en désaccord	21.4
NSP	4.8
73. J'aimerais maintenant vous poser quelques questions sur certains incidents qui ont pu se produire dans votre vie. Pourriez-vous me dire si les incidents suivants sont déjà arrivés et à quel moment ?	
A) 1. Vous a-t-on déjà enlevé quelque chose par la force ou la menace, par exemple lors d'un vol à main armée ?	
Oui	4.5
Non → PASSEZ A B	95.5
2. Combien de fois est-ce arrivé ? _____	
1 fois	50.0
2 fois	33.3
3 fois	8.3
4 fois et +	8.3
3. Quand est-ce arrivé la dernière fois ? _____	
Moins 1 an	19.4
1 à 2 ans	8.3
2 ans	8.3
3 ans et +	63.9
Avez-vous appelé la police ?	
Oui	68.6
Non → PASSEZ A B	31.4
4. Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait de la police ?	
Très satisfait	41.7
Plutôt satisfait	25.0
Plutôt insatisfait	20.8
Très insatisfait	12.5
Ne sais pas	-

73. (suite)

B) 1. Est-ce que quelqu'un est déjà entré chez vous pour vous voler en forçant une porte ou une fenêtre ?

Oui 23.9
Non → PASSEZ A C 76.1

2. Combien de fois est-ce arrivé ? _____

1 fois 62.6
2 fois 26.2
3 fois 5.6
4 fois et + 5.6

3. Quand est-ce arrivé la dernière fois ? _____

Moins 1 an 25.8
1 à 2 ans 10.3
2 ans 6.7
3 ans et + 57.2

Avez-vous appelé la police ?

Oui 84.6
Non → PASSEZ A C 15.4

4. Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait de la police ?

Très satisfait 31.7
Plutôt satisfait 41.5
Plutôt insatisfait 13.4
Très insatisfait 11.6
Ne sais pas 1.8

73. (suite)

C) 1. Vous a-t-on déjà attaqué(e) avec un couteau ou une autre arme mis à part les incidents déjà mentionnés ?

Oui 8.3
Non → PASSEZ A D 91.7

2. Combien de fois est-ce arrivé ? _____

1 fois 63.6
2 fois 16.7
3 fois 3.0
4 fois et + 16.7

3. Quand est-ce arrivé la dernière fois ? _____

Moins 1 an 15.2
1 à 2 ans 12.1
2 ans 7.6
3 ans et + 63.6
NSP 1.5

Avez-vous appelé la police ?

Oui 33.8
Non → PASSEZ A D 66.2

4. Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait de la police ?

Très satisfait 45.5
Plutôt satisfait 18.2
Plutôt insatisfait 18.2
Très insatisfait 13.6
Ne sais pas 4.5

	Population totale
73. (suite)	
D) 1. Vous a-t-on déjà battu(e), frappé(e) au point de vous blesser ?	
Oui	7.0
Non _____ PASSEZ A E	93.0
2. Combien de fois est-ce arrivé ? _____	
1 fois	46.3
2 fois	20.4
3 fois	5.6
4 fois et +	27.8
3. Quand est-ce arrivé la dernière fois ? _____	
Moins 1 an	18.2
1 à 2 ans	10.9
2 ans	5.5
3 ans et +	65.5
Avez-vous appelé la police ?	
Oui	24.2
Non _____ PASSEZ A E	75.8
4. Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait de la police ?	
Très satisfait	53.3
Plutôt satisfait	13.3
Plutôt insatisfait	20.0
Très insatisfait	6.7
Ne sais pas	6.7
73. (suite)	
E) 1. Vous a-t-on obligé(e) par la force ou la menace à avoir des relations sexuelles ?	
Oui	3.6
Non _____ Passez A F	96.4
2. Combien de fois est-ce arrivé ? _____	
1 fois	50.0
2 fois	25.0
3 fois	3.6
4 fois et +	21.4
3. Quand est-ce arrivé la dernière fois ? _____	
Moins 1 an	7.4
1 à 2 ans	3.7
2 ans	7.4
3 ans et +	77.8
NSP	3.7
Avez-vous appelé la police ?	
Oui	14.7
Non _____ PASSEZ A F	85.3
4. Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait de la police ?	
Très satisfait	80.0
Plutôt satisfait	-
Plutôt insatisfait	-
Très insatisfait	20.0
Ne sais pas	-

	Population totale
73. (suite)	
F) 1. A-t-on déjà volé un véhicule qui vous appartenait ?	
Oui	7.5
Non _____ PASSEZ A G	92.5
2. Combien de fois est-ce arrivé ? _____	
1 fois	86.9
2 fois	9.8
3 fois	3.3
4 fois et +	-
3. Quand est-ce arrivé la dernière fois ? _____	
Moins 1 an	18.0
1 à 2 ans	8.2
2 ans	4.9
3 ans et +	67.2
NSP	1.6
Avez-vous appelé la police ?	
Oui	87.1
Non _____ PASSEZ A G	12.9
4. Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait ?	
Très satisfait	50.0
Plutôt satisfait	31.5
Plutôt insatisfait	7.4
Très insatisfait	11.1
Ne sais pas	-
73. (suite)	
G) 1. Est-ce que quelqu'un a déjà volontairement endommagé quelque chose qui vous appartenait ?	
Oui	25.5
Non _____ PASSEZ AU H	74.5
2. Combien de fois est-ce arrivé ? _____	
1 fois	44.6
2 fois	27.5
3 fois	8.3
4 fois et +	19.6
3. Quand est-ce arrivé la dernière fois ? _____	
Moins 1 an	32.2
1 à 2 ans	15.6
2 ans	9.8
3 ans et +	42.0
NSP	0.5
Avez-vous appelé la police ?	
Oui	53.1
Non _____ PASSEZ A H	46.9
4. Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait de la police ?	
Très satisfait	29.7
Plutôt satisfait	36.0
Plutôt insatisfait	13.5
Très insatisfait	18.0
Ne sais pas	2.7

73. (suite)

H) 1. Vous a-t-on déjà volé votre porte-feuille, sac à main ou porte-document
(sans utiliser la force) ?

Oui 16.2
Non PASSEZ A I 83.8

2. Combien de fois est-ce arrivé ? _____

1 fois 77.9
2 fois 15.3
3 fois 1.5
4 fois et + 5.3

3. Quand est-ce arrivé la dernière fois ? _____

Moins 1 an 16.8
1 à 2 ans 10.7
2 ans 6.1
3 ans et + 66.4

Avez-vous appelé la police ?

Oui 35.4
Non PASSEZ A I 64.6

4. Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très
insatisfait de la police ?

Très satisfait 44.7
Plutôt satisfait 27.7
Plutôt insatisfait 14.9
Très insatisfait 12.8
Ne sais pas -

73. (suite)

I) 1. Vous a-t-on déjà volé d'autres objets qui étaient importants pour vous
(autres que ceux déjà mentionnés) ?

Oui 19.0
Non PASSEZ A J 81.0

2. Combien de fois est-ce arrivé ? _____

1 fois 63.0
2 fois 18.2
3 fois 7.1
4 fois et + 11.7

3. Quand est-ce arrivé la dernière fois ? _____

Moins 1 an 30.3
1 à 2 ans 10.5
2 ans 9.9
3 ans et + 48.7
NSP 0.7

Avez-vous appelé la police ?

Oui 50.3
Non PASSEZ A J 49.7

4. Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très
insatisfait de la police ?

Très satisfait 32.1
Plutôt satisfait 30.8
Plutôt insatisfait 16.7
Très insatisfait 19.2
Ne sais pas 1.3

	Populatio totale
73. (suite)	
J) 1. Est-ce que vous ou un autre membre de votre famille avez déjà été enlevé ou pris en otage ?	
Oui	0.7
Non _____ PASSEZ A K	99.3
2. Combien de fois est-ce arrivé ? _____	
1 fois	100.0
3. Quand est-ce arrivé la dernière fois ? _____	
1 à 2 ans	20.0
3 ans et +	80.0
Avez-vous appelé la police ?	
Oui	66.7
Non _____ PASSEZ A K	33.3
4. Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait de la police ?	
Très satisfait	25.0
Plutôt satisfait	75.0
Plutôt insatisfait	-
Très insatisfait	-
Ne sais pas	-
73. (suite)	
K) 1. Est-ce qu'un membre de votre famille a déjà été victime d'un meurtre ou d'une tentative de meurtre ?	
Oui	4.0
Non _____ PASSEZ A L	96.0
2. Quand est-ce arrivé ? _____	
Moins 1 an	12.1
1 à 2 ans	15.2
2 ans	3.1
3 ans et +	69.7
3. Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait de la police ?	
Très satisfait	28.1
Plutôt satisfait	31.3
Plutôt insatisfait	9.4
Très insatisfait	18.8
Ne sais pas	12.5
L) 1. Avez-vous déjà été victime d'une fraude, est-ce qu'on vous a soutiré de l'argent d'une façon malhonnête ?	
Oui	11.4
Non _____ PASSEZ A M	88.6
2. Combien de fois est-ce arrivé ? _____	
1 fois	68.5
2 fois	12.0
3 fois	6.5
4 fois et +	12.0
NSP	1.1

73. (suite)

L) (suite)

3. Quand est-ce arrivé la dernière fois ? _____	
Moins 1 an	17.4
1 à 2 ans	12.0
2 ans	9.8
3 ans et +	59.8
NSP	1.1
Avez-vous appelé la police ?	
Oui	22.8
Non _____ PASSEZ A M	77.2
4. Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait de la police ?	
Très satisfait	30.0
Plutôt satisfait	30.0
Plutôt insatisfait	15.0
Très insatisfait	25.0
Ne sais pas	-

M) 1. Avez-vous déjà été victime d'autres incidents que ceux déjà mentionnés ?

Oui	6.5
Non _____ PASSEZ A 74	93.5

Lesquels ? _____

73. (suite)

M) (suite)

2. Combien de fois est-ce arrivé ? _____	
1 fois	74.0
2 fois	10.0
3 fois	2.0
4 fois et +	14.0
3. Quand est-ce arrivé la dernière fois ? _____	
Moins 1 an	26.5
1 à 2 ans	12.2
2 ans	12.2
3 ans et +	49.0
Avez-vous appelé la police ?	
Oui	46.0
Non _____ PASSEZ A 74	54.0
4. Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait de la police ?	
Très satisfait	50.0
Plutôt satisfait	33.3
Plutôt insatisfait	6.7
Très insatisfait	10.0
74. Avez-vous eu affaire avec la police pour d'autres choses que les événements déjà mentionnés durant les douze derniers mois ?	
Oui	23.0
Non _____ PASSEZ A 75	76.8
Ne sais pas _____ PASSEZ A 75	0.2
Dans quelles circonstances ? _____	

	Population totale
75. Ces derniers jours, avez-vous lu dans les journaux ou écouté à la T.V. ou à la radio quelque chose en rapport avec les crimes et les criminels ?	
Oui	78.6
Non <input type="checkbox"/> → PASSEZ A 76	20.2
Ne sais pas <input type="checkbox"/> → PASSEZ A 76	1.2
De quoi s'agissait-il ? _____	
76. Avez-vous parlé de ce sujet avec quelqu'un de votre entourage ?	
Oui	62.5
Non	35.6
Ne sais pas	2.0
77. En ce qui concerne les <u>crimes</u> qui sont commis, trouvez-vous que vous êtes ...	
... très bien informé(e) ?	14.6
... plutôt bien informé(e) ?	59.4
... plutôt mal informé(e) ?	18.6
... très mal informé(e) ?	4.8
Ne sais pas	2.6
78. Par rapport à la <u>justice</u> (police, les cours, les prisons, les lois), vous considérez-vous ...	
... très bien informé(e) ?	6.9
... plutôt bien informé(e) ?	49.5
... plutôt mal informé(e) ?	31.9
... très mal informé(e) ?	10.2
Ne sais pas	1.6
79. Est-ce qu'il y a des sujets touchant la justice ou la criminalité sur lesquels vous voudriez avoir plus d'information ?	
Oui	35.8
Non <input type="checkbox"/> → PASSEZ A 80	61.8
NSP	2.5
Lesquelles ?	
80. Avez-vous déjà assisté à un procès criminel ?	
Oui	26.3
Non <input type="checkbox"/> → PASSEZ A 82	73.7
Ne sais pas <input type="checkbox"/> → PASSEZ A 82	-
81. Etait-ce en tant que :	
1. Spectateur ?	
Oui	60.5
Non	39.5
NSP	-
2. Témoin ?	
Oui	29.9
Non	70.1
NSP	-
3. Juré ?	
Oui	12.7
Non	87.3
NSP	-

	Population totale
81. (suite)	
4. Victime ?	
Oui	8.9
Non	91.1
NSP	-
5. Accusé ?	
Oui	16.4
Non	83.6
NSP	-
6. Autre ?	
Oui	6.5
Non	93.5
NSP	-
82. Connaissez-vous personnellement	
... un policier ?	
Oui	52.9
Non	47.1
NSP	-
... un avocat ?	
Oui	57.6
Non	42.4
NSP	-
... un juge ?	
Oui	21.2
Non	78.8
NSP	-
82. (suite)	
... une personne qui travaille dans une prison ?	
Oui	24.2
Non	75.8
NSP	-
... une autre personne qui travaille auprès des criminels ou des délinquants ?	
Oui	27.1
Non	72.9
NSP	-
... une personne qui a fait de la prison ?	
Oui	41.1
Non	58.8
NSP	-
83. Voici une liste de différents programmes de prévention du crime qui existent peut-être là où vous habitez. Pour chacun de ces programmes, indiquez si vous y participez ou si vous en avez entendu parler.	
1. Opération-Identification	
Je participe	8.0
J'en ai entendu parler et je ne participe pas	41.4
Je n'en ai jamais entendu parler	50.7
2. Parents-secours	
Je participe	2.7
J'en ai entendu parler et je ne participe pas	77.7
Je n'en ai jamais entendu parler	50.7

83. (suite)		
3. Associations de lutte contre le vol		
Je participe		0.9
J'en ai entendu parler et je ne participe pas		59.2
Je n'en ai jamais entendu parler		39.9
4. Services d'escortes pour personnes âgées		
Je participe		1.6
J'en ai entendu parler et je ne participe pas		40.7
Je n'en ai jamais entendu parler		57.7
5. Patrouilles organisées par des citoyens		
Je participe		0.1
J'en ai entendu parler et je ne participe pas		37.9
Je n'en ai jamais entendu parler		61.9
6. Comité de quartier citoyens-police		
Je participe		0.5
J'en ai entendu parler et je ne participe pas		28.4
Je n'en ai jamais entendu parler		71.0
7. Associations de consommateurs		
Je participe		3.4
J'en ai entendu parler et je ne participe pas		67.0
Je n'en ai jamais entendu parler		29.6
8. Autres (PRECISEZ) : _____		
Je participe		1.1
J'en ai entendu parler et je ne participe pas		8.9
Je n'en ai jamais entendu parler		90.0
85. Dans quel pays avez-vous passé la plus grande partie de votre enfance et adolescence ?		
Canada → PASSEZ A 87		84.0
Autre		16.0
Quel pays ? _____		
Antilles		4.7
Etats-Unis		8.6
Europe Méridionale		16.4
Europe Occidentale		19.5
Europe Orientale et Septentrionale		11.0
France		2.3
Iles Britanniques		15.6
Océanie		1.6
Afrique		3.1
Asie		3.9
Amérique du Sud		6.3
Autre		7.0
86. En quelle année êtes-vous arrivé(e) au Canada ? _____		
Avant 1945		12.7
Entre 1946-1950		11.0
Entre 1951-1960		30.5
Entre 1961-1970		21.2
Entre 1971-1975		18.6
Après 1975		5.9

87. Quelle est votre langue maternelle, c'est-à-dire la première langue que vous avez apprise et que vous comprenez encore ?	
Français	31.5
Anglais	51.3
Autre	15.2
N.S.P.	2.0
89. Avez-vous des enfants de moins de 18 ans qui habitent avec vous ?	
Oui	36.1
Non	63.4
NSP	0.5
90. Etes-vous locataire ou propriétaire de l'endroit où vous habitez ?	
Propriétaire	53.5
Locataire	46.1
NSP	0.4
95. Travaillez-vous dans votre quartier ou à l'extérieur du quartier ?	
Dans mon quartier	38.0
A l'extérieur du quartier	61.9
NSP	0.1
96. Avez-vous déjà eu un emploi ?	
Oui	82.5
Non \longrightarrow PASSEZ A 99	17.5
Ne sais pas \longrightarrow PASSEZ A 99	-
SI CONJOINT IL Y A, SINON PASSEZ A 104	
99. Quelle a été la principale occupation de votre conjoint en 1980 ?	
Un emploi à temps plein	54.7
Un emploi à temps partiel	9.7
En chômage	1.2
Aux études	1.4
Aux travaux domestiques	20.2
A la retraite	9.3
En convalescence ou en repos	1.4
Autres (PRECISEZ) _____	2.1
} PASSEZ A 104	
103. Travaille-t-il (elle) dans le quartier ou à l'extérieur du quartier ?	
Dans le quartier ou zone d'habitation	43.1
A l'extérieur du quartier	56.9
106. Quel est le diplôme le plus élevé que vous ayez obtenu ?	
Diplôme : _____	
D.E.C. ou 12 ans	47.2
B.A. non universitaire	9.2
B.Sc. - Licence	13.2
D.E.S. - Maîtrise	6.3
Ph.D.	1.3
Diplôme technique	21.7
Autre	0.9
NSP	0.2

	Population totale
109. Faites-vous partie d'une ou de plusieurs organisations ou associations sociales, politiques ou syndicales ?	
Oui	38.1
Non <input type="checkbox"/> → PASSEZ A 110	61.9
Ne sais pas <input type="checkbox"/> → PASSEZ A 110	-
Laquelle ou lesquelles ? _____	
Loisir	31.3
Syndicat	34.8
Parti politique	9.3
Groupe à implication sociale	22.0
Autre	2.5
1. Notez dans quel type de logement vit le répondant.	
Maison unifamiliale	52.2
Maison jumelée	5.7
Maison en rangée	1.6
Duplex-triplex	13.5
Appartement	25.6
Autre	1.5
2. Notez le type de rue.	
Résidentielle	
Très passante	26.4
Assez passante	36.4
Peu passante	37.1
Rurale	
Très passante	29.6
Assez passante	26.8
Peu passante	43.6
109. (suite)	
Commerçante	
Très passante	68.4
Assez passante	22.8
Peu passante	8.8
Industrielle	
Très passante	-
Assez passante	-
Peu passante	100.0